

**UNIVERSITE DE PARIS III
LA SORBONNE NOUVELLE**

E.D 268 : Langage et langue

Thèse de Doctorat

Présentée par :
Habiba SUID

**LES COMPLÉMENTS COMME DÉTERMINANTS
SÉMANTIQUES DU VERBE**

Sous la direction du Professeur :

Jean Patrick GUILLAUME

Soutenue le 21 novembre 2013

Jury :

Mr : Georges Bohas

Mr : Dan Savatovsky

Mr : Jean Patrick Guillaume

Mr : Mostefa Harkat

REMERCIEMENTS

Ce travail de recherche sur les compléments comme déterminants sémantiques du verbe a été élaboré grâce à l'aide et aux encouragements de plusieurs personnes.

Je tiens d'abord à présenter ma reconnaissance et ma profonde gratitude à mon directeur de recherche :

Monsieur le Professeur : **Jean Patrick Guillaume,**

pour son encouragement, sa patience et ses conseils précieux durant mes années d'études et de recherche.

Ensuite mes remerciements vont de tout cœur à :

ma famille, mes collègues de travail et à tous mes élèves de l'IESH de Paris pour leurs encouragements et leurs soutiens.

A tous...un grand merci et beaucoup de gratitude...

Dédicace

A la mémoire de celle qui m'a appris que la vie est un défi et qu'il ne faut jamais baisser les bras...

A cette femme combattante en moi qui a tant enduré et qui a pu, le plus souvent, surmonter les difficultés...

Système de transcription

Tout au long de cette recherche, nous avons adopté le système de transcription de l'alphabet arabe utilisé par la revue Arabica. Nous ne présentons que les consonnes étrangères à la langue française.

<u>Les voyelles brèves :</u>	a	i	u
<u>Les voyelles longues :</u>	ā	ī	ū

<u>Les consonnes :</u>	'	أ
t̲	ث	
ṭ	ط	
d̲	ذ	
š	ش	
ṣ	ص	
ḍ	ض	
ẓ	ظ	
ğ	ج	
ḥ	ح	
ḫ	خ	
q	ق	
'	ع	
g̣	غ	

Abréviations et symboles

Tout au long de ce travail nous avons utilisé les abréviations suivantes :

PH	Phrase
SUJ	Sujet
OBJ.....	Objet
C.O.I.	Complément d'Objet Interne
C.O.E.....	Complément d'Objet Externe
C.C.T.....	Complément Circonstanciel de Temps
C.C.L.....	Complément Circonstanciel de Lieu
C.E.....	Complément d'Etat
T.G.A.	Tradition Grammaticale Arabe
Z.....	Zayd
M.....	Maḥfūẓ
S. D.....	Sans date
E.I	Encyclopédie de l'Islam

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	2
Dédicace.....	3
Système de transcription.....	4
Abréviations et symboles.....	5
Table des matières.....	6
Introduction générale.....	11
 CHAPITRE I: LA THEORIE DE LA COMPLÉMENTATION	
I-Rappel sur la théorie de la phrase en langue arabe :.....	17
I-1- Les définitions de la phrase.....	21
I-2- Les types de phrases en arabe.....	25
I-2-1- La phrase nominale.....	26
I-2-2- La phrase verbale.....	30
I-2-3- La phrase locative.....	33
I-2-4- Phrase simple et phrase complexe.....	35
Conclusion.....	36
II- Étude du sujet.....	37
II-1- La notion sujet (<i>al-fā'iliyya</i>).....	38
II-2- Le sujet est un nom au cas nominatif.....	38
II-2-1- Les caractéristiques du sujet.....	43
II-2-2- L'ordre verbe / sujet.....	47
III- La théorie de la prédication.....	53
III-1- Le noyau prédicatif.....	58
III-2- Les compléments.....	60
III-2-1- Point de vue des grammairiens.....	61
III-2-2- Pointe de vue des rhétoriciens.....	63
IV- Le statut de (<i>nā'ib-l-fā'il</i>).....	66

Conclusion.....	72
-----------------	----

CHAPITRE II : ÉTUDE DES VERBES :

Introduction :.....	76
I-1-Les notions déroulement/ procès.	81
I-2- Les différents aspects du verbe.....	83
I-2-1- L'aspect du temps.....	86
I-2-2- L'aspect fonctionnel.....	87
I-2-3- L'aspect sémantique.....	90
- <i>al-Fi'l-al-ḥaqīqī</i>	92
- <i>al-Fi'l-ḡayr-ḥaqīqī</i>	93
I-3- Les caractéristiques du verbe.....	97
I-3-1- La transivité.....	98
I-3-2- Le verbe est un élément recteur.....	102
II-L'ordre des compléments par rapport au verbe.....	103
II-1-L'antéposition et la postposition.....	106
II-2-Eviter la confusion	109
Conclusion	111

CHAPITRE III – LES SPECIFICITES SÉMANTIQUES DES COMPLÉMENTS

Introduction.....	115
I-Les compléments d'origine.....	116
I-1- Le vrai complément.....	117
I-1- 1-Étude du <i>maṣḍar</i>	118
I-1-2-Aux origines de la nomination.....	119
I-1-3- Le <i>maṣḍar</i> est-il dérivé du verbe.....	122
I-1-4- La relation <i>Fi'l / maṣḍar</i>	125

I-2- Le complément d'objet externe.....	127
I-2-1- La subjectivité phonique.....	128
I-2-2- Les compléments d'objet externe premier et second.....	129
I-3- Le complément circonstanciel.....	131
I-3-1- La circonstance de temps.....	132
I-3-2- Classification des circonstances de temps.....	133
I-3-3- Les circonstances de lieu.....	135
I-4- Le complément d'état	136
I-4-1- Les sortes de complément d'état.....	138
I-4-3-La proposition en fonction du (<i>ḥāl</i>).....	140
I-4-4- Le complément d'état n'est pas un (<i>maf'ūl</i>).....	141
I-4-1-3- Le complément d'état est un (<i>maf'ūl</i>)	143
I-5- Le complément de but ou de cause.....	145
I-5-1- Les types analogiques.....	146
I-5-2- La flexion du complément de cause.....	147
II- Les non compléments.....	148
II-1- Le spécificateur.....	149
II-1-1-Le spécificateur est une expansion.....	150
II-1-2- Les sortes de spécificateur.....	151
II-1-3- La relation verbe/spécificateur.....	154
II-1-4- La flexion du spécificateur.....	156
II-2- L'interpellatif – (<i>al-munādā</i>).....	158
II-2-1-La flexion du (<i>munādā</i>).....	159
II-3- L'excepté (<i>al-mustatnā</i>).....	161
II-3-1- Les significations de l'exception.....	163
II-3-2- L'excepté est une expansion.....	165

II-3-3- L'exepté n'est pas un (<i>maf'ūl</i>).....	165
II-3- 4-Exception / opposition.....	167
Conclusion.....	169

CHAPITRE IV : LE STATUT DU SYNTAGME PRÉPOSITIONNEL

I-Étude des prépositions.....	172
I-1- La particule.....	173
I-2-Les particules de signification.....	177
I-2-1-Les prépositions.....	178
I-2-2- Usage des prépositions.....	179
I-2-3- Les significations des prépositions.....	181
I-2-4- La combinaison verbe, préposition.....	194
I-2-5- L'emploi de certaines prépositions dans le sens des autres.....	197
I-2-6- Les prépositions sont des éléments recteurs.....	198
I-3- Le complément au sens propre et le complément formel.....	199
I-3-1- La suppression de la préposition.....	199
I-3-2- L'emploi d'une préposition à la place de l'autre.....	201
II- Etude des <i>mağrūrāt</i>	205
II-1- Le syntagme prépositionnel complément d'objet.....	206
II-2- Le syntagme prépositionnel complément circonstanciel de temps ou de lieu.....	208
II-3- Le syntagme prépositionnel complément de cause.....	209
II-4- Le syntagme prépositionnel complément d'accompagnement.....	209
II-5- Le syntagme prépositionnel complément d'état.....	212
III- Statut du syntagme prépositionnel.....	213
III-1- L'annexion.....	214
III-2- Fonction d'un syntagme nominal.....	219
Conclusion.....	221

CHAPITRE V : LES COMPLEMENTS DANS L'ECRITURE ARABE MODERNE

Introduction.....	226
a)- Qui est <i>Nağīb Maḥfuẓ</i>	227
b)- Présentation du corpus.....	228
c)- Méthodologie.....	230
I-Structure de la phrase chez Maḥfuẓ.....	231
I-1-La phrase simple.....	232
I-2- La phrase complexe.....	236
II-Les composants de base.....	237
II-1- Le verbe.....	238
II-1-1- Valeur sémantique.....	239
II-1-2- Valeur syntaxique.....	243
II-1-3- Valeur des formes temporelles.....	246
II-2- L'élément sujet.....	251
II-3- L'ordre des composants de base.....	254
III-Les compléments chez Maḥfūẓ.....	258
III-1-Le complément d'objet interne.....	259
III-1-1- <i>al-maṣḍar</i>	259
III-1-2- (<i>Ḥaqqan</i>) en fonction complément d'objet interne.....	261
III-2- Le complément d'objet externe.....	262
III-3- Les compléments d'objet externes premier et second.....	264
III-4- Le complément circonstanciel.....	267
III-4-1- Le complément circonstanciel de temps.....	268
III-4-2- Le complément circonstanciel de lieu.....	270
III-5- Le complément d'état.....	273

III-6- Le complément de cause.....	275
III-7- Le spécificateur.....	277
IV- L'ordre des compléments chez Maḥfūz	281
V- Le lexique Chez Maḥfūz.....	282
Conclusion.....	287
Conclusion Générale.....	290
Index des termes techniques.....	294
Index des noms propres.....	297
Bibliographie.....	298

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette thèse propose d'étudier les compléments en langue arabe et leur fonctionnement en tant que déterminants sémantiques du verbe. En effet, quand on soulève la question de la relation (verbe / complément) dans les ouvrages de grammaire, c'est notamment pour évoquer des questions d'ordre syntaxique¹. D'autres aspects de cette relation tel que l'aspect sémantique, n'ont pas eu l'attention qu'ils méritent. Chez les grammairiens arabes, la recherche concernant les verbes n'a pas dépassé la classification de ces derniers selon leurs schèmes, ou selon qu'ils sont transitifs ou intransitifs, ceci au détriment d'autres dimensions de grande importance.

La recherche sur les compléments se fait à son tour, d'une manière formelle et représentative. Elle est formelle dans la mesure où elle insiste sur les traits formels des (*mafā'īl*) et ne rend pas trop compte au sens. Et elle est représentative dans le sens où elle présente les compléments comme étant le type d'une catégorie grammaticale (celle des *mansūbāt*). En effet, Les grammairiens classiques tendent souvent à traiter la question des compléments à travers la théorie de la flexion. Ils partent de cette théorie, pour insister sur les caractéristiques des compléments en tant que composants au cas accusatif. Ainsi, quand ils parlent de la relation verbe / complément, c'est surtout la relation (*'āmil wa ma'mūl*) recteur et régi qu'ils évoquent. Ils n'ont pas essayé d'emblée d'aller au-delà de la distinction entre composants de base et composant facultatifs et entre compléments essentiels et compléments non essentiels. Et quoiqu'elles soient fondamentales, il nous semble que ces deux théories ne touchent qu'aux seuls aspects syntaxiques. L'aspect sémantique dans la relation verbe / complément demeure marginalisé dans ce genre d'argumentations. Et quoique l'on trouve les traces d'une réflexion à ce sujet chez les théoriciens de la langue arabe, leurs remarques demeurent éparpillées et fragmentées sans atteindre le niveau de la théorie complète.

Dans la présente recherche, nous nous proposons de reprendre ces remarques, de les regrouper et de les examiner afin de formuler une idée claire et globale sur ce rapport de détermination sémantique entre le complément et le verbe. Pour cette fin, nous partons des

¹ « L'analyse syntaxique (de l'arabe) étudie la situation des terminaisons des mots en déclinaison et structure ainsi que la position de ces mots dans la phrase. » Dictionnaire de la grammaire arabe universelle (Arabe-Français ; (1990 : p, 201)

données empiriques de la grammaire arabe et nous suivons les grammairiens dans leurs théorisations. Nous étudions en détails les composants de la phrase arabe en insistant sur les caractéristiques des compléments et les différents aspects du verbe arabe afin d'examiner les spécificités de la relation verbe / complément. En effet, parler de la détermination sémantique, c'est mettre l'accent sur le rôle des compléments dans l'éclaircissement du sens sémantique du verbe et c'est là, la problématique de notre thèse. Nous tenterons ainsi de répondre aux questions suivantes : Comment les grammairiens classiques ont-ils présenté les compléments ? Quelles étaient leurs critères, théorisations et argumentations dans l'étude de chaque composant de la phrase ? Y'a-t-il une régularité ou, au contraire, une irrégularité dans la relation (verbe / complément) ? Y'aura-t-il des horizons d'interprétation autres que ceux tracés par la grammaire classique ?

Notre travail sera réparti sur deux grandes parties : l'une consiste à aborder le sujet d'un point de vue purement théorique. L'autre est plutôt d'ordre pratique, elle permet d'appliquer les résultats de cette étude théorique sur un corpus de littérature arabe contemporaine. Les deux parties seront classées à leur tour en cinq chapitres :

Le premier est introductif, c'est surtout un rappel de la théorie de la phrase en arabe. En effet, les notions *verbe* et *compléments* sont directement liées à la notion de *phrase*. Celle-ci représente le cadre général de notre étude, car nous ne pouvons pas parler de complément ni expliquer la relation (verbe / complément) qu'à l'intérieur même de la phrase. Nous étudions les sortes de phrases et nous présentons d'une manière globale la théorie de la complémentation chez les grammairiens classiques, nous étudions l'élément sujet tout en rappelant les théories de la prédication (*isnād*), et celle de la flexion (*i'rāb*). Nous ne reviendrons pas sur la théorie de la rection (*'amal*), étant donné qu'elle a été longuement discutée par les chercheurs arabisants. Nous avançons ensuite les deux points de vue des grammairiens et des rhétoriciens concernant les compléments. Nous n'oublions pas d'étudier l'élément « substitut du sujet » (*nā'ib -l-fā'il*)² qui a un statut spécifique en arabe.

Le deuxième chapitre sera consacré à l'étude des verbes. Il s'agit de présenter le verbe selon la pensée grammaticale arabe traditionnelle et selon la linguistique moderne, de préciser ses aspects fonctionnels, temporels et surtout sémantiques, ce qui permettra de mettre le point sur l'ordre et la relation (verbe / compléments) et de tracer les spécificités de cette relation. Nous insistons bien évidemment sur l'aspect sémantique de cette relation.

² Cette fonction grammaticale remplace celle du sujet quand le verbe est au passif.

Dans le troisième chapitre nous étudions les spécificités sémantiques des compléments. Nous distinguons entre *les compléments d'origine* et *les non- compléments*. Nous détaillons ce que les grammairiens ont appelé *le vrai complément* ainsi que ceux classés comme étant des circonstanciels (de temps, de lieu, d'état). Nous nous intéressons plus particulièrement à l'usage de ces compléments et à leur rôle dans l'éclaircissement du sens du verbe. Nous essayons de répondre à la question suivant : pouvons- nous admettre la distinction entre compléments nécessaires et compléments facultatifs, ou au contraire, devons-nous considérer que tous les compléments sont à pied d'égalité du fait qu'ils sont, tous, spécificateurs du verbe ?

L'étude du statut de (*al-ğārr wa-l-mağrūr*) dans le quatrième chapitre permettra d'examiner la préposition en langue arabe et plus particulièrement les (*hurūf -l-ma'ānī*), leur sens, leur usage et leur relation avec les compléments. En effet, certains compléments se présentent sous forme d'un syntagme prépositionnel. Ils ont, par contre, un statut plus au moins ambigu par rapport à cette catégorie de composants. Ils sont connus sous l'appellation des (*mağrūrāt*). Nous nous intéressons au complément formel et à celui qui est dit complément au sens propre. Nous démontrons qu'en arabe la fonction complément d'objet externe désigne dans certains cas, l'élément qui subit l'action du sujet d'une manière directe et dans d'autres cas, elle désigne un élément mis en relation avec le verbe ayant la même fonction grammaticale sans pour autant subir l'action du sujet.

Nous évoquerons par la suite la question de l'annexion (*'idāfa*) sous ses deux formes (grammaticale et sémantique) et nous examinerons la fonction complémentaire bâtie sur l'annexion. Cette démarche est justifiée de deux manières : D'une part, en arabe, la fonction complémentaire n'est pas occupée uniquement par une notion simple, elle est assurée parfois, par un syntagme nominal (annexe et nom annexé). D'autre part, les noms en position d'annexion appartiennent à la classe des (*mağrūrāt*). Celle-ci fait partie des expansions (*faḍlāt*) qui s'attachent au prédicat. L'intérêt est donc d'étudier une catégorie de compléments construite à travers le rapprochement de deux noms. Nous démontrons que cette construction occupe presque la plupart des fonctions complémentaires connues en langue arabe.

Le cinquième et le dernier chapitre consiste à appliquer les données théoriques collectées dans les chapitres précédents sur l'écriture arabe contemporaine. En effet, notre recherche ne s'intéresse pas uniquement aux origines et aux étapes de l'évolution de la

langue arabe, mais aussi à sa situation actuelle et à ses tendances dans l'avenir. Nous tenterons de mettre en évidence les spécificités de l'écriture arabe moderne représentée par l'un de ses figures les plus célèbres, l'écrivain Egyptien Nağīb Maḥfūz. Nous étudions la structure de la phrase, les compléments, leur variété et leur usage linguistique dans le roman intitulé *Al-ssukkariyya* :

Comment Maḥfūz organise t-il la phrase ? Comment fait-il usage des différentes fonctions complémentaires ? A quel point les possibilités qu'offre la langue arabe aident-elles l'écrivain contemporain à bâtir son œuvre créatif ? Maḥfūz a-t-il innové dans la construction de la phrase et dans l'usage des compléments ? Ou au contraire, est-il resté fidèle aux normes de la phrase arabe classique ? A quel point la nature de l'écriture romanesque a-t-elle influencé la manière de distribuer les composants de la phrase ? C'est autour de toutes ces questions que repose ce dernier chapitre. Afin d'y répondre, nous étudions la structure de la phrase chez l'auteur. et nous examinons les relations syntaxiques et sémantiques entre ses différents composants. Cela permettra de tracer les aspects d'évolution de la langue arabe à la lumière de ses règles de base.

Nous nous situons dans un cadre conceptuel classique. Nous suivons la réflexion des grammairiens arabes classiques des plus anciens au plus tardifs. En effet, tout au long de ce travail nous nous appuyons sur les théories de la tradition grammaticale arabe, désormais (T.G.A), sans pour autant négliger le point de vue de la linguistique moderne et des chercheurs contemporains. Nous avançons les remarques faites par ces chercheurs arabes et occidentaux quand cela paraît utile.

Les premières tentatives de la réflexion sur la langue arabe sont d'une importance particulière car en nous référant aux travaux élaborés en cette période et en les comparant à d'autres plus tardifs nous pouvons suivre l'évolution de la pensée grammaticale arabe jusqu'à nos jours. Nous consultons les ouvrages des grammairiens classiques tel que : Sibawayhi, Ibn Al-Ssarrāğ, Ibn 'Aqīl, Al-'Astarabādi, Al-Zzağāğī, Ibn Ya'īš, Ibn Ğinnī, Al-Ssayūfī, Ibn 'Uṣfūr, Al-Qazwīnī, Al-'Ukbarī, Al-'Anbārī, Ibn Hišām, Ibn Mālik, Ibn -l-Hāğib et bien d'autres encore, de manière à présenter leurs différents points de vu à notre sujet. Les travaux des chercheurs contemporains tel que André Martinet, Christian Touratier, Emile Benveniste, J.P. Guillaume, Georges Bohas, Régis Blachère, David Cohen et de nombreux orientalistes et arabisants, nous aiderons à mener une démarche critique et à développer la réflexion sur la grammaire arabe sans se limiter aux méthodes et aux notions des grammairiens classiques.

Afin d'élaborer des interprétations plausibles aux questions traitées, les expositions théoriques sont appuyées par des exemples classiques et contemporains. Les citations sont rapportées dans leur langue d'origine (l'arabe) par le biais de la transcription. Nous offrons ainsi au lecteur la possibilité d'exercer sa propre réflexion sur les perspectives proposées. Toutes les citations ainsi que les termes techniques seront également traduits. Toutefois, ces traductions seront toujours approximatives d'autant plus que les orientalistes n'ont pas toujours adopté les mêmes terminologies.

Finalement, nous insistons sur le fait que nous n'envisageons pas, dans notre recherche, changer les données de la grammaire arabe. Nous voulons surtout, simplifier les données de cette grammaire, mettre le point sur ses contributions dans le développement de la science des langues et attirer l'attention sur ses limites et ses difficultés quand elles existent.

CHAPITRE I

LA THÉORIE DE LA COMPLÉMENTATION

I-RAPPEL SUR LA THÉORIE DE LA PHRASE ARABE

Ce rappel sur la théorie de la phrase semble nécessaire d'être abordé pour comprendre la structure de la phrase arabe et découvrir, par la suite, les relations entre ses différents éléments. La phrase est la base de toute recherche grammaticale, et nous savons bien que la langue arabe a conservé ses règles de base telles qu'elles ont été formulées dans les ouvrages fondateurs. Toutefois, la théorie de la phrase a été sujette à des divergences entre les grammairiens. Nous laissons de côté les débats interminables à propos de cette théorie et nous nous intéressons qu'aux données pouvant servir notre recherche. Nous essayons de voir à quel point la structure de la phrase et l'ordre des composants nous aideront-ils à comprendre la relation entre le verbe et le complément. Nous prenons en considération l'interaction entre fonction syntaxique et sens sémantique? En effet, qu'il s'agit de la grammaire occidentale ou de la grammaire arabe, la réflexion au sujet de la phrase n'a cessé de s'approfondir de manière à occuper des chapitres tout entiers dans les traités de grammaire. Comment défini-t-on la phrase ? Quelles délimitations peut-on donner aux notions qui se rattachent à l'acte de l'énonciation ? Quelles sont les sortes de phrases, leurs différentes valeurs et leurs caractéristiques en langue arabe ? L'héritage grammatical arabe nous aide-il à mieux comprendre les relations entre les composants de la phrase ? C'est au autour de toutes ses questions que repose ce chapitre introductif.

Selon les linguistes, l'objet de la syntaxe est l'examen de la façon dont les unités linguistiques douées de sens se combinent dans la chaîne parlée³ pour former des énoncées⁴. L'analyse linguistique découpe le discours en paragraphes, les paragraphes en séquences enchaînées, les séquences en phrases et les phrases en mots formés d'unités minimales de décomposition. Si l'on admet que dans toutes les langues les énoncées se structurent en phrases nous constatons que la délimitation de celle-ci révèle certaines difficultés. En effet, les chercheurs dans le domaine de la phrase l'ont abordé de manières

³ Dans son ouvrage *Éléments de syntaxe structurale*, Lucien Tesnière rapporte la définition de la chaîne parlée avancée par F. de Saussure : « C'est la donnée immédiate de la parole. C'est elle qui sous sa forme naturelle ou sa notation écrite fournit les faits de base dont l'observation préalable est la source de toute spéculation linguistique (...) Elle se présente comme une ligne, c'est là son caractère essentiel »; Tesnière (1988 : p. 17).

⁴ André Martinet (1985 : p. 16).

différentes: Certains ont évoqué la façon d'ordonner les mots pour former la phrase. D'autres ont cherché dans le domaine du sens. Ainsi nous avons des définitions d'ordre formels tel que: « La phrase est une unité phonique séparée par deux poses » ou encore « la phrase est une suite de mots inaugurée par une majuscule et terminée par une ponctuation forte »⁵. Les linguistes occidentaux contemporains ont tenté de construire une définition fonctionnelle de la phrase. Citons par exemple celle avancée dans le Dictionnaire de la linguistique de Georges Mounin : « La phrase est une forme linguistique indépendante, qui n'est pas incluse en vertu d'une quelconque construction grammaticale. Elle n'entre pas dans classe distributionnelle », ou encore celle proposé par André Martinet: « La phrase est l'ensemble des monèmes qui sont reliés par des rapports de déterminations (dépendance) ou de coordination à un même prédicat »⁶.

Ainsi en Français, les grammairiens font la différence entre phrase et proposition. La phrase est plus générale, elle peut contenir une ou plusieurs propositions. Ces dernières sont déterminées comme des éléments qui ressemblent à la phrase, comportant des prédications mais ne répondant pas à la condition d'indépendance. Par contre la phrase répond aux deux conditions à la fois: la prédication et l'indépendance. David Cohen affirme dans ce contexte que : « la phrase se définit au delà de la syntaxe, par ses relations référentielles externes à l'énoncé lui même et se délimite par démarcatifs « supra segmentaux » qui en signalent le début et la fin et la marque formellement comme constituant un tout autonome »⁷. Il est important de signaler dans ce contexte que la recherche grammaticale occidentale concernant la phrase s'est développée durant le siècle dernier. Elle a fait bénéficier les chercheurs contemporains dans le domaine de la phrase arabe de ses résultats.

En langue arabe, la réflexion sur la notion de la phrase s'est élaborée chez les grammairiens classiques au fur et à mesure que l'évolution de la pensée grammaticale arabe. De différentes terminologies sont souvent évoquées là où il s'agit de l'étude de la phrase. Des notions tel que: (*lafẓ*) « profération » ou « terme » (*kalima*) « mot » (*kalām*) « énoncé »⁸ et (*ḡumla*) « phrase » qui n'ont pas eu toujours la même signification sont fréquemment utilisées dans les ouvrages de grammaire. Dans le *kitāb* de

⁵ Nelly Flaux (1993 : p. 2)

⁶ A. Martinet (1985 : p. 59)

⁷ David Cohen (1989: p.44)

⁸ Le Dictionnaire de Linguistique de La Rousse précise qu' « Énoncé est employé parfois pour phrase dans la mesure où l'analyse des énoncés s'est souvent réduite à l'analyse des phrases qui les composent. »

Sibawayhi (m.177/793)⁹ apparaissent les premiers traits descriptifs de la phrase arabe. En effet Sibawayhi n'a pas accordé d'importance à définir la notion (*kalima*), il s'est préoccupé par l'étude de la phrase sans pour autant la nommer (*ġumla*), laquelle ne sera appelée ainsi que plus tard. Elle est représentée généralement par la notion (*kalām*).¹⁰ Notre grammairien a souvent employé ce terme dans le sens de (*ġumla*) quoique le (*kalām*) soit une chose aussi spécifique que la phrase. En effet, l'énoncé est défini comme « Expression informative intentionnelle ». L'informativité veut dire la présence d'un contenu sémantique doué d'autonomie. Par contre, la phrase est simplement définie comme la donnée d'une relation prédicative, sans aucune référence à une quelconque autonomie syntaxique ou sémantique »¹¹.

Sibawayhi a étudié tout acte de parole remplissant les conditions d'adéquation structurelle et sémantique. Cette démarche l'a conduit à délimiter la phrase à travers ses constituants et à travers la combinaison de plusieurs éléments syntaxiques actualisés par la relation prédicative. Il a annoncé la structure fondamentale sujet-prédicat et il a affirmé qu'une phrase doit être conforme aux règles syntaxiques et précises sur le plan sémantique. Le (*kalām*) selon Sibawayhi est évalué comme (*ḥasan*) ou (*qabīḥ*) c'est à dire bien construit ou mal construit. Il est également évalué par sa motivation, sa structure et essentiellement par son efficacité de communication. Le *kitāb* insiste sur le rôle du locuteur dans l'opération communicative, il dit à ce propos: « Vois-tu si tu disais (si frappe vient) ça ne sera pas un discours » (*'alā tarā 'annaka law qulta 'in yaḍrib ya'tinā lā yakūnu kalāman*)¹².

De nombreuses contributions se sont cumulées par la suite et ont formé une théorie assez homogène dans laquelle l'étude de la structure de la phrase occupe une place importante. Certains grammairiens classiques ont considéré la (*kalima*) mot, comme étant une donnée essentielle (de sens banal) qui n'a pas besoin d'être défini, comme c'était le cas de Sibawayhi. D'autres grammairiens plus tardifs ont essayé de donner à chaque terme une définition qui lui est propre: Dans le *mufaṣṣal*, Zamaḥṣarī (m. 467 / 1072) distingue entre (*kalima*) mot et (*kalām*) discours. Il défend ce principe de convention car si le premier est

⁹ Tout au long de ce travail, la première date correspond à l'ère hégirienne, la seconde à l'ère chrétienne.

¹⁰ Selon J.E. Khouloughli, « dans la T.G.A. la notion de « phrase » (*ġumla*) s'est dégagé progressivement (...) on ne peut pas encore dater avec certitude la première apparition du terme (*ġumla*) dans une acception proprement grammaticale. Nous savons par contre que, dans les textes des grammairiens « précoces », il reste un simple synonyme (technique) du mot (*kalām*) Article « La phrase dans la tradition grammaticale arabe » Khouloughli (1995 : p.81).

¹¹ Ibn Hišām a consacré une séquence du deuxième chapitre d' *Al-Muġnī* à détailler la différence entre (*ġumla*) et (*kalām*). Voir: p. 490, de l'ouvrage indiqué.

¹² Sibawayhi (S.D: I, p. 14).

synonyme de (*al-lafẓatu al-ddāllatu ‘alā ma’nā mufradin bi-l-waḍ’i*)¹³ « le mot est la voix instaurée pour une notion simple selon le principe de la convention », le deuxième est défini comme étant: « le discours est ce qui se compose de deux mots (tu as) accordé l’un à l’autre (cela ne se fait que) de deux noms comme quand tu dis Zayd (est) ton frère, ou d’un verbe et d’un nom comme quand tu dis Zayd frappe et il est appelé *ḡumla* » (*al-kalāmu huwa -l-murakkabu min kalimatayni ‘asnadta ‘iḥdāhumā ‘ilā al-’uḥra ‘illā fī ismayni kaqawlika Zaydun ‘aḥūka ‘aw fī fī’lin wa ismin kaqawlika ḍaraba Zaydun*)¹⁴.

Ce grammairien présente la notion phrase par opposition à la notion mot : Un mot est composé à travers l’assemblage de deux lettres (*ḥurūf*) ou plus, et il indique une notion simple. Par contre, une phrase est composée par l’assemblage de mots selon les règles syntaxiques fixée par la grammaire et selon des fins sémantiques déterminées par le locuteur. Selon Zamaḥṣarī (*kalām*) et (*ḡumla*) sont synonymes.

Ibn Ya‘īš (m.643 /1248) a fait le commentaire du traité de Zamaḥṣarī le *Šarḥ -l-Mufaṣṣal*, il a fait la différence entre (*lafẓ*) terme et (*kalima*) mot. Le premier désigne tout ce que le locuteur peut prononcer, c’est un ensemble de sons prononcés sans qu’il est de sens, le deuxième désigne aussi ce que le locuteur prononce. Cependant, Ibn Ya‘īš explique tout d’abord que le terme ne peut être considéré comme (*kalima*) que lorsqu’il entre dans l’usage des gens. Il sera ainsi qualifié de (*musta‘mal*) à l’inverse de ce qui n’entre pas dans l’usage des gens dit (*muhmal*) dépourvu de sens. L’usage d’un mot est engendré par l’accord entre les gens d’employer ce terme. De plus une profération ne peut être considérée comme (*kalima*) que lorsqu’elle a un sens. Autrement dit pour qu’un (*lafẓ*) ait le caractère d’une (*kalima*), il doit porter une signification¹⁵ qui lui est assigné par le principe de (*tawāḍu‘*) ou (*iṣṭilāḥ*) convention¹⁶. Ce principe exclu le (*lafẓ*) (*‘aḥḥ*) exprimant la douleur du cadre des mots¹⁷ car il ne répond pas à la condition de (*tawāḍu‘*), de plus un mot est une unité significative indivisible car une partie du mot ne renvoie pas au sens de ce dernier: Prenant par exemple la lettre « z » du mot Zayd, elle n’a pas de signification hors du mot auquel elle se rapporte.

¹³ Zamaḥṣarī (S.D: p. 6)

¹⁴ Ibid

¹⁵ Ibn Ya‘īš (S.D: I, p. 19)

¹⁶ La convention signifie l’accord entre un groupe d’individus parlant la même langue, sur la désignation d’un tel objet ou tel phénomène par un tel mot ; Exemple : Les Arabes sont convenu d’appeler le liquide inodore, incolore et sans goût par (*ma’*) eau. Les chercheurs emploient souvent la notion « convention » par opposition à « l’arbitraire ».

¹⁷ Lucien Ténier considère “aie” comme mot-phrase qui suffit à lui seul d’exprimer la douleur physique sans qu’il soit nécessaire de lui ajouter aucun autre élément pour compléter la phrase. Ténier (1988 : p. 94).

Ibn Ya‘īš ajoute que le locuteur emploi parfois deux mots dans le sens d’un seul renvoyant à une seule signification tel est le cas de (*ibn ‘āwā*) ou encore (*ḥaḍramawt*). Cette catégorie de mot est le produit d’une combinaison de deux éléments dans une unité ou chaque partie renvoie à une partie du sens global. Dans ce genre d’usage, le mot n’est plus une unité simple mais plutôt une unité complexe formée par composition, elle forme cependant une seule unité significative et par conséquent un seul mot. (*Al-kalima*) est présenté dans les trois parties du discours reconnues par la T.G.A: « le mot est de trois sortes : nom, verbe et particule » (*al-kalimatu talātatu ‘anwā’in: ‘ismun wa fi‘lun wa ḥarfūn*).

I-1-Les définitions de la phrase

Pour définir la phrase, Ibn Ğinnī (m. 392/1002) insiste sur l’aspect significatif de la phrase. Dans *Al-Ḥaṣā’iṣ* « les particularités », il considère la notion (*ḡumla*) comme l’équivalent de (*kalām*), il l’a défini comme étant : « l’énoncé significatif bâti seul et indépendant dans son sens » (*al-kalām al-mufīd al-qā’imu bira’sihi al-mustaqillu bima’nāhu*)¹⁸. L’ énoncé (*kalām*) est ainsi différent du discours (*qawl*), en effet tout énoncé est un discours alors que tout discours n’est pas nécessairement énoncé car le (*kalām*) selon Ibn Ğinnī ne peut être que complet et significatif raison pour laquelle - les arabes désignent le livre sacré (le coran) par (*kalām Allah*) et non pas par (*qawl Allah*) dit-il, car le (*qawl*) peut être constitué par un seul mot, alors que le (*kalām*) contient habituellement plus qu’un mot et porte à l’interlocuteur un contenu utile (*fā’ida*). Il précise cependant, que certains mots tel que (*‘uffin*) litt. « j’en ai marre » ou encore (*ruwaydaka*) « doucement » prennent le statut de la phrase étant donné qu’ils sont porteurs de (*fā’ida*).

Ibn Ya‘īš rejoint l’idée de Sibawayhi quant au rôle essentiel du locuteur dans le choix de la structure de la phrase « Sache que l’énoncé chez les grammairiens, implique tout (ce qui est dit) indépendant (dans sa construction) et exprimant son sens, il est appelé (*ḡumla*). (*i‘lam ‘anna al-kalāma ‘inda -l-naḥwiyyīna ‘ibāratun ‘an kulli lafẓin mustaqillin binafsihi mufīdin lima’nāhu wa yusammā al-ḡumla*)¹⁹. Pour qu’un assemblage de mots mérite d’être désigné par phrase, il faut qu’il y est (*tarkību isnādin*) une construction de type prédicatif. Cela veut dire que chacun des deux mots est bâti sur l’autre dans le but

¹⁸ Ibn Ğinnī (S.D : I, p.17).

¹⁹ Ibn Ya‘īš S.D : I, p. 21).

d'une information (*habar*), d'un ordre (*'amr*) ou d'une interrogation (*istifhām*). Ainsi la phrase peut être construite de deux noms tels que dans l'exemple (1) ou encore d'un verbe et d'un nom comme dans l'exemple (2).

(1) *Zaydun marīḍun.*

Zayd (est) malade.

(2) *marīḍa Zaydun.*

est tombé malade Zayd.

Zayd est tombé malade.

Pour les notions étudiées précédemment, Al-'Astarabādī (m. 686/1284) avance d'autres définitions plus plausibles. Il distingue entre (*kalim*) sortes de mots ou parties de discours, (*kalima*) mot, (*qawl*) ou (*kalām*) discours et en fin énoncé ou phrase (*ḡumla*). Pour délimiter le mot, il rapporte la définition de Ibn -l-Ḥāḡib: (*al-kalima lafẓun wuḍi'a lima'nā mufradin*) le mot est une voix instaurée pour une notion simple,²⁰ il ajoute que le (*kalim*) n'est pas le pluriel de (*kalima*) comme le fait entendre sa forme morphologique c'est plutôt son genre prochain, de même que (*tamr*) dattes est le genre prochain de (*tamra*) datte. La notion genre prochain s'applique aux petites comme aux grandes quantités, cependant (*kalim*) s'emploie uniquement pour une quantité supérieure à deux.

Quand il définit le (*kalām*), Al-'Astarabādī affirme : « Cette notion désigne ce par quoi l'on discourt, qu'il s'agisse d'un (seul) mot constitué d'un (seul) élément phonétique comme le (*wa*) « et » de coordination, d'un mot constitué de plusieurs éléments ou de plusieurs mots, que ces mots soient dépourvus de sens ou non. Ainsi tu peux appliquer ce terme (discours) aux mots hors contexte (*mufrad*) à quelqu'un qui prononce un mot comme (*Zayd*) ou une suite de mots comme (*Zayd 'Amr Bakr*), tu dis c'est un discours qui n'a pas de contenu utile. » (*wa-l-kalāmu bima'nāhu (...) huwa mawḍū'un likulli mā yutakallamu bihi sawā'an kāna kalimatan 'alā harfin, kawāw -l- 'atfi 'aw 'alā 'akṭari min kalimatin wa sawā'an kāna muhmalan 'aw lā, 'ammā 'iṭlāquhu 'alā -l-mufradāti fakaqawluka liman takallama bikalimatin ḡayri murakkabatin tarkība i'rābin ka « Zayd » 'aw bikalimatin ka Zayd 'Amr Bakr haḍa kalāmun ḡayru mufidin*)²¹.

²⁰ Instaurer une voix selon Al-'Astarabādī est le fait de l'affecter pour la première fois pour désigner une notion quelconque dans l'intention de l'établir comme convention pour signifier cette notion parmi un groupe humain.

²¹ Al-'Astarabādī (1982 : I, p. 3)

En revanche, le mot n'indique toujours pas une notion simple, car si on prend l'exemple du mot (*rağulāni*), nous remarquons que nous avons deux sens l'un sémantique désignant le genre humain masculin, l'autre morphologique indiquant le nombre ou le sens du duel. Al-'Astarabādī reconnaît qu'il s'agit de deux mots à deux significations, mais nous sommes à l'égard de: « deux mots si intimement mêlés l'un à l'autre qu'ils sont devenues comme un mot unique » (*kalimatāni šāratā min šiddati -l- 'imtizāgi kakalimatin wāḥidatin*)²². Ceci, à cause du manque d'indépendance des éléments phonétiques des mots mentionnés²³. Il précise : « Discours et voix dans le fond de la langue désignent la même notion et s'appliquent aussi bien à un seul élément phonétique qu'il ait ou non, valeur de particule, que cela soit porteur de contenue ou non » (*fa-l-qawlu wa-l-kalāmu min ḥayṭu 'aṣli -l-luğa bima 'nā yuṭlaqu 'alā kulli ḥarfīn min ḥurūfi -l-mu 'ğami kāna 'aw min ḥurūfi al-ma 'ānī wa 'alā 'aktari minhu mufīdan kāna 'aw lā*)²⁴. Il rappelle que dans l'usage courant le terme (*qawl*) s'emploie pour ce qui porte un contenue. Il convient ainsi de dire que (*qawl*), chez Al-'Astarabādī, est une notion globale qui implique l'emploi conscient de cette performance qui spécifie le genre humain dite le langage.

La définition de la phrase chez Al-'Astarabādī apparaît à travers l'analyse du sens de l'énoncé (*kalām*). Il dit : « La différence entre la phrase et l'énoncé, est que la phrase est celle qui comporte la prédication initiale qu'elle soit visée en elle même ou non, tel que la phrase qui est propos au thème (...) (alors que) l'énoncé est celui qui contient la prédication initiale visée en elle même. Dans (3) la proposition (*kāna 'abūhu marīḍan*) « son père était malade », il existe une prédication qui n'est pas visée en elle même ce qui fait qu'elle n'est pas centrale dans l'énoncé » (*wa-l-farqu bayna al-ğmla wa-l-kalām 'anna -l-ğumla mā taḍammāna -l-'isnāda al-'aṣliyya sawā'an kānat maqṣūda liḍatihā 'aw lā, ka-l-ğumla -l-latī hiya ḥabarun li-l-mubtada'i (...) wa-l-kalāmu mā taḍammāna -l-'isnāda al-'aṣliyya wa kāna maqṣudan liḍātihi*)²⁵. Il explique plus loin : « l'énoncé englobe deux mots avec une relation prédicative et cela ne se produit qu'avec deux noms, ou un verbe et un nom (...) Nous entendons par « englobe deux mots » le fait qu'il se compose de deux mots, ou encore que ces deux mots en sont les parties constituantes.» (*al-kalāmu mā taḍammāna kalimatayni bi-l-'isnādi, wa lā yata'attā dālīka 'illā fī ismayni 'aw fī fi'lin wa*

²² Ibid.

²³ Nous avons adopté dans ce passage la traduction faite par Monsieur J.P.Guillaume dans le cours de linguistique pour l'année universitaire 1998 /1999.

²⁴ Al-'Astarabādī (1982: I, p. 3)

²⁵ Ibid. p. 8.

ismin (...) wa na'nī bitaḍammunihi al-kalimatayni tarakkubuhu minhumā 'aw kawnuhumā ḡuz'ayhi)²⁶.

(3) *ra'aytu al-walada al-ladī kāna 'abūhu marīḍan.*

J'ai vu le garçon qui son père était malade.

L'approche de Al-'Astarabādī n'est pas loin de celle de Sibawayhi, car le premier a détaillé les parties de discours et les a réparties selon le sens fonctionnel qu'elles peuvent occuper. Il a accordé une attention particulière à étudier les différentes relations combinatoires pouvant exister entre les composants de la phrase. Cette relation varie selon l'intention du locuteur et selon le genre de la phrase construite comme nous l'avons déjà mentionné. Le locuteur possède différentes procédées pour construire sa phrase, par contre il doit tenir compte de certaines conditions telles que le sens fonctionnel, la flexion et le contexte sémantique. Ainsi dans l'organisation de la phrase les éléments seront distribués selon la fonction accordée à chacun d'entre eux, de la même façon, la flexion doit être conforme aux règles fixées par la grammaire et enfin tout cela sera mis au service du sens sémantique visé par le locuteur dans un contexte bien déterminé.

La phrase verbale est le domaine de notre intérêt puisqu'elle est la plus concernée par le phénomène de la complémentation. Et partant de l'analyse précédente, nous présentons les éléments qui constituent la langue arabe dans le schéma suivant :

Schéma n° 1 :

<i>Kalām = ḡumal = kalimāt = 'aṣwāṭ</i>
--

Discours = phrases = mots = voix.
--

Il convient de remarquer à partir de la séquence précédente, que pour un bon nombre de grammairiens, il n'y a pas de différence fondamentale entre énoncé et phrase, nous

²⁶ Al-'Astarabādī (1982: I, p. 7).

l'avons vu, les grammairiens emploient l'un ou l'autre sans distinction. Quand Ibn Ğinnī définit l'énoncé il rappelle (*wa huwa al-laḏī yusammīhi al-nnaḥwiyyūna ġumal*)²⁷, « les grammairiens l'appellent phrase ». Quoiqu'il en soit, cette confusion au niveau des termes laisse apparaître une clarté au niveau de la délimitation de la notion phrase, car nos grammairiens ont tous souligné le caractère significatif et indépendant de sa construction. Ils ont tous insisté sur le fait qu'elle forme une unité après laquelle le locuteur peut s'arrêter (ou se taire) tout en accomplissant la fonction communicative. Ils se sont référés aux données théoriques largement liées à la répartition des trois parties du discours reconnues par la T.G.A. pour déterminer les différentes sortes de phrases. Ils ont conclu, ainsi, que les sens sont au nombre de trois : Le sujet de l'information occupe la fonction (*musnad 'ilayhi*), l'information que nous donnons sur ce sujet ayant la fonction (*musnad*) ou verbe et l'élément qui lie entre les deux : (*al-ḥarf*) préposition. Cette répartition suppose que la phrase arabe est soit nominale soit verbale, car la préposition n'a pas de rôle dans la prédication. C'est ce que nous tenterons de démontrer dans la séquence suivante.

I-2- Les types de phrases en arabe

Nous n'aborderons ici la typologie de la phrase arabe que dans la mesure où cela nous aide à préciser quel type de phrase est concerné par le phénomène de la complémentation. Nous partons de l'idée qui dit que : « tout locuteur, dans toute langue²⁸, a l'un des besoins communicationnels suivants : ou il veut rendre compte d'un événement, ou il veut poser l'existence de quelqu'un ou de quelque chose quelque part, ou il veut exprimer un jugement²⁹. Dans tous les cas il a besoin d'une fondation pour construire la phrase qui convient le mieux à ce qu'il veut communiquer. Les grammairiens arabes ont exprimé cette idée en affirmant que l'énoncée est soit un énoncé qui ne peut être que vrai (*kalāmun yaḥtamilu al-ṣṣidqa*), soit un énoncé qui peut être vrai comme il peut être faux (*kalāmun yaḥtamilu al-ṣṣidqa wa-l-kaḏib*)³⁰. Dans tous les cas, la langue arabe fournit un type de phrase pour chaque type de besoin: ainsi quand le locuteur veut exprimer un jugement sur quelqu'un ou quelque chose ou veut établir une relation d'identité entre deux objets, il fait

²⁷ Ibn Ğinnī (S.D: I; p. 17)

²⁸ André Martinet définit la langue comme : « un instrument de communication doublement articulé et de caractère vocal » Martinet (1985. p. 24)

²⁹ Ben Gharbia Abdel Jabbar (1999: p. 304)

³⁰ Al-Ġurġānī (1982: p. 410)

appel à une phrase nominale. Alors qu'il fait recours à la phrase verbale pour rendre compte des événements.

I-2-1- la phrase nominale

Pour définir la phrase nominale, Ibn Hišām (m.761/1359) affirme: « La phrase nominale est celle qui commence par un nom » (*al-ğumla al-'ismiyya hiya al-latī šadruhā 'ismun*)³¹. On distingue dans ce type de phrase deux composants essentiels: Le point de départ de la prédication est dit (*mubtada' bihi*) littéralement « terme par lequel on commence », c'est (ce sur qui on parle). Celui-ci est spécifié d'un prédicat (*ḥabar*) « ce que l'on dit » nommé aussi propos. Ce dernier est spécifié à son tour par le (*mubtada'*) et mis en relation avec lui. La phrase nominale est formée par le rapprochement de ces deux éléments sans qu'ils soient liés l'un à l'autre par un verbe. Selon David Cohen: « la phrase nominale apparaît comme la forme la plus simple de l'énoncé assertif fini »³². Celle qui contient le plus petit nombre de marques explicites. Elle peut être constituée comme nous l'avons vu, par la juxtaposition de deux termes l'un figurant le sujet, l'autre le prédicat. Chacun de ces termes peut se présenter sous une forme complexe comme un syntagme développé qui, à la limite, formerait lui-même toute une proposition (verbale ou non verbale) « nominalisée ». Mais la phrase qui l'intègre ne se fonde que sur leur coexistence.³³ La phrase nominale s'articule donc autour de ces deux éléments pour exprimer la constatation qu'une qualité, une attitude ou un état appartenant à quelqu'un ou à quelque chose. Fassi Fehri insiste sur le fait qu'« aucun verbe n'apparaît en surface (dans une phrase nominale) »³⁴. En effet ce type de phrase sert essentiellement à décrire des situations statiques comme dans l'exemple (4).

(4) *al-ššamsu ṭāli'atun*³⁵.

Le soleil (est) levé.

La définition avancée par Ibn Hišām s'appuie sur l'aspect formel de la phrase et plus particulièrement sur la distribution de ses éléments linguistiques. Selon cette définition elle peut avoir comme valeur d'exprimer la validation d'une relation entre deux entités, le

³¹ Ibn Hišām (1979: p. 492)

³² David Cohen (1989: p. 45)

³³ Ibid.

³⁴ Fassi Fehri Abdel-Kader (1981: p. 98)

³⁵ Le mot (*šams*) « soleil » en arabe, est un nom féminin.

thème et le propos. Le thème contient d'ordinaire des éléments connus par le locuteur alors que le prédicat porte des renseignements normaux. Les deux éléments de la phrase nominale s'accordent en genre et en nombre.

Le thème considéré comme le point de départ de l'énonciation doit occuper la première position, le prédicat le succède. La T.G.A. permet cependant des opérations d'inversion encadrée par des règles syntaxiques. Elle dit que toute antéposition du (*ḥabar*) s'effectue en fonction d'un (*musawwiġ*) « prétexte » ou motif qui rend cette antéposition possible³⁶. Certains grammairiens disent que les (*musawwiġāt*) sont au nombre de six, alors que Ibn 'Aqīl dit qu'ils dépassent la trentaine³⁷. Le (*mubtada'*) est normalement « défini » (*ma'rifa*) soit parce qu'il porte l'article défini (*al*) comme dans (5) soit parce qu'il est nom propre comme dans (6), pronom personnel comme dans (7) ou un nom annexé à un nom défini comme dans (8). Dans ces cas la postposition du thème est impossible.

(5) *al-bintu ṣādiqatun fī qawlihā.*

La fille est sincère dans sa parole.

(6) *Hindu ṣādiqatun fī qawlihā.*

Hind est sincère dans sa parole.

(7) *hiya ṣādiqatun fī qawlihā.*

Elle est sincère dans sa parole.

(8) *'uḥtu Hindin ṣādiqatun fī qawlihā.*

La sœur de Hind est sincère dans sa parole.

Dans d'autres cas, le (*mubtada'*) est indéfini (*nakira*). La postposition par rapport au (*ḥabar*) est possible tel que dans l'exemple (9) alors qu'elle est impossible dans (10). Ibn Hišām dit que dans ce cas, nous nous sommes plus vis-à-vis d'une phrase nominale, mais d'une phrase locative³⁸.

(9) *fī -l- masġidi riġālun.*

³⁶ Le but de notre recherche n'étant pas l'ordre des éléments dans la phrase nominale, nous nous limitons ici à faire certaines remarques à propos de l'ordre basique dans ce genre de phrase.

³⁷ Pour plus de détails sur les possibilités d'antéposition voir : Ibn 'Aqīl (1964 : I, p. 227-239).

³⁸ Nous reviendrons sur la phrase locative dans la séquence (II-3).

A la mosquée des hommes.

(10) *riġālun fī -l- masġidi**.

Des hommes à la mosquée.

Si on la prend hors contexte, la phrase nominale ne contient aucun élément indiquant le repérage temporel, elle est interprétée comme se situant au présent de l'acte de l'énonciation³⁹. Toutefois, un phénomène répandu dans l'usage arabe, aussi bien classique que moderne, attire l'attention et pose certaines difficultés. En effet, les grammairiens affirment que le locuteur peut toujours situer le contenu de ces phrases (nominales) dans le passé ou dans le futur par rapport au temps de l'énonciation. Ceci se fait en ajoutant des marques spéciales. Ainsi la phrase nominale reçoit d'autres éléments linguistiques qui influencent la flexion et la fonction des composants comme (*kāna*)⁴⁰ et ses analogues (sœurs) être et les autres verbes modaux, (*'inna*) « certes » et ses analogues, (*ka'anna*) comme ci, (*lākinna*) mais, (*la'alla*), peut être. Si l'introduction de (*'inna*) et ses analogues n'entraîne pas de changement dans la catégorisation de la phrase (considérée toujours comme nominale), l'introduction de (*kāna*) ou de l'une de ses sœurs transforme la phrase en une verbale. Et quoiqu'ils sont qualifiés de « verbes incomplets », ces éléments affectent la phrase nominales de point de vue marquage casuel et de point de vue sens.⁴¹ Ils modifient la relation syntaxique thème-propos. Le paradoxe se voit nettement quand nous procédons à l'analyse grammaticale d'une phrase commençant par (*kāna*). Nous disons à ce moment là, que l'exemple (11) est une phrase verbale (*ġumla fī 'liyya*) et qu'elle se compose d'un (*fī 'l nāqis*) (*kāna*) ayant le rôle de « verbe modificateur » (*nāsiḥ*), de (*'ism kāna*) (*Zaydun*) et de (*habar kāna*) (*marīdan*).

(11) *kāna Zaydun marīdan*.

Était malade (NOM) Zayd (ACC).

Zayd était malade.

Chaque phrase étant en principe une énonciation sur quelque chose comme nous l'avons déjà dit, Ibn Hišām ajoute que nous ne considérons pas les particules qui apparaissent en tête de phrase. Citons à titre d'exemple les particules de négation ou

³⁹ Ben Gharbia 'Abdel-Jabbar (1999: p. 307).

⁴⁰ Les grammairiens considèrent que ces verbes sont incomplets, les chercheurs contemporains donnent à (*kāna*) une valeur temporelle. Nous revenons sur cette remarque dans l'étude détaillée des verbes.

⁴¹ C'est d'ailleurs pour cette raison que les grammairiens les appellent (*nawāsiḥ*).

d'interrogation. La présence de l'une de ces particules ne change rien dans le statut d'une phrase.

(12) *mā Zaydun qā'imun*

Zayd n'est pas debout

(13) *'aqāma Zaydun ?*

Est ce que Zayd est debout ?

Dans l'exemple (12) la phrase est nominale alors que dans l'exemple (13) elle est verbale. Cette version conduit Ibn Hišām à mentionner les trois types de phrase (verbale, nominale, et locative) sans reconnaître à la conditionnelle le statut de phrase comme le fait Zamaḥṣarī. Pour Ibn Hišām, la phrase conditionnelle tel que (14) est une phrase verbale complexe (*fī 'liyya murakaba*). Dans ce même contexte notre grammairien prend en considération la situation initiale de la prédication, l'inversion ne change rien dans le genre de la phrase. Dans (15) la phrase est verbale.

(14) *'in ta'tinī 'ukrimka.*

Si tu viens chez moi je t'honorerais.

(15) *'ayya -l-rrağulayni ra'ayta ?*

Lequel des deux hommes as-tu vu ?

Notons finalement que la T.G.A. a reconnu le statut de la phrase nominale comme genre bien spécifique et que l'emploi de ce genre était fréquent dans les textes classiques. La phrase nominale représentait le genre préféré et l'outil idéal des écrivains et des poètes pour tracer des passages descriptifs. Citons à titre d'exemple *Al-Ğāḥiẓ* dans ses ouvrages de littérature et les poètes préislamiques dans leurs guerriers. Par contre, quant ils évoquent le sujet de la complémentation, ils ne considèrent pas que la phrase nominale est concernée par ce phénomène.

I-2-2- La phrase verbale

Dans la phrase verbale le syntagme verbal occupe la première position car selon la définition de Ibn Hišām : « la phrase verbale est celle qui commence par un verbe » (*al-ğumla -l-fi'liyya hiya -l-llatī šadruhā fi'lun*)⁴². Ce dernier est considéré comme étant un élément central de la phrase. Il repère un élément nominal en lui donnant la fonction d'un sujet. Le verbe lui-même est spécifié par le sujet qui lui donne ses marques d'accord en personne, en nombre et en genre. Il est spécifié en même temps par la situation de l'énonciation qui lui donne les marques de temps, d'aspect et de modalité. Cette phrase exprime une action rapportée à un certain temps, considérée dans une certaine durée, attribuée à un certain sujet et dirigée s'il y'a lieu, vers un certain objet. Quant à la valeur de la phrase verbale, Ben Gharbia Abdel-Jabbar dit: « Ce type de construction sert essentiellement à construire des représentations de situation et est particulièrement sollicité pour décrire les événements. C'est une structure à valeur essentiellement dynamique avec (*al-māḍī*) «l'accompli». Avec (*al-muḍāri'*) «l'inaccompli », elle décrit essentiellement des situations statistiques, permanentes qui ont une valeur générique»⁴³.

Nous avons remarqué que la recherche d'Ibn Hišām concernant la phrase avait un aspect formel. Cette perspective grammaticale pose certains problèmes relatifs à des cas d'usage qui ne se plient pas à ce genre d'interprétations. Prenant à titre d'exemple le cas des phrases commençant par un nom et comportant en même temps un verbe, si l'on applique la définition adoptée par Ibn Hišām, l'exemple (16) serait une phrase nominale puisqu'elle commence par un nom en dépit de l'existence du verbe. C'est aussi le point de vue d'Al-Ḥawārizmī (617 /1220) qui dit « tout nom auquel on associe un verbe mis en première position est sujet, si le verbe est postposé (au nom) celui-ci est (alors) thème » (*kullu 'ismin 'uḍṭifa 'ilayhi fi'lun muqaddamun 'alayhi fahuwa fā'ilun, fa'in kāna al-fi'lu fīhi mu'aḥḥaran fahuwa mubtada'*)⁴⁴. La langue arabe préfère mettre le verbe en première position. Les grammairiens considèrent que celui-ci est plus riche de contenu, il englobe les significations de l'action (le procès) et le temps. D'une manière générale cet ordre est respecté, par contre, si le sujet précède le verbe, c'est que le locuteur veut fixer l'attention sur ce sujet.

En revanche ce qui mérite d'être signalé ici, c'est que Ibn Hišām a évoqué la question de la structure de base et son rôle dans la répartition des sortes de phrases. Il dit dans le

⁴² Ibn Hišām: (1979: II, p. 492).

⁴³ Ben Gharbia Abdel Jabbar (1999: p. 302).

⁴⁴ Al-Ḥawārizmī (1990: I, p. 233).

Muḡnī -l-labīb: « ce qu'il faut prendre en compte (pour décider du caractère verbal ou nominal d'une phrase) c'est la nature de son terme initial dans la base » (*wa -l-mu 'tabaru 'aydan mā huwa ṣadrūn fī -l- 'aṣli*).⁴⁵ Ce n'est donc pas la structure de surface qui décide du genre de la phrase mais plutôt la structure de base. Il s'agit là d'une précision capitale qui aide énormément le chercheur dans le domaine de la phrase arabe. Pour des exemples comme (16) et (17) la discussion n'a pas une raison d'être. Les grammairiens contemporains tels que Al-Maḥzūmī dans (*fī-l-maḥw -l- 'arabī*) et Al-Ssamarrā'ī dans (*al-fi 'lu: zamānuhu wa 'abniyatuhu*), disent qu'il n'y a pas de différence entre (*Zaydun qāma*) et (*qāma Zaydun*). La seule différence consiste dans l'intérêt que porte le locuteur dans chaque construction. Dans (16) il s'intéresse à informer sur Zayd, ce qui l'oblige à commencer par le sujet. Par contre dans (17), il s'attache plus à l'information sur l'action de « se lever » (*qiyām*), ce qui l'invite à commencer par le verbe.

(16) *Zaydun qāma.*

Zayd s'est levé.

Au lieu de :

(17) *qāma Zaydun.*

S'est levé Zayd.

Dans des exemples plus sophistiqués tels que (18) et (19), le problème se pose toujours. C'est pour cette raison que nous devons inviter la théorie de la structure profonde des phrases. En effet, une phrase peut très bien, en surface, commencer par un nom et être une phrase verbale, ou commencer par un verbe et être une phrase nominale. C'est la structure sous-jacente, et elle seule qui permet de trancher⁴⁶. Dans (18) la phrase commence par un nom, mais celui-ci étant analysé comme un objet antéposé, la phrase est catégorisée comme verbale. Par contre dans (19), la phrase commence par un verbe (*'an taḍhaba*), mais elle est basée sur l'information, le locuteur peut remplacer le verbe par le nom d'action (*dahāb*), la phrase est donc catégorisée comme nominale.

⁴⁵ Ibn Hišām (1979: II, p.p. 421- 422).

⁴⁶ Voir : G. Bohas (1982: p. 5).

(18) *farīqan kaḏḏabtum wa farīqan taqtulūna.*⁴⁷

Un groupe (ACC) vous traitiez de menteurs et un groupe (ACC) vous tuez.

Vous en avez traité certains de menteurs et vous avez tués les autres.

(19) *'an taḏhaba 'ilā -l-madīna ḥayrun laka.*

Que tu ailles en ville (est) mieux pour toi.

(20) *dahābuka 'ilā -l-madīna ḥayrun laka.*

Aller en ville (est) mieux pour toi.

Pour surmonter les difficultés liées à ce genre d'usage, certains grammairiens ont également adoptés des interprétations qui ne négligent pas certaines dimensions dans l'étude de la phrase. Ils ont évoqué, par exemple, la question du contexte (*siyāq -l-kalām*). Dans le *Dalā'ilu -l-'i'ğāz* « les preuves de l'inimitabilité », Al-Ğurğānī (m. 471/1078), insiste sur l'importance de prendre en considération la situation de l'énonciation⁴⁸ dans l'étude de la phrase. Il considère que les éléments d'un énoncé entretiennent des relations de concordance contextuelle de façon à ce que les uns soient bâtis sur les autres et de manière à donner à chaque élément la fonction qui lui est appropriée.⁴⁹ Cette hypothèse suppose que le plus important dans la construction de la phrase n'est pas l'ordre selon lequel les mots sont organisés, le plus important, c'est que cette organisation soit logique dans le sens qu'elle porte. Il dit à ce propos : « Le but de l'organisation du discours n'est pas que les mots se sont succédés dans la prononciation, mais que leurs signification était cohérente et que leur sens était selon les (exigences) de la raison » (*laysa -l-ğaraḏu binaẓmi -l-kalimi 'an tawālat 'alfāzuhā fī -l-nnuṭqi, bal 'an tanāsaqat dalālatuhā wa talāqat ma'ānīhā 'alā -l-wağhi -l-ladī yaqtadīhi al-'aqlu*)⁵⁰. Mais faut-il le rappeler, ordre et sens ne peuvent pas aller l'un sans l'autre. Un ordre bien déterminé des mots accompli un sens bien déterminé. Pour cette raison Al-Ğurğānī accorde une grande importance à la

⁴⁷ Coran : Sourate 2, verset 87.

⁴⁸ La situation de l'énonciation est dite aussi situation de la communication. Elle est définie par les participants à la communication, dont le rôle est déterminé par « je », centre de l'énonciation ainsi que par les dimensions spatio-temporelles de l'énoncé ou contexte situationnel : relations temporelles entre le moment de l'énonciation et le moment de l'énoncé (les aspects et les temps), relations spatiales entre le sujet et les objets de l'énoncé (les types de discours, les facteurs historiques, sociologiques, ect.). Ces empriseurs de la communication sont symbolisés par la formule « je, ici, maintenant ». Voir Dictionnaire de linguistique (2002 : p. 434 et p. 94) les termes « situation », et « communication ».

⁴⁹ Al-Ğurğānī: (1982: p. 73).

⁵⁰ Ibid. p. 41.

cohésion contextuelle. Il affirme par conséquent, que l'éloquence et l'expressivité ne sont fonction ni du sens ni des mots, mais de la construction (*naẓm*) d'éléments linguistiques en schèmes harmonisés et régis par une série de règles qui constituent la grammaire du langage. Autrement dit, la construction n'est autre que « l'observation des sens de la grammaire » (*murā'āt ma'ānī al-nnaḥw*)⁵¹.

I-2-3- La phrase locative

La phrase locative est celle qui commence par un adverbe de temps ou de lieu (*ẓarf*)⁵². Dans le commentaire de *Al-mufaṣṣal fī ṣinā'at -l- 'i'rāb*, Al-Ḥawārizmī a dressé la liste de ces adverbes et a détaillé leurs cas d'usage.⁵³ Certains adverbes de lieu indiquent les fins (*ḡāyāt*) ou les limites (*ḥudūd*). Citons l'exemple de: (*qabla*) avant, (*ba'da*) après, (*fawqa*) dessus, (*tahta*) dessous, (*ḥalfā*) derrière, (*'asfala*) en bas, (*'inda*) chez et (*tammata*) il y'a. Ce genre d'adverbes s'emploie généralement annexé à un autre nom comme dans (21). D'autres adverbes de temps situent l'action dans le temps, tel est l'exemple de: *matā* (quand), *al-'āna* (maintenant), *baynamā* (au moment de), *'idā* (quand) et *munḍu* (depuis)...Ils sont employés généralement liés au verbe comme dans (22).

(21) *ḥalfā al-ddāri raḡulun.*

Derrière la maison un homme.

(22) *munḍu yawmi -l-ḡumu 'ati 'antaẓiruka.*

Depuis le vendredi je t'attendais.

La phrase locative peut commencer aussi par un syntagme prépositionnel (la préposition (*fī*) « dans » et le nom lié et cette préposition) comme dans (21), elle est appelée dans ce cas phrase existentielle. L'adverbe de temps ou de lieu est souvent suivi d'un nom au cas génitif identifié par les interlocuteurs (c'est-à-dire défini). Dans tous les cas, la phrase locative se compose d'un localisateur et d'un localisé. Dans (23) (*'amāmaka*) est localisateur, Zayd est localisé.

⁵¹ Voir E.I. (Supplément) (2007 : XII, p. 277), voir également Al-Ḡurḡanī (1982 : p. 322).

⁵² La T.G.A. classe ce type d'adverbes dans la catégorie des noms.

⁵³ Al-Ḥawārizmī (1990 : p. 399).

Devant toi Zayd (*NOM*).

Z. est devant toi.

(24) *fī-l-ddāri rağulun*.

Dans la maison un homme.

Dans la maison (il y'a) un homme.

Dans ce genre de constructions nous remarquons la présence d'un localisateur antéposé au nom (indéterminé au cas nominatif). On distingue cependant entre (*fī-l-ddāri rağulun*) de (*rağulun fī-l-ddāri*) : Pour Ibn Hišām, seul le premier cas peut être dénommé « phrase locative », le second est un cas particulier de phrase nominale. Il affirme cependant qu'il faut considérer le verbe et non pas le nom dans la phrase locative⁵⁴, ce verbe a été supprimé après que la rection s'était établie sur l'adverbe ainsi dire :

(25) *Hindun 'indaka*.

Hind (est) chez toi.

Revient à dire :

(26) *Hindun 'istaqarrat 'indaka*.

Hind (s'est installée) chez toi.

De point de vue sémantique la phrase locative se distingue des deux autres types de phrases par le fait que le localisé n'apprend rien à l'interlocuteur sur le localisateur. De point de vue syntaxique elle comporte seulement une relation de repérage syntaxique qui va du localisateur vers le localisé et lui donne sa marque casuelle. Il n'existe cependant pas de relation de spécification entre les deux syntagmes qui la composent. Dans ce sens les chercheurs affirment que la distinction entre les deux types de phrases locative et nominale peut non seulement se faire au niveau de la structure logique, mais également au niveau de la structure syntaxique. La valeur de ce genre de phrase consiste à la localisation spatiale ou temporelle. En revanche, elle aura une valeur de possession (exemple 27) quand le groupe localisé est construit par la préposition exprimant la propriété, ou encore quand ce

⁵⁴ Les Koufites refusent l'idée de considérer un verbe sous entendu et supposent que la phrase est nominale et que l'élément recteur de (*'indaka*) est le thème (*Zayd*). Ibn Hišām (1988. p. 566). Al-'Astarabādī, affirme lui aussi que l'élément recteur doit être présent dans l'énoncé et non pas sous entendu. Voir Al-'Astarabādī (1982 : I, p. 93).

groupe exprime le but ou l'attribution.⁵⁵ Elle peut avoir la valeur d'une simple prédication existentielle quand le localisateur est une valeur abstraite tel que « il y'a » (*tammata*) et le localisé est un nom indéfini comme dans (28) :

(27) *lī kitābun qayyimun.*

A moi un livre précieux.

(28) *tammata 'amrun yuqliqunī.*

Il y'a un problème qui me tracasse.

Notons finalement que la phrase locative est la moins fréquente dans l'usage courant. Les locuteurs ont tendance à considérer ce genre de phrase comme étant une phrase nominale inversée. J.E. Khoulloughli affirme dans son étude sur la phrase dans la tradition grammaticale arabe que : « Tout un courant de la T.G.A, et notamment les auteurs les plus soucieux de la didactique que de théorie, ramène ce type d'énoncés à des phrases nominales en traitant le nom au nominatif comme un « thème postposé » (*mubtada' mu'ahhar*), la postposition étant expliquée par le caractère indéfini du nom »⁵⁶.

I-2-4- Phrase simple et phrase complexe

Dans la classification des phrases selon leur complexité, Ibn Hišām distingue les (*ḡumal kubrā*) grandes phrases ou phrases contenant une phrase enchâssée des (*ḡumal suḡrā*) petites phrases ou phrases simples. Ainsi les phrases disloquées comme (29) et (30) seront considérées comme des grandes phrases, alors que les phrases prédicat enchâssées qu'elles contiennent sont des petites phrases.

(29) *Zaydun ḍarabahu 'amrun.*

Zayd a frappé (lui) 'Amr.

Zayd l'a frappé 'Amr.

⁵⁵ Nous devons certaines remarques importantes dans cette séquence à l'étude de la phrase locative faite par Ben Gharbiyya 'Abdel-Jabbar dans sa thèse intitulée « *La sémantique de la coordination* », dans laquelle il a détaillé la distinction entre les trois types de phrases indiquées.

⁵⁶ J.E. Khoulloughli (1995 : p. 83).

(30) *Zaydun 'abūhu qā'imun.*

Zayd, son père (est) debout.

Ibn Hišām note que certaines constructions ont un statut ambigu⁵⁷ : elles peuvent être des petites phrases, selon que l'on analyse le prédicat comme une phrase ou un simple syntagme tel que dans (31):

(31) *Zaydun marīḍun 'abūhu.*

Zayd malade (son) père à lui.

Conclusion

D'après ce rappel sur la théorie de la phrase en langue arabe, nous retenons essentiellement que chez les premiers grammairiens, le critère de classement de la catégorie « phrase » (*ḡumla*) est bien (*al-'ifāda*) « l'utilité, le sens complet »⁵⁸. Cela se manifeste clairement dans le concept « phrase au sens complet » (*ḡumla mufīda*) opposé à « discours utile » (*kalām mufīd*), d'un côté et « expression utile » (*lafẓ mufīd*) de l'autre. La notion de la (*'ifāda*) s'applique au sens sémantique de la phrase ainsi qu'à sa construction grammaticale. Nous avons souligné l'importance des remarques avancées par Ibn Hišām -l-Anṣārī à propos de la phrase arabe. Outre l'intérêt qu'il a accordée à la typologie générale des phrases, ce grammairien surtout le mérite d'évoquer la question de la structure de base et de la structure superficielle de la phrase.

Il paraît que la théorie de la phrase arabe demeure dominée par la théorie de la rection (*'amal*) qui constitue un élément fondamental dans toute analyse syntaxique dans la T.G.A. Toutefois, cette théorie ne s'intéresse qu'aux relations formelles et structurales entre les composants de la phrase. Elle est ainsi incapable de préciser l'aspect sémantique de la relation entre ces composants. La définition de la phrase elle-même a posé autant de problème que celle qu'a posé la distinction entre les différents types de phrases qui n'a pas suscité l'unanimité des grammairiens classiques. Il est vraie que la classification des différentes sortes de phrases ne manque pas de complexité: Nous l'avons déjà démontré, la

⁵⁷ Pour plus de détails consulter la Thèse de Fassi Fehri Abdel Kader (1981 : p. 34).

⁵⁸ Nous trouvons cette idée chez Ibn 'Aqīl (1964 : p. 14), et chez Ibn Hišām (1981 : p. 9).

phrase nominale commençant par un syntagme prépositionnel de circonstance pose un problème, la phrase verbale dont le sujet est placé en première position pose un problème également. En dépit de tout cela, nous soulignons que la phrase verbale est le genre le plus concerné par le phénomène de la complémentation. Le verbe de cette phrase demande différentes précisions d'objet, de lieu, de temps, de manière et d'état. Et c'est le sens du verbe qui exige la mise en place de tel complément ou de tel autre, ce que nous détaillons dans la séquence réservée à l'étude des compléments.

II - ÉTUDE DU SUJET

L'étude de l'élément sujet est justifiée par deux raisons: D'une part, c'est l'un des composants de base, associé à son verbe, il constitue le noyau de la phrase verbale. Ceci dit qu'il est indispensable à la construction de cette phrase et qu'il entretient un des relations syntaxiques et sémantiques privilégiées avec le verbe. D'autre part, il existe une fonction syntaxique dans la phrases au passif, nommée (*nā'ib -l-fā'il*) « substitut du sujet » et qui a un statut spécifique en grammaire arabe. En effet, les grammairiens classiques considèrent le (*nā'ib -l-fā'il*) comme « complément dans le sens » (*maf'ūl fī -l-ma'nā*). Nous consacrons une séquence entière à l'étude de cette fonction. En revanche, nous ne pouvons parler du « substitut du sujet » qu'après avoir avancé des remarques sur l'élément « sujet ».

Dans la séquence précédente nous avons constaté que le locuteur n'utilise pas des unités isolées, mais il emploie un ensemble de signes qu'on a convenu d'appeler phrase. Si nous reprenons la définition avancée par le nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage : « la phrase est une unité significative qui compose l'énoncé, celle-ci est constituée d'une suite de mots organisés conformément à la syntaxe »⁵⁹, nous remarquons qu'elle est centrée autour d'un noyau à partir duquel l'expansion peut se reproduire. Il convient d'étudier les différents composants de cette phrase pour tracer les aspects syntaxiques, formels et sémantiques propres à chaque composant. Il s'agit là d'un travail préliminaire à l'étude des compléments. En effet, parmi les chercheurs contemporains, Ben Gharbia Abdel-Jabbar affirme que « le sujet de la phrase verbale est

60 Oswald Ducrot et Jean Marie Shaeffer : Nouveau Dictionnaire Encyclopédique des Sciences du Langage (1995 : p. 250).

certaines un spécifiant, mais il est le seul à avoir des rapports privilégiés avec le verbe et à être strictement obligatoire, tandis que les autres spécifiants peuvent ne pas être réalisés.»⁶⁰

. II-1- La notion sujet

En grammaire le sujet indique le plus souvent ce dont on parle. C'est le point de départ de l'énoncé à propos duquel on affirme quelque chose ou avec lequel s'accorde le verbe. La linguistique occidentale moderne affirme que le sujet est le type même de la fonction obligatoire. Elle le représente de la manière suivante: « l'un des deux termes qui composent l'énoncé minimum (...) désigne normalement un état de chose, ou un événement, sur lequel on attire l'attention et dit prédicat, alors que l'autre désigne un participant actif ou passif, dont le rôle est en principe mis en valeur et dit *sujet* ». ⁶¹

En langue arabe l'étude de l'élément sujet se fait d'une autre manière. Elle occupe généralement les premiers chapitres des traités de grammaire. En effet, dans leurs ouvrages, les grammairiens arabes ont l'habitude d'avancer l'étude des (*marfū'āt*) à celle des (*manṣūbāt*).⁶² Ils s'appuient sur des critères syntaxiques et d'autres formelles. Ils font la différence entre deux sortes de sujets : le sujet grammatical avec lequel se fait l'accord du verbe et le sujet logique qui donne le sens au verbe. Ils ont insisté sur les trois aspects du sujet suivants: De point de vue formel, le sujet est un nom au cas nominatif. De point de vue syntaxique, le sujet est un composant de base et de point de vue sémantique, le sujet peut désigner aussi bien celui qui accomplit l'action que celui qui la subit. Dans la séquence suivante, nous reprenons ces trois dimensions en détail.

II-2-1- Le sujet est un nom au cas nominatif

Les grammairiens arabes avaient l'habitude d'évoquer la question du « marquage casuel » (*i'rāb*)⁶³ là où il s'agit de l'étude des composants de la phrase. Dans la grammaire

⁶⁰ Ben Gharbia Abdel-Jabbar (1999: p. 314).

⁶¹ *Le Robert Dictionnaire d'aujourd'hui* (1994 : p. 976), terme « Sujet ».

⁶² Nous revenons sur les justifications de ce privilège en étudiant la place qu'occupe le sujet dans la phrase.

⁶³ Le terme (*i'rāb*) est un nom verbal, il est associé au verbe (*'araba*) qui signifie proprement « rendre à la manière des arabes, exprimer en bon arabe » ce sens littéral du mot (*i'rāb*) s'est vu acquérir chez les grammairiens arabes le sens technique que nous adoptons dans cette séquence.

traditionnelle, ce terme désigne la variation de la finale des mots⁶⁴ et rappelle souvent que cette variation est déterminée par l'insertion des mots dans un énoncé. Nous nous intéressons dans cette séquence qu'au marquage casuel de l'élément sujet. En effet, à l'examen des ouvrages de la grammaire classique, nous remarquons que le sujet est présenté au sein de la classe des (*marfū'āt*) noms au cas nominatif. Cette classification s'appuie sur la forme et trouve son explication dans la théorie de l'(*i'rāb*). Cette théorie était une donnée fondamentale dans l'étude des composants de la phrase et essentiellement dans celle du sujet. Les grammairiens classiques ont toujours accordé une place centrale au phénomène de l'(*i'rāb*)⁶⁵. Cette position les a invité à justifier la présence des marques casuelles, à chercher dans le principe qui motive l'(*i'rāb*) et à examiner les règles qui gouvernent la distributions de ces marques. Nous retenons essentiellement les contributions d'Al-Mubarrad, d'Al-Zzağğāgī, d'Al-Ğurğānī, et d'Al-Astarabādī.

Dans le *Muqtaḍab*, Al-Mubarrad (m. 285/898) avance les premiers éléments d'une réponse à la question (pourquoi le sujet est au cas nominatif ?). Il affirme tout d'abord que le nominatif est la marque spécifique du noyau prédicatif, le verbe est en effet, comparable au thème et au propos qui constituent le noyau de la phrase nominale. Il ajoute que donner au sujet le cas nominatif permet de le distinguer du complément d'objet de la phrase verbale, car ce dernier est mis au cas accusatif. Il dit : « la raison pour laquelle le sujet est au nominatif est qu'il forme avec le verbe une phrase après laquelle il est légitime de cesser de parler et qui apporte une information à l'interlocuteur. Ainsi le sujet et le verbe ont le même statut que le thème et le prédicat (...) et la raison pour laquelle le sujet est au nominatif et le complément à l'accusatif, c'est (que cela permet de) distinguer le sujet du complément en plus de la raison que je viens de te donner » (...*wa'innamā kāna -l- fā'ilu raf'an li'annahū huwa wa-l-fi'lu ġumlatun yaḥsunu al-ssukūtu 'alayhā wa tağibu bihā -l- fā'idatu li-l-muḥātabi fa-l-fā'ilu wa -l-fi'lu bimanzilati al-ibtidā'i* (...) *wa -l-maḥ'ūlu bihi naṣbun 'idā dakarta man fa'ala bihi, wa ḍalika li'annahū ta'addā 'ilayhi fi'lu -l-fā'ili. Wa*

⁶⁴ Les marques casuelles sont au nombre de trois: Dans le cas du (*raf'*) nominatif (*NOM*), la dernière lettre du mot prend la voyelle (*u*) dite (*ḍamma*). Les composants porteurs de cette marque appartiennent à la classe des (*marfū'āt*) exemple (*hāḍa Zaydun*) « Voici Zayd (*NOM*) ». Dans le cas de (*naṣb*) accusatif (*ACC*), la dernière lettre du mot prend la voyelle (*a*) dite (*fatḥa*). Les composants affectés par ce cas relèvent de la classe des (*mansūbat*), exemple (*ra'aytu Zaydan*) « J'ai vu Zayd (*ACC*) ». Finalement, dans le cas du (*ğarr*) génitif (*GEN*), la dernière lettre du mot prend la voyelle (*i*) dite (*kasra*). Les composants porteurs de ce cas sont regroupés dans la classe des (*mağrūrāt*), exemple (*marartu bi Zaydin*) « Je suis passé par Zayd (*GEN*) ».

⁶⁵ Cette idée a été discutée par J.P. Guillaume dans son article intitulé: « Les discussions des grammairiens arabes à propos des marques d' *i'rāb* » dans *Histoire Epistomologie Langage*; (1998 : XX, fascule 2).

'innamā kāna -l-fā'ilu raf'an wa -l- maf'ūlu bihi naṣban liyu'rafa -l-fā'ilu mina -l-maf'ūl bihi ma'a -l- illati al-latī dakartu »⁶⁶.

Al-Zzağāgī, ne va pas loin dans la définition du sujet, il s'intéresse plutôt au sujet formé d'un seul mot pour présenter les différentes marques du nominatif qui sont: la voyelle (*u*) pour le singulier le ('alif wa nūn) (*āni*) pour le duel et le (*wāw wa nūn*) (*ūna*) pour le pluriel, il cite quatre marques du nominatif et dit à juste titre: « Le nominatif a quatre marques: la voyelle *u*, la lettre *wāw* et les lettres 'alif et nūn » (*li-l-rraf'i 'alāmātun 'arba'u: al-ḍḍammatu wa -l-wāw wa -l- 'alifu wa-l-nnūn*)⁶⁷. Quant le sujet est notion simple, il prend (*u*), quand il est nom au duel il fini par (*āni*) et quand il est l'un des cinq mots: ('aḥūka, 'abūka, fūka, ḥamūka, ḍū), la marque du nominatif est le (*wāw*).

Al-Zzağāgī affirme toutefois, que l'opposition (sujet/ objet) est une donnée capitale justifie la mise en place des cas flexionnels. Il insiste surtout sur le fait que les finales des mots varient, pour renvoyer aux valeurs sémantiques et surtout fonctionnelles qui les affectent alternativement. Dans *Al-īdāḥ fī 'ilali -l-nnaḥw*, il note : « Dés lors que les noms sont affectés par différents valeurs sémantiques et sont (tantôt) sujets, (tantôt) compléments, (tantôt) premiers termes (tantôt) seconds termes d'annexion, et qu'ils ne représentent rien dans leur forme extérieure et leurs structure morphologique, qui renvoie à ces valeurs sémantiques, (...) ils ont été affectés des voyelles d'*i'rāb* pour indiquer ces valeurs, et l'on a dit (*ḍaraba Zaydun (NOM) 'Amran (ACC)*) en signalant par la mise au nominatif de Zayd que l'action est à lui et par la mise à l'accusatif de 'Amr que l'action porte sur lui... »⁶⁸ ('inna -l- 'asmā'a lammā kānat ta'tawiruhā -l-ma'ānī, fatakūnu fā'latan wa maf'ūlatan wa muḍāfatan wa muḍāfan 'ilayhā wa lam takun fī ṣuwarihā wa 'abniyatihā 'adillatan 'alā hāḍihi -l-ma'ānī bal kānat muṣṭarakatan, ḡu'ilat ḥarakātu -l-i'rābi fihā tunbi'u 'an hāḍihi -l-ma'ānī faqālū ḍaraba Zaydun 'Amran fadallū biraf'i Zyd 'alā 'anna -l-fi'la lahu wa binaṣbi 'Amr 'alā 'anna -l-fi'la wāqī'un bihi)⁶⁹.

Plus tard (vers le 11^{ème} siècle) la naissance de la science connue sous le nom de « la sémantique grammaticale » (*ilm -l-ma'ānī*) la question sera abordé autrement. C'est à Al-Ġurḡānī que nous devons des remarques importantes dans ce domaine. « Le principe fondamental posé par Al-Ġurḡānī, est que toute variation au niveau de la forme

⁶⁶ Al-Mubarrad (1994: I, p. 146).

⁶⁷ Al-Zzağāgī (1984: p. 17).

⁶⁸ Nous avons adopté dans ce passage la traduction faite par J.P. Guillaume dans son article sur les discussions des grammairiens arabes à propos des marques d'*i'rāb* (1998 : p. 47).

⁶⁹ Al-Zzağāgī (1996 : p. 69).

grammaticale d'un énoncé est nécessairement corollée à une variation au niveau du sens et que par conséquent chaque catégorie de la grammaire est aussi une catégorie sémantique »⁷⁰. Il s'agit donc de réfléchir sur la relation entre marquage casuel et sens. Cette réflexion conduit Al-Ğurğānī à annoncer les trois valeurs sémantiques de base : (*fā'iliyya*) « le fait d'être sujet », (*maf'ūliyya*) « le fait d'être complément » et (*iḍāfa*) « annexion ». Nous reprenons ici uniquement les propos de ce grammairien concernant l'élément sujet. Il dit : « sache que le nominatif appartient basiquement au sujet et que sa présence dans le thème de la phrase nominale en est un cas dérivé » (*'i'lam 'anna -l-rraf'a li-l-fā'ili fī -l-'asl, wa kawnuhu fī -l-ibtidā'i far'un 'alā dālika*).⁷¹ Le sujet est donc parmi les éléments affectés par le nominatif, il est également premier dans ce cas par rapport au thème, car, selon Al-Ğurğānī, la prédication verbale est conceptuellement première par rapport à la prédication thématique.

La thèse développée par le fondateur de la sémantique grammaticale a ouvert le chemin à Al-starabādī (m.646/1283) pour formuler un point de vue intéressant au sujet du marquage casuel. Tout d'abord, Il annonce que le phénomène d'(*i'rāb*) ne concerne pas les mots isolés. En effet, il n'y a de flexion qu'en cas de construction (*tarkīb*) quand les mots sont liés les uns aux autres au sein de l'énoncé.

Al-'Astarabādī affirme : « Les sens qui nécessitent la mise en place des marques d'*i'rāb* ne surviennent au non que lorsqu'il est mis en relation avec son régisseur. La construction est donc une condition à la flexion. » (*wa-l-ma'ānī al-mūğibatu li-l-i'rābi 'innamā taḥduṭu fī -l-'ismi 'inda tarkībihi ma'a al-'āmili, fa-l-ttarkību šartu ḥuṣūli mūğibi al-i'rābi*)⁷². Notre grammairien ajoute : (*'inna -l-maqṣūda al-'ahamma min 'ilmi al-nnaḥwi ma'rifatu al-i'rābi -l-ḥāṣili fī -l-kalāmi ba'da al-'aqdi wa -l-ttarkībi*) « le but suprême de la science de grammaire est de connaître la flexion (le sens fonctionnel) ». Il en résulte que le mot isolé de ses relations syntaxiques avec les autres n'intéressait pas trop les grammairiens, car ce qui importe pour eux c'est la construction, la phrase. Pour justifier la mise en place des marques casuelles Al-'Astarabādī affirme : « Le moyen qui fait qu'un nom prend un sens nécessitent une marque casuelle quelconque. Ce sens veut dire que le nom est composant de base ou expansion » (*wa 'innamā ḡu'ila -l-i'rābu fī 'āhiri -l-kalimati li'annahū dāllun 'alā waṣfi -l-'ismi 'ay kawnuhu 'umda 'aw faḍla*)⁷³. Cette

⁷⁰ J.P. Guillaume (1998 : p. 53).

⁷¹ Al-Ğurğānī (S.D. p. 210).

⁷² Al-'Astarabādī (1982: I, p. 17).

⁷³ Ibid: p. 25.

perspective conduit Al-'Astarabādī à reconnaître les trois catégories flexionnelles : les (*marfū 'āt*), les (*manṣūbāt*) et les (*mağrūrāt*).

Selon la définition avancée par Ibn -l-Ḥāḡib et commentée dans le *Šarh -l-Kaḡiyya*, les (*marfū 'āt*) sont les composants qui comportent les marques de la « subjectivité » (*fā 'iliyya*) à savoir (*al-ḡamma*), (*al-'alif*) et (*al-wāw*). Les composants ayant pour cas l'une des marques indiquées sont classés composants de base. Ils sont au nombre de trois : le sujet (*fā 'il*), le thème (*mubtada'*) et le prédicat (*ḡabar*). La nomination (*fā 'iliyya*) provient du nom (*fā 'il*), représentant des (*marfū 'āt*) par excellence. Cette classification du sujet parmi les (*marfū 'āt*) a eu l'unanimité des grammairiens arabes aussi bien classiques que contemporains. En revanche, Al-'Astarabādī, ne s'arrête pas à ce que la théorie canonique a adopté, il propose une explication des valeurs sémantiques des marques casuelles dans le cadre de la théorie de la prédication (*isnād*). Ainsi le nominatif marque qu'un nom est (*'umda*), c'est-à-dire qu'il appartient au noyau prédictif. L'accusatif marque les éléments non prédictifs (*faḡlāt*), et le génitif marque les éléments non-prédictifs précédés par une préposition effectivement réalisée ou sous entendue. Nous retenons bien évidemment de cette démarche ce qui concerne l'élément sujet. Al-'Astarabādī note à juste propos : « Le nominatif est la marque du fait que le nom est prédictif, et ne se trouve que dans les éléments prédictifs » (...*al-rraf'u 'alamu kawni-l-'ismi 'umdatu-l-kalāmi wa lā yakūnu fī ḡayri -l-'umadi*)⁷⁴.

Pour conclure nous remarquons que la théorie de l'(*i'rāb*) était une donnée fondamentale dans l'étude des composants de la phrase et essentiellement celle du sujet. Ainsi les grammairiens ont mis l'accent sur la flexion du sujet et la place qu'il occupe dans la phrase. Ils étaient tous d'accord sur le fait que le sujet appartient à la classe des noms au cas nominatif. La plupart d'entre eux ont insisté sur l'idée de dire que l'opposition (nominatif / accusatif) sert à distinguer le sujet du complément. Cette démarche les a conduits à tracer certaines caractéristiques du sujet, et à aborder des questions importantes d'ordre syntaxique et surtout d'ordre sémantique. Nous constatons finalement que la théorie de la flexion a dominé la pensée et l'analyse grammaticale arabe. Toutefois, cette théorie a été critiquée par certains grammairiens, le plus connu fût Qutrūb (m. 206/821). Celui-ci a contesté qu'il y ait un lien systématique entre la distribution des marques casuelles dans un énoncé et son sens. Il a estimé ainsi que la flexion ne sert pas à distinguer

⁷⁴ Ibid. p. 24.

les fonctions et les valeurs sémantiques⁷⁵ puisqu'il existe des mots qui ont la même marque casuelle mais pas la même fonction.

Des chercheurs contemporains tel que Vollers, Ibrāhīm Anīs, Kalīfa Al-Ġunaydī et bien d'autres ont repris les remarques de Qutrūb et ont longuement discuté au sujet de l'(*i'rab*). Nous ne reprenons pas ces discussions en détails, car ils ne sont pas utiles pour notre recherche.

II-2-2-Les caractéristiques du sujet

Sibawayhi n'a pas consacré de chapitre dans son ouvrage pour l'étude du sujet. Il ne l'a étudié qu'à travers sa relation avec le verbe. Il parle de ce composant en mentionnant les sujets des verbes transitifs et les sujets des verbes intransitifs. Dans le *Kitāb*, il note : (*fa'abdu Allah 'irtafa'a hāhunā kamā 'irtafa'a fī ḍahaba wa šaḡalta ḍaraba bihi kamā šaḡalta bihi ḍahaba wa 'intaṣaba Zayd li'annahū maf'ūlun ta'adda 'ilayhi fī 'lu -l- fā'ili*)⁷⁶ « 'Abd- Allah est mis au cas nominatif ici de la même façon qu'il est dans (*ḍahaba*) et tu lui a accordé (l'action) de frapper (*ḍaraba*) de la même façon que tu l'a fait dans (*ḍahaba*) aller. Zayd est mis au cas accusatif, parce que c'est est un complément du verbe (auquel il est passé).» Cette citation trouve son explication dans les exemples (32) et (33) cité par Sibawayhi.

(32) *ḍahaba Zaydun.*

Zayd (*NOM*) est parti.

Zayd est parti.

(33) *ḍaraba 'Abdu Allahi Zaydan.*

A frappé 'Abd (*NOM*) Allah Zayd (*ACC*).

'Abd- Allah a frappé Zayd.

Sibawayhi affirme que le sujet garde le cas nominatif quelque soit son ordre dans la phrase, ce qui permet au locuteur de distinguer le sujet des autres composants tout en

⁷⁵ Selon Qutrūb l'introduction des voyelles finales dans les mots permet d'éviter la constitution d'agréats de consonnes et, par conséquent, de rendre l'élocution plus aisée. Voir à ce sujet les remarques importantes faites par J.P. Guillaume (1998 : p. 48).

⁷⁶ Sibawayhi (S.D: p. 34).

évitant la confusion (*lubs*)⁷⁷ en cas d'inversion. Selon Sibawayhi, le verbe précède généralement le sujet (c'est l'ordre de base). Cependant, l'antéposition du complément est possible après l'assignation des marques casuelles : « Si tu déplace le complément et tu le pose après le sujet, ce dernier garde le même cas flexionnel (le nominatif) » (*Fa'in qaddamta -l-maf'ūla wa 'akḳarta -l-fā'ila ġarā al-lafzu kamā ġarā fī -l-'awwālī*)⁷⁸. La phrase (35) serait ainsi parfaitement correcte.

(34) *ḍaraba Zaydun 'Amran.*

Zayd (NOM) a frappé 'Amr (ACC).

(35) *ḍaraba 'Amran Zaydun.*

A frappé Amr (ACC) Zayd (NOM).

Dans sa relation avec les autres composants de la phrase, le sujet se présente sous deux formes : Le sujet bâti⁷⁹ sur un verbe transitif et le sujet bâti sur un verbe intransitif. Nous revenons sur ces deux cas dans la séquence réservée à la transitivité dans le deuxième chapitre.

Ce travail descriptif sur la notion sujet a ouvert le chemin pour des travaux plus intéressants. C'est à Ibn Al-Ssarrāġ, (m. 316/928) que nous devons des remarques importantes concernant l'élément sujet, avec lui nous assistons à une autre manière de procéder à l'étude grammaticale. En effet ce grammairien distingue entre deux démarches différentes: L'une mène au bon usage en s'appuyant sur la langue des bédouins comme ressource, celle-ci affirme que le sujet est (*marfū'*). L'autre ne cherche pas uniquement à décrire la langue, mais elle essaye aussi de justifier les descriptions faites et d'expliquer les raisons des phénomènes grammaticales tel que la recherche dans la raison pour laquelle le sujet est au cas nominatif⁸⁰.

Ibn Al-Ssarrāġ consacre un chapitre tout entier à l'étude du (*fā'il*) intitulé (*Šarh al-ḥālī min al-asmā'i -l-murtafi'a wa huwa -l-fā'ilu*) « Etude du troisième nom au cas nominatif : le sujet ». Dans ce chapitre, il définit le sujet comme étant « Le nom (mis) au

⁷⁷ Les grammairiens arabes insistent sur la fonction communicative -but suprême de la langue- Le fonctionnement de cette dernière doit assurer la compréhension désignée par le mot (*al-iṣṣāḥ*) éviter la confusion, contraire de (*lubs*).

⁷⁸ Sibawayhi (S.D : p 34).

⁷⁹ Dire que le sujet est bâti sur le verbe veut dire tout simplement que le verbe précède le sujet.

⁸⁰ Souligné par nous.

cas nominatif en fonction sujet est celui que tu as bâti sur le verbe accordé au sujet » (*al-'ismu al-ladī yartaḥī 'u bi'annahū fā'ilun huwa al-ladī banaytahu 'alā al-fi'li al-ladī buniya li-l-fā'ili*)⁸¹. Il est donc nécessaire que le verbe prenne sa position avant le sujet. Ce grammairien distingue entre le sens technique de (*fā'il*) en grammaire « sujet du verbe » (*al-fā'il ḡayr al-ḥaqīqī*) et son sens courant « celui qui fait » (*al-fā'il al-ḥaqīqī*). Cette distinction entre les deux se fait selon le genre du verbe sur lequel le (*fā'il*) est bâti. Selon cette même approche, il existe en arabe des verbes qualifiés de verbes d'action tel que (*ḍaraba*) « frapper » ou (*qāma*) « se lever » et d'autres qui ne sont pas des verbes d'action comme (*'alima*) « savoir » ou (*'atiša*) « avoir soif ». Dans la première catégorie le (*fā'il*) entame un procès « litt. un faire » (*fi'l*) et accomplit une action, dans la deuxième le (*fā'il*) remplit la fonction syntaxique (sujet) mais n'accomplit généralement pas d'action, au contraire, il ne fait parfois que la subir. Dans (36) le verbe (*māta*) exprime un devenir et non pas un faire. Dans ce cas la notion sujet est bel et bien discutable car celui-ci ne remplit pas les caractéristiques du (*fā'il*) et essentiellement celle d'entamer l'action ou encore de participer à un procès.

(36) *Māta Zaydun.*

Zayd est mort.

Des linguistes contemporains ont soutenu cette hypothèse. André Martinet dit: « Sémantiquement, le sujet peut désigner aussi bien le patient ou le bénéficiaire de l'action que l'agent »⁸². Dans la phrase (française) « il souffre », le pronom personnel « il » désigne le patient même si grammaticalement il prend la fonction (sujet). En français cette divergence provient du fait que le sujet est considéré comme le type même de la fonction obligatoire et surtout, par le fait qu'il n'est pas autonome étant donné que sa fonction est marquée par sa position par rapport au prédicat. En arabe la même divergence existe puisqu'on n'hésite pas dans certains cas à parler du sujet pour des nominaux désignant souvent l'entité qui est soumise à l'action. Les grammairiens arabes font soumettre le sujet à des règles de distribution des éléments. Ils insistent sur l'idée de dire que le verbe a toujours besoin d'un sujet autrement dit, il n'existe pas, dans une phrase, un verbe sans sujet. De la même façon qu'un sujet a toujours besoin d'un verbe pour former un énoncé.

⁸¹ Ibn Al-Sarrāḡ (1988: I, p. 72).

⁸² André Martinet (1996: p. 125).

Dans la *kāfiya fī-l-nnaḥw*, Ibn-l-Hāḡib (m: 646/1249) présente le sujet comme étant le cas typique des (*marfū'āt*), il note: « les noms au cas nominatif sont ceux qui portent les marques de la subjectivité » (*al-marfū'ātu huwa mā 'ištamala 'alā 'alami -l-fā'iliyya*).⁸³ Al-'Astarabādī reprend cette remarque dans le *Šarḥ Al-kāfiya* pour la critiquer. Il dit : « Il a avancé (l'étude) du sujet en se basant sur le fait qu'il est le représentant des noms au cas nominatif » (*wa 'innamā qaddama al-fā'ila 'alā sā'iri al-marfū'āti binā'an minhu 'alā 'annahu 'ašlu al-marfū'āti*)⁸⁴. Il rappelle tout d'abord que d'autres composants de la phrase arabe (le thème et le propos), sont également au cas nominatif sans pour autant être des (*fā'ilīn*). Il propose ainsi une autre catégorisation de l'élément sujet en le classant parmi les « composants de base » (*'umad*). Il dit (*wa -l-'awlā 'alā mā iḥtarnāhu qablu, an yuqāla: al-marfū'ātu mā ištamala 'alā 'alami -l-'umda li'anna -l-rraf'a fī al-mubtada'i wa -l-ḥabari wa ḡayrihimā, bal huwa ašlu fī ḡamī'i -l-'umadi*)⁸⁵. Ce privilège est justifié dans la tradition grammaticale arabe par le fait que les noms au cas nominatif sont les composants de base dans l'énoncé. Nous nous intéressons d'abord à la théorie de la prédication et nous revenons plus tard à celle de la (*'umda*) et la (*faḍla*). En effet, il est loin d'être facile d'étudier le sujet sans faire recours à cette distinction entre (*musnad*) et (*musnad 'ilayhi*)⁸⁶, car la définition du sujet chez Al-'Astarabādī en dépend : « Le sujet (*fā'il*) désigne l'élément auquel on attribut un verbe ou ce qui ressemble à un verbe » (...*faminhu al-fā'ilu wa huwa mā 'usnida 'ilayhi al-fā'ilu 'aw šabahuhu*)⁸⁷.

Pour plus de précision terminologique nous reprenons ici l'analyse de Lucien Tesnière qui a étudié le sujet à travers la théorie des *actants* englobant à la fois le sujet et l'objet. Il a défini les actants comme étant : « tous les êtres ou les choses qui à un titre quelconque et de quelque façon que se soit, même au titre des simples figurants et de la façon la plus passive participent au procès »⁸⁸. Cette théorie distingue entre des verbes sans actants tel que « pleuvoir », des verbes à un seul actant tel que tomber, à deux actants tel que « frapper » et à trois actants tel que donner. Cette répartition suppose qu'il existe trois espèces d'actants : prime, second et tiers actant, selon leur ordre par rapport au verbe.

En arabe, les verbes à un seul actant sont dit intransitifs alors que ceux à deux actants sont dits transitifs. Le prime actant s'oppose au second actant, le premier prend la voyelle

⁸³ Al-'Astarabādī (1982: I, p. 70).

⁸⁴ Ibid. p. 71.

⁸⁵ Ibid. p. 70.

⁸⁶ Nous attacherons une importance particulière à l'étude de cette théorie dans la deuxième partie de ce chapitre.

⁸⁷ Al-'Astarabādī (1982 : I, p. 70).

⁸⁸ Lucien Tesnière (1988: p. 102).

(*u*) marque du nominatif, le deuxième prend la voyelle (*a*) marque de l'accusatif. De point de vue sémantique le prime actant est celui qui fait l'action. De point de vue syntaxique le prime actant occupe la fonction (sujet), mis généralement dans une position après le verbe. Il en résulte que dans (37) (*'Amru*) est structurellement le prime actant de (*takallama*) « parler », sémantiquement celui qui a fait l'action de (*kalām*) et en syntaxe, il est sujet du même verbe.

(37) *takallama 'Amrun.*

a parlé 'Amr (*NOM*).

'Amr a parlé.

II-3 - L'ordre verbe / sujet

Repérer l'élément sujet dans un énoncé comportant un verbe est nécessaire pour que cet énoncé ait un sens. Et même dans les cas d'usage où le sujet n'est pas exprimé par un terme apparent, identifier le sujet est important pour l'opération communicative. Pour faciliter ce repérage les grammairiens ont cherché dans la problématique de l'ordre et ont présenté l'ordre (verbe-sujet) comme étant l'ordre de base. Ainsi, dans l'usage courant de la langue, le sujet prend sa position juste après le verbe (*wa-l-'aṣlu fīhi (al-fā'ilu) 'an yaliya al-fī'la*)⁸⁹. De ce fait les grammairiens insistent sur la concordance (*talāzum*) entre le sujet et son verbe⁹⁰, quoiqu'ils aient toléré certaines opérations d'inversion. Celle-ci est possible à condition qu'elle n'affecte pas le sens fonctionnel de la phrase. Certains ont même affirmé que l'emploi du sujet est libre, et que le locuteur emploie cet élément selon des besoins communicatives soit dans l'ordre initial ou inversé⁹¹. Cependant l'inversion s'effectue après la mise en place des marques casuelles qui permettent de faire la différence entre les catégories fonctionnelles dans une même phrase. Dans la construction (52) le sujet est séparé de son verbe. Cette séparation est possible grâce à la présence d'un pronom personnel renvoyant au sujet. Par contre elle est impossible dans (53) car selon les grammairiens, pour qu'un pronom puisse renvoyer à un nom, il faut que celui-ci le précède soit dans la (*rutba*) soit dans le (*lafẓ*).

(52) *ibtalā 'Ibrāhīma rabbu-hu.*

⁸⁹ Al-Zamaḥṣārī (S.D: p. 18).

⁹⁰ Nous citons Al-Zamaḥṣārī dans le *Mufaṣṣal* et Ibn Ya'īš dans le *Šarḥ -l- Mufaṣṣal* (S.D: I, p. 57).

⁹¹ L'ordre de base dans la phrase arabe est : verbe – sujet – complément, nous l'avons détaillé dans notre recherche intitulée « *L'ordre des compléments en langue arabe* » pour l'obtention du D.E.A sous la direction du Professeur Jean Patrick Guillaume. Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III, janvier 1999.

a testé Ibrāhīm (ACC) Dieu (NOM) lui.

Ibrahim a été testé par son Dieu.

(53) *ḍaraba ḡulāmu-hu Zaydan*.*

A frappé son fils Zayd (ACC).

Dans (52) l'inversion sert à mettre en évidence le complément d'objet. Elle ne risque pas de créer une confusion dans la mesure où elle se fait selon les règles de grammaire précisées ci-dessus. Faut-il noter, qu'il existe des constructions qui ne se plient pas à la règle précédente. Les grammairiens admettent, parfaitement l'exemple (54). Ils expliquent cela par le fait qu'en grammaire arabe on fait la distinction entre la précédence (*taqaddum*) selon l'ordre basique (*martaba*) ou (*rutba*) et la précédence selon l'ordre superficiel (*lafẓ*)⁹². L'ordre basique ne correspond nécessairement pas à l'ordre superficiel. Ibn Ya'īš dit : « Si (le complément) précède dans l'ordre superficiel alors que l'intention (du locuteur) est la postposition (l'usage) est alors toléré comme dans (*ḍaraba ḡulāma-hu Zaydun*). Vois-tu que le terme *ḡulām* est complément, et que le complément doit être après le sujet. Et même s'il le précède dans l'ordre superficiel, il le succède dans l'ordre basique (...wa 'amma 'idā taqaddama lafẓan wa -l-nniyyatu bihi al-tta'hīru falā ba'sa bihi naḥw (*ḍaraba ḡulāma-hu zaydun*) alā tarā anna -l-ḡulām hunā maf'ūl wa martabatu -l-maf'ūli 'an yakūna ba'da -l-fā'ili fahuwa wa 'in taqaddama lafẓan fahuwa mu'ahḥarun taqdīran wa ḥukman)⁹³ ».

(54) *ḍaraba ḡulāma-hu Zaydun*.

A frappé fils (ACC) lui Zayd.

Zayd a frappé son fils.

Commencer par le sujet n'est pas rare dans la pratique de la langue. Cependant la présence d'un pronom personnel (attaché ou isolé) est nécessaire pour la clarté de la phrase, ainsi il est possible de dire (54) ou (55). Il est important de rappeler dans ce contexte que la doctrine canonique analyse les marques de nombre du verbe à l'accompli comme des pronoms⁹⁴.

(54) *qāma al-Zaydūna*.

⁹² Voir par exemple : Ibn Ya'īš (S.D : I, p.p. 83-103) et Al-'Astarabādī (1982 : I, p.p. 91-94).

⁹³ Ibn Ya'īš (S.D: I, p. 92).

⁹⁴ C'est d'ailleurs pour cette raison que le verbe en tête de phrase est toujours au singulier.

Se sont levés les Zayd (pluriel)

Ou encore :

(55) *al-Zzaydūna qāmū.*

Les Zayd se sont levés.

Al-Zzağāğī précise que le verbe précède toujours le sujet et que celui-ci précède toujours le complément d'objet: « Sache qu'il est nécessaire de mettre le sujet en première position par rapport au complément » (*wa i'lam 'anna al-wağha taqdīmu al-fā'ili 'alā al-maf'ūli*)⁹⁵. L'ordre des mots dans la phrase arabe est resté fidèle à cette règle. La phrase bâtie sur le verbe met ce dernier en première position par rapport au sujet. Al-Zzağāğī cite cependant des exemples du Coran qui témoignent d'une certaine tolérance vis à vis de l'antéposition des compléments, dans ce cas, la marque casuelle finale permet de distinguer entre les différents composants de la phrase.

Dans le *mufaššal fī 'ilm -l- 'arabiyya*, Zamaḥṣarī rejoint l'idée de Al-Zzağāğī, et définit le sujet selon l'ordre de celui-ci par rapport aux autres éléments de la phrase. Il dit: « Le sujet est l'élément dont le prédicat -verbe ou ce qui ressemble au verbe- le précède toujours comme quand tu dis : a frappé Z. et Z. frappeur (de) son enfant » (*al-fā'ilu huwa mā kāna al-musnadu 'ilayhi min fī'lin 'aw šābahahu muqaddaman 'alayhi 'abadan kaqawlika ḍaraba Zaydun wa Zaydun ḍāribun ġulāmahu*)⁹⁶. Selon cette version, les dérivés du verbe dits (*muštaqqāt al-fī'l*) tel que: (*ism al-fā'il, ism al-maf'ūl ou al-ṣṣifa*) peuvent jouer dans la phrase le même rôle que le verbe. Notre grammairien distingue deux sortes de sujet: l'un est apparent (*ẓāhir*) tel que dans (41), l'autre est sous jacent tel que dans (42) où l'on suppose que celui qui parle « le locuteur » (*mutakallim*) a fait l'action:

(41) *ḍaraba 'Amrun Bakran.*

'Amr a frappé Bakr.

(42) *ḍarabtu Bakran.*

J'ai frappé Bakr (ACC).

⁹⁵ Ibn Ya'īṣ (S.D: I, p. 24).

⁹⁶ Al-Zzamaḥṣarī (S.D : p. 18)

Zamaḥṣarī insiste sur les dispositions du sujet (*'aḥkām al-fā'il*): D'une part le verbe doit être toujours antéposé au sujet, car la postposition de celui-ci entraîne la confusion entre les deux catégories de la phrase verbale et nominale. D'autre part, le sujet porte obligatoirement le cas nominatif. Celui-ci varie selon la classe grammaticale à laquelle appartient le sujet (mot singulier, duel ou masculin pluriel). Dans les pronoms relatifs (43) et dans les syntagmes prépositionnels (44) la marque du nominatif est inaperçue.

(43) *ġā'a al-laḍī ḍaraba Zaydan.*

Est venu celui qui a frappé Zayd (ACC).

Celui qui a frappé Zayd est venu.

(44) *mā ġā'anā min baṣīīrin wa lā naḍīrin.*

Aucun messager ni avertisseur ne nous est parvenu.

Al-'Andalusī (8^{ème} siècle) a étudié la conception sujet avec plus de précision. Il affirme à juste titre : « Le sujet est un nom ou ce qui peut être interprété comme nom auquel on accorde un verbe ou ce qui ressemble au verbe placé en première position selon les schèmes (*fa'ala*) du passé ou (*yaf'alu*) » (*al-fā'ilu huwa 'ismun 'aw fī ta'wīlihi 'usnida 'ilayhi fī 'lun muqadamun 'aw šabahuhu 'alā tarīqati fa'ala 'aw yaf'alu*)⁹⁷ du présent. Cette citation définit le sujet selon la classe grammaticale à laquelle il appartient étant la classe des noms, selon la fonction qu'il occupe dans la phrase (on lui accorde le verbe), et enfin selon l'ordre qu'il occupe dans l'organisation de cette phrase : c'est l'élément qui prend la première position. Dans le cas où le sujet est en tête de phrase tel que dans (45) nous ne sommes plus à l'égard d'une phrase verbale mais plutôt à l'égard d'une phrase nominale, ainsi :

(45) *ġā'a Zaydun.*

Est venu Zayd.

Est différent de :

(46) *Zaydun ġā'a.*

Zayd est venu.

⁹⁷ Al-'Andalusī (2000 : p. 114).

Le sujet dans cette dernière phrase n'est pas Zayd, mais le pronom personnel sous entendu (la troisième personne du singulier) car le verbe en arabe constitue un syntagme complet, il englobe l'action et la troisième personne du singulier. Ce prime actant peut être apparent ou sous-jacent tel que les cas de (*i'rāb maḥallī*) marquage virtuel. Ce principe permet de sauvegarder la cohérence de la théorie grammaticale classique. Remarquons ici, que la grammaire arabe fait recours à un élément abstrait pour expliquer certains phénomènes. En revanche, la considération d'un élément sous entendu est parfois loin d'être logique. Ceci est valable quand le sujet est invisible dans la phrase tel que le pronom personnel sous entendu dans (47) et (48).

(47) *haraḡā (muṭannā)*.

Ils sont sortis (marque du duel).

(48) *haraḡū (ḡam')*.

Ils sont sortis (marque du pluriel).

Pour la T.G.A, les marques personnelles du verbe sont analysées comme des pronoms sujets, ce qui permet de ramener toute phrase verbale à un chéma prédicatif binaire⁹⁸. Pour les exemples précédents, Al-'Andalusī dit que le sujet dans le premier cas, est le (*'alif*) indiquant le duel et dans le deuxième, le (*wāw*) et le (*'alif*) indiquant le pluriel. Notons bien que ces deux éléments supposés comme sujets ne sont que des terminaisons du verbe conjugué. Ces terminaisons informent sur le genre et le nombre du sujet, par contre, ils ne peuvent en aucun cas remplacer les noms ou les pronoms. Selon la même thèse de Al-'Andalusī, ni les prépositions, ni les verbes peuvent occuper la fonction (sujet), puisque on ne peut guère accorder un verbe à une préposition ni un verbe à un autre verbe.

Par conséquent dans l'usage pratique de la langue, la fonction (sujet) peut se présenter sous différentes formes grammaticales. Elle peut être pronom (49), groupe nominal (50), syntagme nominal bâti sur l'annexion (51), syntagme prépositionnel (52), subordonnée relative (53), ou nom d'action (54).

(49) *huwa qāma*.

Il s'est levé.

⁹⁸ Voir : J.P. Guillaume (1986 : p. 62).

(50) *ğā'at Hindun wa Da'dun.*

Hind et Da'd sont venues.

(51) *ğā'a 'ibnu -l- 'amīri.*

le fils de l'Emir est venu.

(52) *mā ġā'a min 'aḥadin.*

Personne n' ai venu.

(53) *'a'ğabanī mā 'anğazta.*

Ca m'a plu ce tu as réalisé.

(54) *sarranī nağāḥu(ka)*

Ta réussite m'a fait plaisir.

Les éléments d'une phrase auquel on accorde des noms dits (*ğāmida*) ne sont pas des sujets même s'ils sont mis en tête de phrase, dans (55) le mot (*dahabun*) est accordé au nom (*māluka*), sans pour autant être un verbe, ou ce qui ressemble au verbe. Le statut de la phrase change pour former une phrase nominale composée d'un thème postposé et d'un prédicat antéposé.

(55) *dahabun māluka.*

(Est) en or ton argent.

Ton argent est en or.

Par contre, un nom qui succède un verbe n'exprimant pas d'action dit (*ğāmid*) prend la fonction sujet, prenant l'exemple de (*ni'ma*)⁹⁹ dans l'exemple (56) employé par les arabes pour l'éloge, ce terme joue le rôle du verbe dans le sens de (*ḥasuna*), l'élément qui le succède est sujet ayant le cas nominatif.

(56) *ni'ma al-rrağulu !*¹⁰⁰

(Quel) très beau homme !

⁹⁹ L'école de Baṣra considère que (*ni'ma*) appartient à la classe des verbes alors que celle de Koufa l'intègre dans la classe des noms.

¹⁰⁰ L'emploi de (*ni'ma*) figure dans l'usage classique différent de l'usage contemporain car dans l'arabe moderne on a tendance à dire (*ni'ma al-rrağulu Zaydun*).

Pour conclure, nous affirmons que l'élément sujet a été étudié par les grammairiens en tant qu'élément principal de la phrase. Ils se sont préoccupés par la forme, la position et les caractéristiques du sujet. Ils ont insisté sur l'aspect flexionnel dont ils ont eu l'unanimité: Le cas nominatif en est la marque spécifique. Ils ont retracé les caractéristiques syntaxiques et sémantiques du sujet. Ils ont présenté l'ordre initial (verbe + sujet) et ont déterminé les règles qui encadrent les opérations d'inversion. Néanmoins, nous avons remarqué que la théorie classique concernant le sujet ne manque pas de difficultés. En effet, nous rencontrons sur le plan pratique certains usages qui ne se plient pas aux règles fixées par la grammaire traditionnelle. Ceci s'applique au niveau de la flexion et au niveau de l'ordre.

Ces difficultés ont été surmontées par la théorie du (*taqdīr*) (la considération d'éléments sous jacents) mise au service de l'étude grammaticale dans ce genre de situation. En effet, en dépit de leur aspect descriptif, les différentes délimitations données à l'élément sujet dévoilent une volonté de systématisation et de présentation technique des phénomènes de la langue, même si parfois cette volonté se trouve face à des cas complexes. Les grammairiens mènent alors d'autres procédures telles que la considération d'un élément sous jacent, une considération incapable de donner des réponses satisfaisantes pour certains cas d'usage. Georges Bohas¹⁰¹ affirme dans ce sens que : « Chez les grammairiens arabes la cohérence interne de la théorie amène à échapper à toutes contraintes visant à limiter le recours à des éléments sous entendues »¹⁰². Faut-il signaler que certains grammairiens ont franchi les limites de la grammaire descriptive et ont avancé des remarques importantes tel était le cas de Ibn Al-Ssarrāğ.

III- LA THÉORIE DE LA PREDICATION

La théorie de la prédication (*al-isnād*) était le fruit d'une réflexion sur la structure profonde de la phrase. Elle avait commencé avec les réthoriciens (*balāğiyyūn*) puis, elle s'est développée avec les grammairiens (*naḥwiyyūn*). Cette théorie s'appuie sur une répartition des composants de la phrase en composants de base et composants facultatifs. Elle permet ainsi d'établir un principe de classement. En effet, selon cette théorie, toute phrase comporte un « noyau prédicatif » (*nawāt isnādiyya*), lui-même décomposé en

¹⁰¹ Georges Bohas : Docteur en lettres ; Directeur de l'Institut Français d'études arabes de Damas. Auteur de nombreux ouvrages tel que : Alep, 'Alī Ibn 'Abī Ṭālib, Bassora, et bien d'autres.

¹⁰² G. Bohas : Article. (2001: p. 18).

prédicande (*musnad 'ilayhi*) litt. « appuit, support » et prédicat (*musnad*) litt. « appuyé, supporté ». Elle comporte également des éléments non prédicatifs dits (*faḍlāt*).

Dès l'introduction du *Dalā'il -l-'i'ğāz*¹⁰³ « Les preuves de l'inimitabilité », Al-Ğurğānī (m. 472/1078) annonce qu'il ne peut avoir d'énoncé que par la juxtaposition d'un (*musnad*) et d'un (*musnadin 'ilayhi*), il dit: « en résumé, il est impossible de construire un énoncé d'un seul composant, il doit avoir un prédicat et un prédicande » (*wa muḥtaṣaru kulli -l-'amri annahu lā yakūnu kalāmūn min ġuz'in wāḥidin, wa annahu lā budda min musnadin wa musnadin 'ilayhi*)¹⁰⁴. Tout au long des chapitres de son ouvrage, il reprend cette idée faisant usage de différentes terminologies: Il désigne le prédicande par le terme (*al-mutaḥaddaṭ 'anhu*) ou encore (*al-muḥbar 'anhu*). Ces deux terminologies s'appliquent aussi bien au thème de la phrase nominale qu'au sujet de la phrase verbale. Il dit: « Il est de toute évidence qu'il ne peut avoir de prédication que lorsqu'il y'a une information et un sujet de cette information » (*wa mina-l-ttābiti fī -l-'uqūli wa -l-qā'imi fī -l-nnufūsi annahu lā yakūnu ḥabarun ḥattā yakūna muḥbarrun bihi wa muḥbarun 'anhu*)¹⁰⁵. Toute prédication a donc pour but fondamental de « fournir de l'information »¹⁰⁶. Al-Ğurğānī ajoute plus loin: « Pour cette raison il est impossible que tu emploies un verbe sans que tu vises à l'accorder à quelque chose (un sujet) apparent ou sous entendu ». (*wa min 'ağli ḍalika 'imtana'a 'an yakūna laka qaṣḍun 'ilā fī 'lin min ġayri 'an turīda 'isnādahu 'ilā šay'in muḥharin 'aw muḍmarin*)¹⁰⁷.

Les remarques faites par Al-Ğurğānī sont d'une grande importance. En revanche, elles n'ont pas atteint le degré d'une théorie indépendante de la prédication. Cela revient à notre avis au fait que la question n'a été évoquée que dans le cadre général de l'organisation du discours (*naẓm -l-kalim*). En effet, dans le *Dalā'il -l-'i'ğāz*, Al-Ğurğānī était plus soucieux de l'étude réthorique, ce qui a empêché ses remarques à caractère purement grammatical d'aller à leur plus haut niveau.

Plus tard, les discussions au sujet de la prédication seront formulées en une théorie complète. Al-Astarabādī reprend le concept (*isnād*) dès les premières pages de *Šarḥ-l-kāfiya*, et le définit ainsi: « Nous désignons par (*al-isnād*) (l'opération) d'informer dans

¹⁰³ Le *Dalā'il -l-'i'ğāz* « Les preuves de l'inimitabilité » est un ouvrage à visée réthorique. L'ouvrage considéré comme étant le traité de grammaire d'Al-Ğurğānī est *Al-Muḥtaṣid* (c'est un commentaire de *Al-Idāh* d'Abū 'Alī Al-Fārisī).

¹⁰⁴ Al-Ğurğānī (S.D: p. 3).

¹⁰⁵ Ibid. p. 405.

¹⁰⁶ Voir l'article de J. P. Guillaume (1998 : p. 57).

¹⁰⁷ Ibid.

l'état ou à l'origine sur un mot par un ou plusieurs autres mots » (*wal-murādu bi-l-isnādi 'an yuḥbara fī -l-ḥālī 'aw fī -l-'aṣli bikalimatīn 'aw akṭara 'an 'uḥrā...*)¹⁰⁸. Selon lui, dans toute prédication, il existe une relation prédicative reliant un (*musnad*) et un (*musnad 'ilayhi*), lesquels constituent « les composants de base de tout énoncé » (*'umdatu -l-kalām*). Tout ce qui n'est ni prédicat ni prédicande est « supplément » (*faḍlā*), autrement dit, les éléments ajoutés pour développer l'énoncé sont (*faḍlāt*) des compléments¹⁰⁹. Al-Ssakākī, grammairien contemporain à Al-Astarabādī, formule presque la même définition quand il dit : « La prédication implique la construction composée de deux mots ou plus, de manière à apporter un contenu utile à l'interlocuteur » (*wa -l-isnādu huwa tarkību al-kalimatayni 'aw mā ḡarā maḡrāhumā 'alā waḡhin yufīdu al-ssāmi'a*)¹¹⁰.

Cette thèse suppose que les mots s'organisent au sein d'une phrase pour accomplir des fonctions communicatives bien précises et pour donner au discours un sens bien déterminé. Le locuteur dispose de différentes sortes de mots (verbe, nom, particule) pour former l'énoncé. Pour qu'une phrase mérite d'être désignée comme étant une phrase significative, elle doit être bâtie sur une relation prédicative reliant les deux composants de base. Les grammairiens ont toujours rappelé que la prédication ne se fait que de deux noms (57) ou d'un verbe et d'un nom (56). La particule, en effet, ne peut en aucun cas constituer un composant d'une relation prédicative quelconque.

(57) *Zaydun qā'imun.*

Zayd est debout.

Est différent de :

(58) *qāma Zaydun.*

Zayd s'est levé.

Dans (57) Zayd est dans un état (être debout), alors que dans (58) Zayd accomplit l'action de (*qiyām*) se lever. Dans le premier cas, nous sommes vis à vis d'un (*fā'il*) (litt. faiseur) « tout (nom) auquel on accorde un verbe, tel est dans l'exemple cité, est sujet, selon les grammairiens. » (*fakullu mā 'usnida 'ilayhi al-fī'lu 'alā haḍā al-nnaḥwi mina -l-isnādi fā'ilun 'inda -l-nnuḥāti*)¹¹¹. Dans le deuxième cas, nous sommes vis à vis d'un (terme de départ) dit nom inchoatif ou thème (*mubtada'*). Nous l'avons déjà remarqué

¹⁰⁸ Al-astarabādī (1982: I, p. 8).

¹⁰⁹ Ibid. p. 112-113.

¹¹⁰ Al-Ssakākī (1987: p. 86).

¹¹¹ Ibid. p. 71.

dans l'étude de la phrase nominale. Ceci dit, qu'accorder un verbe à un sujet (*isnād al-fi'l 'ilā -l-fā'il*) est une opération différente de celle d'informer sur un sujet (*al-'ihbār 'ani -l-fā'il*). Dans (59) le locuteur accorde à (*Zayd*) l'action de venir (*ġā'a*). Alors que dans (60), il informe sur (*Zayd*) par la proposition (*qā'imun 'abūhu*).

(59) *ġā'a Zaydun.*

Zayd est venu.

(60) *Zaydun qā'imun 'abūhu.*

Zayd, son père est levé.

La théorie de la prédication est étroitement liée à la théorie de la flexion. En effet, certains grammairiens classiques ont essayé de justifier la présence des marques d'(*i'rāb*), d'autres ont cherché dans le sens de ces marques. L'élaboration de la théorie de la prédication s'inscrit dans les préoccupations de ce dernier courant. Elle trouve ses origines dans la réflexion de Al-Ġurġānī qui assigne une valeur sémantique de base à chacune des marques d'(*i'rāb*). Dans le *Muqtaṣid*, il dit : «...En effet, le discours est fondé sur trois valeurs sémantiques de base : le fait d'être sujet, le fait d'être complément et l'annexion. Le nominatif est pour le sujet, l'accusatif est pour le complément et le génitif est pour le nom annexé. » (...*li'anna 'uṣūla -l-kalāmi 'ala talātati ma'ānin : al-fā'iliyyatu wa-l-maf'ūliyyatu wa-l-iḍāfatu, fa-l-rraf'u li-l-fā'ili wa-l-nnaṣbu li-l-maf'ūli, wa-l-ġarru li-l-muḍāfi 'ilayhi*)¹¹².

Le fondateur de la théorie de la (*'umda*) et de la (*faḍlā*) Rāḍī al-Ddīn Al-Astarabādī poursuit la réflexion entamée, déjà par son prédécesseur (Al-Ġurġānī),¹¹³ sur la valeur sémantique des marques casuelles. Il propose ainsi l'idée suivante : Le nominatif marque qu'un nom est (*'umda*), c'est-à-dire qu'il appartient au noyau prédictif, ce qui englobe aussi bien le sujet que le thème et le prédicat. L'accusatif marque les (*faḍlāt*), ce qui englobe aussi bien les compléments au sens strict (*mafā'il*) que les autres éléments recevant ce même cas. Le génitif enfin marque les éléments « médiatisés » par une

¹¹² Al- Ġurġānī (S.D: p. 210)

¹¹³ Al-Ġurġānī avait le mérite de poser un principe fondamental qui dit que « toute variation au niveau de la forme grammaticale d'un énoncé est nécessairement corollée à une variation au niveau du sens, et que, par conséquent, chaque catégorie de la grammaire est aussi une catégorie sémantique » Voir J. P. Guillaume dans son article : « *Les discussions des grammairiens arabes à propos des marques d'i'rāb* » (1998 : p. 53).

particule. Nous reprenons ici les propos d'Al-Astarabādī : « Le nominatif est la marque du fait que le nom est prédicatif et ne se trouve que dans les éléments prédicatifs. L'accusatif est intrinsèquement la marque de la non prédicativité, toutefois, il peut affecter les éléments prédicatifs en raison de leur ressemblance formelle avec les éléments non prédicatifs. » (*al-rraf'u 'alamu kawni -l-'ism 'umdatu -l-kalāmi wa lā yakūnu fī ḡayri -l-'umad wa-l-nnaṣbu 'alamu -l-faḍliyya fī -l-'aṣl tumma yadhulu fī -l-'umad tašbīhan bi-l-faḍlāt*)¹¹⁴. Ce grammairien a voulu, donc, dépasser le conflit entre les grammairiens sur l'originalité de la marque du nominatif est- elle pour le sujet ou pour le thème ? Il a proposé l'idée qui dit : Le nominatif est la marque des composants de base qu'il s'agisse du sujet, du thème ou du propos.

Par conséquent, certains chercheurs affirment que la théorie de la prédication n'a été élaborée que pour justifier le phénomène de la flexion. Dans leur article au sujet de l'analyse linguistique dans la tradition arabe, G. Bohas, J.P. Guillaume et J.D. Khoulloughli notent : « (...) c'est l'*i'rāb* nominal qui constitue, en fait, la pièce maîtresse de la théorie syntaxique. Celle-ci tend à combiner, dans des proportions diverses, deux approches relativement indépendantes, l'une morpho-syntaxique, s'attache à décrire, au moyen de la théorie de la rection (*'amal*) la mécanique de la distribution des marques casuelles dans la phrase (*ḡumla*), alors que la seconde, d'orientation plus sémantique, développe une théorie de l'énoncé (*kalām*) reposant sur la notion de relation prédicative (*isnād*) »¹¹⁵. (C'est nous qui soulignons).

Al-Munsif 'Aṣūr va dans ce sens quand il affirme : « la question de la mise en place du cas nominatif dans les noms- et les discussions et les divergences auxquelles elle a abouti - demeure parmi les preuves importants sur le niveau atteint par les grammairiens dans l'explication de la flexion, de la rection et des relations syntaxiques » (*wa tazallu qaḍiyyatu al-rraf'i fī -l-'asmā'i wa ma 'afḍat 'ilayhi min niqāṣin wa ḥilāfin mina -l-'adillati al-hāmma 'ala mā balaḡahu al-nnuḥātu fī tafsīri -l-i'rabi wa-l-'āmali wa-l-'alāqāt al-waṣīfiyya*)¹¹⁶. Toutes les démarches étaient donc motivées par l'explication et la justification de l'*(i'rāb)*. Et même dans certaines phrases tel que (61) où l'on n'observe pas de noyau prédicatif, les grammairiens considèrent l'existence des deux composants de la relation prédicative (sous entendus), pour justifier la mise en place de l'accusatif à la finale du terme « le lion » (*al-'asad*) dans (61). Ils ont ainsi dit que cet exemple revient à (62),

¹¹⁴ Al-Astarabādī (1982 : p. 24). Voir également la même référence. p. 70.

¹¹⁵ Article de Bohas, Guillaume et Khoulloughli (1992 : I, p. 262).

¹¹⁶ Al-Munsif 'Aṣūr (1999 : p. 349).

négligeant ainsi d'évoquer la situation de l'énonciation au profit d'un élément sous entendu.

(61) *al-'asada ! al-'asada !*

Le lion (ACC) ! le lion (ACC) !

Est en principe :

(62) *iḥḍar al-'asada !*

Fais attention au lion !

Cela dit que la recherche grammaticale chez les grammairiens classiques n'a pas échappé à ce cadre général de la doctrine canonique qui donne la place centrale à la question de la flexion et à celle de la rection. La réflexion de certains théoriciens aurait pu constituer une rupture épistémologique qui ouvre le chemin à l'étude grammaticale de se développer loin des contraintes de l'(*i'rāb*) et du (*'amal*), mais cela n'a pas été fait car la T.G.A pèse fort avec la fermeté et la rigueur de sa démarche d'analyse grammaticale.

III-1- Le noyau prédicatif

A la différence du français où l'on considère que le verbe est le noyau de la phrase, en arabe les grammairiens affirment que le sujet constitue le noyau de la phrase. A l'élément « sujet » le locuteur peut accorder une action ou avancer, tout simplement, une information. Al-'Astarabādī affirme : « (...) Car le nom au cas nominatif est le noyau de l'énoncé tel que le sujet... » (...*li'anna al-marfū'a 'umdatu -l-kalāmi ka-l-fā'ili...*)¹¹⁷. Il analyse les relations qu'entretient le (*fā'il*) avec les autres composants de la phrase en précisant que le sujet, associé au verbe, représentent les composants de base de toute phrase. Autour du verbe et du sujet s'ordonnent les autres éléments. Autrement dit, la suppression de l'un ou de l'autre de ces composants de base touche au noyau et, par conséquent, à la compléxité de la phrase.

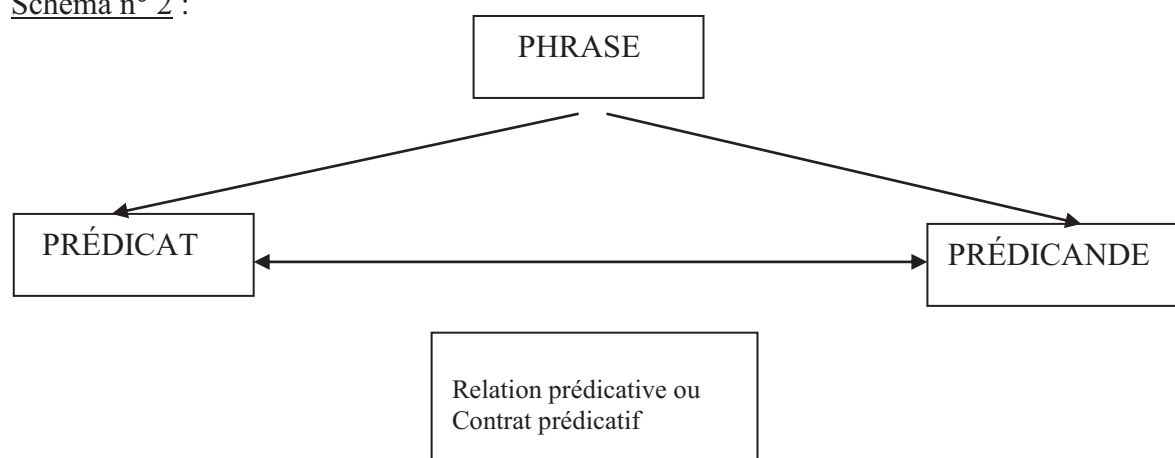
La théorie de la prédication suppose qu'il existe dans la langue un (*'aṣl*) et un (*far'*), autrement dit, des composants d'origine et d'autres en surplus¹¹⁸. Ceci implique qu'il y'a des composants plus importants que d'autres. La relation syntaxique entre les deux composants est si importante que les grammairiens parlent d'un contrat prédicatif (*'aqd isnād*). Ce contrat

¹¹⁷ Al-Astarabādī (1982: I, p. 70).

¹¹⁸ Chaouch Mohamed (1983: p. 245).

relie le verbe à son sujet dans le cas d'une phrase verbale, et le prédicat au thème dans le cas d'une phrase nominale. Nous schématisons toutes ces données de la manière suivante :

Schéma n° 2 :



Phrase= prédicat + contrat prédicatif + prédicande

Ġumla= *musnad* + '*aqd* 'isnād + *musnad* 'ilayhi.

Pour conclure, nous affirmons que le fondateur de la théorie de la prédication considère les noms au cas nominatif comme étant plus appropriés au verbe que les noms au cas accusatif. Ils sont de ce fait les plus importants. Les premiers sont dits (*'umad*) composants de base, les seconds sont dits (*faqlāt*) compléments. Les (*maf'ūlāt*) sont, de ce fait, crucialement liés à la prédication, autrement dit il ne peut avoir de complémentation qu'après la mise en place d'une opération de prédication. Le noyau comporte le complexe (sujet / prédicat) défini formellement comme ce qui demeure lorsque toutes les expansions ont été retranchés. Le prédicat a un caractère central d'unité en fonction de laquelle les autres éléments s'ordonnent¹¹⁹. Dans une phrase nominale le thème et le propos représentent le noyau prédicatif, alors que dans une phrase verbale, le verbe associé à son sujet forme le noyau de cette phrase. Nous accordons une attention particulière à la phrase verbale car l'emploi des compléments y est plus fréquent.

III -2- Les compléments

Dans les dictionnaires de langue française la notion complément est caractérisée par des définitions simples à caractère scolaire. Celles-ci expliquent la terminologie complément

¹¹⁹ André Martinet (1968 : p. 225).

d'une manière littérale. Nous avons ainsi des définitions du type: « Le complément (désigne) tout ce qui s'ajoute ou doit s'ajouter à une chose pour qu'elle soit complète »¹²⁰, ou encore « le complément est un mot ou un groupe de mots reliés à un autre afin d'en compléter le sens, le complément indirect est relié au verbe par une préposition contrairement au complément direct »¹²¹. Par contre, dans les dictionnaires de linguistique moderne ce même concept est caractérisé d'une manière plus spécialisée en termes purement linguistiques. Nous avons ainsi la définition suivante : « On désigne sous le nom de complément un ensemble de fonctions assurées dans la phrase par des syntagmes nominaux (ou des prépositions qui peuvent se substituer à eux), que ces derniers soient objets, directs ou indirects (...) ou qu'ils soient circonstants, constituants de syntagmes verbaux ou de phrases et complétant le sens des syntagmes constituants de la phrase élémentaire (SN + SV)¹²².

L'expression « un ensemble de fonctions » implique qu'il existe différentes sortes de compléments. Pour cette raison les linguistes contemporains ne manquent pas de souligner l'aspect commun à tous les compléments comme étant des expansions : « Ce qui existe nécessairement dans toute langue, c'est un noyau à partir duquel l'expansion peut se produire, et des éléments qui constituent cette expansion »¹²³. Elle implique le développement de la phrase par d'autres éléments appartenant à la catégorie des compléments¹²⁴. Ainsi il est considéré comme expansion « tout élément ajouté à un énoncé qui ne modifie pas les rapports mutuels et la fonction des éléments préexistants »¹²⁵. Le complément d'objet externe par exemple, est une des expansions possibles du prédicat verbal au même titre que les autres, caractérisé et par la forme de son lien structural avec le verbe, et par la fréquence de son apparition dans l'énoncé par rapport à celle des autres.

En grammaire arabe classique nous distinguons entre deux approches essentielles dans l'étude des compléments : la première représente le point de vue des grammairiens, la deuxième résume celle des rhétoriciens :

III-2-1- Point de vue des grammairiens

¹²⁰ Le Robert : Dictionnaire d'aujourd'hui (1994 : p. 195) terme: complément

¹²¹ Dictionnaire HACHETTE Encyclopédique (2000) terme complément.

¹²² Dictionnaire de Linguistique La Rousse (1986 : p. 344).

¹²³ Ibid.

¹²⁴ Pour un aperçu historique sur l'apparition et l'évolution de la notion « *complément* » en grammaire française, voir J.C. Chevalier (1968 : p-p. 484-537)

¹²⁵ André Martinet (1996: p. 128).

L'étude des compléments s'est développée au fil du temps, les grammairiens tardifs se sont préoccupés aussi bien par les aspects formels que par les aspects syntaxiques et sémantiques. Dans les traités de grammaire arabe les compléments sont dits (*maḳḫūlāt*) ou encore (*maḳḫā'il*). Ils sont qualifiés de (*maṣṣūbāt*) renvoyant à la catégorie flexionnelle dans laquelle ils sont généralement étudiés. Ce cadre général a dominé pour longtemps l'étude des compléments. En revanche certains théoriciens tardifs ont proposé d'autres dimensions dans la caractérisation de ce genre de composants. Ils ont essayé de dépasser le caractère formel des approches précédentes en donnant de l'importance aux aspects syntaxiques et sémantiques propres aux compléments. Le chef de file de ce courant fût Al-Astarabādī, fondateur de la théorie des composants de base et des expansions.

En effet, ce grammairien s'est référé à la théorie de la prédication précédemment détaillée, pour constater que les compléments représentent ce qui est en surplus du noyau prédicatif composé par le (*musnad*) et le (*musnad 'ilayhi*) (le sujet et le verbe). Il les a désignés par la notion (*faḍla*) soulignant leur caractère marquant comme fonctions complémentaires.

Nous l'avons déjà précisé, Al-Astarabādī a évoqué la question de la flexion dans sa relation profonde avec la nature de chaque composant. Il dit que la marque casuelle fixée à la fin du mot informe sur sa fonction dans la phrase, le sens de la subjectivité, de l'objectivité ou de l'annexion (signifie) que le mot est (*'umda*) composant de base ou (*faḍla*) expansion. Par (*'umda*) on désigne le thème et le propos dans la phrase nominale, le verbe et le sujet dans la phrase verbale. Si les composants de base sont au cas nominatif, les compléments considérés par la T.G.A. comme étant des composants « secondaires » ou « facultatifs » sont au cas accusatif. Dans le *Šarḥ-l-kāfiya*, Al-Astarabādī annonce: « Tout ce qui est en surplus du prédicat et du sujet est expansion » (*kullu mā yazīydu 'ani -l- musnadi wa -l- musnadi 'ilayhi huwa faḍla*).¹²⁶ Selon cette même théorie, seule la classe des noms est concernée par cette fonction. « Ce genre de sens n'est que dans les noms, car quand un nom est intégré dans l'énoncé, le sens de composant de base ou de complément doit (lui) survenir » (*wa miṭlu haḍa -l-ma'nā 'innamā yakūnu fī -l- 'ismi li'annahū ba'da wuqū 'ihi fī-l-kalāmi lā budda 'an ya'riḍa fīhi ma'nā kawnuhu 'umdatu -l-kalāmi 'aw kawnuhu faḍla*)¹²⁷. Ceci revient à dire que les éléments indispensables qui entretiennent des rapports privilégiés dans une phrase verbale sont bel et bien le verbe et son sujet, tandis que les compléments ne sont que des ajouts¹²⁸.

¹²⁶ Al-Astarabādī (1982: I, p. 20).

¹²⁷ Ibid.

¹²⁸ Voir Ben Gharbia Abdel-Gabbar (1999: p. p. 302-309).

Ben Gharbiya Abdeljabbar affirme ce sens là en utilisant des terminologies modernes, il dit : « Le nœud prédicatif construit par le verbe et son sujet peut être spécifié par la suite par les compléments, qu'ils soient des participants ou des circonstanciels. Notons ici le statut privilégié du sujet qui entretient deux types de rapport avec le verbe: le repérage (syntaxique) et la spécification, et c'est ce double rapport qui constitue le nœud prédicatif ».¹²⁹

La théorie de la (*'umda*) et de la (*faḍla*) a permis à l'étude des compléments de se développer. Celle-ci a été faite dans un cadre bien déterminé étant la classe des (*maṣṣubāt*) qui regroupe les composants ayant pour marque finale la (*fatha*) voyelle (*a*). La théorie d'Al-'Astarabādī était le résultat d'une approche fonctionnelle de la structure des énoncés. Elle a permis de mener des analyses formellement et sémantiquement plus convaincantes. Des chercheurs contemporains constatent que ce mode d'analyse des énoncés plus simple et plus élégant contraste avec la complexité et le caractère parfois arbitraire de l'analyse traditionnelle connue chez certains grammairiens. Si nous admettons que « les termes n'ont de réalité linguistique que par leurs relations mutuelles »¹³⁰, nous constatons que la forme et le sens sont dans un rapport étroit. Il est difficile de ce fait de négliger ces deux aspects de la langue. Les grammairiens arabes classiques se sont rendu compte de cette vérité très tôt. Ils ont remarqué que les deux aspects du langage (forme et sens) ou (forme et fonction) sont deux éléments insécables¹³¹. Cette démarche a préparé le terrain à une génération plus tardive pour développer la réflexion sur ces deux notions et sur d'autres notions grammaticales tel que les compléments. Cela s'est fait dans le cadre d'une nouvelle discipline nommée la rhétorique.

III -2-2- Point de vue des rhétoriciens

Les rhétoriciens (*balāḡiyyūn*)¹³² partent de l'approche de Sibawayhi qui accorde une place centrale à la dimension énonciative. Chez lui l'analyse des énoncés ne consiste pas à dégager les règles formelles qui gouvernent l'assemblage des éléments qui le constituent, au contraire, elle consiste à mener une démarche qui accorde une place centrale à la dimension énonciative du langage.¹³³ Ainsi Sibawayhi essaya de retracer les opérations à la fois formelles

¹²⁹ Ibid. p. 302.

¹³⁰ Oswald Ducrot –Jean Marie Shaeffer : Nouveau Dictionnaire Encyclopédique des Sciences du langage (1995 : p. 31).

¹³¹ Belaguili Fatma (1984 : p. 12).

¹³² Les (*balāḡiyyūn*) sont les gens de la (*balāḡa*) rhétorique: nom abstrait de (*balāḡ*) : efficace, éloquent qui a le sens de l'éloquence. Elle présuppose la (*faṣāḥa*), pureté et euphonie de la langue (...) ce concept est passé dans la langue écrite et de là, dans la critique littéraire, puis s'est élargi pour désigner une science qui comprend trois branches. Voir E.I. (1991 : I, p. 1012-1013) terme (*balāḡa*).

¹³³ Sylvain Auroux (1992 : I ; p. 268) Article de: G. Bohas; J.P.Guillaume; D.Kouloughli.

et sémantiques, car le (*lafẓ*) profération correspond à un (*ma'nā*) sens ou vouloir dire. Autrement dit chaque opération formelle menée par le locuteur est associée à une valeur sémantique distincte.

Cette démarche sera développée plus tard et donnera naissance à une nouvelle discipline connue sous le nom de la sémantique grammaticale le (*'ilm -l-ma'ānī*).¹³⁴ Dans son ouvrage (*'Asrāru -l-balāgha*) les secrets de l'éloquence, Al-Ğurğānī affirme que les mots ne sont qu'au service du sens (*id al-'alfāzu ḥadamun li-l-ma'ānī*)¹³⁵ qui prédomine l'opération énonciative, le locuteur parle pour communiquer et pour faire comprendre, ou selon l'expression de Al-Ğurğānī (*'innahu yatakallamu liyufhima wa yaqūlu liyubīna*)¹³⁶. Le locuteur ne doit en aucun cas employer une profération dans une structure formelle quelconque que « lorsqu'il est sûr de la validité du sens » (*al-ttiqa bisalāmat al-ma'nā*). Ceci implique que le locuteur part d'une stratégie qui suppose à chaque étape de l'énonciation une pluralité de choix, chaque choix, correspondant à une opération formelle particulière, est associé à une valeur sémantique distincte. La réussite d'une stratégie est déterminée par le degré de comptabilité entre les différents choix faits à différents niveaux. C'est un critère - parmi d'autres- pour se faire qualifier du bon usage de la langue arabe désigné par la notion clarté (*faṣāḥa*)¹³⁷.

Al-Ğurğānī déclare à ce propos : « Quand à l'organisation de l'énoncé, ce n'est pas le même cas, car tu suis dans son organisation les traces du sens et tu les ranges selon le classement du sens dans l'esprit ». (*wa 'ammā naẓmu -l-kalimi falaysa al-'amru fīhi kaḍalika li'annaka taqtafī fī naẓmihā 'aṭara al-ma'ānī wa turattibuhā 'alā ḥasabi tartībī -l-ma'ānī fī al-nnaḥsi*)¹³⁸. Forme et sens sont donc dans un rapport étroit : (*i'lam (...) 'an lā naẓma fī -l-kalimi wa lā tartība ḥattā ya'alaqa ba'ḍuhā biba'din wa yubnā ba'ḍuhā 'alā ba'din wa tūğ'ala hāḍihi bisababin min tilka*.)¹³⁹. « Sache qu'il (...) n'y a pas d'organisation dans l'énoncé que lorsque l'une soit liée à l'autre et que les uns soient bâtis sur les autres. Le locuteur pense alors à la fois à la forme, au sens sémantique et au sens fonctionnel » Al-

¹³⁴ Le (*'ilm -l-ma'ānī*) est une branche intégrante de la rhétorique, cette science s'intéresse aux rapports de la pensée avec l'expression. Nous citons parmi les leaders de cette science : Al-Ğurğānī dans (*'Asrāru -l-balāgha*) Al-ssakākī dans le (*Miftāḥ -l-'ulūm*), Al-Qazwīnī dans (*Al-'idāḥ fī 'ulūmi -l-balāgha*) et Al-Ssayūfī dans le (*Muzhir fī 'ulūm al-luḡa*).

¹³⁵ Al-Ğurğānī (1954 : p. 8).

¹³⁶ Ibid. p. 9.

¹³⁷ La (*faṣāḥa*) clarté qualifie un mot ou une phrase quand elle ne contient pas une construction incorrecte ou une ambiguïté causée par une confusion dans l'ordre des mots ou par une métaphore outrée et incompréhensible.

¹³⁸ Al-Ğurğānī (1982 : p. 40).

¹³⁹ Ibid. p. 44.

Ğurğānī ajoute : « Je dis que l'esprit ne s'attache pas uniquement au sens (sémantique) du terme, mais je dis qu'il ne le cherche pas dépourvu du sens grammatical » (*wa i'lam 'annī lastu 'aqūlu 'inna -l-fikra lā yata'allaqu bima'ānī -l-kalimi al-mufrada 'ašlan wa lākinnī 'aqūlu 'innahu lā yata'allaqu bihā muğarrada 'an ma'ānī al-nnaḥw*)¹⁴⁰. Ces citations montrent que notre grammairien a cherché dans la problématique du (*al-ssiyāq*) qui implique d'une part la façon dont se fait l'enchaînement des phrases dans l'énoncé. Et d'autre part l'enchaînement des mots dans la phrase. Il a essayé de voir comment la cohésion textuelle peut elle s'effectuer et comment l'information est portée par la phrase. Il s'est rendu compte de la nécessité de la concordance contextuelle entre les signes linguistiques dite (*al-ttamāsuk al-ssiyāqī*). Cette concordance provient des relations de gouvernance et de transitivité que doivent entretenir les composants de l'énoncé entre eux. Elle exige à titre d'exemple, la compatibilité en genre (féminin, masculin) et en nombre (singulier, duel ou pluriel). Il s'agit là d'une condition primordiale pour l'éloquence (*balāga*). La réflexion d'Al-Ğurğānī sur la langue occupe ainsi une place intermédiaire entre les grammairiens et les gens de la rhétorique.

En effet, les rhétoriciens ont vu dans les compléments des « contraintes » (*quyūd*) (pluriel de *qayd*) qui s'exercent sur les compléments. Al-Ğurğānī affirme que dans tout énoncé, tout ce qui est ni sujet ni prédicat est une contrainte (*qayd*) qui s'exerce soit sur le sujet, soit sur le prédicat, soit sur la relation prédicative et qui apporte une restriction déterminative au terme sur lequel elle porte. Al-Qazwīnī (m : 739/ 1338) ajoute : « Quant à l'opération de mettre une contrainte sur le verbe par le biais d'un complément, elle sert à rajouter un sens (utile) comme quand tu dis : J'ai frappé fort ou j'ai frappé Zayd ou j'ai frappé le vendredi. » (*wa 'ammā taqyīdu -l-fi 'li bimaf'ūlin falitarbiyati -l-fā'ida, kaqawlika ḍarabtu ḍarban šadīdan wa ḍarabtu Zaydan wa ḍarabtu yawma -l-ğumu'ati...*)¹⁴¹. Le (*taqyīd*) introduction d'un (*qayd*) est une opération récursive, c'est à dire qu'un (*qayd*) peut s'exercer sur un autre (*qayd*). Tout énoncé complexe s'analyse en une prédication simple unique sur laquelle portent une ou plusieurs opérations de (*taqyīd*) ayant elles mêmes une structure prédicative. Ainsi, toutes les marques de détermination dans le groupe nominal (articles, adjectifs, compléments adnominaux, apposition...) sont des (*quyūd*) qui s'exercent sur le sujet ou sur tout autre nom. En fin un énoncé complexe, une conditionnelle par exemple, s'analyse en une prédication simple (l'apodose) sur laquelle s'exerce une contrainte de type prédicatif (la protase)¹⁴².

¹⁴⁰ Ibid. p. 314.

¹⁴¹ Al-Qazwīnī (1985 : p. 177).

¹⁴² Sylvain Auroux : (1992 : I ; p. 269-270). Article de G.Bohas, J.P. Guillaume et D.E. Koulougli.

Le (*'ilm al-ma'ānī*) défini comme la science qui fait connaître les modalités permettant à l'expression arabe d'être adéquate aux exigences de la situation (de communication)¹⁴³, était le cadre général dans lequel s'est développée la recherche sur les deux sens de la (*fā'iliyya*) et de la (*maf'ūliyya*). Et quoiqu'elle fût apparût en une période tardive cette science nouvelle désignée par « la sémantique grammaticale » a ouvert le chemin à l'évolution des études grammaticale. En effet, il est de toute évidence que le sens est une donnée si immédiate et fondamentale de notre expérience quotidienne du langage. Cela dit que forme et sens sont inséparables comme nous venons de remarquer, il semble qu'il est difficile de négliger ces deux aspects dans l'étude des constituants de la phrase.

Dans son ouvrage *Al-Muzhir fī 'ulūmi -l-luġa*, Al-Ssayūfī insiste sur la relation profonde entre sens et flexion, il considère que cette dernière informe sur (*'agrād al-mutakallimīn*) « les fins des locuteurs », car en distribuant les marques casuelles, ils ne font que préciser les différentes fonctions qu'ils donnent à chaque composant. Cette opération sert à assurer la communication (*al-fahm wa-l-ifhām*) « comprendre et faire comprendre ». Il affirme: « Les arabes ont dans ce domaine ce que n'ont pas les autres, car ils distinguent -par les marques casuelles et d'autres (signes) entre les sens » (*wa li-l- 'arabi fī dālīka mā laysa liġayrihim fahum yufarriqūna bi-l-ḥarakāti wa ġayrihā bayna al-ma'ānī*)¹⁴⁴. Les marques indiquées affectent aussi bien le sens sémantique que le sens grammatical, nous disons (*maḥlab*) pour désigner le lieu où l'on traie les vaches et (*miḥlab*) pour désigner le récipient dans lequel on met le lait. Les partenaires de l'opération énonciative assument la fonction de communication grâce aux différentes manipulations des marques flexionnelles.

Une chose était certaine pour les grammairiens ainsi que pour les rhétoriciens : Les (*maf'ūlāt*) compléments sont, crucialement lié à la prédication. La mise en place d'un complément quelconque dans une phrase engendre une augmentation dans le sens (*ziyādatu -l-fā'ida*).

IV-LE STATUT DE (*NĀ'IB AL-FĀ'IL*)

¹⁴³ Cette définition est avancée par Al-Ssakākī dans le *Miftāḥ -l- 'ulūm* (1987: p. 77).

¹⁴⁴ Al-ssayūfī : (S. D : I, p. 329). Voir également : Al-Zzġāġī.(1996 : p. 69).

L'étude de l'élément (*nā'ib -l-fā'il*)¹⁴⁵ est justifiée par le fait que celui-ci est considéré par la T.G.A. comme étant un « complément pour le sens » (*maf'ūl fī -l-ma'nā*). En effet, en arabe il existe deux façons de bâtir le verbe:

a) - A la forme active, le verbe est dit (*mabnī li-l-ma'lūm*), c'est à dire accordé à un sujet prononcé dans la phrase et connu par les interlocuteurs. Le verbe est formé dans ce cas selon le schème (modèle) (*fa'ala*), pour les verbes dont la base verbale est de trois consonnes. La phonologie a déterminé un modèle propre à chaque type de verbe permettant de l'employer à la forme active en se basant sur la structure même de chaque verbe.¹⁴⁶ Dans l'exemple (63), le verbe (*naṣaḥa*) « a conseillé » est employé à la forme active puisque le sujet (*al-'ālimu*) est « le savant » est mentionné dans l'énoncé.

(63) *naṣaḥa al-'ālimu al-'amīra.*

Le savant a conseillé l'Emir (ACC).

b) - A la forme passive le verbe est dit (*mabnī li-l-mğhūl*) accordé à un inconnu, dans ce cas le sujet n'est pas mentionné dans la phrase, il est soit inconnu par le récepteur uniquement soit par les deux interlocuteurs à la fois. Le verbe dans ce genre d'usage est bâti sur le (*maf'ūl*) et non pas sur le (*fā'il*). La forme du verbe change du modèle (*fa'ala*) à celui de (*fu'ila*). Ibn Ya'īš dit : « *Fu'ila* est la structure employé lorsque le sujet n'est pas mentionné. Sa base est (*fa'ala*) ou (*fa'ila*) puisqu'il y'a eu un transfert qui en a fait un propos sur le complément d'objet. Ce transfert ne peut être effectué à partir de (*fa'ula*) parce que (*fa'ula*) est intransitif, à moins qu'il y'ait avec (*fa'ula*) un complément circonstanciel ou un groupe prépositionnel, on peut alors construire à partir de (*fa'ula*) un (*fu'ila*) comme il s'est tenu en ce lieu un comportement raffiné » (*fa'ammā fu'ila fabinā'u mā lam yusammā fā'iluhu kaḍuriba wa qutilla, wa 'aṣluhu fa'ala 'aw fa'ila tumma nuqila faṣāra ḥadītan 'ani -l-maf'ūl wa lā yata'addā 'ilā maf'ūlin 'illā 'an yakūna ma'ahu ḍarfun 'aw ġārrun wa mağrūrūn fa'innahu ḥīna'idīn yağūzu 'an yubnā minhu fu'ila naḥw ḍurifa fī hāda -l-makāni*).¹⁴⁷ Al-'Ukbarī (m.616 /1219) a justifié le choix de la structure du passif en disant que : « la forme (*fu'ila*) est une forme distincte qui n'existe ni dans les noms ni

¹⁴⁵ En français, il existe une fonction grammaticale comparable à celle de (*nā'ib 'al-fā'il*), c'est la fonction (complément d'agent) qui désigne le complément d'un verbe passif, introduit par (par) ou (de), désignant l'auteur de l'action.

¹⁴⁶ Georges Bohas a dressé la liste des modèles de la forme active du verbe dans sa thèse intitulée : Contribution à l'étude de la méthode des grammairiens arabes en morphologie et en phonologie. Université de Lille (1982: p. 69).

¹⁴⁷ Ibn Ya'īš (S.D : VII, p. 152), voir également p.p. 62- 69 de ce même volume.

dans les verbes » (*fū'ila la yūğadu maṭīlun lahā fī -l-'asmā'i wa lā fī-l-'af'āli*)¹⁴⁸. C'est aussi est une forme légère facile à prononcer. Dans (64) « a été conseillé » (*nuṣiḥa*) est utilisé à la forme passive étant donné que le sujet n'est pas mentionné dans l'énoncé.

(64) *nuṣiḥa al-'amīru*.

A été conseillé l'Emir (*NOM*).

L'Emir a été conseillé (par le savant).

Dans ce genre d'usage nous remarquons que le second actant prend la place du prime actant juste dans une position après le verbe. Autrement dit le complément d'objet vient remplacer l'élément sujet accomplissant la fonction (*nā'ib -l-fā'il*) (litt. le remplaçant du sujet) « substitut du sujet » tout en prenant les caractéristiques flexionnelles et syntaxiques du sujet. Sibawayhi le présente sous la nomination suivante : « le complément dont le verbe le dépasse à un autre complément » (*al-maf'ūl -l-laḍī yat'addāhu fī'luhu 'ilā maf'ūlin*)¹⁴⁹. Il explique qu'en l'absence de l'élément sujet, le locuteur donne le cas nominatif au premier complément, celui-ci prend la place du sujet. Le locuteur donne aussi le cas accusatif au second complément qui garde le statut d'un complément. Le premier (*maf'ūl*) selon Sibawayhi est (*bimanzilati -l-fā'ili*) en position du sujet, un statut lui permettant l'acquisition de toutes les caractéristiques syntaxiques de ce dernier. Il est facile de repérer les deux sortes de changement fonctionnel et morphologique à partir des exemples ci bas. Dans (65) (*Zaydun*) est (*nā'ib fā'il*), alors que (*al-ttawba*) est (*maf'ūl bihi*) complément d'objet externe.

(65) *kusiya Zaydun al-ttawba*.

A été habillé Zayd (*NOM*) du vêtement (*ACC*).

Zayd a été habillé du vêtement.

¹⁴⁸ Al-'Ukbarī (1995: I, p. 157).

¹⁴⁹ Sibawayhi (S.D : I, p. 41- 42).

Al-‘Ukbarī a énuméré les situations dans lesquelles le locuteur procède à ce genre d’usage. Il a insisté sur quatre raisons¹⁵⁰. Certaines sont d’ordre stylistique, d’autres sont d’ordre sémantique. Parmi les raisons stylistiques nous citons le besoin d’éviter la répétition comme dans (66) ou encore celle de préserver le rythme dans la prose ou dans la poésie comme dans (67).

(66) *fa‘āqibū bimiṭli mā ‘ūqibtum bihi*¹⁵¹.

Punissez de la même façon que vous étiez punis.

Au lieu de :

(67) *fa‘āqibū bimiṭli mā ‘āqabakum bihi al-kāfirūna*.*

Punissez de la même façon qu’ils vous ont punis les incroyants.

(68) *man ṭābat sarīratuhu ḥumidat sīratuhu*.

Celui qui a la bonne intention, sa réputation est élogée.

Parmi les raisons d’ordre sémantique liées aux besoins du locuteur et au contexte de l’acte de l’énonciation nous citons: D’une part, les cas où le sujet est censé être connu par les deux interlocuteurs, à ce moment là, il n’y aura plus besoin de le mentionner par un terme dans l’énoncé, exemple (69). D’autre part, les cas où le locuteur ignore complètement l’agent de manière à ne pas pouvoir le mentionner comme dans (70). L’identification de l’agent, dans cet exemple est supposée impossible. Par contre la mise en place d’un élément sujet tel que dans (80) ne rajoute rien quant à la compréhension de l’énoncé¹⁵².

Ibn ‘Aqīl (m. 769/ 1367), à son tour, a détaillé les raisons qui invitent le locuteur à supprimer l’élément sujet. Ils sont de deux sortes : les unes sont notionnelles (*lafẓiyya*) tel que la brièveté, la volonté de préserver le rythme en prose ou en poésie.¹⁵³ Les autres sont sémantiques (*ma‘nawiyya*) tel que le fait que le sujet soit parfaitement connu par l’interlocuteur (69), qu’il soit complètement inconnu (70), le fait d’honorer le sujet au point où le locuteur évite de le nommer (72) ou qu’il craint, finalement, qu’un mal ne lui surviendra (73) :

¹⁵⁰ Voir Al-‘Ukbarī (1995 : p. p. 157-158).

¹⁵¹ Coran ; Sourate 16, verset 126.

¹⁵² Pour plus d’informations voir Ibn ‘Aqīl (1964 : I, p.p. 499- 500).

¹⁵³ Ce que Ibn ‘Aqīl appelle (*‘asbāb lafẓiyya*) raisons phoniques, ne sont en réalité, que des effets de style

(69) *fa-l-yanzur al-'insānu mim mā ḥuliqa*¹⁵⁴.

Que l'Homme regarde de quoi il a été créé.

(70) *suriqa matā 'ī*.

Mon bien a été volé.

Au lieu de :

(71) *saraqat liṣṣun matā 'ī*.

Le voleur a volé mon bien.

(72) *tuṣuddiqa bi'alfi dīnārīn*.

Ont été donnés mille dinars.

(73) *lūqiya al-ḥabību*.

Le bien aimé a été rencontré.

De point de vue analogique (*qiyāsiyya*) tous les verbes peuvent être mis à la forme passive. De point de vue sémantique cet usage est impossible avec les verbes d'état. Toutefois, Ibn Al-Sarrāğ dit que les verbes intransitifs tels que (*qāma*) et (*ğalasa*) ne sont employés qu'à la forme active, car ils ne passent généralement pas à un complément d'objet externe pouvant occuper la place du sujet¹⁵⁵. Ainsi (74) est possible, alors que (75) est impossible.

(74) *ğalasa 'Amrun*.

'Amr s'est assié

(75) *ğulisa 'Amrun**

'Amr a été assis

Les grammairiens considèrent que le complément d'objet externe est l'élément privilégié à remplacer le sujet. Les compléments d'objet interne (*maf'ūl muṭlaq*) et circonstanciel (*maf'ūl fīhi*) peuvent aussi occuper cette fonction,¹⁵⁶ dans le cas où l'énoncé ne comporte pas de complément d'objet. Cependant d'autres compléments tel que le

¹⁵⁴ Coran ; Sourate 86, verset 5.

¹⁵⁵ Ibn Al-Sarrāğ (1988 : I, p.77).

¹⁵⁶ Al-'Astarabādī exclu les (*zurūf mabniyya*) « adverbess de temps invariables » tel que (*'inda, fawqa*) qui ne peuvent pas occuper la fonction (*nā'ib -l-fā'il*).

(*maf'ūl ma'ahu*) « litt. complément accompagné » ou le (*maf'ūl li'ağlihi*) « complément de cause ou de but » ne sont pas aptes à remplacer le sujet. Certains grammairiens tel que Al-Astarabādī, considèrent que ces deux derniers « ne sont pas nécessaires au sens du verbe » (*laysā min ɗarūrāt -l-fi'l*)¹⁵⁷ Celà dit : si l'action se fait généralement dans un temps précis, et fait nécessairement partie d'un (*maṣdar*), elle n'est pas obligatoirement faite accompagnée de quelqu'un ou encore pour une cause quelconque. Le complément d'état (*al-ḥāl*) n'occupe pas cette fonction, non plus, car même s'il est nécessaire au sens du verbe, il n'est pas assez fréquent dans l'usage des locuteurs. Cette version considère les compléments d'objet externe, absolu et circonstanciel comme les compléments les plus attachés au verbe. (Nous revenons sur cette hypothèse dans l'étude détaillée des spécificités sémantiques des compléments dans le troisième chapitre).

Quand la phrase comporte deux compléments externes premier et second, les deux sont au même niveau, nous pouvons accorder la fonction (*nā'ib -l-fā'il*) aussi bien au complément premier qu'au second. Ibn Mālik prétend que cette affirmation a eu l'unanimité des grammairiens qui ont toléré les deux usages dans (76) et (77)¹⁵⁸. Il signale, cependant, que les grammairiens ont exigé que tout usage doive répondre au principe fondamental : éviter la confusion. Par contre, Ibn 'Aqīl rappelle dans son commentaire de la (*'Alfiyya*) que les grammairiens Koufites ne tolèrent que le complément d'objet second occupe la fonction substitut du sujet, que lorsqu'il est un nom déterminé. S'il est indéterminé, l'usage n'est pas accepté.

(78) 'u'ṭiya 'Amrun dirhaman.

A été donné 'Amr (*NOM*) un dirham (*ACC*).

Un dirham a été donné à 'Amr

(79) 'u'ṭiya dirhamun 'Amran*.

A été donné dirham (*NOM*) 'Amr (*ACC*)

Un dirham a été donné à 'Amr.

Dans le *Šarḥ -l-alfiyya*, Ibn 'Aqīl contredit Ibn Mālik. Il affirme que cette unanimité n'a pas eu lieu étant donné que les Koufites ont une autre version. Ils disent que lorsque le complément externe premier est (*ma'rifa*) déterminé, alors que le second est (*nakira*)

¹⁵⁷ Al-Astarabadi (1982 : I, p. 84).

¹⁵⁸ Voir Ibn 'Aqīl (1964 : p.p. 512- 513).

indéterminé, c'est le premier qui occupe la fonction concernée. Il est donc possible de dire :

(80) *'u'tiya Zaydun dirhaman.*

A été donné à Zayd (*NOM*) un dirham (*ACC*).

Un dirham a été donné (à) Zayd.

Mais il est impossible de dire :

(81) *'u'tiya dirhamun Zaydan.*

A été donné un dirham (*NOM*) Zayd (*ACC*).

Zayd a été donné (à) un dirham.

D'après cette analyse nous constatons que la présence de l'élément sujet n'est pas toujours indispensable à la construction de la phrase. En revanche, les grammairiens ont souvent affirmé que le verbe et le sujet sont indispensables l'un à l'autre. Nous remarquons aussi que les grammairiens parlent surtout d'un (*maf'ūl*) lorsqu'ils étudient le (*nā'ib -l-fā'il*). Par contre ils affirment que ce (*maf'ūl*) est au cas nominatif. Ibn Al-Ssarrāğ évoque la question de (*irtifā'u -l-maf'ūli bi-l-fi'li*) donner le cas nominatif au complément sous l'effet (rection) du verbe alors que nous avons bien remarqué dans la séquence précédente que les compléments sont des (*maṣūbāt*). La grammaire traditionnelle conserve pour le (*nā'ib -l-fā'il*) son caractère sémantique d'un (*maf'ūl*) et lui accorde en même temps les spécificités syntaxiques du (*fā'il*). Il s'agit là d'une grande divergence liée à l'existence d'un composant qui prend le cas nominatif tout en étant un (*maf'ūl*) faisant habituellement partie de la classe des (*maṣūbāt*).

Les grammairiens classiques n'ont pas évoqué cette divergence, ils étaient peu soucieux d'étudier le (*nā'ib -l-fā'il*). Il paraît qu'ils n'avaient pas les moyens théoriques pour résoudre ce genre de problème. Ils s'attachaient plus à garder la cohérence de la théorie grammaticale même si parfois cette cohérence se base sur des données purement formelles. Reste que sur le plan pratique, la fonction (*nā'ib-l-fā'il*) n'a pas fort raison d'être puisqu'elle n'ajoute pas grand chose à la compréhension de l'énoncé. On suppose ici que la T.G.A. a inventé cette fonction pour répondre à des exigences d'ordre syntaxiques en l'absence de toutes raisons sémantiques. Une phrase comme (82) pourrait être correcte, le locuteur comprend qu'elle s'est faite une action de frapper (*ḍarb*) sur (Zayd). Ce dernier

terme garde toutes les caractéristiques sémantiques et syntaxiques du complément d'objet externe dont il assume parfaitement la fonction.

(82) *ḍuriba Zaydan ḍarban šadīdan**

A été frappé Zayd (ACC) (un frappelement) fort (ACC)

Zayd a été frappé fort.

En revanche la T.G.A. n'a pas retenu ce genre d'usage, l'exemple (82) serait alors incorrect. Il comporte une erreur flexionnelle (*ḥaṭa' i'rābī*) du fait que le locuteur ne donne pas le cas nominatif à l'élément (*nā'ib -l-fā'il*) même si celui-ci est (*maf'ūl*) dans le sens.

Conclusion :

Dans cette étude de la théorie de la complémentation en langue arabe, nous avons fait un rappel sur la théorie de la phrase et nous avons souligné surtout son caractère significatif. En effet, les grammairiens tardifs ne se sont pas contentés de la délimitation formelle, ils ont essayé de définir la phrase sémantiquement à travers la mise en valeur de la relation prédictive. En examinant les différents types de phrases arabes, nous avons conclu que la phrase verbale est la plus concernée par le phénomène de la complémentation¹⁵⁹. La présence d'un verbe nécessite des précisions supplémentaires d'objet, de manière, d'état, et de circonstances temporelles et spatiales. La théorie de la prédication était une donnée fondamentale dans la réflexion des grammairiens arabes. Nous l'avons présenté faisant la distinction entre les composants de base et les compléments, ou entre le noyau prédictif et les expansions.

Etant donné que les composants de base entretiennent des relations d'ordre syntaxiques et sémantiques, nous avons étudié l'élément sujet, la relation prédictive et l'ordre (verbe / sujet). Nous ne nous sommes pas arrêtés à la question de la rection (qui est un principe fondamental dans la relation verbe / sujet) pour la simple raison qu'elle a été traitée des dizaines de fois par les chercheurs arabisants. Nous avons précisé, par contre, que les grammairiens classiques ont accordé à chacun des composants de la phrase une marque casuelle spécifique qui informe sur sa fonction. En effet, ces grammairiens ont remarqué que la marque du nominatif considérée comme la plus forte est accordée aux composants

¹⁵⁹ Nous avons vu dans la typologie des phrases que la prédication dans la phrase nominale se fait entre un thème et un propos d'une manière absolue, sans la restreindre à un sens quelconque de temps, de lieu, d'état ou autre.

de base. La marque de l'accusatif étant la plus légère et la plus faible est accordée aux compléments.

Dans l'étude des compléments, nous avons constaté que les grammairiens et les rhétoriciens ne formulent pas le même point de vue. Les premiers ont insisté surtout sur les aspects formel et syntaxique, ce qui a empêché le développement des interprétations sémantiques. Les seconds ont accordé plus d'attention aux aspects sémantiques en introduisant le concept (*qayd*). Nous estimons ainsi que le courant des rhétoriciens a avancé des remarques importantes quant au rôle des compléments dans la fonction communicative et dans la précision du sens sémantique du verbe. L'introduction des (*quyūd*) dans la phrase sert à restreindre le sens du verbe à un objet, un temps, un lieu ou à un état quelconque. Nous reprenons l'étude détaillée de ces différents sens dans le troisième chapitre consacré à ce sujet. Nous essayons de démontrer que les compléments sont d'une grande utilité pour l'énonciation¹⁶⁰ ainsi que pour l'éclaircissement du sens du verbe.

En effet, qu'elles découlent d'une analyse grammaticale ou qu'elles résultent d'une approche rhétorique, les remarques des deux courants ne se contredisent pas, au contraire, elles se complètent dans la mesure où elles mettent en évidence les caractéristiques des compléments. Cela dit que chacune des deux tendances a contribué de sa part à l'évolution de la recherche concernant les compléments. Cependant, nous constatons qu'en dépit de ces efforts, la notion (*faḍla*) employée par les grammairiens ne répond pas parfaitement à l'usage réel des compléments dans la langue, d'autant plus qu'elle comporte un jugement de valeur. Le concept (*faḍla*) implique que ce genre de constituants n'est pas essentiel dans la construction de la phrase. Or, sur le plan pratique nous constatons qu'il est plus fréquent d'employer des phrases à compléments que des phrases sans compléments. Le nombre de verbes intransitifs (ne demandant pas de complément) est limité par rapport à celui des verbes transitifs (nécessitant la présence d'un complément)¹⁶¹. Nous proposons dans ce contexte, d'employer le concept (*mutammimāt*) pluriel de (*mutammim*). Celui-ci pourra désigner tout « complément » ou élément rajouté à la phrase en surplus des composants de base. Il correspond, à notre avis, parfaitement aux caractéristiques des compléments qui viennent pour rajouter des précisions concernant l'objet, le lieu, le temps,

¹⁶⁰ Dans son ouvrage *Problème de linguistique générale*, Emile Benveniste définit l'énonciation de la manière suivante : « l'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ». Benveniste (1974 : p. 81).

¹⁶¹ Voir la séquence consacrée à l'étude de la transitivité dans le deuxième chapitre.

la manière ou l'état dans lesquels l'action est faite. La notion (*mutammim*) est fréquemment employée dans les manuels scolaires contemporains. Elle renvoie au sens de la complémentation qu'elle soit essentielle au sens du verbe ou non. Il est vrai que certains compléments sont plus fréquents que d'autres, mais ceci ne justifie en aucun cas cette position différentielle (*tafāḍuliyya*) des grammairiens classiques qui ont tendance à privilégier les composants de base aux compléments et à considérer que certains compléments sont plus importants que d'autres.

Nous avons également consacré une séquence à l'étude de l'élément « substitut du sujet » (*nā'ib -l-fā'il*), nous avons démontré que celui-ci a une position intermédiaire (ou partagée) entre le sujet et le complément. En effet, de point de vue marquage casuel et fonction grammaticale, il est composant de base, par contre de point de vue sémantique, le (*nā'ib -l-fā'il*) est (*maf'ūl*) car il désigne celui qui subit l'action du (*fā'il*).

باب في الدلالة اللفظية والصناعية والمعنوية للفعل

اعلم أنّ كلّ واحد من هذه الدلائل معتدّ مراعى مؤثر، إلاّ أنّها في القوّة و الضّعف على ثلاث مراتب:
 فأقواهنّ الدلالة اللفظيّة ثمّ تليها الصناعيّة ثمّ تليها المعنويّة. (...) فمنه جميع الأفعال ففي كلّ واح منها
 الأدلة الثلاثة، ألا ترى إلى قام، ودلالة لفظه على مصدره و دلالة بنائه على زمانه، ودلالة معناه على
 فاعله.

أبو الفتح عثمان بن جني: الخصائص ج. ٣ ص. ٩٨

Chapitre des significations: notionnelle, technique et sémantique du verbe

« Saiche que chacune de ces trois significations est considérée, observée est tenue en compte. Cependant, d'un point de vu force, elles sont de trois positions : la plus forte est la signification notionnelle, ensuite la technique et en fin la syntaxique (...) Dans tous les verbes ces trois significations existent. Vois- tu (l'exemple) du verbe (*qāma*), son terme indique l'action, sa structure indique le temps (passé) et son sens renvoie au sujet. »

Ibn Ġinnī : *Al-Ḥaṣā'is*, volume III, p. 98.

CHAPITRE II

ÉTUDE DES VERBES

Introduction :

Pour les grammairiens arabes le verbe est un élément essentiel dans la construction de la phrase. Associé au sujet, il constitue le noyau central de cette phrase. Autour de ce noyau s'ordonnent les autres éléments. Pour cette raison il est classé parmi les composants de base. La recherche concernant le verbe s'est développée tout au long de l'élaboration de la théorie grammaticale arabe. Elle s'est penchée tout d'abord sur l'étude du verbe comme étant une sorte distincte de mots. Plus tard, la théorie de la rection a dominé la réflexion grammaticale. Cette problématique a été évoquée là où il s'agissait de l'étude du verbe. Certains chercheurs affirment que nous n'allons pas loin de la réalité si nous disons que la recherche grammaticale tout au long de son histoire n'était qu'une recherche dans les causes à effets autrement dit dans les recteurs et les régis. Ce cadre général n'a pas permis à la réflexion au sujet du verbe de s'approfondir. Nous remarquons que même lorsque les grammairiens essayent d'échapper à ce cadre traditionnel, ils s'arrêtent souvent aux seuls aspects morphologiques et syntaxiques (énumérer les différentes sortes de verbes et leurs différents schèmes et distinguer entre ceux qui sont transitifs et ceux qui ne le sont pas). Nous citons à titre d'exemple (*kitāb al-'af'āl*) de Abu Ġa'far Al-Ssa'dī (m. 515/1113)¹⁶² présenté sous forme de dictionnaire qui regroupe un grand nombre de verbes arabes répartis selon leurs cas d'usage en des verbes trilitères, quadrilatères etc... Nous citons également Mūsā Ibn Muḥammad Al-Milyānī Al-Aḥmadī qui a composé (*mu'ğam -l-'af'āl al-muta'addiya*) « Dictionnaire des verbes transitifs ». L'étude des différents aspects du verbe, de la relation du verbe avec les autres composants de la phrase, elle, est restée fragmentée et sans grand intérêt dans les ouvrages de grammaire.

Dans ce chapitre, nous essayons d'étudier le verbe sous plusieurs angles. Nous commençons par présenter les chaînes de définitions proposées par la T.G.A. à ce composant. Nous étudions ses caractéristiques et ses différentes dimensions temporelles,

149 Abū Ġa'far Al-Ssa'dī connu sous le nom de Ibn -l- Qaṭṭā' note dans l'introduction qu'il a composé cet ouvrage pour résumer et expliquer le kitāb (*'abniyat al-'af'āl*) « les structures des verbes » de 'Abū Bakr Muḥammad Ibn Al-'Azīz Ibn Al-Qūṭiyya (m. 367/965). Le *Kitāb al-'af'āl* est un dictionnaire en trois volumes, il est édité par Dār 'Ālam al-kutub en 1983. Son auteur s'appuie sur une méthodologie de simplification et d'enseignement.

fonctionnelles¹⁶³ et surtout sémantiques. Nous distinguons entre ce qui est dit (*fi'l ḥaqīqī*) et (*fi'l ġayr ḥaqīqī*). Nous faisons un petit rappel sur la transitivité, et l'intransitivité, en vu d'examiner la relation verbe/ complément. Nous traçons les éventuelles régularités et/ou irrégularités dans cette relation. Nous évoquons la question de l'ordre des compléments par rapport au verbe. Finalement, nous consultons le point de vue de la grammaire occidentale à ce sujet. Et nous essayons d'en discuter à la lumière des idées de la recherche linguistique contemporaine. Toutes ces séquences nous permettront de formuler les conclusions nécessaires.

I – LE VERBE

Dans le dictionnaire le plus important de la langue arabe, le *lisān al-'arab* de Ibn Manẓūr. Nous avons relevé la définition suivante du (*fi'l*) : « Le verbe est le nom de tout « faire » transitif ou intransitif (...) c'est un nom d'action du verbe *fa'ala - yaf'alu* » (*al-fi'lu kināyatun 'an kulli 'amalin muta'addin 'aw ġayri muta'addin (...) maṣdar min fa'ala*¹⁶⁴ - *yaf'alu- fa'lan wa fi'lan*)¹⁶⁵. Ce qui est à retenir dans cette définition à tendance lexicale, c'est l'expression (le verbe est le nom de tout faire). Celle-ci se distingue des autres définitions à caractère grammatical. En effet, en grammaire, la définition la plus ancienne du verbe revient à Sibawayhi. Celui-ci distingue la notion verbe de celle du nom et de la particule. Il déclare dans le chapitre intitulé (*bābu 'ilmi mā al-kalimu mina -l-'arabiyya*) « Quant aux verbes, se sont des structures dérivés du substantif et construits pour ce qui est passé, pour ce qui sera et qui ne s'est pas produit, et pour ce qui est et qui ne s'est pas interrompu » (... *wa 'ammā al-fi'lu fa'amṭilatun 'uḥiḍat min lafẓi 'aḥdāṭi al-'asmā'i wa buniyat limā maḍā wa limā yakūnu wa lam yaqa' wa mā huwa kā'inun lam yanqaṭi'*)¹⁶⁶. Cette définition insiste sur les deux dimensions qu'englobe le verbe à savoir l'action et le temps. Afin d'éclaircir la notion de l'action, il cite les exemples suivants : « les actions tel que : frapper, tuer et remercier » (*wa -l-'aḥdāṭu naḥw al-ḍarbi wa -l-qatli wa -l-ḥamdi*)¹⁶⁷. Ceci implique que tout verbe est dérivé d'un nom de l'action

¹⁶³ Nous n'allons pas loin dans les analyses des flexions verbales et dans les répartitions et les distinctions entre verbes réguliers et verbes irréguliers car ce n'est pas la conjugaison et la morphologie qui intéressent notre recherche. Toutefois, nous rappelons que la sémantique, la syntaxe et la morphologie sont des secteurs interdépendants.

¹⁶⁴ Dans *mu'ḡam qawā'id -l-nnaḥw wa -l-ttaṣrīf wa fahraṣt kalimāt al-qur'ān* « Une approche du Coran par la grammaire et le lexique », Maurice Glauton avance un bon nombre de termes pour la traduction de (*fa'ala*) à savoir : être en mouvement, en action, se mouvoir, faire, opérer, agir, accomplir, exercer une activité, s'acquiescer, commettre, mettre en œuvre, œuvrer, réaliser, élaborer, procéder, entreprendre, effectuer, produire, influencer, exécuter.

¹⁶⁵ Ibn Manẓūr : *Lisān al-'arab* : terme (*fa'ala*) (1956 : XI, p. 568).

¹⁶⁶ Sibawayhi (S.D: I, p. 12).

¹⁶⁷ Ibid.

«'ismu al-ḥadaṭi» qui n'est autre que le (*maṣḍar*)¹⁶⁸. Quant à la notion du temps, Sibawayhi ne l'a pas détaillée, il n'a fait que préciser que le (*fi'l*), est soit passé, soit présent ou futur. Cette notion sera reprise et étudiée, plus tard, par d'autres grammairiens.

Dans cette même logique Al-Zzaḡāḡī (m : 337/ 948) note dans *Al-Iḍāḥ*¹⁶⁹ : Le verbe selon les grammairiens est ce qui indique une action et un temps passé ou futur tel que « s'est installé » et « s'installera ». (*al-fi'lu 'alā 'awḍā'i al-nnaḥwiyyīna mā dalla 'alā ḥadaṭin wa zamānin māḍin 'aw mustaqbalin naḥw qāma yaqūmu*)¹⁷⁰. Plus tard Zamaḥṣarī retient cette même définition dans le *Mufaṣṣal* : « le verbe est ce qui indique la coexistence d'une action et d'un temps » (*al-fi'lu mā dalla 'alā 'iqtirāni ḥadaṭin bizamānin*)¹⁷¹. Ibn Al-Ḥāḡib reprend cette définition, mais remplace la notion (*ḥadaṭ*) par la notion (*ma'nā*), il dit « Le verbe est ce qui indique un sens lié à l'un des trois temps ». (*al-fi'lu mā dalla 'alā ma'nā fī naḥsihi muqtarinun bi'aḥadī al-'azminati al-ttalāt*)¹⁷². Quoiqu'elle paraît en parfaite cohérence avec les délimitations avancées auparavant, cette définition laisse apparaître le problème que pose l'emploi du terme (action). En effet tous les verbes en arabe n'englobent toujours pas le sens de l'action. Ceci dit que Ibn Al-Ḥāḡib s'est rendu compte qu'il s'agit d'une généralisation qui mérite d'être remise en question. Hélas, il ne va pas loin dans cette tendance et nous remarquerons par la suite qu'un bon nombre de grammairiens reprennent souvent le terme sans pour autant préciser de quel sens il s'agit.

Les définitions à caractère fonctionnel ou sémantique, elles, n'ont été formulées qu'à partir du quatrième siècle de l'hégire. Nous avons assisté à des tentatives audacieuses de la part d'Ibn Al-Ssarrāḡ, d'Ibn Ġinnī et d'Al-Anbārī. Nous devons également reconnaître à Ibn Ya'īs, Ibn 'Uṣṣūr, Ibn Mālik et bien d'autres grammairiens des remarques importantes.

Ibn 'Uṣṣūr (m. 669/1228), par exemple, essaie de dépasser la problématique liée à l'action. Il trouve que certains verbes tel que (*al-af'al 'al-nnāqiṣa*) les verbes incomplets

¹⁶⁸ Nous détaillons la recherche concernant le (*maṣḍar*) dans le troisième chapitre, plus précisément, dans la séquence consacrée à l'étude du complément absolu. Nous précisons que la question de la dérivation et de l'antériorité du (*maṣḍar*) par rapport au verbe a fait le sujet d'un grand débat entre les grandes écoles de la grammaire arabe (Koufa et Bassora).

¹⁶⁹ Al-Zzaḡāḡī (1996 : p. 53). Voir aussi Al-Zzaḡāḡī (1984 : p.17).

¹⁶⁸ L'ouvrage *Al-Iḍāḥ fī 'ilali al-nnaḥwi* « livre d'explication des causes grammaticales » traite des (*'ilal*) causes est plus intéressant d'un point de vue théorique (...) La distinction de niveau épistémologiques dans des explications linguistiques (dans cet ouvrage) doit être considéré comme une contribution unique à la tradition arabe.

¹⁷¹ Zamaḥṣarī (S.D : p. 243).

¹⁷² Voir: Al-Astarabādī (1982 : I, p. 9 – 12).

genre (*kāna*) et ses analogues (sœurs)¹⁷³, (*ni'ma*), (*bi'sa*) ou encore les verbes exprimant l'exclamation dits (*af'ul al-tta'ağğub*) ne comportent pas le sens de l'action¹⁷⁴. Ainsi il formule une définition qui éloigne la notion de l'action en faveur du terme sens en général il affirme : (*wa -l-ḥaddu al-ṣṣaḥiḥu fī -l-fi'li 'an taqūla al-fi'lu kalimatun 'aw mā quwwatuhu quwwatu kalimatin tadullu 'alā ma'nā fī nafsihā wa tata'arraḍu bibinyatihā li-l-zzamāni*)¹⁷⁵. « La définition correcte est de dire : le verbe est un mot ou ce qui a la valeur d'un mot indiquant par lui même un sens et évoquant par sa structure le temps ». La notion (*ma'nā*) sens dans cette citation, est d'une grande importance. Il nous paraît utile de distinguer dans ce contexte entre deux sortes de (*ma'nā*) : L'un lié à la racine qui n'est autre que la charge sémantique commune à tous les mots dérivés¹⁷⁶ d'une même racine. L'autre est lié à la structure (*binya*) dans laquelle se réalise cette racine.

Pour mieux comprendre cette dualité nous nous référons aux remarques faites par Ibn Ya'īš qui affirme que le verbe se forme d'une racine (*'aṣl*), d'un sens (*ma'nā*) mis tous deux dans une (*binya*) structure¹⁷⁷. Cependant il déclare l'existence de deux sortes de (*'aṣl*), le premier (*lafẓī*) phonique à caractère consonantique, il se manifeste dans ce que les grammairiens ont convenu d'appeler (*al-ğidr*) la racine tel que (d.r.b.) dans (*ḍaraba*) et (d. h. b.) dans (*ḍahaba*).¹⁷⁸ Le deuxième (*ma'nawī*) sémantique, c'est le sens de l'action de frapper dans (d.r.b.) et le sens de l'action d'aller dans (d.h.b.).

Nous devons reconnaître une racine stable dont les formes verbales dérivent par différents moyens et pour différentes valeurs. Ces formes sont reconnues sous le nom de formes dérivées.¹⁷⁹ Elles sont formées à travers la combinaison des deux (*'uṣūl*) ci-dessus mentionnés. Nous reprenons ici le schéma fait par Gorges Bohas¹⁸⁰ pour mettre en évidence cette idée.

¹⁷³ Voir la séquence consacrée à l'étude de sortes de verbes dans ce chapitre.

¹⁷⁴ Les grammairiens ne sont pas d'accord sur ce point, certains d'entre eux considèrent que les verbes incomplets comportent le sens de l'action, c'est le cas de Ibn Mālik. D'autres disent que ces verbes n'englobent pas le sens de l'action, c'est le cas de Ibn Ğinnī, Al-Ġurġānī, Al-Mubarrad et Al-Fārisī.

¹⁷⁵ Ibn 'Uṣfūr (S.D: p. 96).

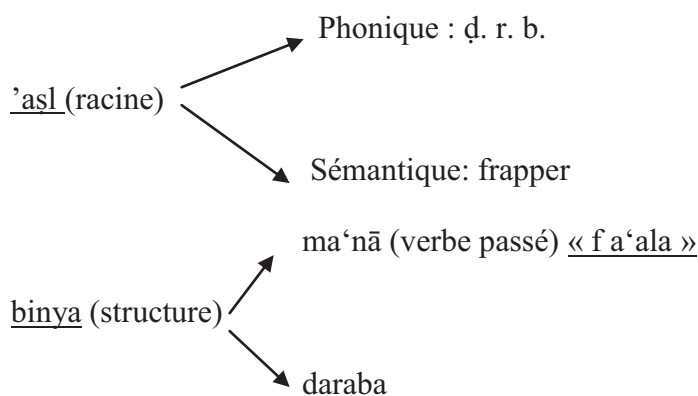
¹⁷⁶ Le sens de la dérivation sera détaillé dans la séquence réservée à l'étude de l'aspect fonctionnel du verbe dans ce même chapitre.

¹⁷⁷ Voir également le point de vu de Ibn Ğinnī (S.D: III, p.98).

¹⁷⁸ C'est par la troisième personne du masculin que l'on désigne un verbe et non par l'infinitif. On dit le verbe (*ḍaraba*) comme en français « frapper ».

¹⁷⁹ Précisons ici qu'il existe seize formes verbales dérivées en langue arabe. Elles sont référées à deux sortes de racines verbales : les trilitères (composées de trois consonnes) et les quadrilatères (formées de quatre consonnes). Voir à ce sujet Khalil Ahmed (1981 : p. 23).

¹⁸⁰ Ce schéma a été fait par Gorges Bohas dans sa thèse intitulé : *Contribution à l'étude de la méthode des grammairiens arabes en morphologie et en phonologie*. Thèse Doctorat ; Université La Sorbonne Nouvelle Paris III (1979 : I, p.p. 38-39).



C'est donc la racine qui renvoie au sens sémantique. Venons maintenant à la question du temps, c'est la (*binya*) structure qui renvoie au temps passé. Elle est indiquée par une liste bien déterminée de (*'awzān*) schèmes.¹⁸¹ Ainsi (*faʿala*) est la structure du temps passé, (*yafʿalu*) celle du temps présent et (*sayafʿalu*) la structure du futur. Il existe de diverses formes pour de divers sens. Nous avons vu (*ḍaraba*) pour le verbe passé, il va de soit (*yadribu*) pour le verbe présent et (*sayadribu*) pour le verbe futur.¹⁸²

Le Dictionnaire Encyclopédique de Quillet va dans ce sens quand il note qu' « une forme verbale comprend deux éléments : un radical d'ordinaire invariable exprimant l'idée générale du verbe: comme « aim » dans aimer et des desinences, qui varient selon les personnes, les temps, et les modes, exemples: aimer, aimons, aimez, il aimait ». ¹⁸³ En revanche les grammairiens arabes classiques ne se sont pas arrêtés aux seuls aspects de la racine ou de la structure dans leurs recherches concernant le verbe, certains se sont posés la question suivante : Pourquoi a-t-on nommé le verbe ainsi ? Quelles sont les caractéristiques du verbe ? Et quelles sont ses marques spécifiques ?

I-1-Les notions déroulement / procès

Sur notre première question, Al-Anbārī avance la réponse suivante : (... *li'annahū yadullu 'alā al-fi'li al-ḥaqīqiyyi, alā tarā 'annaka 'idā qulta ḍaraba dalla 'alā nafsi al-*

172 (*'awzān*) pluriel de (*wazn*) : l'acte de peser, dans la langue et la littérature il signifie la détermination d'un schème en morphologie (*taṣrīf*) ou en prosodie (*'aruḍ*). Dans le *wazn* des noms et des verbes, les consonnes de la racine sont remplacées par : *fā'*, *'ayn*, et *lām* (et un autre *lam* en cas de quatrième radicale), alors que les consonnes auxiliaires (*zawā'id*) et les voyelles restent inchangées, par exemple, *fā'il*, *maf'ūl*, *'infā'alat*, et *mutafā'il* pour *kitāb*, *maktūb*, *'inkatabat* et *mutafalsif*. Pour plus de détails voir (E.I, 2000 : XI, p.p. 215- 218)

¹⁸² Nous revenons en détail sur cet aspect de temps à la fin de cette séquence.

¹⁸³ *Dictionnaire Encyclopédique de Quillet* (1977 : p. 2902) le terme « verbe ».

ḡḡarbi al-laḡī huwa al-fi 'lu fi al-ḡaḡīqati falammā dalla 'alayhi summiya bihi li'annahum yusammūna al-ṣṣay'a bi'ismihi)¹⁸⁴ « car il indique le vraie faire, vois-tu quand tu dis (il) frappe, ceci renvoie à l'action même de frapper, qui n'est que le verbe en réalité, et puisqu'il l'a indiqué il est nommé par son nom, car ils (les grammairiens) appellent la chose par son nom ».

Il s'agit donc d'une recherche sérieuse de la part de la grammaire classique visant à formuler une délimitation qui soit aussi universelle que possible, pouvant s'appliquer à tous les verbes arabes. Mais cette recherche n'a pas eu toujours les moyens théoriques pour atteindre ses fins. La linguistique moderne essaie de dépasser les difficultés que pose l'étude du verbe. Elle défend par exemple l'idée de déroulement. Elle affirme qu'attribuer à l'une des deux formes aspectives sous lesquelles un verbe se présente obligatoirement, la fonction d'exprimer un déroulement, c'est poser la catégorie verbale elle même comme nommant des concepts qui impliquent un déroulement. En d'autres termes André Martinet reprend cette même idée. Il note que le nœud verbal figure comme un petit drame, et comme un drame il comporte obligatoirement un procès et le plus souvent des acteurs et des circonstances. La notion procès ici est d'une grande valeur car nous verrons par la suite que les linguistes occidentaux reprennent cette notion là ou il s'agit de l'étude du verbe.

En revanche, la notion procès évoque certaines difficultés essentiellement dans son usage linguistique. Le sens de ce terme implique un certain dynamisme. Or tous les verbes ne nomment forcément pas des dynamismes. En français des verbes comme « aimer » « constituer » « se trouver » « rester » « signifier », « sentir » (avoir une odeur), « attendre », « croire », « sembler » ne correspondent pas à des procès dynamiques. De même, pour l'arabe, des verbes comme (*ḡazina*) « être triste » (*fariḡa*) « être heureux » (*kabura*) « être grand » (*ḡasuna*) « être beau » (*karuma*) « être généreux » nomment des qualités physiques ou psychologiques ou morales attribuées au sujet. D'autres tel que (*kāna*) (*'aṣbaḡa*) (*'amsā*) (*ḡalla*) (*bāta*) indiquent la situation dans le temps dans laquelle se situe le sujet. Il est évident que le terme « état » qui dans son sens le plus ordinaire signifie manière d'être physique ou morale, situation professionnelle, condition, disposition conviendrait davantage à la définition notionnelle de tels verbes. C'est globalement ce qu'a affirmé David Cohen dans le jugement suivant : « maintenir la notion

¹⁸⁴ Al-Anbārī (1957 : p.p. 11-12).

procès dans la délimitation de ce genre de verbes fait perdre au mot procès toute signification cohérente»¹⁸⁵.

Le chercheur Christian Touratier¹⁸⁶ critique l'usage de la notion « procès » dans la caractérisation du verbe. Dans « Le système verbal français » il dit : « l'usage de ce terme synthétique de procès est probablement dû à Antoine Meillet. Mais ce n'est qu'une étiquette commode qui ne précise nullement ce qu'il y'a de conceptuellement commun entre les différentes significations que peut prendre le verbe, ou, en d'autres termes, ce qui serait la signification fondamentale du verbe et qui ferait qu'un verbe est un verbe. Et même si c'était le cas, il faudrait reconnaître que le verbe ne peut pas se définir comme étant ce qui exprime un procès». ¹⁸⁷ C'est globalement ce qu'a affirmé David Cohen dans le jugement suivant : « maintenir la notion « procès » dans la délimitation de ce genre de verbes fait perdre au mot procès toute signification cohérente.»¹⁸⁸

Antoine Meillet¹⁸⁹ a essayé de dépasser cette problématique en proposant la définition suivante: « Le verbe indique les procès qu'il s'agisse d'action, d'états ou de passage d'un état à un autre ». ¹⁹⁰ Et quoiqu'elle soit souvent citée cette définition a été discutée par David Cohen. Il s'interroge « si la dynamique processive est évidente dans l'action qui implique une suite d'opération, ou dans la transformation que constitue le passage d'un état à un autre, il est difficile, en revanche, de voir comment elle peut caractériser, sans perdre toute spécificité sémantique, l'état lui-même en tant que tel, qui est par définition, absence de dynamique ». ¹⁹¹

Pour répondre à cette question et afin de dépasser ces convergences, Le Grand Larousse glose le mot « procès » dans son sens linguistique comme la notion générale

¹⁸⁵ David Cohen (1989: p. 55).

¹⁸⁶ Christian Touratier : est agrégé de grammaire et professeur de linguistique générale à l'Université de Provence. Il a écrit de nombreux articles, et a publié *La Relative : Essai de théorie syntaxique* (Klincksieck, 1980) *Syntaxe latine* (Bibliothèque de l'Institut de linguistique de Louvain, n° 80, 1994). Il assure par ailleurs l'édition des *Travaux du cercle linguistique d'Aix - en- Provence*.

¹⁸⁷ Christian Touratier (1996 : p. 7).

¹⁸⁸ David Cohen (1989 : p. 55).

¹⁸⁹ Antoine Meillet (Moulin 1866- 1936) Linguiste. Après des études à la Sorbonne il suit les cours de Michel Bréal au collège de France. En 1889-1890 il remplace Saussure en congé, avant d'être définitivement nommé à son poste à l'EPHE. En 1897 il soutient ses thèses de doctorat. En 1906 il succède à Bréal au collège de France, sur une chaire de grammaire comparée et linguistique générale. Il y exerce jusqu'à la retraite en 1932. Reconnu comme le spécialiste de la comparaison des langues et le représentant par excellence de la linguistique française de son époque (...) c'est donc surtout dans la description des langues indo-européennes et de leur parentés, ainsi que dans la prise en compte des faits sociaux en linguistique générale que se perçoit le mieux l'apport de Meillet. *Dictionnaire des orientalistes de langue française*. François Pouillon. Ed. IISMM et Karthala ; Paris 2008.

¹⁹⁰ A. Meillet (1958 : I, p. 175)

¹⁹¹ David Cohen (1989 : p. 56).

comprenant tous les sens du verbe (action, état, devenir) . Ce n'est donc plus le procès qui caractérise le contenu de la catégorie verbale, mais au contraire, la catégorie verbale qui donne son sens au mot «procès ». Cette inversion rend la définition du départ circulaire. Notons enfin qu'en dépit de tout ce qui a été dit, pour la recherche linguistique moderne, la notion procès est nécessaire dans la caractérisation du verbe. Elle est nécessaire aussi - dans ses rapports avec la notion état - pour la compréhension des phénomènes fondamentaux dans la manifestation des valeurs aspectives. Ces dernières remarques nous invitent à analyser les deux aspects temporel et fonctionnel du verbe.

I-2-Les différents aspects du verbe

La grammaire contemporaine affirme que dans la définition du verbe, se mêlent différents critères. Elle ajoute que les verbes sont marqués par tant de traits distinctifs que l'on ne peut éviter de considérer qu'ils constituent à eux seuls une classe de mots, même s'il s'avère que l'un ou même plusieurs des traits qui les définissent sont quelque fois absents. Les distinctions de personne, de temps de mode et de voix font partie de ces traits.

A partir des diverses définitions du verbe précédemment détaillées, il serait possible de dire que l'une des principales fonctions du verbe sous sa forme conjuguée est de situer des procès dans le temps. Nous avons mentionné que les grammairiens classiques ne manquent pas d'insister sur la dimension temporelle¹⁹² dans leurs recherches concernant le verbe. Nous remarquons que certains d'entre eux ont parfois même négligé les autres dimensions dans leurs définitions du verbe en faveur de la seule dimension du temps. Nous citons à titre d'exemple Al-Kisā'ī (m:119 / 717), Ibn Kaysān (m. 299/ 911) et Aḥmad Ibn Fāris Al-Rrāzī, tous les trois rejettent la définition avancée par Sibawayhi : Ils considèrent qu'elle ne concerne pas un certains nombre de verbe ne comportant pas d'action mais contenant l'indication de temps tel est le cas des verbes d'état. Ce même jugement a été prononcé par Ibn 'Uṣfūr dans son commentaire de (*Ġumal Al-Zzağāğī*) quand il dit « la définition du verbe (chez ce grammairien) est incorrecte d'autant plus quelle n'est pas universelle. » (*haḍa -l-ḥaddu fāsīdun (...) wa ḡayru ḡāmi'in*)¹⁹³. Il explique : « elle est incorrecte parce qu'elle généralise en employant le pronom relatif abstrait (*mā*). Et elle n'est pas universelle car elle n'englobe pas les verbes d'état et les verbes incomplets ».

¹⁹² L'idée du temps a attiré l'attention des grammairiens sur plusieurs niveaux, certains se sont posé la question sur le temps qui serait à l'origine des autres, mais leurs recherches n'ont abouti qu'à des controverses car non seulement la question est d'ordre philosophique, mais aussi leurs moyens théoriques étaient incapables de dire le dernier mot à ce sujet. Pour formuler une idée globale sur ce genre de discussions, voir Al-Ssayuṭī (1984 : II, p 16).

¹⁹³ Ibn 'Uṣfūr (1971 : p. p. 94- 95).

Nous l'avons vu, même si elle ne couvre pas tous les verbes arabes, la délimitation adoptée par Sibawayhi, affirme que le verbe ne se distingue pas uniquement par le fait qu'il dérive du substantif, mais se distingue essentiellement par la marque temporelle. En effet le temps est (*maḍī* , *muḍāri* ' ¹⁹⁴ ou *mustaqbal*) passé, présent ou futur. Par contre chez Al-Zzaḡāḡi: « les verbes sont au nombre de trois : un verbe passé, un verbe futur et un verbe exprimant l'état appelé le duratif » (*al-af'ālu ṭalāṭatun : fi'lun māḍin wa fi'lun mustaqbalun wa fi'lun fi-l-ḥālī yusammā al-dda'imu*) ¹⁹⁵. Le (*māḍī*) s'oppose à (*dā'im*), ce qui est intéressant est que ce verbe, quand il apparaît en surface, présente la même neutralité temporelle que la phrase sans verbe dite phrase nominale. Al-Zzaḡāḡi précise : (*wa 'ammā fi'lu al-ḥālī falā farqa baynahu wa bayna -l-mustaqbali fī-l-llafzi kaqawlika Zaydun yaqūmu al-'āna wa yaqūmu ḡadan fa'in 'aradta 'an tuḥalliṣahu li-l-istiqbālī fa'adhīl 'alayhi al-ssīn wa sawfa*) ¹⁹⁶. « Quand au verbe inaccompli il n'est pas différent sur le plan phonique du verbe futur comme quand tu dis « Zayd se lève maintenant » ou « Zayd se lève (ra) demain », si tu veux le futur ajoute (*sīn*) et (*sawfa*) ».

Ibn Ya'īš ajoute les remarques suivantes : « étant donné que les verbes sont concomitants avec le temps, et que le temps est l'un des composantes des verbes, qu'elles existent en son existence, et qu'elles n'existent plus en son absence (...) et étant donné que le temps est de trois sortes : passé, présent et futur les verbes étaient aussi (verbes) passés, (verbes) présents et (verbes) futurs » (*lammā kānat al-'af'ālu musāwiqatan li-l-zzamāni wa -l-zzamānu min muqawwimāti al-'af'ālī tūḡadu 'inda wuḡudihi wa tan'adimu 'inda 'adamīhi 'inqasamat bi'aqsāmi al-zzamāni, wa lammā kāna al-zzamānu ṭalāṭatan māḍin wa ḥāḍiran wa mustaqbalan (...) kānat al-'af'ālu kaḍalika māḍin wa ḥāḍiran wa mustaqbalan*) ¹⁹⁷. Nous retrouvons presque la même idée dans ces propos accordés à l'un des chercheurs contemporains qui affirme : « La division de temps la plus naturelle se fait en présent, passé et futur ; et toute langue dont les verbes n'ont pas des formes propres pour marquer ces différences, n'est pas une langue parfaite » ¹⁹⁸. Ibn Mālik essaye de mettre en évidence les différentes significations que les deux formes (*māḍī*) et (*muḍāri* ')

¹⁹⁴ La notion (*muḍāri* ') « celui qui ressemble » vient du verbe (*ḍāra'a*) qui a le sens de (*šābaha*) ressembler à... Cette nomination provient de la ressemblance entre le verbe inaccompli et le nom. Une ressemblance provenant du fait que tous les deux acceptent les marques flexionnelles. Ainsi nous avons l'inaccompli au cas accusatif et au cas nominatif. Le terme a été employé par l'école de Baṣra pour renvoyer à l'idée d'une similitude de flexion entre le verbe inaccompli et le nom.

¹⁹⁵ Al-Zzaḡāḡi (1984: p. 21).

¹⁹⁶ Ibid: (p. p. 21-22).

⁴⁰ Ibn Ya'īš (S.D; VII, p. 4).

¹⁹⁷ Al-Zzaḡāḡi (1984: p. 21).

¹⁹⁷ Ibid (p. p. 21-22).

¹⁹⁸ Albert Abiaad (2001: p. 144).

comportent. Il s'intéresse aux combinaisons possibles entre ces formes et d'autres éléments linguistiques. Il s'intéresse également aux différentes situations dans lesquelles les deux formes sont utilisées.

Ibn Ğinnī, considère que l'aspect du temps du verbe est inclus dans ce qu'il a désigné par (*al-ddalāla al-ššinā'īyya*) la signification technique. Celle-ci concerne la structure du verbe (*bina'u -l-fi'li*). La structure renvoie au temps (*wa dalālatu bina'ihī 'alā zamānihi*).¹⁹⁹ Ainsi les verbes sont répartis selon le critère de temps en trois sortes : verbe passé, verbe présent et verbe futur. Dans l'usage pratique de la langue, des éléments linguistiques viennent s'associer à la structure du verbe pour donner plus de précision au temps du verbe. Il s'agit des expressions de temps tel que (*amsi*) hier, (*al-'āna*) maintenant et (*ġadan*) demain. Ces expressions dont dispose le locuteur et bien d'autres, sont d'une grande importance. Elles permettent au locuteur d'éloigner tout risque de confusion. Ceci est valable essentiellement pour la distinction entre (*al-ḥādir*) et (*al-mustaqbal*). Les deux structures sont presque identiques. Nous disons (*Zaydun yaḥruġu al-'āna*) Zayd sort maintenant et (*Zaydun yaḥruġu ġadan*) ou encore (*sayāḥruġu ġadan*) Zayd sortira demain.

Ibn -l-Ḥāġib précise que le passé est le temps précédent l'énonciation de l'action tandis que le présent est le temps d'une action contemporaine à son énonciation. (*al-muḍāri'*) indique l'actuel (présent) et le futur à condition qu'il soit précédé par le (*sīn*). Ce qui attire l'attention chez lui, c'est la position de celui qui parle par rapport à l'action et son analyse du contenu du verbe, du sens et du temps. Ce qui mérite d'être signalé aussi c'est le rapport qu'il établit entre le futur, le conditionnel et le subjonctif.²⁰⁰

Nous déduisons à partir de l'analyse précédente que le temps dont parlent les grammairiens arabes est le temps divisible en moments distincts (passé, présent, futur). Ce qu'ils ont l'habitude d'appeler temps tout court. Nous remarquons par conséquent que ces mêmes grammairiens étaient d'accord sur les diverses structures du verbe et les différents sens auxquels elles renvoient. Toutefois, leurs répartitions des sortes de temps n'étaient pas semblables.

I-2-1-L'aspect du temps

¹⁹⁹ Voir Ibn Ğinnī (1985: p. 69-70).

²⁰⁰ Voir à ce sujet Khalil Ahmed dans sa thèse (1981 : p.p. 231- 232).

Le temps, c'est la relation entre ce dont on parle et le moment où l'on parle : Un procès est présenté comme antérieur, simultané ou postérieur au moment de l'énonciation. L'aspect c'est la façon dont un procès se déroule dans le temps. Si le procès se déroule dans la période de temps concerné par l'énonciation, l'aspect est accompli : accompli veut dire donc « s'accomplir » (dans la dite période). S'il est présenté comme la trace, dans cette période, d'un accomplissement antérieur, l'aspect est accompli.²⁰¹

En arabe, il paraît que la question du temps en général évoque certaines remarques, car les chercheurs trouvent que les deux structures (*fa'ala*) et (*yaf'alu*) ne peuvent en aucun cas englober en toute précision les détails temporelles. Et quoiqu'elle offre ces trois variétés de temps, la langue arabe n'offre que peu de structures pour situer les actions bien précisément sur l'axe du temps. Pour cela, dans l'usage de la langue, le verbe arabe se présente souvent accompagné de certaines prépositions et d'indications de temps. David Cohen explique qu'en langue arabe, le contexte, au sens le plus général, peut fournir par lui-même les indications d'ordre temporel, et permettre éventuellement de référer le procès à un moment ou à une situation donnée²⁰². Outre, le contexte, nous savons qu'il existe des éléments explicites pouvant intervenir comme modificateurs verbaux, avec des valeurs parfois temporelles. Citons à titre d'exemple les deux particules invariables (*sa*) et (*sawfa*) déjà mentionnée par Al-Zzağāgī,²⁰³ la fonction (*qad*)²⁰⁴, le verbe (*kāna-yakūnu*) ou encore des termes comme (*al-yawma*) aujourd'hui ou (*ḡadan*) demain. (Voir ci après la séquence consacrée à l'étude des marques du verbe).

En effet, les deux temps (accompli / inaccompli)²⁰⁵ ne posent pas de problème, ainsi le verbe accompli indique que l'action est achevée dans le passé alors que le verbe inaccompli indique qu'elle est entrain de se réaliser sans être accomplie. Mais certains chercheurs affirment que la question du temps dans le verbe arabe est ambiguë. Ils trouvent que le (mustaqbal) futur est le même que l'inaccompli et sa structure dépourvu de la lettre (*sīn*) renvoie au (*muḍāri'*). Ils affirment également que le (*'amr*) l'impératif qui représente

²⁰¹ Pierre Larcher (2003 . p 138).

²⁰² Voir David Cohen (1989 : p. 184-185).

¹⁹⁰ Al-Zzağāgī (*bāb -l-af'āl*) Chapitre des verbes (1984 : p.p. 7- 8).

²⁰⁴ (*qad*) précédant l'accompli peut lui conférer une valeur d'attestation comme dans (*balā, qad ḡa'anā naḡīrun*) Oui un avertisseur nous est venu (Coran). En arabe classique elle a la valeur de « dès à présent, déjà », elle permet d'indiquer qu'à un moment de référence, le procès est réalisé, avec incidence sur ce moment.

²⁰⁵ Les grammairiens arabes parlent de (*māḍī*) passé et de (*muḍāri'*) présent. Les arabisants d'origines différentes parlent de l'accompli et de l'inaccompli.

la structure par laquelle on ordonne au sujet de réaliser une action, rattaché par les grammairiens à l'inaccompli n'indique pas, par sa structure, un temps bien déterminé.

Partant de ces remarques, ces chercheurs contemporains ont jugé que la notion du temps en arabe n'ait point une position solide et que le système de la conjugaison arabe est pauvre. Ce genre de jugement doit être pris bien évidemment avec beaucoup de précaution, car seule une recherche spécialisée²⁰⁶ pourra décider de l'exactitude de tel propos. Cette précaution se justifie par les raisons suivantes : D'une part, dans l'étude du temps, il faut distinguer entre l'étude de la conjugaison du verbe arabe, et l'étude de l'aspect temporel comme point de repère sur l'axe du temps. La première dépend des différents paradigmes pris en considération dans cette conjugaison. Le premier est verbal, le second est dérivationnel et le dernier est morphologique²⁰⁷. Ces paradigmes sont des facteurs de complexité. La deuxième prend en considération les possibilités de situer l'action sur l'axe du temps. Celle-ci paraît plus simple qu'elle l'est dans d'autres langues. Pour cette raison, Pierre Larcher rappelle : « le système verbal de l'arabe classique, a-t-on l'habitude de dire est tout à la fois très simple et très compliqué »²⁰⁸.

I-2-2-L'aspect fonctionnel

Parler de l'aspect fonctionnel, c'est traiter les unités linguistiques en rapport avec leur insertion dans une unité supérieure. Il s'agit donc d'étudier le verbe par rapport au rôle qu'il joue dans la phrase. Nous avons signalé dans l'introduction de ce chapitre que le verbe est un élément central autour duquel les éléments de la phrase verbale s'ordonnent. En effet, dans la grammaire arabe classique, définir le verbe par son rôle dans l'opération prédicative était le fruit d'une recherche dans la structure de la phrase, car les grammairiens se sont rendu compte du phénomène de la prédication et ont réfléchi sur ses deux pôles étant le nom et le verbe²⁰⁹. La T.G.A. avait l'habitude de caractériser le verbe

²⁰⁶ Nous signalons l'apparition de certaines recherches spécialisées concernant la notion du temps en langue arabe. Nous citons à titre d'exemple l'ouvrage de 'Abd Al-Mağīd Gaḥfa intitulé (*dalālatu al-zamān fī al-'arabiyya : dirāsatu al-masaqī al-zamāniyyi fī al-'aḥ'ālī*) L'indication du temps en arabe : Etude du système de temps dans les verbes. 1^{ère} Edition ; Maison Toubqāl., al-Ddār al-Bayḍā', le Maroc 2006.

²⁰⁷ Dans le paradigme verbal on distingue entre l'actif et le passif entre (*fa'al*) et (*fu'il*), dans le dérivationnel on fait la différence entre les verbes de formes augmentés (*mazīda*) et les verbes de formes non augmentés (*muğarrada*), finalement le paradigme morphologique on distingue entre les verbes réguliers (*ṣaḥiḥa*), les verbes irréguliers (*mu'talla*) et les verbes dits (*mahmūza*).

²⁰⁸ Voir Pierre Larcher (2003 : p. 9).

²⁰⁹ Nous avons étudié la théorie de la prédication dans le premier chapitre, nous n'évoquons ici ce phénomène que pour démontrer qu'elle était l'une des manières de définir le verbe chez les grammairiens

par opposition au nom. Le premier grammairien qui a avancé une délimitation fonctionnelle de la notion verbe, fut Abū -l-Faṭḥ ‘Uṭmān Ibn Ğinnī dans son ouvrage *Al-Ḥaṣā’iṣ*, il a composé un chapitre intitulé : (*bāb fī al-ddalāla al-llafziyya wa-l-ṣṣinā’iyya wa-l-ma’nawiyya li-l-fi’li*) « Chapitre des significations: fonctionnelle, technique et sémantique du verbe. Il dit : « Sache que chacune de ces trois significations est considérée, observée est tenue en compte. Cependant, de point de vue force, elles sont de trois positions : la plus forte est la signification notionnelle, ensuite la technique et en fin la syntaxique. Dans tous les verbes ces trois significations existent » (*‘i’lam ‘anna kulla wāḥidin min haḍihi al-ddala’ili mu’taddun murā’ā mu’tarun ‘illā ‘annaha fī -l-quwwati wa al-ḍda’fi ‘alā talāṭi marātiba : fa’aqwāhunna al-ddalalatu al-llafziyyatu tumma talīhā al-ṣṣinā’iyyatu tumma talīhā al-ma’nawiyyatu*)²¹⁰. Nous revenons sur chacune d’entre elles dans une séquence à part.

Ibn Ya’īš a bien distingué le verbe du nom sur le plan syntaxique. Il précise : La prédication renseigne sur le fait que l’unité à laquelle on accorde est toujours un nom, car on ne peut pas former une prédication à partir du verbe et de la particule. C’est le verbe qui émet l’information (*al-ḥabar*). On ne peut pas attribuer le prédicat à son homologue. Le fait d’attribuer un verbe à un autre n’apprend rien au locuteur. (*al-isnād*) serait alors asémantique. La prédication ne serait possible qu’en attribuant un prédicat à un (*muḥbar ‘anhu*), c’est à dire à un sujet défini comme dans (Zayd s’est levé) et (Bakr s’était assis). Le verbe est alors indéfini puisque c’est lui qui est le prédicat. Le principe de la langue consiste à commencer par le nom défini et à compléter le message par le prédicat non connu par le locuteur »²¹¹ (*fa-l-isnādu waṣfun dalla ‘alā ‘anna al-musnada ‘ilayhi ‘ismun ‘iḍ kāna ḍalika muḥtaṣṣan bihi li’anna al-fi’la wa -l-ḥarfa lā yakūnu minhumā isnādun wa ḍalika li’anna al-fi’la ḥabarun wa ‘iḍā ‘asnadta al-ḥabara ‘ilā miṭlihi lam tufid al-muḥātaba ṣay’an ‘iḍ al-fā’idatu ‘innamā taḥṣulu bi’isnādi al-ḥabari ‘ilā muḥbarin ‘anhu ma’rūfin naḥwa qāma Zaydun wa qa’ada Bakrun wa -l-fi’lu nakira li’annahu mawḍū’un li-l-ḥabari wa ḥaqīqatu -l-ḥabari ‘an yakūna nakira li’annahu al-ḡuz’u al-mustafādu wa law kāna al-fi’lu ma’rifa lam yakun fīhi li-l-muḥāṭabi fā’ida li’anna ḥadda*

arabes classiques. Pour plus d’informations reportez vous à la séquence réservée à ce sujet dans le premier chapitre.

203 Ibn Ğinnī (S.D : III, p. 98).

²¹¹ Nous avons adopté dans ce passage la traduction faite par Lassouad Amor dans sa thèse intitulée : *Etude syntaxique et sémantique du (maṣdar)* . p. 41.

*al-kalāmi 'an tabtadi'a bi-l-'ismi al-laḏī ya'rifuhu al-muḥāṭabu kamā ta'rifuhu 'anta tumma ta'tī bi-l-ḥabari al-laḏī lā ya'lamuhu liyastafīdahu).*²¹²

Dans son ouvrage intitulé *al-mūğaz*, Ibn Al-Ssarrāğ rejoint l'opinion de Ibn Ya'īš. Il nous rapporte la citation suivante : « Le verbe est ce qui est prédicat et qui ne peut pas être prédicande » (*wa -l-fi'lu mā kāna ḥabaran wa lā yağūzu 'an yuḥbara 'anhu*).²¹³ Ceci dit que le verbe ne peut être que prédicatif. C'est l'élément qui émet l'information (*al-ḥabar*).

Nous trouvons cette même tendance chez Al-Ssayūfī dans *Al-'ašbāh wa -l-nnaẓā'ir* quand il dit : « la preuve que tous les verbes sont masculins est que lorsque nous informons sur les noms (par le biais des verbes) nous ne le ferons que par l'action qui existe dans le verbe étant le (*maṣdar*). Le (*maṣadar*) est masculin, les verbes aussi ». (*al-ddalīlu 'alā 'anna al-af'āla kullahā muḍakkaratun 'annahā 'ida 'uḥbira bihā 'ani -l-'asmā'i fa'innamā al-maṣūdu al-'iḥbāra bimā taḍammanahu min al-ḥadāṭi wa huwa al-maṣdaru, wa-l-maṣdaru muḍakkarun fadalla ḍālika 'alā 'annahā muḍakkaratun*)²¹⁴. Ce qui retient notre attention dans cette citation, c'est l'expression (*uḥbira bihā*). Les verbes servent donc à informer sur les noms.

L'un des figures de la grammaire occidentale va dans ce sens quand il affirme: « Le verbe, surtout sous sa forme conjugué, apparaît comme le siège de la relation prédicative et le symbole de la phrase ».²¹⁵ Ceci dit qu'il peut construire, par lui-même, un énoncé assertif : base verbale + marque personnelle représentant le sujet. Le verbe ne peut être que prédicatif.²¹⁶ Les chercheurs contemporains affirment que quand il y'a un verbe, celui-ci est toujours le nœud central de la phrase. « L'élément central autour duquel s'organise l'énoncé est appelé prédicat »²¹⁷ Ils remarquent en même temps que le verbe est l'élément indispensable à la constitution d'un énoncé assertif fini. Le verbe est donc le syntagme susceptible de fournir à lui seul un énoncé complet²¹⁸. Il a un rôle dominant dans la construction de la phrase.

André Martinet va dans le même sens, il définit le verbe par une fonction spécifique qu'il appelle la fonction prédicative, nous rapportons les deux citations suivantes : « le verbe peut être défini, sur le plan de la linguistique générale et sans que cela implique son

²¹² Ibn Ya'īš (S. D : I, p. 24).

²¹³ Salāḥ Al-Zza'balāwī mentionne l'ouvrage de *Al-mūğaz* et rapporte cette citation dans son traité *ma'a -l-nnuḥāt* « avec les grammairiens ». (1992 : p. 184).

²¹⁴ Voir Al-Ssayūfī (1984 : I, p.116).

²¹⁵ David Cohen (1989: p.50).

²¹⁶ Lassoued Amor : (1979 : p. 41).

²¹⁷ M. Mahmoudian (1976: p. 87).

²¹⁸ Ibid.

existence dans toutes les langues, comme un monème qui ne connaît d'emploi que prédicatif »²¹⁹ (...) On aura en fait, intérêt à réserver le mot « verbe » pour désigner les monèmes qui ne connaissent pas d'autres emplois que les emplois prédicatifs »²²⁰.

Cette fonction prédicative est donc la fonction syntaxique qui demeure la même dans les deux conceptions traditionnelle et moderne. Il s'agit de la fonction informative qui peut être assurée par un prédicat verbal comme (*ṭala'a*) dans (*ṭala'a al-ṣṣubḥu*) le jour s'est levé.

I-2-3- L'aspect sémantique

La notion de la sémantique correspond en langue arabe au sens lexical (*al-ma'nā al-ddalālī*), celui-ci est défini par opposition au sens syntaxique²²¹. Il relève de ce que l'on accorde à la signification des unités linguistiques. La sémantique est l'un des domaines de la langue qui se développe très rapidement. Et quand on dit qu'à chaque époque son langage, nous voulons dire que la sémantique des mots traduit les spécificités de la société de cette époque. En arabe, ce domaine s'est développé d'une manière remarquable. Les significations des mots avant et après l'Islam par exemple ne sont pas les mêmes. Il suffit de revoir le (*Muzhir fī al-luġa*)²²² de Al-Ssayūfī pour s'apercevoir de ce phénomène. Ce développement s'explique par l'évolution de la société. Une évolution qui crée de nouveaux besoins énonciatifs et de nouvelles formes lexicales. Dans l'usage de la langue, les noms et les verbes sont les deux catégories grammaticales les plus fondamentales. Sémantiquement ils représentent l'opposition conceptuelle maximale²²³. Dans les manuels scolaires les compositeurs proposent la définition sémantique du verbe la plus simplifiée en disant que le verbe est un mot de forme variable, qui exprime une action faite ou subie par le sujet, ou qui indique un état du sujet.

De point de vu sémantique, le verbe arabe est très riche. Une richesse due à son système de dérivation²²⁴ précis et délicat qui permet d'exprimer l'intensité, le but, la

²¹⁹ André Martinet (1985. p.141).

²²⁰ Christian Touratier a rapporté cette citation de A. Martinet dans Touratier (1996 : p. 8).

²²¹ Voir *Le Petit LAROUSSE* Dictionnaire Encyclopédique, 1995.

²²² Le *Muzhir fī al-luġa wa 'anwā'ihā* fut l'un des nombreux ouvrages de Al-Ssayūfī. C'est son œuvre majeure sur la langue. Dans cet ouvrage l'auteur a rassemblé un grand nombre de notions, de proverbes et de poésie. A l'exception de quelques remarques, Il n'a fait que rapporter des passages d'autres ouvrages de grammaire. Il l'a réparti en cinquante sortes de sujets différents (prédication, formes, sens, mots rares, préservation de la langue, la poésie et les poètes, les erreurs des arabes etc...) Voir l'introduction de ce même ouvrage.S.D.

²²³ Ben Gharbia Abdel-Jabbar (1997 : p. 295).

²²⁴ La dérivation : (étymologie) terme technique de la grammaire arabe infinitif de (*ištaqqa*) dans son sens général signifie (*naz' lafz min 'āḥar*) tirer un mot d'un autre sous des conditions définies. La dérivation

réciprocité, le factif ainsi que les réfléchies passives et les différents sens indispensables pour assurer la fonction communicative. Grâce à ce système souple de dérivation, avec les trois radicales extensibles, l'arabe peut créer des formes dérivées du verbe par modification des voyelles, par doublement de la deuxième radicale, par adjonction et même par intercalation d'affixes. L'un des chercheurs occidentaux affirme : « L'arabe possède un procédé original pour exprimer par dérivation des procès de plus en plus nuancés par rapport au sens de racine, représenté le plus souvent par le verbe trilitère que nous connaissons, et que nous appelons conventionnellement « de première forme ». Il consiste à construire sur la racine, grâce à des préfixes, à des infixes ou à des redoublement, selon des schémas immuables, des « formes verbales dérivées » exprimant toujours la même nuance de sens par rapport à la racine, ou au verbe de forme I. ²²⁵

Ainsi nous comptons quatorze formes dérivées (ou augmentées). Chacune d'entre elles donne au verbe un sens essentiel et lui apporte une charge sémantique différente. Nous citons à titre d'exemple la forme (*fa'ala*), le doublement de la deuxième consonne radicale (*'aynu -l-fi'l*) y est comme la représentation de la répétition du verbe tout entier, de (*ḍaraba*) frapper nous avons (*ḍarraba*) frapper avec violence. Et de (*kasara*) casser, nous avons « kassara » casser en petit morceaux. Nous citons également la forme (*'af'ala*), la forme augmentée en (*'a*). Celle-ci transforme le verbe intransitif en verbe transitif, ainsi de (*ḥaraḡa*) sortir, nous avons (*'aḥraḡa*) faire sortir et de (*daḥala*) entrer nous avons (*'adḥala*) pénétrer, faire entrer.

Ces formes sont d'une grande importance dans l'examen de la relation (verbe / complément) étant donné que le radical d'un verbe mis sous une forme quelconque ne demande parfois même pas de complément, alors qu'il nécessite un ou plusieurs compléments lorsqu'il est mis sous une autre forme. Il s'agit là d'une interférence entre de différentes dimensions dans le verbe, car faut-il le rappeler, les schèmes ne sont pas uniquement porteurs de significations temporelles, mais ils sont aussi indicateurs de sens sémantique. Ainsi, (*fa'ala*) est le schème des verbes d'action tel que (*qatala*) tuer, (*fa'ila*) correspond à des verbes d'état dits momentanés comme (*ḥazina*) être triste alors

implique ainsi la création de nouvelles unités lexicales par adjonction d'affixes à une base. Ce phénomène est un caractère spécifique de la langue arabe. D'après Ibn Ğinnī le (*taṣrīf*) se place entre la « *luḡa* » et le (*naḥw*) (...) Il y'a beaucoup d'affinité (*nasab qarīb*) et une forte liaison (*'ittiṣāl ṣadīd*) entre (*liṣtiqāq*) et le (*taṣrīf*), mais (*liṣtiqāq*) repose davantage sur la *luḡa* (...) Il reprend la même matière que le « *taṣrīf* » mais l'envisage selon la relation d'origine (*'uḥīḍa min* ...) il a été pris de... (consiste à former un mot fictif sur un modèle d'un mot arabe existant, à travers une (*ziyāda*, *badal*, *ḥaḍf*, *taḡyīr biḥaraka 'aw sukūn*). Ibn Ğinnī parlait du (*maṣḍar*) et énumérait tout ce qu'il tirait et constituait de ce (*maṣḍar*) (Voir .E. I. 1978. IV), terme (*'iṣtiqāq*).

²²⁵ LECOMPTE Gérard (1968. p. 28).

que (*fa'ula*) est généralement celui de verbes d'état dits durable tel que (*hasuna*) être beau. Le premier type est le plus fréquent. C'est le schème des verbes transitifs. Nous reprenons ici la théorie la plus célèbre qu'a connu la T.G.A. attribuée à Ibn Ğinni.

Nous l'avons dit, ce grammairien assigne au verbe trois significations : (*lafziyya*) formelle, (*šinā'iyya*) technique et (*ma'nawiyya*) syntaxique. Ces trois significations ne sont pas sur le même degrés de force : En effet la première renvoie à ce que le sujet fait et concrétise dans l'univers tel que le (*darb*) dans le verbe (*daraba*), la deuxième correspond à une forme que porte le (*lafz*)²²⁶, il s'agit de la structure dans laquelle se réalise le (*lafz*) tel que (*fa'ala*) de (*daraba*) et (*'ifta'ala*) de (*'iğtahada*) en fin la troisième renvoie au sujet qui a accompli l'action comme le pronom personnel sous jacent (*huwa*) « il » dans (*daraba*).

Quand l'interlocuteur entend le mot (*daraba*) il comprend qu'il s'agit de l'action de frapper dans un temps passé et se pose la question sur ce sujet masculin singulier qui a fait cette action. Il pourra cependant l'attribuer à (*Zayd*), à (*'Amr*) ou à (*Ġa'far*). Ainsi la signification la plus forte est la sémantique, ensuite la technique et enfin la syntaxique. Etant donné que nous consacrons cette séquence à l'étude de l'aspect sémantique du verbe, nous commençons par distinguer entre les types de procès auxquels renvoie le verbe arabe, nous insistons donc sur cette signification nommée par Ibn Ğinnī (*al-ddalāla al-llafziyya*). L'auteur de *Al-'Uṣūl fī -l-nnaḥw* a également fait des remarques d'une importance particulière, en effet, de la même façon qu'il a distingué entre le sujet et l'agent²²⁷, Ibn Al-Ssarrāġ a distingué entre le verbe au sens propre et le verbe de non action :

a)- *al- fi'l al-ḥaqīqī* : (*le verbe au sens propre*) est celui qui exprime un fait accompli dit verbe d'action, il exprime un procès. Il est dit également verbe actif. Cette appellation désigne tous les verbes qui n'étant ni qualitatifs, ni à la voix passive, ces verbes indiquent que le sujet participe d'une manière effective et parfaite à l'accomplissement de l'action qui peut se passer ou ne pas se passer sur un complément.²²⁸ C'est le cas de (*daraba*) dans (7) et de (*daḥala*) dans (8).

(7) *daraba al-abu al-ṣṣabiyya*.

Le père a frappé l'enfant.

²²⁶ Voir Ibn Ğinnī dans *Al-Ḥaṣā'is* ; Chapitre des significations du verbe. (S.D : III, p. 98).

²²⁷ Voir l'étude du sujet dans le premier chapitre de notre thèse.

²²⁸ Pour plus de détails voir R. Blachère et M. Gaudefroy Demombynes (1975: p. p.257-258).

(8) *daḥala Zaydun*

Zayd est entré.

L'emploi de ces verbes à une forme donnant à la racine une valeur réfléchie n'altère en rien la part active prise par le sujet à la réalisation du procès, nous avons l'exemple de (*dafa'a*) dans (9) et de (*tadāfa'a*) dans (10) :

(9) *Dafa'a al-ṣṣabiyyu 'aḥāhu.*

L'enfant a poussé son frère.

(10) *Tadāfa'a al-nnāsu.*

Les gens se sont bousculés.

Ces verbes exprimant l'action dits (*'af'āl ḥaqīqiyya*), forment la majorité du matériel verbal de la langue arabe.

b- *al-fi'l ḡayr -l-ḥaqīqī*: Le verbe de non action est de trois sortes : La première catégorie comprend les verbes empruntés pour l'abréviation (*al-iḥtiṣār*), ces verbes indiquent que les sujets sont en réalité des objets (subissant l'action) tel que dans: (*māta Zaydun*) Zayd est mort ou (*saqaṭa al-ḥā'itu*) le mur est tombé. La deuxième comprend les verbes dits (*'af'ālun fi-l-lafẓi*) des verbes sur le plan phoniques, se sont des verbes auxiliaires aspectuels exprimant la situation dans le temps, genre (*kāna*), (*'aṣbaḥa*) et (*'amsā*)... Dans (11) le verbe (*kāna*) n'indique pas une action faite par 'Abd- Allāh, il informe tout simplement que 'Abd-Allah était ton frère dans le passé. Le verbe (*'aṣbaḥa*) également indique que (quand) le matin atteint 'Abd-Allah, il est raisonnable. Enfin la troisième sorte comprend les verbes qui s'attachent plus au locuteur qu'à l'interlocuteur dans l'exemple (13), c'est (*al-mutakallim*) le locuteur qui ne verra plus son interlocuteur (*al-muḥāṭab*). Et même si ce dernier prend la fonction grammaticale complément d'objet. Le sens sémantique de celui-ci est sujet car c'est le (*muḥāṭab*) qui ne doit pas apparaître devant le (*mutakallim*).

(11) *kāna 'Abdu-Allāhi 'aḥūka.*

Abd (NOM) allah était ton frère.

(12) *'aṣbaḥa 'Abdu- Allāhi 'āqilan.*

était (le matin) Abdu-Allah raisonnable.

Abdu-Allah était raisonnable le matin.

(13) *lā 'arayanna-ka hunā*

Je ne te verrais plus ici.

Mais cette distinction entre verbe d'action et verbe de non action ne satisfait pas aux chercheurs contemporains, car comme l'a remarqué certains d'entre eux « même si on est étendu, ou qu'on reste assis, c'est là encore faire quelque chose ». Les grammairiens arabes procèdent à d'autres manières de répartir les verbes, nous avons par exemple la distinction entre les verbes complets et les verbes incomplets, entre les verbes de commencement, les verbes de transformation et les verbes du cœur etc...

* Les verbes complets : (*al-'af'ālu al-ttāmmatu*) Sous ce nom les grammairiens regroupent tous les verbes englobant les deux dimensions de l'action et du temps. Ils les distinguent ainsi de ceux qui indiquent la seule situation dans le temps ou encore la simple négation d'un état quelconque. La complétude de ces verbes consiste en leur force de rection et leur aptitude à développer au sein de la phrase une série de relations syntaxiques et sémantiques²²⁹. Le caractère spécifique de cette catégorie de verbe est qu'elle se plie à toutes les formes de la conjugaison du verbe arabe (mode et temps). Cette classe s'élargie ainsi pour regrouper la majorité des verbes.

* Les verbes incomplets (*al-'af'ālu al-nnāqīṣatu*): sont dits également verbes « modificateurs » (*af'ālun nāsiḥa*). Il s'agit de (*kāna*) être et ses analogues (sœurs). Leur liste est bien déterminée (*kāna*, *'aṣbaḥa*, *'adḥā*, *'amsā*, *bāta*, *ḡalla*, *ṣāra*, *laysa*, *mā zāla*, *mā 'infakka*, *mā dāma*, *mā fati'a*, *ma bariḥa*). Ils interviennent sur la phrase nominale et affectent la flexion et les fonctions des composants de cette phrase, elle devient alors verbale. Ils expriment en même temps des nuances de sens tel que celui de la négation d'une relation entre le thème et le propos engendrés par l'usage de (*laysa*) « ne pas être ». Les arabisants soulignent essentiellement la valeur temporelle de (*kāna*). En effet, cet élément indique la situation dans le temps passé²³⁰.

Ces verbes sont dits incomplets pour deux raisons : d'une part ils n'indiquent pas d'action (un faire quelconque), ils renvoient pour la plus part d'entre eux à la simple

²²⁹ Voir les séquences réservées à l'étude de la relation (verbe /sujet) et de la relation (verbe/complément) dans ce même chapitre.

²³⁰ Pour plus de détails, voir à ce sujet : Al-Ssamarrā'ī (1983 : p.57) et Al-Maḥzūmī (1986: p. p. 182 – 183).

situation dans le temps. D'autre part ils ne constituent en aucun cas avec l'unique élément sujet un énoncé complet. Il serait donc indispensable de mentionner le nom au cas accusatif qui constitue -à l'origine- un composant de base (15). Ibn Ya'īš dit : « Ils (les verbes incomplets) n'indiquent pas l'action, ils indiquent (l'unique) sens du temps dépourvu de l'action. » (*'innahā lā tadullu 'alā ḥadaṭin bal tufīdu al-zamāna muğarradan min ma'nā al-ḥadaṭi*)²³¹. Cette catégorie regroupe une liste hétérogène de verbes : de point de vue sens, leur sens est différent : les uns indiquent la continuité, les autres la négation et certains- comme nous l'avons dit- mentionnent la simple situation dans le temps. Ce qui les regroupe, c'est leur effet de flexion (*aṭar i'rābī*). Dans cette liste, les grammairiens distinguent entre les conjugables : (*kāna*, *'aṣbaḥa*, *'amsā*, *'adḥā*, *ḡalla*, *bāta*, *mā zāla*, *mā bariḥa*) et les non- conjugables : (*laysa*)²³².

Sémantiquement, ces verbes sont répartis en des verbes indiquant la continuité tel que (*ḡalla*) et (*mā zāla*), ceux qui expriment le devenir tel que (*ṣāra*, *bāta*, *'aṣbaḥa*, *'adḥā*, *'amsā*). Les chercheurs contemporains²³³ soulignent l'aspect sémantique de ces verbes. Ils précisent la possibilité de les répartir selon le sens en trois catégories : La première comporte (*kāna*) et (*laysa*) impliquant l'opposition (être) et (ne pas être). La deuxième regroupe (*'aṣbaḥa*, *'adḥā*, *'amsā*, *ḡalla*, *bāta*, *ṣāra*) indiquant le mouvement et /ou la répétition de ce mouvement dans le temps. En fin la troisième contient les verbes précédés par l'article de négation (*mā*), il s'agit de (*mā dāma*, *mā zāla*, *mā bariḥa*, *mā fati'a*, *mā 'infakka*). Ces verbes désignent la stabilité et la continuité d'une « manière d'être ». Ces chercheurs affirment qu'en dépit de leur variété de sens, ces verbes ont un point commun : ils ont besoin d'un prédicat et d'un prédicande qui complètent leur sens. De ce fait, ils interviennent sur la phrase nominale, le thème prendra la fonction (*'ism al-nnāsiḥ*) et le prédicat prendra la fonction (*ḡabar al-nnāsiḥ*).

(14) *Zaydun marīḍun*.

Zayd (NOM) (est) malade (NOM).

(15) *'aṣbaḥa Zaydun marīḍan*.

Etre (le matin) Zayd (NOM) malade (ACC).

Zayd est malade (le matin).

⁷⁴ Ibn Ya'īš (S. D : VII, p. 3).

²³² Le verbe incomplet (*laysa*) ne peut être conjugué ni au présent ni au futur.

²³³ Voir l'étude faite par Al-Munṣif 'Āṣūr et Al-ššādī Al-Hīšrī intitulée (*qaḍāya fī mu'ālağati al-'abniya al-'i'rābiyya wa al-ddalāliyya*) parue dans les éditions de la Faculté des lettres, des arts et des sciences humaines de Tunis. 2005.

* Les verbes d'imminence et d'inchoation (*'af'ālu al-muqārabati wa-l-ššurū'i*) : Ils ont comme valeur sémantique de marquer le début du procès du verbe noyau. Ils indiquent que l'action vient de commencer ou qu'elle est sur le point d'être achevée. Le sens de ce genre de verbes est complété par un second verbe inaccompli, le sujet s'intercale entre les deux, comme dans (16). Pour cette raison, ils sont qualifiés par le fait qu'ils soient (*'af'ālun musā'ida*) au service d'autres verbes. Leur liste est bien déterminée : (*bada'a, ḡa'ala, ṭafiqa, 'anša'a, šara'a, kāda, 'awšaka*).

(16) *bada'a al-ššā'iru yunšidu -l-qašīdata.*

Le poète se mit à réciter le poème.

* Les verbes de transformation (*'af'ālu al-ttaḥwīli*) : sont des verbes qui expriment l'action de transformer l'objet et de le changer d'un état (matériel ou mental) à un autre état. Raison pour laquelle ce genre de verbe demande deux compléments d'objet premier et second. Leur liste est bien déterminée : (*šayyara, ḡa'ala, radda, 'ittahada, taraka, taḥida*²³⁴).

* Les verbes du cœur (*'af'ālu al-qulūbi*) : (*ra'ā*²³⁵, *'alima, waḡada, 'alfā, ṣanna, ḥāla, ḥasiba, ḡa'ala, 'adda, za'ama...*). De point de vue sens, ils indiquent un sentiment provenant du cœur d'où la nomination. Ils sont caractérisés par le fait qu'ils passent à deux compléments d'objet. « Sache que lorsque tu commences la phrase avec ces verbes, ils donnent le cas accusatif à deux compléments d'objets et il est impossible de supprimer l'un ou l'autre de ces deux compléments » (*wa i'lam 'anna haḍihi al-'af'āla 'idā 'ibtada'ta biḥā naṣabat maf'ūlayni wa lam yaḡuz al-iqtisāru 'alā 'aḥadihimā dūna -l-'āḥari*)²³⁶. A l'exception des verbes intransitifs tels que (*ḥazina*) « être triste » et (*fariḥa*) (être content) qui s'arrêtent à un seul complément. Les verbes du cœur sont également répartis selon leurs sens sémantiques en des verbes de doute et des verbes de certitude.

I-3- Les caractéristiques du verbe

Il s'agit des caractéristiques distinguant le verbe du nom et de la particule. Zamaḥṣarī énumère ce qu'il considère (*ḥaṣā'is -l-fi'l*), alors que Al-Ssayūfī parle de (*'alāmātu -l-fi'l*). D'une part, certaines formes en arabe se dénoncent comme verbales par le fait qu'elles peuvent être niées par la particule (*lam, lā, lan*). D'autre part, on l'a vu, des éléments

²³⁴ (*taḥida*) est rarement employé dans l'arabe contemporain. Les locuteurs utilisent le plus souvent le verbe (*'ittahada*).

²³⁵ (*ra'ā*) dans le sens de penser (avoir l'idée de) et non pas dans le sens de « voir ».

²³⁶ Al-Zzaḡḡāḡī (1984: p. 29).

explicites (généralement porteurs de valeur temporelle) peuvent intervenir. Nous avons déjà mentionné les deux particules invariables (*sa*) et (*sawfa*) affectant le verbe au temps futur et la préposition (*qad*) impliquant une affirmation de réalité ou exprimant le doute. Le verbe admet aussi la présence des suffixes renvoyant aux pronoms personnels (sujets). Il admet également (*nūn -l-wiqāya*) (21) et la marque du féminin (*tā'u al-tta'nīl*) (22). Les grammairiens affirment que seul le verbe est concerné par la présence de tels éléments (des suffixes et des préfixes). Nous proposons dans les exemples suivants de voir certains usages du verbe (*ḍaraba*) affecté par ces divers éléments :

(17) *ḍaraba Zaydun al-ssāriqa.*

Zayd a frappé le voleur.

(18) ***Qad** ḍaraba Zaydun al-ssāriqa.*

Zayd a vraiment frappé le voleur.

(19) ***Qad** yaḍribu Zaydun al-ssāriqa.*

Zayd frappera peut être le voleur

(20) ***Sayaḍribu** Zaydun al-ssāriqa.*

Zayd frappera le voleur.

(21) ***Layaḍribanna** Zaydun al-ssāriqa.*

Zayd frappera (certainement) le voleur.

(22) *Hindun ḍarabat al-ssāriqa.*

Hind a frappé le voleur.

I-3-1-La transitivité

La plupart des grammairiens ont évoqué le phénomène de la transitivité quand il s'agissait d'étudier le verbe. En effet, tous les ouvrages de grammaire font la différence entre deux sortes de verbes : (*muta'addiya*) transitifs et (*lāzima*) intransitifs. Dans le cas du verbe transitif l'action passe du sujet à un objet, alors que dans le cas du verbe intransitif, l'action ne dépasse pas le sujet à un objet. Ibn Al-Ssarrāḡ définit la première catégorie de la manière suivante : « Quand au verbe transitif, (il représente) tout mouvement du corps qui rencontre une autre chose tel que (*ḡama'a*) regrouper, ou (*waḍa'a*) mettre ». (*wa 'ammā*

al-fi 'lu al-laḍī yata'addā fakullu ḥarakatin li-l-ḡismi mulāqiyatun liḡayrihā)²³⁷. Quant à la deuxième catégorie, elle désigne « Le mouvement du corps sans qu'elle rencontre autre chose » (*ḥarakatu al-ḡismi biḡayri mulāqātīn liḡayrīn āḥara*)²³⁸. En syntaxe, cette autre chose n'est que le complément. Nous citons pour cette deuxième catégorie les verbes (*qāma*) « être debout » et (*qa'ada*) « être assis ».

Nous trouvons ces mêmes propos dans le *Šarḥ -l-Mufaṣṣal* de Ibn Ya'īs qui ajoute: « parce que tous les verbes (qu'ils soient) transitifs ou intransitifs passent au (nom de l'action) complément absolu, au complément circonstanciel de temps et de lieu. Quant au complément d'objet il n'est atteint que par le verbe transitif » (*li'anna ḡamī'a -l-'af'āli lāzimahā wa muta'addihā yata'addā 'ilā -l-maṣdari wa 'ilā -l-zzarfī mina -l-zzamāni wa -l-zzarfī mina -l-makāni wa 'ammā -l-maf'ūlu bihi falā yaṣilu 'ilayhi 'illā mā kāna muta'addiyan*)²³⁹. Dans (23) La complicité du sens de la phrase dépend de la présence de ce complément, car le verbe (*sami'a*) « a écouté » ne peut pas s'arrêter au sujet « le fils », alors que dans les exemples (24) et (25) la phrase est complète, car chacun des deux verbes (*marīḍa*) « est tombé malade » et le verbe (*marra*) « est passé » forme avec le sujet seul, une phrase significative.

(23) *sami'a -l-'ibnu al-nnaṣīḥata*.

Le fils a écouté le conseil.

(24) *marīḍa Zaydun*.

Zayd est tombé malade.

(25) *marra Zaydun*.

Zayd est passé.

Dans la seule catégorie des verbes transitifs, Ibn -l-Ssarrāḡ fait la différence entre ceux qui affectent le complément d'une manière directe (*mu'attirātun fi -l-maf'ūli*) tel que (*qatala*) tuer et (*ḍaraba*) frapper et ceux qui n'affectent pas concrètement le complément comme (*ḍakara*) « évoquer » et (*madaḥa*) « faire l'éloge de quelqu'un ». Dans cette même perspective, il distingue entre les verbes à un seul, à deux et à trois compléments. Le verbe (*'a'ṭā*) « donner » par exemple peut s'arrêter au complément d'objet externe premier (26), comme il peut le dépasser à un complément d'objet second (27). Dans les deux cas la

²³⁷ Ibn Al-Ssarrāḡ (1988: I, p. 170).

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Ibn Ya'īs : (S.D: II, p. 124).

phrase sera complète. Selon la version de Ibn -l-Ssarrāğ, (*Zayd*) dans (26) est (*maf'ūl fī-l-ma'nā*), car dire : (*'a'ṭaytu Zaydan*) « j'ai donné à Zayd » revient à dire (*'aḥaḍa Zaydun*) (Zayd a pris). Dans ce genre d'interprétation nous reconnaissons un souci de simplification qui tend à expliquer un phénomène linguistique par un élément hors l'énoncé.

En revanche, le verbe (*'anba'a*) « informer » fait partie des verbes nécessitant deux compléments externes premier et second. L'élimination de l'un ou de l'autre entraîne l'incompréhension de la phrase.

(26) *'a'ṭā Zaydun 'Amran.**

A donné Zayd (NOM) à Amr (ACC).

Zayd a donné à Amr.

(27) *'a'ṭā Zaydun 'Amran hadiyyatan.*

a donné Zayd à Amr un cadeaux.

Zayd a donné à Amr un cadeau.

(28) *'anba'a Zaydun 'Amran Hindun marīḍatun.*

Zayd a informé Amr (que) Hind (est) malade.

(29) *ḡanantu Zaydan.**

J'ai cru Zayd.

(30) *ḡanantu Zaydan qā'iman.*

J'ai cru Zayd (ACC) debout (ACC).

Dans d'autres cas d'usage, certains composants peuvent être interprétés comme étant des compléments externes, cependant en se référant au contexte (*siyāq*) une telle hypothèse sera éliminée. Dans le verset coranique (31) (*ṣāliḥan*) « du bien » n'est pas un complément externe, Ibn Hišām dit que c'est un adjectif (*ṣifa*) à un nom d'action sous jacent (*'amalan*) remplacé par le pronom personnel (*hu*) dans (33).

(31) *wa-i'malū ṣāliḥan.*²⁴⁰

Et faites de bonnes œuvres.

(32) *wa-i'malū 'amalan ṣāliḥan.*

²⁴⁰ Sourate 23, verset 51.

Et faites (un fait) un œuvre bien.

(33) *wa 'malū (hu) ṣālihan.**

Et faites (le) bien.

Dans le *Kitāb*, Sibawayhi a consacré un chapitre indépendant au sujet de la répartition des verbes selon des critères syntaxiques, il a insisté sur la relation qui peut exister entre les verbes et les compléments. Il a signalé que la majorité des verbes appartenant au schème (*fa'ala – yaf'alu*) sont transitifs. Plus tard, Ibn Al-Ssarrāğ a détaillé le phénomène de la transitivité et a cité des exemples de verbes transitifs et d'autres intransitifs. Dans un long passage de *Al-uṣūl fī -l-nnaḥw* Il déclare: « Les verbes sont de deux sortes : l'un passe à un objet et l'affecte et l'autre ne passe pas à un objet et ne l'affecte pas. Le premier est nommé transitif et le second est dit intransitif. » (*al-'af'ālu 'alā ḍarbayni : ḍarbun fihā yulāqī ṣay'an wa yu'attiru fihī wa ḍarbun lā yulāqī ṣay'an wa lā yu'attiru fihī, faṣummiya al-fi'lū -l-mulāqī muta'addiyan wa mā lā yulāqī ḡayra muta'addin*)²⁴¹. Il précise que cette dernière catégorie regroupe les verbes indiquant des qualités physiques tel que (*tāla*) « être grand » et (*qaṣura*) « être petit » et les verbes nommant un mouvement du corps parvenant de lui-même tel que (*qāma*) « se lever » et (*qa'ada*) « s'asseoir ». Il mentionne toutefois que ce genre de verbes passent comme tout autre verbe à un complément circonstanciel de lieu car dit-il (*ḥadā lā budda minhu likulli fi'lin*)²⁴² « ceci est indispensable pour tout verbe ».

Al-Zzağāğī, a également consacré un chapitre dans *Al-Ġumal fī -l-nnaḥw*, à la répartition des verbes selon les critères de la transitivité et de l'intransitivité. Il l'a intitulé (*bāb 'aqsām al-'af'āl fī-l-tta'addī wa-l-lluzūm*). Il a distingué entre les verbes qui dépassent le sujet à un objet et ceux qui s'arrêtent au sujet. Il a énuméré cinq sortes de verbes transitifs faisant la différence entre ceux qui passent à un seul, à deux et à trois compléments d'objet externes, entre ceux qui passent par le biais de la préposition et ceux qui passent sans la préposition²⁴³.

Quant à Ibn-l-Ḥāğib, il distingue dans la *Kāfiya fī -l-nnaḥw*, entre la transitivité phonique (*lafziyya*) et la transitivité abstraite (*ma'nawiyya*). Il considère que la véritable transitivité signifie que le verbe provient d'un sujet et se fait sur un objet²⁴⁴. Ainsi, dans

⁸⁶ Ibn Al-Ssarrāğ (1988 : I, p. 169).

²⁴² Ibid.

²⁴³ Voir Al-Zzağāğī (1984 : p.p. 27-30).

²⁴⁴ Al-Astarabādī (1982 : I, p. 282)

(34) (*al-ssāriqa*) (le voleur) est le complément d'objet externe par le biais d'une véritable transitivité (*ta'diya ḥaqīqiyya*). Dans le cas d'une transitivité dite (*lafẓiyya*), le verbe peut s'arrêter au sujet sans que le sens de la phrase soit affecté. Nous disons aussi bien (35) que (36).

(34) *ḍaraba Zaydun 'al-ssāriqa.*

Zayd a frappé le voleur.

(35) *raššada Zaydun 'amrahu.*

Zayd a donné conscience à son affaire.

Ou bien :

(36) *rašuda 'amru Zaydin.*

A pris conscience l'affaire de Zayd

Zayd a pris conscience.

Dans (36) le second élément de la phrase a la fonction syntaxique (sujet). Toutefois la comparaison entre les exemples (35) et (36) dévoile le sens d'une véritable objectivité en dépit de l'usage intransitif du verbe (*rašuda*).

La transitivité ne représente que l'aspect syntaxique de la relation (verbe / complément). Et quoiqu'elle ne satisfait pas aux chercheurs contemporains, cette distinction entre une transitivité phonique et une véritable transitivité permet d'approfondir l'étude des spécificités de cette relation (verbe / complément). En effet, quand les grammairiens évoquent cette relation ils se posent généralement la question suivante : Quel est le complément le plus approprié au verbe? Les uns disent que c'est le complément d'objet interne ou absolu (*maf'ūl muṭlaq*), les autres disent que c'est le complément d'objet externe (*maf'ūl bihi*). Nous verrons à travers l'étude de l'ordre que cette divergence n'est que superficielle car les grammairiens sont d'accord sur les grands traits de cette relation : Le complément interne et le complément d'objet externe sont privilégiés quant à leur relation avec le verbe. Les autres compléments sont à pied d'égalité. C'est enfin le sens du verbe qui décide de la mise en place de l'un ou de l'autre des sens complémentaires.

I-3-2-Le verbe est un élément recteur

Outre l'aspect prédicatif du verbe, nous l'avons dit dans le premier chapitre, les grammairiens ont insisté sur le fait que le verbe soit l'élément recteur par excellence: La théorie de (*al-'amal*) essaie d'expliquer le phénomène de la flexion.²⁴⁵ Les grammairiens arabes classiques disent qu'on ne peut parler de flexion que lorsque les mots seront mis en relation avec d'autres mots. De cette mise en relation né ce qu'ils ont appelé (*tarkīb*) construction.²⁴⁶ Ils affirment également que lorsque la phrase comporte un verbe, celui-ci est l'élément recteur qui donne aux autres composants leurs marques flexionnelles propres. Ibn Al-Ssarrāğ, par exemple, ne présente pas le verbe uniquement comme étant un élément essentiel de la relation prédicative, mais aussi il insiste sur son rôle d'élément recteur: « Sache que chaque verbe ne cesse d'être un élément recteur, son premier effet est de mettre le (*fā'il*) « sujet » et le (*nā'ib -l-fā'il*) « sujet de la phrase passive, ou substitut du sujet, au cas nominatif » (*'i'lam 'anna kulla fi'lin lā yaḥlū min 'an yakūna 'āmilan wa 'awwalu 'amalihi 'an yarfa'a al-fā'ila wa al-maf'ūla*)²⁴⁷. Il ajoute : « L'élément recteur est le verbe, là où tu le mets, rien ne l'empêche de jouer ce rôle ». (*fa-l-'āmilu huwa al-fi'lu 'alā 'amalihi 'ayna naqaltahu lā yuğayyiruhu 'an 'amalihi šay'un*). Ceci dit que, même quand il est déplacé de sa position initiale, avant ou après les autres composants, le verbe assure toujours cette fonction au sein de la phrase. Les grammairiens disent que les compléments prennent le cas accusatif sous la rection du verbe. Ils rappellent souvent le caractère notionnel (*lafẓī*) de cet élément recteur. En effet il est prononcé par le locuteur et il apparaît dans la phrase sous forme de terme. Ces dernières remarques nous invitent à étudier l'ordre des différents compléments par rapport au verbe.

II- L'ORDRE DES COMPLEMENTS PAR RAPPORT AU VERBE

Les grammairiens ont traité la question de l'ordre des compléments dans le cadre des possibilités de réarrangement de la phrase qu'offre l'arabe. Etant donné que la phrase verbale est considérée la plus répandue dans l'usage de la langue,²⁴⁸ celle-ci fournit au

²⁴⁵ La théorie de la rection suppose que toute marque casuelle est le résultat de la rection (*'amal*) d'un régissant (*'āmil*) spécifique. Le terme portant la marque casuelle est régi (*ma'mūl*) de ce (*'āmil*) spécifique. Pour plus de détail sur cette théorie voir D.E. Khoulooughli (1999 : p. p. 48-52).

²⁴⁶ Nous rappelons dans ce contexte que le mot isolé de ses relations syntaxiques avec les autres mots n'intéressait pas trop les grammairiens arabes. Ce qui importe pour eux c'est la construction, la phrase. Le mot n'a pas d'existence en dehors de la phrase. Ces grammairiens ne cessent de déclarer que le but suprême de la science de la grammaire est de connaître la flexion (le sens fonctionnel) des mots.

²⁴⁷ Par le mot (*maf'ūl*) Ibn Al-Ssarrāğ désigne ici le (*nā'ib -l-fā'il*) qui est au cas nominatif.

²⁴⁸ Dāwūd 'Abduh : « *Structure interne de la phrase arabe* », revue *Al-'Abḥāt* année 31, (1983 : p. 39).

locuteur la possibilité d'employer une multitude de compléments. Nous savons que pour les composants de base, la position de la grammaire traditionnelle est claire : Le (*'āmil*) prend une position avancée par rapport au (*ma'mūl*) et le (*musnad*) doit être placé avant le (*musnad 'ilayhi*), ainsi le sujet (*fā'il*) est avant l'objet (*maf'ūl*), le verbe est par ailleurs avant le sujet. Quand aux compléments, l'élément le plus proche du verbe est le complément d'objet externe. Les grammairiens disent que c'est le C.O. E qui vient à l'esprit en premier quand on élimine le sujet. Le complément d'objet externe remplace parfois même le sujet quand on transforme la phrase à la voix passive. Quand le discours comporte un vraie complément (*maf'ūl ṣaḥīḥ*), nous ne pourrions accorder le verbe qu'à lui »²⁴⁹. Ceci dit que lorsque l'énoncé comporte un complément d'objet externe suivi d'un complément circonstanciel, le premier est considéré comme le « vrai *maf'ūl* ». Il occupe obligatoirement la place qui vient juste derrière le sujet.

Nous schématisons cet ordre de la manière suivante :

Schéma n° 3 :

$$\boxed{\text{PH} = \text{VRB} + \text{SUJ} + \text{OBJ}}$$

Il paraît que la T.G.A. va en faveur de cet ordre et le considère comme l'ordre de base de la phrase arabe. Les opérations de déplacement sont réglementées par des critères syntaxiques sur lesquels nous reviendrons plus tard. Pour le moment, nous nous intéressons aux justifications avancées pour le choix de cet ordre. Mais ce qui est frappant c'est que lorsque les grammairiens parlent de l'ordre, ils s'intéressent généralement à la position des composants de base l'un par rapport à l'autre. Alors que les données concernant l'ordre des compléments sont fragmentées. Cela dit, si l'on excepte les conceptions élaborées par Al-'Astarabādī²⁵⁰, ou encore d'autres accordées à Ibn Al-Sarrāğ, la question de l'ordre des compléments par rapport au verbe et les uns par rapport aux autres ne figure pas parmi les questions de grand intérêt chez les grammairiens arabes. Nous présentons dans cette séquence la thèse développée par chacun des deux grammairiens et nous discutons leurs argumentations afin d'en tirer les conclusions nécessaires.

Nous venons de conclure que la T.G. A. a retenue l'ordre (Verbe + Sujet + Objet) comme ordre basique, pourtant d'autres formes d'organisation de la phrase existent. La

²⁴⁹ Ibid.

²⁵⁰ Al-'Astarabādī a consacré un chapitre entier dans son commentaire de la *Kāfiyya* à l'étude des compléments sous le titre de (étude des *maṣṣūbāt*), il s'est intéressé entre autre à la question de l'antéposition et de la postposition. Il s'est référé à des exemples du parlé des arabes classiques et au texte coranique. Voir le *Šarḥ -l-Kāfiyya* (1982 : p.p. 127-129)

variation est donc possible, cependant elle doit s'effectuer selon des règles syntaxiques précises. En ce qui concerne les composants de base nous l'avons déjà dit : le verbe est placé toujours en première position, autrement dit le prédicat verbal précède obligatoirement le (sujet). Il ne peut être antéposé au verbe qu'en cas d'une antéposition. Cette dernière n'est tolérée que pour répondre à des besoins expressifs bien déterminés.²⁵¹ Nous revenons sur les justifications avancées pour tolérer l'antéposition plus loin dans cette même séquence. Disons surtout que les compléments dont le sujet n'est pas mentionné ne peuvent pas être antéposés au verbe, et que les compléments liés aux verbes conjugables font l'exception comme dans (37) et (38).

(37) *darabtu Zaydan.*

ai- je frappé Zayd (ACC).

J'ai frappé Zayd.

(38) *Zaydan darabtu.*

Zayd (ACC) ai- je frappé.

Zayd j'ai frappé.

Le choix de l'ordre (verbe + sujet + objet) est justifié par le fait qu'il existe un lien sémantique privilégié entre le verbe et le sujet. Ce lien touche à la problématique de la référence et se manifeste par le phénomène de l'accord. Accord en personne, en genre et en nombre. Les grammairiens insistent sur l'interdépendance (*talāzum*) entre le verbe et le sujet²⁵². Ils ont pourtant déterminé certains cas où la séparation entre les deux est possible. Ibn Hišām a cité des exemples et a précisé que cette séparation est parfois autorisée. Ce grammairien dit à juste propos : « le verbe et le nom sont comme un seul mot, ils doivent se succéder, le complément doit prendre une position ultérieure » (*al-fi 'lu wa -l-fā 'ilu ka-l-kalimati -l-wāhida, faḥaqquhumā 'an yattaṣila, wa ḥaqqu al-maf'ūli 'an ya'tiya ba'dahumā*)²⁵³. Ibn Hišām ajoute : « Et il est possible que le complément précède le sujet. L'antéposition est de deux sortes: obligatoire et tolérée » (*wa qad yata'ahḥaru al-fā 'ilu 'ani -l-maf'ūli wa ḍalika 'alā qismayni : ḡā'izun wa wāḡibun*)²⁵⁴. Il explique que ce genre de manipulation est obligatoire quand l'énoncé comporte un pronom. Dans ce cas, la règle

²⁵¹ Quand le locuteur commence par le sujet, il met l'accent sur celui-ci et démontre que c'est l'élément le plus important dans l'énoncé.

²⁵² Nous citons Zamahšārī dans le *Mufaṣṣal* et Ibn Ya'īš dans le *Šarḥ -l-Mufaṣṣal* (S.D: I, 57).

²⁵³ Ibid.

²⁵⁴ Ibn Hišām (1963: p. 186).

est stricte : Un pronom ne peut renvoyer à un nom que lorsque celui-ci le précède soit dans l'ordre de base (*rutba*) soit dans l'ordre superficiel (*lafz*). Dans (39) la construction répond à cette règle. L'antéposition est obligatoire aussi dans les constructions bâties sur l'interrogation, comme dans (40).

L'inversion est simplement tolérée quand il existe dans l'énoncé un indice de sens ou de mot qui écarte tout risque de confusion. Nous revenons en détails sur ces remarques dans la séquence réservée à l'étude de l'antéposition et de la postposition. Disons tout simplement que lorsque la phrase comporte un seul complément la situation ne pose pas de problème, on peut le placer avant ou après le verbe comme dans les exemples (41) et (42) :

(39) *ḍarabat Hindun 'Amran*
a frappé Hind (*NOM*) 'Amr (*ACC*)
Hind a frappé 'Amr.

(40) *'Amran ḍarabat Hindun*
'Amr (*ACC*) a frappé Hind (*NOM*)
'Amr (l') a frappé Hind.

(41) *ḍaraba Zaydan 'abūhu*.
A frappé Zayd (*ACC*) son père (*NOM*).
Le père de Zayd l'a frappé.

(42) *'ayyahum ḍarabta ?*
Lequel (d'entre eux) as-tu frappé ?

De point de vue ordre des expansions, le complément d'objet externe est donc privilégié quant à sa position dans la phrase, alors que les autres compléments sont à pied d'égalité. Le seul critère dont tient compte la grammaire classique est la clarté de la phrase. Cependant, ce privilège dévoile la position de la grammaire classique qui considère le complément d'objet comme étant le type même des compléments obligatoires. Les autres compléments sont optionnels. Ils viennent se greffer sur la construction constituée des composants obligatoires. Le C.O.E. est donc le spécifiant qui figure en premier dans le

profil du verbe²⁵⁵. Des opérations d'inversions dans l'ordre des composants existent. Par contre toute antéposition ou postposition doit tenir compte du fait qu'elle ne pose pas de problème pour la compréhension de l'énoncé. C'est ce que nous préciserons dans la séquence suivante.

II- 1-L'antéposition et la postposition

(*Al-ttaqdīmu wa-l-tta'hīru*) : Ces deux notions résument une opération grammaticale qui consiste à déplacer un mot (*lafẓ*) d'une position initiale à une autre position. Ce phénomène démontre que la structure de la phrase arabe n'est pas rigide et qu'elle est sujette à des modifications. Selon Al-Ġurānī, cette opération peut s'effectuer de deux façons :

1) Une antéposition dans laquelle le mot antéposé garde la fonction et la marque casuelle qui lui sont appropriées dans la forme initiale de la phrase. C'est le cas du prédicat (*munṭaliquun*) « partant » antéposé au prédicande (*Zayd*) dans (43). Ou encore le complément d'objet externe (*'Amr*) antéposé au sujet (*Zayd*) dans (44).

(43) *munṭaliquun Zaydun*

Partant (*NOM*) Zayd (*NOM*)

Zayd est partant

(44) *Zaydun munṭaliquun.*

Au lieu de :

Zayd (*NOM*) partant (*NOM*)

Zayd est partant.

(45) *ḍaraba 'Amran Zaydun.*

A frappé Zayd (*NOM*) 'Amr (*ACC*).

Zayd a frappé 'Amr.

2) Une antéposition dans laquelle le mot antéposé change de fonction comme il change de marque casuelle. Cela veut dire que ce changement touche au sens de la phrase, selon la volonté du locuteur, ainsi le prédicat antéposé dans (46) prendra la fonction d'un thème, et le complément d'objet externe dans (48) occupera la fonction d'un thème dans (49).

²⁵⁵ Nous empruntons ici les termes à Ben Gharibia Abdel-jabbar dans *La sémantique de la coordination* (1999 : p. 313).

(46) *al-munṭaliqu Zaydun.*

Le partant (est) Zayd.

Au lieu de :

(47) *Zaydun -l-munṭaliqu.*

Zayd (NOM) le partant.

(48) *ḍarabtu Zaydan.*

Ai-je frappé Zayd (ACC).

J'ai frappé Zayd.

(49) *Zaydun ḍarabtuhu.*

Zayd (NOM) ai frappé- je –lui.

Zayd je l'ai frappé.

Le locuteur se sert de l'antéposition pour attirer l'attention de l'interlocuteur à un élément bien déterminé. Sibawayhi résume cette idée en disant : « Comme s'ils (les locuteurs) avancent ce qui est plus important (à citer) et ce qui les intéresse le plus » (*ka'annahum yuqaddimūna al-laḍī bayānuhu 'ahammu lahum wa hum biša'nihi 'a'nā*)²⁵⁶. L'antéposition et la postposition se font donc pour répondre à des besoins énonciatifs. Quand les locuteurs font recours à cette possibilité qu'offre la langue, il s'agit à ce moment là, d'une attitude « expressive » émotionnelle. Al-Ġurġānī parle dans ce contexte de la (*niyya*) l'intention ou « l'arrière pensée » qui pousse le locuteur à mettre un composant quelconque dans une position ou de l'autre.

L'ordre des constituants n'est certes pas un simple reflet de l'ordre dans lequel les composants d'une phrase se combinent pour constituer un sens, mais il n'est en aucune façon arbitraire. Il est tributaire de plusieurs principes qui ont des bases psychologiques et communicationnelles²⁵⁷. Dans (50) le complément prend une position avancée par rapport au sujet. En effet c'est l'élément le plus important selon le locuteur puisqu'il veut informer que le (*ḥārīgī*) est tué sans pour autant s'intéresser à la personne qui l'a tué. C'est donc dans un contexte où les gens souhaitaient la mort de cet homme (malfaiteur) que le complément prend cette position avancée.

²⁵⁶ Sibawayhi (S.D : I, p. 34).

²⁵⁷ Ben Gharbia Abdel-Jabbar (1999 : p. 293)

(50) *Qatala al-ḥāriḡiyya Zaydun*

A-tué- le *ḥāriḡī* (ACC) Zayd (NOM)

Le *ḥāriḡī*, l'a tué Zayd.

Dans d'autres contextes, un complément d'objet externe prendra une position différente. Prenons par exemple une information concernant un homme connu par le sérieux et la noblesse et qui commet un meurtre, la phrase résumant cette idée là sera différente, le locuteur insistera certainement sur le sujet et le mettra sans doute avant l'objet comme dans (42). Cela s'explique par le fait que les gens (interlocuteurs) ne sont pas impressionnés par l'acte du (*qatl*) « meurtre » en lui-même par le fait qu'il soit accompli par un (*Imam*) guide spirituel des musulmans.

(51) *qatala al-'imāmu raḡulan.*

A tué l'imam (NOM) un homme (ACC).

L'imam a tué un homme.

La thèse de Sibawayhi détaillée précédemment paraît logique en ce qu'elle précise cette relation étroite entre les besoins expressives du locuteur et la forme selon laquelle il bâti sa phrase et il répartit les composants. En revanche, cette explication semble insuffisante, selon Al-Ġurḡānī, dire que l'antéposition et la postposition sont significantes dans certains cas et sans significations particulières dans d'autres²⁵⁸, est une thèse fausse. Il dit à juste propos : « Certains (grammairiens) croient qu'il suffit de dire qu'un composant est antéposé parce qu'il est considéré le plus important à citer » (*wa qad waqa'a fī zunūni al-nnāsi 'annahu yakfī 'an yuqāla 'innahu quddima li-l-'ināyati wa li'anna dīkrahū 'ahammu*)²⁵⁹.

Cette version s'arrête aux apparences de la langue et de ce fait elle est loin d'être fondée sur l'analyse scientifique des données grammaticales. Al- Ġurḡānī affirme par contre qu'il ne peut exister d'organisation de discours (*naẓm*) qui soit significative dans certains cas et insignifiante dans d'autres, car le déplacement d'un mot (*lafẓ*) influence obligatoirement le sens, et tout changement dans la structure de la phrase engendre un changement syntaxique et sémantique. Prenons par exemple l'interrogation dans (52) et (53), le sens de la phrase n'est pas le même. Quand nous commençons par le verbe, notre doute portera sur lui alors que lorsque nous commençons par le nom, notre doute portera sur le sujet.

²⁵⁸ Comme dans la poésie, quand l'inversion sert à garder le même rythme (*qāfiya*) .

¹⁰¹ Al-Ġurḡānī (1982 : p. 85).

« L'ordre est donc une forme de la pensée avant d'être une forme de la langue, mais il ne se définit que par rapport aux formes de la langue »²⁶⁰.

(52) *'abanayta -l-ddāra ?*

As-tu construit la maison ?

(53) *'A 'anta banayta -l-ddāra ?*

Est-ce que (c'est) toi qui a construit la maison ?

Dans (52) le locuteur est sensé connaître que le sujet, qui est l'interlocuteur représenté par le pronom personnel (*'anta*), avait l'intention de construire une maison. Par contre, dans (53) le locuteur ne sait pas qui a accompli l'action de la construction et veut savoir si c'est le sujet qui l'avait fait. Ce changement de sens est dû au déplacement du sujet avant ou après le verbe.

II-2-Eviter la confusion

Nous avons remarqué dans la séquence précédente que le déplacement des composants de la phrase de leur position initiale est possible. Toutefois la variation dans l'ordre se fait dans un cadre général fixé et résumé dans la règle bien déterminée « Eviter la confusion ». En effet, la langue arabe est connue comme étant la langue de la clarté (*faṣāḥa*). Cette notion qualifie un mot ou une phrase, on dit qu'elle est (*faṣīḥa*) quand elle ne contient pas de construction incorrecte ou une ambiguïté causée par une confusion à l'ordre des mots ou par une métaphore incompréhensible. La (*faṣāḥa*) est définie aussi comme étant (*ḥulūṣu 'al-kalāmi mina 'al-tta'qīdi*). Le locuteur est dit (*faṣīḥ*) quand il est capable de construire des phrases claires, compréhensibles et bien bâties. De ce fait toutes opérations d'inversion et de déplacement doit répondre au bon fonctionnement du discours. Il ne doit en aucun cas empêcher la communication et la compréhension, buts suprêmes de la langue.

C'est en partant de cette thèse que la grammaire a fixé les limites de l'antéposition et de la postposition. La T.G.A. considère que tout déplacement qui crée une ambiguïté chez l'interlocuteur est inacceptable. Pour qu'un discours soit correct, il doit permettre de faire la différence entre tous les éléments qui le compose. Dans une phrase, le verbe, le sujet et les compléments doivent être distingués les uns des autres. La confusion peut se produire de plusieurs façons. Dans les noms qui ne sont pas casuellement marqués, l'ambiguïté est possible. Dans (54) on considère que la phrase est construite selon l'ordre initial (*'Isa*) ne

²⁶⁰ J.C. Chevalier (1968 : p. 222).

peut être interprété que comme sujet. Par contre dans (55) et (56) aucune ambiguïté n'est possible, la nature de chacun des composants permet de distinguer entre le sujet et l'objet.

(54) *ḍaraba 'Īsā Mūsā.*

A frappé 'Īsā Mūsā.

'Īsā a frappé Mūsā.

(55) *'akalat salwā 'al-ḥalwā.*

A mangé Salwā les bonbons.

Salwā a mangé les bonbons.

(56) *'akalat 'al-ḥalwā Salwā.*

Les bonbons (les) a mangé Salwā.

Ce genre de mots (*Mūsā*, *'Īsā*, *Salwā*, *ḥalwā*) sont des noms invariables, leur forme et leur flexion ne changent pas. Quand le sujet et l'objet sont deux noms propres, le risque de confusion existe. Par contre quand l'un est un nom propre, l'autre ne l'est pas comme dans (47) ce risque est écarté. Toute opération de brouillage doit donc tenir compte du fait qu'elle ne pose pas de problème pour la compréhension de l'énoncé. La présence des marques de flexion permet au locuteur de procéder à des antépositions ou à des postpositions là où il serait nécessaire et tant que cela donne plus de précision à l'énoncé. Ce n'est pas le cas pour des langues comme le français ou l'anglais, ne disposant pas de marques casuelles propres à chaque constituant de la phrase. Dans ce genre de langue dépourvu de marquage casuel, l'ordre des mots est plus strict.

Conclusion

L'étude que nous avons menée sur le verbe et sur sa relation avec les autres composants de la phrase, nous a permis de détailler les différentes dimensions prises en compte par les grammairiens dans la caractérisation de ce verbe. L'analyse des significations sémantiques, syntaxiques et fonctionnelles nous a démontré que la T. G. A. insiste sur la coexistence des deux dimensions du temps et de l'action. Cette coexistence d'un « faire » et d'une valeur temporelle dans la composition du verbe a eu l'unanimité des grammairiens, mais ils ne se sont pas préoccupés davantage par l'étude de ces deux aspects

de la même façon qu'ils ont accordé leur attention au phénomène de la rection. Et même quand ils parlent du temps ils ne font qu'énumérer des formes comme (*fa'ala*) (*yaf'alu*) (*'if'al*). Nous l'avons vu, Sibawayhi insiste sur la question de la dérivation et sur la relation entre le (*fi'l*) et le (*maṣdar*) car pour lui tout verbe est dérivé d'un (*masdar*). D'autres grammairiens tel que 'Ibn -l-Ssarrāğ ont insisté sur l'aspect prédicatif du verbe. Autrement dit, ils l'ont étudié comme élément essentiel de la relation prédicative.

Les grammairiens ont également mis l'accent sur le phénomène de la rection. Ils ont affirmé que le verbe est l'élément recteur par excellence. Et nous avons démontré à travers l'étude de la relation (verbe / complément) que le verbe entretient de différentes relations avec les autres composants de la phrase. A travers l'analyse de la relation de dépendance entre le verbe transitif et le complément, nous avons mis le point sur l'utilité de la mise en place des expansions pour la réalisation du sens du verbe.

Cette démarche nous a invité à évoquer ce qui relève de la question de l'ordre. Nous avons démontré que la T.G.A. va en faveur de l'ordre verbe, sujet, complément et le considère comme l'ordre de base. Toutefois des opérations d'inversion demeurent possible, à condition d'éviter tout risque de confusion. En ce qui concerne l'ordre d'une multitude de compléments, nous avons précisé que le complément d'objet externe vient en première position et que tous les autres compléments sont à pied d'égalité quant à leur position dans la phrase. Avancer l'un ou l'autre revient à des choix stylistiques et à ce qui relève de « l'élégance » de l'énoncé. Il s'agit donc d'une recherche sérieuse de la part de la grammaire classique visant à formuler une délimitation qui soit aussi universelle que possible pouvant s'appliquer à tous les verbes arabes. Mais cette recherche n'a pas eu toujours les moyens théoriques pour atteindre ses fins.

En linguistique moderne la délimitation du verbe paraît si diverse qu'elle varie selon les approches et selon les aspects tenus en compte dans l'étude de cet élément. Ainsi des définitions les plus simples proposées par les dictionnaires à celles les plus compliquées avancées par les ouvrages spécialisés la notion verbe semble loin d'être spécifiée par une définition unique. C'est peut être parce que « l'organisation du système verbal d'une langue donnée (entre autre l'arabe) lui est nécessairement spécifique et ne relève pas des universaux du langage.²⁶¹ Faut il noter ici que la définition purement fonctionnelle du verbe ne satisfait pas au chercheurs, et même les définitions fondées sur la notion de « procès » font le sujet des critiques de la part des linguistes modernes car le mot procès est

²⁶¹ Voir la préface de l'ouvrage d'Albert Abiaad (2001), faite par Michel Le Guern.

généralement synonyme de processus qui indique un certain dynamisme. Or, nous l'avons, vu tous les verbes ne nomment pas des procès dans le sens ordinaire du mot. Des verbes comme « aimer », « signifier » « rester » « sentir » (avoir une odeur) correspondent-ils à des procès ? La définition serait encore plus surprenante pour une langue comme l'arabe ou des verbes nomment des qualités physiques, psychologiques ou morales attribuées au sujet tel que (*iḥmarra*) être rouge, (*ḥazina*) être triste et (*kabura*) être grand²⁶².

Par conséquent et en dépit de sa cohérence, la théorie grammaticale arabe fait le sujet de quelques critiques. En effet, certains chercheurs reprochent aux grammairiens arabes classiques le fait de rester trop liés à la morphologie sans prendre en compte d'autres dimensions tel que le contexte (*siyāq*) dans lequel est utilisé le verbe²⁶³. Nous retiendrons les remarques faites par Albert Abiaad qui dit : « au lieu d'étudier les formes verbales selon leurs rôles et leurs fonctions temporelles, les grammairiens ont d'abord classé les formes verbales selon leur structure morphologique, c'est à dire au niveau du (*ṣarf*), indépendamment de leur articulation dans les unités plus complexes de l'énoncé. Les chercheurs affirment également que la notion du temps n'a été étudié par les grammairiens arabes que brièvement. Ils disent que seules des recherches approfondies du système temporel en arabe pourront l'enrichir et constituer un modèle stable d'utilisation²⁶⁴.

Ce qui mérite d'être signalé également, c'est que lorsqu'ils parlent de l'ordre, les grammairiens arabes évoquent essentiellement l'antéposition et la postposition. Ils se réfèrent dans l'explication de ce phénomène à la théorie de la rection (l'existence dans tout énoncé d'un élément recteur et d'un élément régi). Or, à notre avis, cette explication demeure insuffisante voire même altérant certaines données de la grammaire. En effet, nous estimons que la question ne s'arrête pas là, le problème est plutôt dans les règles qui encadrent toute inversion. Il paraît utile de chercher d'autres horizons d'interprétation en dehors de la théorie de la rection. Certains phénomènes d'inversion n'ont pas d'explication. La grammaire n'a pas essayé, par exemple, de répondre à la question suivante : Pourquoi le complément interne (absolu) précède parfois le verbe (*'āmil*), alors que le complément d'état (*ḥāl*) ne précède pas son antécédent (*ṣāḥib -l-ḥāl*) ?

²⁶² Albert Abiaad (2001: p. 55).

²⁶³ Ibid. p.73.

²⁶⁴ Des arabisants contemporains se sont préoccupés par l'étude de l'aspect du temps dans le verbe. Nous citons à titre d'exemple l'essai sérieux de 'Abd Al-Mağīd Ġaḥfa dans: *Dalālātu -l-zzamāni fī -l-'arabiyya : dirāsatu al-nnaṣaqi al-zzamāniyyi li-l-'af'ālī* « La signification du temps en arabe » : étude du système temporel des verbes. .Ed. 2006.

Finalement, quoiqu'il en soit des divergences entre la grammaire classique et la recherche linguistique moderne concernant le verbe, une chose est sûre : Le verbe demeure un élément central dans la construction de la phrase, cependant cet élément ne fonctionne pas tout seul, il entreprend une série de relations syntaxiques et sémantiques avec le reste des composants de la phrase, essentiellement avec les compléments. Rappelons que la transitivité, l'intransitivité et l'ordre ne sont que certains traits de la relation (verbe / complément). Nous essayons tout au long de notre travail de mettre le point surtout sur l'autre aspect de cette relation, il s'agit de son rôle de déterminant sémantique du verbe. Une détermination engendrée par l'usage des différents sens complémentaires. Nous commençons par étudier les spécificités sémantiques des compléments dans le chapitre suivant.

Même les compléments dits "optionnels" doivent figurer dans la caractérisation du verbe au même titre que le sujet et les compléments dits "obligatoires". (...) Il faut abandonner cette distinction entre compléments obligatoires et compléments optionnels (...) car nous estimons que c'est le sens du verbe qui peut exiger l'existence de tel type de complément ou de tel autre.

Ben Gharbia Abdel-Jabbar (1997 : p. 313)

CHAPITRE III

LES SPÉCIFICITÉS SÉMANTIQUES DES COMPLÉMENTS

Introduction

Les compléments en langue arabe sont nombreux. Nous avons présenté dans le premier chapitre l'approche des rhétoriciens qui ont vu dans les compléments des contraintes qui s'exercent sur les verbes. Nous avons précisé également le point de vue des grammairiens qui parlent surtout des (*maf'ūlāt*) ou encore des (*manṣūbat*) qualifiés de (*muta'alliqāt -l-fi'l*) les attachés au verbe. Nous signalons à ce stade de notre recherche que tous les (*manṣūbat*) ne sont pas à pied d'égalité dans la réflexion grammaticale arabe. Certains sont considérés des originaux dans le cas accusatif, alors que d'autres sont qualifiés de « *mulḥaqāt* » des annexés à la première catégorie. Ibn Ğinnī intitule le chapitre consacré à l'étude des compléments (*bāb ma'rifat al-'asmā'i -l-manṣūba wahiya 'alā ḍarbayni : maf'ūlun wa muṣabbahun bimaf'ūlin*)²⁶⁵. « Le chapitre des noms au cas accusatifs : ils sont de deux sortes : des compléments et des comparables aux compléments ».

Cette approche syntaxique dans la classification des (*maf'ā'il*) constitue le point de départ de notre recherche, mais elle n'est pas notre fin en elle-même. Ce qui importe pour nous, c'est de tracer les spécificités sémantiques des compléments en langue arabe. Étant donné que la syntaxe et la sémantique sont inséparables. Les remarques faites par les grammairiens classiques nous serviront et nous aideront dans notre quête. Nous présentons les différentes chaînes de définitions avancées par la T.G.A. aux compléments. Nous distinguons entre (*al-maf'ūlāt*) et (*ḡayr -l-maf'ūlāt*). Dans la première catégorie nous étudions le (vrai complément), le complément d'objet externe et les compléments circonstanciels de temps de lieu d'état et de cause. Dans la deuxième, nous détaillons le sens du spécificateur, de l'interpellatif et de l'exceptif. Nous n'oublions pas d'examiner la relation qu'entretient chaque expansion avec les autres composants de la phrase. Nous insistons bien évidemment sur leur relation avec les verbes.

²⁶⁵ Ibn Ğinnī (1985 : p. 101).

I- LES COMPLÉMENTS D'ORIGINE

Cette catégorie est désignée par (*al-maf'ūlātu -l-'ašliyya*). Elle regroupe les cinq fonctions complémentaires à savoir le complément interne (dit aussi absolu), d'objet externe, les compléments circonstanciels de temps, de lieu, de but ou de cause et enfin le complément d'accompagnement²⁶⁶. Al-Astarabādī affirme : (*wa qad qassama al-nnuḥātu al-manṣūbāti qismayni : 'aṣlun fī -l-nnaṣbi ya'nūna bihi al-maf'ūlatu al-ḥamsatu, wa maḥmūlun 'alayhi wa huwa ḡayru -l-maf'ūlāti mina -l-ḥāli wa-l-ttamyīzi*)²⁶⁷. Les grammairiens ont réparti les (*manṣūbat*) en deux sortes : des spécifiques dans le cas accusatif, ce sont les cinq compléments, et des annexés, ce sont les non compléments tel que le spécificateur (*tamyīz*) et le complément d'état (*ḥāl*).

Dire que ces compléments sont (*'aṣlun fī -l-nnaṣbi*) spécifiques dans le cas accusatif, implique que ce cas est, à la fois, leurs cas propre et leurs caractère marquant. On trouve les premières traces de cette distinction dans le *Kitāb* de Sibawayhi qui compose un chapitre sous le titre de (*hadā bābu mā yaf'alu fīhi al-fi'lu fayantaṣibu wa huwa ḥālun waqa'a fīhi al-fi'lu wa laysa bimaf'ūlin*)²⁶⁸. « Voici le chapitre de ce qui est régi par le verbe, prenant le cas accusatif tout en étant un état dans lequel s'est fait le verbe et non pas un maf'ul ». C'est à partir de cette distinction entre (*maf'ūl*) et (*ḡayr maf'ūl*) que les grammairiens ont développé la thèse des compléments d'origine et des non compléments. Al-Ḥawārizmī présente le chapitre consacré à l'étude des noms au cas accusatif de la manière suivante : (*wa hādīhi al-manṣūbātu 'aḍkuru minhā mā huwa 'aṣlun wa mā huwa dahīlun*)²⁶⁹. « Voici les noms au cas accusatif parmi lesquels je distingue entre ce qui est original et ce qui est introduit (dans cette catégorie) ». Et distinguer entre ceux qui sont originaux et ceux qui sont annexés revient à distinguer entre ceux qui sont obligatoires et ceux qui ne le sont pas, autrement dits entre les compléments essentiels au sens du verbe et les compléments facultatifs. La problématique dépasse donc l'aspect formel aux autres aspects syntaxiques et sémantiques.

Selon la grammaire classique l'introduction d'un complément dans la phrase l'enrichie et entraîne des précisions qui se rattachent au verbe et rend l'action plus claire, l'introduction d'un complément interne par exemple, renforce le sens ou apporte des

²⁶⁶ Je ne m'arrêtera pas au complément d'accompagnement car il est rarement utilisé et les données de la grammaire classique à ce sujet sont assez limitées pour donner une matière à en discuter.

²⁶⁷ Al-'Astarabādī (1982: I, p. 112).

²⁶⁸ Sibawayhi (S.D: I, p. 44).

²⁶⁹ Al-Ḥawārizmī (1990: p. 231).

précisions sur la quantité ou la manière d'accomplir cette action. Par contre, le complément circonstanciel donne des indices temporels ou spatiaux. En revanche cette même grammaire considère qu'à la différence des constituants essentiels et à l'exception du complément d'objet externe, les autres compléments peuvent être supprimés, parfois même déplacés sans mettre en cause l'aspect significatif de la phrase. Dans le *Šarḥ-l-Mufašṣal* Ibn Ya'īs explique : (*li'anna ġamī'a -l-af'ālī lāzimahā wa muta'addihā yata'addā 'ilā 'al-maṣdari wa -l-zzārḥi minā-l-zzamāni wa-l-zzārḥi minā -l-makāni wa 'amma -l-maf'ūlu bihi falā yaṣīlu 'ilayhi 'illā mā kāna muta'addiyan*)²⁷⁰. Qu'ils soient transitifs ou intransitifs, tous les verbes passent au complément interne et au complément circonstanciel de temps ou de lieu, seuls les verbes transitifs passent au complément d'objet externe. Dans ce même contexte, Ibn Ya'īs ajoute : (*'i'lam 'anna al-maf'ūla lammā kāna faḍla tastaqillu al-ġumlatu dūnahu wa yan'aqidu -l-kalāmu minā -l-fi'li wa -l-fā'ili bilā maf'ūlin ġāza ḥaḍfuhu wa suqūtuhi wa'in kāna al-fi'lu yaqtaḍhi*)²⁷¹ « Sache que le complément - étant donné qu'il est en surplus et étant donné que la phrase pourrait être construite uniquement par le verbe et le sujet- il est possible qu'il soit supprimé même si le (sens) du verbe l'exige ».

Sur ce plan là, la grammaire classique rejoint la thèse de la linguistique moderne qui voit dans les compléments, d'une part, des composants de nature tout à fait marginale, d'autre part le type même de la fonction non obligatoire. André Martinet note dans *Syntaxe générale*: « Il n'y aurait aucun inconvénient à conserver ce terme de complément qui marque bien la nature relativement marginale de la réalité langagière ainsi désignée »²⁷².

I-1- Le vraie complément

Le Dictionnaire de Linguistique définit le C.O.I. de la façon suivante: On donne le nom d'objet interne au complément d'objet indiquant l'action verbale elle-même précisée²⁷³. En grammaire arabe, les grammairiens parlent du vrai complément ou du complément absolu qui n'est que (*al-maf'ūl -l-muṭlaq*)²⁷⁴. Ibn Al-Sarrāġ dit: « Le *maṣdar* est le vraie *maf'ūl* (litt. ce qui est fait) pour toutes les créatures, le sens de ton (dire) Zayd s'est mis debout ou

²⁷⁰ Ibn Ya'īs (S. D: I, p.124).

²⁷¹ Ibn Ya'īs (S.D. II, p. 39)

²⁷² André Martinet (1985: p. 180).

²⁷³ Le Dictionnaire de Linguistique (1986) terme « complément interne ».

²⁷⁴ Les arabisants avaient l'habitude de traduire (*maf'ūl muṭlaq*) par complément absolu. Nous avons adopté ici la traduction proposée par notre Directeur de recherche.

Zayd a fait (se mettre debout) est la même chose ». (*wa-l-maṣḍaru huwa al-maf'ūlu al-ḥaqīqiyyu lisā'iri -l-maḥlūqīna faqawluka qāma Zaydun wa fa'ala Zaydun qiyāman sawā'un*)²⁷⁵. Al-'Astarabādī, affirme cette définition quand il explique dans le *Šarḥ -l-Kāfiya* : (*qaddama al-maf'ūla al-muṭlaqa li'annahū al-maf'ūlu al-ḥaqīqiyyu al-laḍī 'awqa'ahu fā'ilu al-fi'li al-maḍkūri wa 'awḡadahu*)²⁷⁶ « Il a avancé l'étude du complément absolu car c'est le vraie (*maf'ūl*) qu'a fait le sujet et qu'a concrétisé ».

La thèse de la grammaire classique est claire : le nom de l'action en fonction de complément interne (absolu) est le seul cas qui mérite d'être désigné comme étant un vrai complément. Cette fonction est occupée principalement par le nom de l'action, une catégorie de mots qui a si tôt attiré l'attention des compositeurs des (*ma'āğim*), des (*ruwwāt*) et des philologues. Ils ont presque tous cherché dans la conformité du (*maṣḍar*) aux schèmes exigés par les verbes, aux différences d'ordre dialectal, tel que celles établies entre les parler des différentes tribus arabes²⁷⁷. Les grammairiens, de leur côté, se sont intéressés essentiellement à déterminer le contenu sémantique des différentes sortes de (*maṣādir*). Par contre ils se sont moins préoccupés par le fonctionnement de ce genre de mots et par ses rapports avec les autres composants de la phrase. La notion (*maṣḍar*) a été aussi le sujet de longues discussions entre les différentes écoles grammaticales arabes. Ces discussions étaient d'ordre syntaxique, sémantique et parfois même d'ordre philosophique. Elles nous invitent à nous arrêter pour examiner cette notion de plus près.

I-1-1- Etude du *maṣḍar*

Chez les grammairiens arabes la définition du (*maṣḍar*) découle de la distinction entre deux espèces de mots : le nom et le verbe. Le nom indique les choses qu'il s'agisse d'objet concrets, des notions abstraites, d'êtres réels ou d'espèces, par contre le verbe indique le procès qu'il s'agisse d'action, d'état ou de passage d'un état à un autre²⁷⁸. La distinction entre le (*maṣḍar*) et le verbe se fait aussi selon le critère du temps car le verbe comporte par sa forme le temps et l'action, alors que le (*maṣḍar*) exprime la seule idée de

²⁷⁵ Ibn -l-Sarrāğ (1988: I, p. 159).

²⁷⁶ Al-'Astarabādī (1982 : I, p. 152).

²⁷⁷ Voir à titre d'exemple : Le *Lisān al-'arab* de Ibn Manẓūr.

²⁷⁸ Nous avons détaillé ces notions à travers l'étude du verbe dans le deuxième chapitre.

l'action²⁷⁹, la notion du temps étant vague dans (*al-ḥadaṭ*). C'est donc la forme nominale du verbe (mode impersonnel) exprimant l'idée de l'action ou de l'état d'une façon abstraite et indéterminée. Rappelons la définition avancée par Sibawayhi : « Sache que le verbe qui ne dépasse pas le sujet à un objet, le dépasse à un nom d'action dont il est le dérivé, car on ne le cite que pour désigner l'action. Vois- tu que dire (*qad ḡahaba*) il est parti est la même chose que dire (*qad kāna minhu ḡahābun*) il s'est passé (verbe partir) » (*wa 'i'lam 'anna al-fi'la al-laḡī lā yata'addā al-fā'ila yata'addā 'ilā 'ism -l-ḡadaṭān al-laḡī 'uḡida minhu, li'annahu 'innamā yuḡkaru liyadulla 'alā al-ḡadaṭi, 'alā tarā 'anna qawlaka qad ḡahaba bimanzilati qawlaka qad kāna minhu ḡahābun*)²⁸⁰.

Les grammairiens ont repris cette désignation pour (*al-maṣḍar*) en dépit de l'ambiguïté qu'elle comporte. Une ambiguïté provenant du fait que la notion (*'ism -l-ḡadaṭ*) englobe à la fois le sens du nom et le sens du verbe. En revanche Ibn Ya'īs a essayé, dans son commentaire du *Mufaṣṣal*, d'avancer une interprétation plus plausible, il dit : « Et par son dire sans référence à un temps défini il a confondu les *maṣādir* aux noms et a exclu les verbes des noms, car les actions désignent un temps défini, les actions ne pouvant être que temporelles, alors que les verbes désignent un temps défini: accompli ou inaccompli.²⁸¹ Ainsi les *maṣādir* sont classé définitivement parmi les noms, ils peuvent ainsi occuper la fonction complément » (*wa qawluhu (Al-Zzamaḡṣarī) min ḡayri 'iqtirānin bizamān muḡaṣṣalun ṭānin ḡama'a biḡā al-maṣādira 'ilā -l-'asmā'i li'anna al-'aḡdāṭa tadullu 'alā 'azminatin mubḡamatin 'id lā yakūnu ḡadaṭun illā fī zamanin wa dalālatu al-fi'li 'alā zamanin ma'lūmin 'immā māḡḡin wa 'immā ḡayru māḡḡin*)²⁸².

I-1-2-Aux origines de la nomination

Les grammairiens affirment que le complément interne est en réalité le seul cas qui mérite le nom (*maḡ'ūl*) complément. Zamaḡṣarī cherche dans les origines de la nomination, il dit: « Le complément absolu est le nom de l'action dit (*maṣḍar*) il est nommé ainsi car les verbes sont dérivés de lui » (*al-maḡ'ūlu al-muṭlaqu huwa al-maṣḍaru,*

²⁷⁹ Cette notion est proche de celle de l'infinitif en français qui est la désignation ordinaire du verbe. Ceux qui ignorent la conjugaison en sont réduits à utiliser l'infinitif tel que dans « toi aider moi ».

²⁸⁰ Sibayhi (S. D: I, p. 34).

²⁸¹ Nous avons adopté dans cette citation la traduction faite par Lassouad Amor dans sa Thèse de Doctorat troisième cycle intitulée: *Etude syntaxique et sémantique du maṣḍar dans le Coran*, sous la direction de David Cohen, Paris III (1979-1980).

²⁸² Ibn Ya'īs: (S.D. I, p.23).

summiya biḡālīka li'anna -l-fi'la yaṣḡduru 'anhu)²⁸³. Ibn Ya'īṣ explique : « sache que Le *maṣḡdar* est le vraie complément, car le sujet le fait et le concrétise dans l'univers » (*'i'lam 'anna al-maṣḡdara huwa al-maḡ'ūlu -l-ḡaḡīqīyyu li'anna -l-fā'ila yuḡḡḡuḡu wa yuḡḡriḡuḡu mina -l-'adami 'ilā -l-wuḡḡḡu*)²⁸⁴. Il est dit absolu car il n'est pas conditionné par une préposition du génitif tel que (*bihi*) (*fīhi*) (*ma'ahu*) (*li'aḡlihi*) ou autre, qui ont un caractère distinctif. Pour cette raison, dans la T.G.A. ce complément se distingue de tous les autres, car à la différence du reste des compléments, celui-ci peut être le (*maḡ'ūlu*) de tous les verbes conjugables (*al-'aḡ'āl al-mutaṣarriḡa*).

En effet, il représente l'action à l'état non conjugué c'est ce que Sibawayhi avait nommée (*al-ḡadaṡu*) ou encore (*al-ḡadaṡān*) désigné dans la linguistique moderne par le terme « procès » ou encore par la notion « action ». Notre grammairien a insisté surtout sur les aspects morphologiques : En engageant une comparaison entre les schèmes des (*maṣāḡir*) et les schèmes des noms il souligne par exemple que la majorité des verbes transitifs appartenant au schème (*fa'ala - yaḡ'alu*) ont des (*maṣāḡir*) selon (*fa'l un*) et des noms selon (*fā'il*). Etant donné que les schèmes sont nombreux, Sibawayhi a considéré que les uns sont conformes à la norme linguistique mettant d'autres en deuxième degrés étant rarement employé ou incorrectes²⁸⁵.

Les (*maṣāḡir*) sont des noms, néanmoins, ils ne désignent ni un être ni un objet, ils désignent plutôt un « fait ». Selon cette thèse (*al-maṣḡdar*) est de deux sortes : (*mubḡam*) abstrait comme dans (1) et (*mu'aḡḡat*) déterminé comme dans (2).

(1) *ḡarabtu ḡarban*.

J'ai frappé du frappelement.

(2) *ḡarabtu ḡarbatayni*.

J'ai frappé deux coups.

²⁸³ Al-Zamaḡṡarī (S.D. p. 31).

²⁸⁴ Ibn Ya'īṣ : (S.D. I, p. 110).

²⁸⁵ Dans sa thèse, Lassouad Amor (1979 – 1980) a détaillé ces schèmes et a avancé des exemples de l'usage arabe classique. Voir (p.p.14-15)

Dans son ouvrage *Al-inṣāf fī masā'il -l-ḥilāl*²⁸⁶, Al-'Anbārī (m.577 / 1181) définit le complément interne comme étant le vraie acte accompli par le sujet, ainsi quand le locuteur dit, par exemple, (*ḍarabtu*) dans (1) l'acte de (*ḍarb*) est le vraie (*maḥ'ūl*), de la même façon quand il dit (*'aklan*) dans (3) ce terme désigne ce que le sujet a vraiment accompli. En s'appuyant sur le principe de la dérivation (*'istiḳāq*) les grammairiens affirment qu'à chaque verbe correspond un nom d'action. Ainsi dire (*qāma Zaydun*) ou (*fa'ala Zaydun qiyāman*) ont le même sens et quand on pose la question : qui a fait ce (*qiyām*) ? La réponse sera : Zayd l'a fait.

(3) *'akala Zaydun 'aklan.*

Zayd a mangé en mangeant

Nous proposons certains exemples de verbes arabes avec les *maṣādir* correspondants :

<i>ḍaraba</i>	→	<i>ḍarban.</i>
<i>ḥaraḡa</i>	→	<i>ḥuruḡan.</i>
<i>naẓara</i>	→	<i>naẓaran.</i>
<i>Mašā</i>	→	<i>mašyan.</i>
<i>sallama</i>	→	<i>taslīman.</i>
<i>taqaddama</i>	→	<i>taqadduman.</i>
<i>'istama'a</i>	→	<i>'istima'an.</i>

D'après ces exemples nous constatons qu'à chaque (*fi'l*), quelque soit sa forme et son schème, correspond un (*maḥ'ūl*). Nous remarquons qu'il existe une variété de *maṣādir* selon que les verbes sont trilitaires ou augmentés²⁸⁷. Les schèmes de ces (*maḥ'ūl*) sont nombreux et divers, les uns répondent à un principe analogique (*qiyāsiyya*) comme nous l'avons déjà remarqué, les autres sont appris par l'usage permanent de la langue

²⁸⁶ Le titre complet de l'ouvrage est : (*Al-'inṣāf fī masā'il -l-ḥilāl bayna al-nnaḥwiyyīna al-baṣriyyīna wa al-kūfiyyīna*).

²⁸⁷ Dans le *Miftāḥ -l-'ulūm*, Al-Ssākākī a abordé la question des (*maṣādir*) des bases verbales (*muḡarrada*) et des formes dérivées (*muṣṭaqqa*). Il a précisé qu'en ce qui concerne les bases verbales, on ne peut établir de correspondance stricte entre leur forme et celle de leur (*maṣdar*). Il semble pourtant possible de proposer un certain nombre de généralités. Par contre pour les formes dérivées, il est possible d'écrire des lois de correspondance stricte entre la forme du verbe et celle de leur (*maṣdar*), voir Al-Ssākākī (1987 : p. p.48-49).

(*samā'yya*). Par contre, la question qui a retenu l'attention de certains grammairiens était la suivante : Lequel est dérivé de l'autre, le (*maṣḍar*) ou le (*fi'l*).

I-1-3- Le *maṣḍar* est-il dérivé du verbe?

Pour répondre à cette question, la grammaire classique s'est partagée en deux tendances différentes: La première est défendue par l'école de *Kūfa*, elle considère que les (*maṣādir*) sont les dérivés des verbes. Elle avance de différentes argumentations d'ordre syntaxique, phonologique, morphologique et parfois même philosophique. La deuxième est représentée par l'école de *Baṣra*, elle affirme que les verbes sont tirés des (*maṣādir*). Pour défendre sa thèse, elle s'appuie sur des preuves du même genre que ceux avancées par ses adversaires.

Al-Anbārī a développé ce débat dans son ouvrage *Al-inṣāf*, ci-dessus mentionné, un débat bien connu par les arabisants. Parmi les chercheurs orientalistes, Georges Bohas s'est longuement arrêté à ce débat dans sa thèse intitulée²⁸⁸ « Contribution à l'étude de la méthode des grammairiens arabes », ²⁸⁹ il a détaillé les argumentations de chacune des deux tendances, nous les résumons de la manière suivante :

- La position des Koufites est que le (*maṣḍar*) ne peut être que dérivé du verbe : D'une part parce qu'il peut être régi par le verbe, il est donc son dérivé. D'autre part parce que le (*maṣḍar*) s'emploie parfois comme corroboratif (*ta'kīd*) du verbe qui lui correspond, il est donc de rang inférieur étant donné que tout corroboratif vient après le corroboré. Les Koufites ajoutent qu'on ne peut concevoir le sens du (*maṣḍar*) (exemple: frapper) sans penser d'abord à une action accomplie par un sujet, or, une action accomplie s'exprime précisément par un verbe tel que dans (Zayd a frappé). Le verbe est donc conceptuellement premier. Ils rappellent également qu'il existe des verbes sans (*maṣḍar*) comme (*ni'ma, bi'sa*). Ceci prouve le caractère basique du verbe.

- La réfutation des Bassorites est justifiée de plusieurs façons : D'abord le fait que le (*maṣḍar*) soit régi par le verbe ne signifie en aucun cas que celui-ci en est à l'origine. En effet, les particules et les verbes peuvent régir le nom, pourtant tout le monde est d'accord pour dire que les noms n'en sont pas pour autant dérivés. Les Bassorites disent aussi que le fait que le (*maṣḍar*) puisse être corroboratif du verbe ne prouve rien quant à son caractère

²⁸⁸ Le titre complet de la thèse est : « Contribution à l'étude de la méthode des grammairiens arabes en morphologie et en phonologie d'après des grammairiens arabes tardifs ».

²⁸⁹ G. Bohas (1979 : I, p.p. 189- 217).

basique ou dérivé. Considérons la phrase (*ġā'anī Zaydun Zaydun*), le deuxième Zayd corrobore le premier, nous traduisons la phrase ainsi : « C'est bien Zayd qui est venu chez moi ». Il n'en est pas pour autant dérivée. Les Bassorites disent aussi que l'action est essentiellement ce qui est indiqué par le (*maṣḍar*), par exemple (frapper) ou (tuer), quant à ce qu'on appelle verbe comme (il a frappé) ou (il a tué), cela consiste à informer que cette action se déroule dans un temps déterminé : Or il est possible de donner des informations sur le déroulement d'une action avant de l'avoir nommée. Par conséquent c'est le (*maṣḍar*) par lequel cette action est nommée qui est premier. Ils ajoutent que le fait qu'il existe des verbes sans (*maṣḍar*) ne saurait être tenu pour un argument décisif en faveur du caractère basique du verbe car il existe des (*maṣādir*) sans verbes. Nous avons l'exemple de (*wayḥan*), (*ta'san*), (*marḥaban*)... Et étant donné qu'on trouve aussi bien des verbes sans (*maṣādir*) que des (*maṣādir*) sans verbes, on ne peut retenir ces arguments en faveur du caractère basique de l'un ou de l'autre.

Nous venons de résumer les grands traits du débat qui s'est déroulé entre les deux écoles de Kūfa et de Baṣṣra²⁹⁰. Faut-il rappeler que c'est bien la position Bassorite qui a été retenue sur cette problématique comme d'ailleurs sur plusieurs questions disputées. Ce qui mérite d'être signalé à ce sujet, est que même si la question était posée dans un cadre grammatical, elle ne cache pas son aspect philosophique en forte relation avec la problématique qui cherche dans les origines de la langue : est-elle une donnée divine ou acquise par le genre humain ? Les mots clefs de ce débat sont (*'ilhām*) et (*tawqīf*), d'une part et (*iṣṭilāḥ*) et (*tawāḍu'*), de l'autre.

....En effet, la seule chose pertinente étant pour (les arabes musulmans) est de savoir si la langue a un statut divin ou humain²⁹¹. Dans la croyance populaire, la chose est décidée par un célèbre verset coranique (*wa 'allama 'ādama al-'asmā'a kullahā*)²⁹² « Il enseigna tous les noms à Adam ». Les orthodoxes ont interprété ce verset comme impliquant une création ou une inspiration divine à la naissance du langage (...) Pour les Mu'tazilites²⁹³, au contraire, la responsabilité de l'homme implique que son rôle dans le monde doit être

²⁹⁰ Nous nous sommes référé dans cette séquence à l'ouvrage de *Al-inṣāf* de Al-'Anbārī, Nous avons également bénéficié des remarques bien détaillées faites par Gorges Bohas à ce sujet.

²⁹¹ Voir les détails de ce débat dans *Al-Muḥḥir fī 'ulūmi -l-luġa* de Al-Ssayūṭī (S.D : I, p.p. 15-20).

²⁹² Coran : Sourate 2 ; Verset 31.

²⁹³ Les Mu'tazilites représentent un courant de la pensée islamique connu surtout par la place importante qu'elle accorde à la raison humaine et par sa position quant à la question de (*ḥalq al-qur'ān*) « la création du coran ».

souligné. Dieu a créé le Coran, en se basant sur la langue arabe, que les hommes ont instituée par convention.

En dépit de la version que nous adoptons pour répondre à la question, nous estimons que cette problématique dépasse la nature d'un travail linguistique et n'ajoute pas grande chose aux données de la grammaire arabe. Pour cette raison nous ne voulons pas aller loin dans cette discussion. Par ailleurs, la relation entre le verbe et le (*maṣḍar*) attire notre attention dans ses aspects syntaxiques et sémantiques, car celui-ci joue le rôle du verbe et peut le remplacer dans certains cas. Il peut être aussi associé aux verbes pour accomplir de différentes fonctions tel que:

* **Renforcer le sens du verbe** : Le locuteur fait recours à l'usage d'un nom de l'action à côté du verbe quand il veut renforcer le sens de celui-ci comme dans (4) et (5).

(4) *ğalastu ġulūsan.*

Je me suis assis (de façon à) s'asseoir (ACC).

(5) *qumtu qiyāman.*

Je me suis levé (de façon à) se lever (ACC).

* **Préciser le genre ou le nombre (de fois) de l'action**: Dans ce cas l'interlocuteur reçoit un complément d'information qui précise le genre de l'action. Dans (6) le locuteur informe sur la nature du (*qiyām*) par la (*ṣifa*) adjectif (*ṭawīlan*) long. Alors que lorsqu'on dit (7) (*ḍarbatayni*), indique le nombre de fois de l'action de frapper.

(6) *qumtu ṭawīlan.*

Je me suis levé longtemps (ACC).

(7) *ḍarabtu ḍarbatayni.*

J'ai frappé deux coups.

L'adjectif (*ṭawīlan*) dans (6) n'est pas dérivé du verbe mis en tête de phrase. L'élément recteur est sous jacent. Par contre, (*ḍarbatayni*) (deux coups) est considéré, comme un complément interne indiquant le nombre. Dans ce genre de phrase, il est possible que la relation de dérivation (*al-'alāqa -l-'istiḳāqiyya*) ne soit pas apparente. Nous avons dans ce même contexte un exemple répandu dans l'usage classique :

(8) *ğalasa -l-qurfuṣā'a*.

Il s'est assis accroupie.

Le terme (*al-qurfuṣā'a*) représente une manière de s'asseoir même s'il n'est pas dérivé de la même racine que le verbe (*ğalasa*). Les grammairiens considèrent que ce terme est un complément interne qui indique la manière de s'asseoir.

I-1-4- La relation (*fi'l/maṣdar*)

Si on admet la thèse développée par Al-Astarabādī, le complément interne est le complément le plus approprié au verbe puisqu'il représente le nom de l'action qu'a accomplie le sujet. Il vient renforcer le sens, indiquer le nombre comme nous l'avons déjà remarqué, il peut aussi prendre le sens de la description tel que dans (9). Dans ce cas il est soit confirmé (*muṭbat*) et représenté par un terme (10), soit supprimé et sous-entendu (11).

(9) *ğalastu ġulūsan ḥasanan*.

Je me suis assis convenablement (*ACC*).

(10) *rağa'tu 'al-qahqarā*.

Je suis revenu en arrière.

(11) *'a'malu ṣāliḥan*.

Je fais du bien (*ACC*).

Au lieu de :

(12) *'a'malu 'amalan ṣāliḥan*.

Je fais du « faire » (*ACC*) bien (*ACC*).

Je fais du bien fait.

Dans le cas où le complément absolu est dérivé du verbe mis en tête de phrase, ce dernier est supposé son élément recteur, il prend sa position juste après le verbe. Dans (12) le verbe (*'a'malu*) faire est l'élément recteur du complément absolu (*'amalan*). Par contre, quand le complément absolu n'apparaît pas dans la phrase, il est sous entendu (*muqaddar*), ainsi, (*ğalastu -l-qurfuṣā'a*) revient à dire, (*ğalastu ġulūsa -l-qurfuṣā'i*). Selon Ibn Ya'īš, cette considération est justifiée par (*dalālatu -l-ḥāli 'alayhā*) le fait que

le contexte de l'énonciation l'indique et le suppose. Et quoiqu'elle ne cesse d'affirmer que le (*'āmil*) précède le (*ma'mūl fīhi*), la T.G.A. tolère des opérations d'inversion : le nom d'action succède le verbe dans le cas où il est cité pour renforcer le sens, tel que dans les exemples (4) et (5), alors qu'il ne peut le précéder que lorsqu'il précise le genre ou le nombre. Il est ainsi possible de dire:

(13) *al-qurfuṣā'a ḡalastu.*

Accroupie je me suis assis

(14) *ḍarbatayni ḍarabtu.*

Deux coups j'ai frappé

Le complément interne peut indiquer la continuité de l'action (*al-ddawām*) tel que dans (15). Il peut aussi remplacer le verbe lorsqu'il s'agit d'un discours qu'il est préférable d'en finir comme dans (16).

(15) *ṣukran li-llāhi.*

Merci à Dieu.

(16) *labbayka.*

Je t'obéis.

Au lieu de :

(17) *'aṣkuru Allāha ṣukran.*

Je remercie Dieu un remerciement

(18) *'ulabbī laka talbiyatan.*

J'obéis une obéissance à toi.

Al-'Astarabādī insiste sur les règles qui encadrent la suppression du verbe en la présence du nom de l'action. Ces règles sont d'ordre phonique (*samā'iyya*) qui cherche à rendre la communication plus facile. On fait généralement référence au principe de (*al-maḡhūd al-'adnā*) « fournir le moindre effort ». La langue arabe tend ainsi à construire les phrases les plus légères.

Pour conclure, nous insistons sur la nature du complément interne considéré comme étant le vrai (*maf'ūl*), c'est un nom d'action dérivé de la même racine du verbe de la phrase, nous l'avons déjà précisé. Les grammairiens ont évoqué certain nombre de

questions à propos du (*maṣḍar*) tel que sa relation avec le verbe ou encore le rôle qu'il peut jouer dans la phrase. Nous nous sommes arrêtés essentiellement aux cas où le (*maṣḍar*) occupe la fonction d'un complément interne. Les autres fonctions qu'il peut occuper (tel que celle d'un complément d'objet, de but ou de manière) seront traitées dans les séquences consacrées à ce sujet.

I-2- Le complément d'objet externe

Le complément d'objet externe (*maf'ūl bihi*) fait l'objet de l'acte du sujet. Selon la thèse de la grammaire classique le complément d'objet externe subi l'action ou le (fait) de l'agent « faiseur ». La préposition (*bihi*) renvoie à ce sens là. Sibawayhi explique: « Le terme Zayd est mis au cas accusatif parce qu'il est le complément auquel est passé le verbe du sujet » (*wa 'intaṣaba Zayd li'annah maf'ūlun ta'addā 'ilayhi fi'lu -l-fā'ili*)²⁹⁴. Les grammairiens disent que nous pouvons faire dériver de tous les verbes un (*'ism maf'ūl*) en s'appuyant sur le principe d'analogie (*qiyās*). Nous avons ainsi (*maḍrūb*) dérivé de (*ḍaraba*), (*ma'kūl*) de (*'akala* » et (*mašrūb*) de (*šariba*), (*maf'ūl*) est le schème du nom du patient du participe passif (*maktūb*) (écrit) ou (*maqtūl*) (tué). En revanche, le complément d'objet externe peut désigner celui qui subit l'action comme il peut désigner l'objet avec quoi on fait l'acte. Dans (20) (*al-bāba*) la porte représente l'objet sur lequel le sujet fait le (*ḍarb*) frapper. Dans (21) (*bi-l- 'aṣā*) avec le bâton désigne l'outil avec quoi il a accompli l'action, alors que dans (19) (*ḍarban*) du frappeur n'est pas un complément d'objet externe. mais plutôt un complément interne qui renforce le sens de l'action.

(19) *ḍarabtu ḍarban.*

J'ai frappé « du frappeur ».

(20) *ḍarabtu -l-bāba.*

J'ai frappé à la porte.

(21) *ḍarabtu bi-l- 'aṣā.*

J'ai frappé avec le bâton.

Selon la T.G.A. seuls les verbes transitifs sont concernés par l'élément complément d'objet externe (voir l'étude des verbes dans le chapitre précédent). Il convient de rappeler

²⁹⁴ Sibawayhi (S.D : I, p. 34).

ici le sens d'une véritable transitivité : elle signifie que l'action provient d'un sujet et se fait sur un objet. Nous avons précisé dans le chapitre consacré à l'étude du verbe que celui désigné comme transitif demande un complément d'objet externe, la complicité de la phrase en dépend. Nous avons distingué aussi deux sortes de transitivité : (*lafziyya*) et (*ma'nawiyya*). Nous avons conclu également que cette dernière est considérée comme étant la véritable transitivité, car dans le cas d'une transitivité phonique le verbe peut s'arrêter au sujet sans que le sens de la phrase soit affecté. Dans l'exemple (22) le mot (*al-ṭṭa'āma*) (le repas) est le complément d'objet externe par le biais d'une véritable transitivité (*ta'diya ḥaqīqiyya*). Celle-ci signifie que le verbe provient d'un sujet et se passe véritablement sur un objet.

(22) *'akala Zaydun al-ṭṭa'āma.*

Zayd (*NOM*) a mangé le repas (*ACC*).

I- 2-1- La subjectivité phonique

Le sens de la subjectivité phonique (*maf'ūliyya lafziyya*) renvoie à un complément d'objet externe qui n'est pas concerné par l'action du sujet d'une façon directe. Dans (23) (*Ḥālid*) n'est pas le véritable complément d'objet, il ne reçoit pas directement l'action car le verbe (*marra*) peut s'arrêter au sujet, il ne peut être admis de dire que (*Ḥālid*) est (*mamrūr*) (passé), il est plutôt (*mamrūr bihi*) (passé par lui). Pour cette raison nous disons que (*marra*) est intransitif et que nous sommes dans ce cas à l'égard d'une subjectivité phonique plutôt que syntaxique. Ce même verbe peut passer à un complément par le biais de différentes prépositions, le choix de la préposition convenable dépend du sens voulu par le locuteur. Selon l'expression de Al-ssayūfī : « Les sens existent dans les verbes, ce qui les précise, c'est la préposition » (*alma'ānī kāmīnatun fī al-'aḥ'ālī wa'innamā yuṭīruhā wa yuḍhiruhā al-ḥarfū*)²⁹⁵. Quand le locuteur se sert de la préposition (*min*), il précise le commencement de l'action comme dans (24), alors qu'il exprime le dépassement dans le lieu quand il emploie (*'an*) (de), comme dans (25).

(23) *marartu biḤālidin.*

Je suis passé par Ḥālid.

²⁹⁵ Al-Ssayūfī (1984: III, p. 176).

(24) *ḥaraġtu mina -l-ddāri.*

Je suis sorti de la maison.

(25) *ḥaraġtu 'ani -l-ddāri.*

Je suis sorti (loin) de la maison.

Ainsi nous remarquons que l'utilisation d'une préposition quelconque réserve au verbe un sens différent de celui que peut lui donner une autre. Nous revenons sur ce genre de remarque en détail dans le chapitre consacré à l'étude du statut du syntagme prépositionnel (*al-ġārr wa -l-maġrūr*).

I-2-2- Les compléments d'objet externes premier et second

Dans la partie consacrée à l'étude du verbe nous avons fait la différence entre les verbes intransitifs et les verbes transitifs. Les premiers forment avec le sujet seul une phrase complète. Les seconds passent à un objet lui donnant le cas accusatif et la fonction de complément d'objet externe. Les grammairiens distinguent une troisième classe de verbes qui demandent deux compléments externes premier et second mis successivement au cas accusatif. En cas de suppression du complément externe second, la phrase devient incomplète. Ces verbes sont étudiés sous le nom de (*al-'af'ālu al-latī tanṣibu maf'ūlayni*). Ils sont de deux sortes:

- Certains sont mis à la tête d'une phrase nominale composée d'un thème et d'un prédicat. Ce sont les verbes de certitude (*yaqīn*) tel que dans (26), les verbes de transformation (*taḥwīl*) tel que dans (27) et les verbes de doute (*al-ššakk*)²⁹⁶ tel que dans (28).

(26) *'alima Zaydun 'Amran ṣādiqan.*

a su Zayd (NOM) 'Amr (ACC) sérieux

Zayd a su (que) 'Amr est sérieux

(27) *'ittaḥaḍa al-'ālimu al-kitāba 'anīsan.*

a pris le savant (NOM) le livre (ACC) compagnon (ACC)

²⁹⁶ Voir l'étude détaillée des verbes dans le deuxième chapitre.

Le savant a pris le livre comme compagnon.

Dans (28) la phrase est nominale, elle peut être interprétée comme étant une phrase comprenant une forme rhétorique étant (*al-ttašbīh*) la comparaison (sans particule). En introduisant le verbe de perception (*ḥasiba*) croire, elle se transforme, dans (30), en une phrase verbale :

(28) *al-ssarābu mā'un.*

Le mirage (est comme) de l'eau.

Au lieu de:

(29) *al-ssarābu ka'annahu mā'un.*

Comme si le mirage (est de) l'eau

(30) *ḥasibtu al-ssarāba mā'an.*

J'ai cru le mirage (de) l'eau.

- D'autres précèdent une construction composée de deux noms ne formant pas une phrase nominale ceci dit qu'en supprimant le verbe, nous aurons une construction sans sens (*Zayd*, '*Amr*, *hadiyya*). Ce sont les verbes dont la forme syntaxique nécessite deux compléments d'objet tel que : (*sa'ala*) demander, (*kasā*) habiller, (*'a'tā*) donner.

(31) *'a'tā Zaydun 'Amran hadiyyatan.*

a donné Zayd (*NOM*) 'Amr (*ACC*) un cadeau (*ACC*).

Zayd a donné à 'Amr un cadeau.

(32) *Kasā Zaydun 'Amran al-ttawba.*

Zayd a habillé Amr le vêtement.

(33) *sa'ala al-muḥtāḡu al-nnāsa mālan.*

Le nécessiteux a demandé aux gens de l'argent.

Nous reconnaissons - à titre d'exemple - autour du verbe (*'a'tā*) noyau de la phrase, le complément externe premier (*'Amr*) et le complément d'objet externe second (*hadiyyatan*) un cadeau, les deux composants prennent le cas accusatif.

L'usage des verbes à deux compléments externes premier et second n'est pas un fait marginal dans la langue classique, la liste des verbes tel que: ('a 'ṭā, sa 'ala, 'alima, ḥasiba, zanna, ittaḥaḍa, ṣayyara, ḡa 'ala, radda, waḡada, ra 'ā)...est une liste ouverte. La tradition nous rapporte les exemples suivants:

(34) 'alima Zaydun 'Amran ṣādiqan.

A su Zayd (NOM) 'Amr (ACC) sérieux (ACC).

Zayd a su (que) 'Amr est sérieux.

(35) 'ittaḥaḍa al-'ālimu al-kitāba 'anīsan.

A pris le savant (NOM) le livre (ACC) compagnon (ACC).

Le savant a pris le livre comme compagnon.

De point de vu ordre, les deux compléments d'objets premier et second ne pose aucun problème : Nous pouvons garder l'ordre initial ou le changer. Dans les exemples (34) et (35) nous ne craignons pas la confusion, pourtant les grammairiens préfèrent garder l'ordre initial.

I-3- Le complément circonstanciel

Le complément circonstanciel est dit aussi (*ẓarf*). Dans la tradition grammaticale cette notion désigne sans aucune ambiguïté une catégorie fonctionnelle, à savoir un certain type de complément verbal, affecté de la marque de l'accusatif et spécifiant les circonstances spatiales et temporelles de l'action²⁹⁷. La circonstance est la particularité qui accompagne un fait, un événement ou une situation. Les compléments sont dits circonstanciels quand ils apportent une détermination secondaire de circonstance servant à préciser des rapports de temps, de lieu, de manière ou de cause.

En langue arabe le mot (*ẓarf*) indique qu'un objet est mis dans un autre. Ibn Manzūr dit: (*ẓarf al-šṣay'i wi'ā'uhu, wa-l-ḡam'u ẓurūfun wa minhu ẓurūfu -l-azminati wa-l'amkinati*)²⁹⁸ « le *ẓarf* de quelque chose est son récipient et de là, les circonstances de temps et de lieu ». La couverture extérieure est le (*ẓarf*), ce qui est à l'intérieur est (*mazrūf*). Ibn Ya'īš dit: « Sache que le (*ẓarf*) est ce qui est contenant (*wi'ā'*), et les

²⁹⁷ J. P. Guillaume (1988: p. 26)

²⁹⁸ Ibn Manzūr : le *Lisān al-'arab* (1956: IX, p.229) terme (*ẓarf*) .

réceptifs sont dits (*zurūf*) parce qu'ils contiennent ce qu'on y met. Les temps et les lieux sont dits (*zuruf*) car ils contiennent les actions et ils deviennent de ce fait comme des réceptifs pour ces verbes » (*'i lam 'anna al-zzarfa mā kāna wi'ā'an lišay'in wa tusammā al-'awānī zurūfan li'annahā 'aw'iyatun limā yūğ'alu fihā wa qīla li-l-'azminati wa-l-'amkinati zurūfun li'anna al-'af'āla tūğadu fihā fašārat ka-l-'aw'iyati lahā*)²⁹⁹. Dans le *Šarḥ -l-Kāfiya*, nous avons une définition qui insiste sur cet aspect là, Al-Astarabādī remarque : « Le complément circonstanciel, c'est le temps ou le lieu dans lequel s'est fait le contenu de son élément régi (le verbe) » (*wa kaḏā fī al-maf'ūli fihī, huwa mā fu'ila fihī maḏmūnu 'āmilihi min zamānin 'aw makānin*)³⁰⁰.

Dans l'exemple (36) comprenant une action de voyage (*al-yawma*) « aujourd'hui » encadre (*al-ssafar*). Les grammairiens distinguent entre deux types de circonstances : l'une temporelle (*zarf zamān*) l'autre spatiale (*zarf makān*).

(36) *'usāfiru al-yawma.*

Je voyage aujourd'hui.

I-3- 1- Les circonstances de temps

Le (*zarf*) est lié d'une manière directe au verbe puisque, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la définition du verbe, englobe deux dimensions : l'action et le temps. En effet tout verbe se passe naturellement dans un temps et dans un lieu quelconque. Dans (37) le mot (*ṣabāḥan*) indique un temps précis: le début de la journée. C'est dans ce temps là que s'est déroulée l'arrivée du voyageur. Alors que dans l'exemple (38) (*ḡāniba al-ṭṭarīqi*) (le bord de la route indique le lieu où s'est arrêté la voiture.

(37) *waṣala al-musāfiru ṣabāḥan.*

Est arrivé le voyageur le matin (*ACC*).

Le voyageur est arrivé le matin.

(38) *waqafat al-ssayyāratu ḡāniba al-ṭṭarīqi.*

S'est arrêté la voiture au bord (*ACC*) de la route (*GEN*).

La voiture s'est arrêtée au bord de la route.

²⁹⁹ Ibn Ya'īš (S.D : II, p. 41).

³⁰⁰ Al-'Astarabādī (1982: I, p. 191).

La langue arabe comporte une liste de mots indiquant la circonstance de lieu et de temps, par contre, ils ne prennent la fonction d'un complément circonstanciel que sous des conditions déterminées par la théorie grammaticale. Citons par exemple la thèse de Ibn -l- Ḥāḡib qui dit : (*al-maḡ'ūlu fīhi huwa mā fu'ila fīhi fī 'lun maḡkūrun min zamānin 'aw makānin*)³⁰¹. Le complément circonstanciel est un temps ou un lieu dans lequel il s'est passé une action précise ». Al-Astarabādī explique que le verbe doit être obligatoirement accompli dans le temps et prononcé dans la phrase. De ce fait l'expression (*yawmu -l-ḡumu'ati*) « le vendredi » dans (39) ne peut pas prétendre à la fonction d'un C.C.T, puisqu'il ne s'agit pas d'une action passée ce jour là. Il s'agit plutôt d'une relation prédicative ou (*yawmu -l-ḡumu'ati*) prend la fonction d'un thème (*mubtada'*). Le même terme prend la fonction d'un complément circonstanciel dans (40) car il encadre l'action de (*raḥīl*) « quitter ».

(39) *Yawmu -l-ḡumu'ati yawmun mubārakun.*

Le jour (*NOM*) du vendredi est un jour béni.

(40) *narḥalu yawma -l-ḡumu'ati.*

Nous quittons (les lieux) le vendredi.

I-3-2- Classification des circonstances de temps

Les circonstances de temps sont nombreuses. On distingue entre la déterminée (*mu'aqqat*) et l'abstraite (*'amm*).

* La déterminée est limitée par un axe de temps, elle a un début et une fin tel que *yawm* « jour », *šahr* « mois », *yawmu -l-ḡumu'a* « jour du vendredi », *laylatu -l-qadri* « la nuit du destin », *šahru ramadān* « le mois du ramadan » ...

* L'abstraite indique la notion du temps en général sans limite. Elle ne comporte pas d'indication précise de début ou de fin tel que : *zamāna* (au temps de), *ḥīna* (lorsque) ... Al-'Astarabādī propose une classification selon le genre de question qu'on pose pour avoir une réponse comportant une circonstance:³⁰²

³⁰¹ Ibid. p. 183.

³⁰² Ibid. p.186.

* Au niveau syntaxique (classification qui s'appuie sur le sens) : certaines circonstances viennent pour répondre à la question (*kam?*) combien, qu'elles soient déterminées ou non, celles ci peuvent être comptées. D'autres viennent pour répondre à la question (*matā?*) quand. Ce sont les circonstances particulières (*muḥtaṣṣa*) tel que (*al-ʿašru al-ʿawāʾilu min ramaḍāna*) les dix premiers jours du ramadan. Ce sont aussi les circonstances limitées tel que (*yawmu -l-ḡumuʿati*) le vendredi et non limitées tel que (*zamān -l-māḍī*) le passé.

* Au niveau phonique : (classification formelle) on distingue entre les flexibles (*mutaṣarrifa*) et les non flexibles (*ḡayr -l-mutaṣarrifa*) :

- La première catégorie peut être employée en fonction complément circonstanciel comme elle peut occuper une autre fonction (tel que thème, sujet...). Dans ce cas la voyelle finale du terme change selon la fonction de celui-ci dans la phrase. Il admet la (*fatḥa*), la (*ḍamma*) ou la (*kasra*). Quand elle est complément circonstanciel, soit elle prend le cas accusatif, en considérant une préposition sous-jacente (*fī*) (41), soit elle prend le cas génitif sous l'effet d'une préposition apparente (42). Dans ce cas, le locuteur peut garder la préposition comme il peut l'éliminer, le sens de la phrase ne change pas, il s'agit d'une action (voyager) qui s'est passée dans un temps précis (le matin). Nous disons :

(41) *sāfartu ṣabāḥa al-ʿaḥadi.*

ai voyagé le matin (*ACC*) le dimanche.

J'ai voyagé le dimanche.

Au lieu de :

(42) *Sāfartu fī ṣabāḥi -l-ʿaḥadi.*

ai voyagé dans le matin (*GEN*) le dimanche (*GEN*).

J'ai voyagé (dans) le dimanche matin.

- La deuxième n'est employée que comme circonstance. C'est l'exemple des termes (*saḥar*) à l'aube³⁰³, (*inda*) quand et (*baynamā*) pendant que. Celles-ci sont qualifiées d'inflexibles, car les locuteurs leur réservent l'usage circonstanciel et leur donnent souvent le cas accusatif. Dans (42) (*saḥara*) est une circonstance de temps.

³⁰³ Le mot (*saḥar*) dans la langue arabe indique un temps bien déterminé étant la fin de la nuit et le début du jour. Nous le trouvons traduit par « le point du jour, l'aube ». Dictionnaire 'Abd-Ennour (Arabe / Français) terme (*saḥar*). Voir ce même terme dans le *Lisān al-ʿarab* de Ibn Manẓūr (1956 : IV, p. 350).

Elle indique un temps bien déterminé du jour et elle encadre l'action du verbe ('atā) venir. Elle prend le cas accusatif et n'admet pas le cas génitif.

(43) 'ātika saḥara al-ğadi.

Je viendrai chez toi demain à l'aube (ACC).

I-3-3- Les circonstances de lieu

Elles sont réparties de la même façon en des circonstances déterminées et d'autres abstraites:

- Dans la première catégorie les grammairiens classent les noms de lieu limités dans l'espace (*muḥaddada makāniyyan*), ceux qui expriment un lieu encadré par les limites tel que (*dār*) maison, (*sūq*) marché (*mağlis*) siège, (*marmā*) champ de tir...
- Dans la deuxième on compte un nombre de noms indiquant le lieu en général sans qu'ils soient bien déterminés. Nous citons: ('amāma) devant, (*fawqa*) au dessus, (*warā'a*) derrière, (*ğāniba*) à côté, ('inda) chez, (*ladā*) chez, (*ḥiḍwa*) à côté, (*makāna*) à la place, (*izā'a*) face à, (*mawḍi'a*) à l'endroit, ou encore les noms indiquant des mesures tel que : *mayl*, *farsaḥ*, *barīd*³⁰⁴...

Pour qu'une notion mérite d'être désignée comme circonstance et pour qu'elle puisse prendre la fonction (complément circonstanciel), elle doit englober le sens de (*fī*) (dans) d'une manière régulière (*bi-'ittirādin*). De ce fait les mots (*bayt*) maison dans (44) et (*dār*) maison dans (45) jouent le rôle d'un complément d'objet externe et non pas le rôle d'un complément circonstanciel de lieu, car il existe des cas où ils seront employés sans qu'ils comportent le sens de la préposition (*fī*).

(44) *daḥaltu -l-bayta*.

Je suis entré à la maison

(45) *sakantu -l-ddāra*.

J'ai habité la maison.

Nous avons précisé que la théorie de la flexion des compléments circonstanciels s'appuie sur la considération d'une préposition sous jacente. Qu'elles soient déterminées

³⁰⁴ A l'exception du terme (*mayl*) employé dans le sens de kilomètre, les deux termes (*farsaḥ*) et (*barīd*) sont rarement utilisés dans l'arabe contemporain.

ou abstraites, les circonstances **de temps** répondent à cette règle. Par contre les circonstances **de lieu** ne peuvent être utilisées qu'au cas génitif. Selon Al-'Astarabādī, il est rare de dire :

- (46) *Zaydun ġāniba 'Amrin.*
 Zayd (NOM) à côté (ACC) 'Amr (GEN)
 Zayd (est) à coté de 'Amr.

Il est plutôt dit :

- (47) *Zaydun fī ġanibi 'Amrin.*³⁰⁵
 Zayd (NOM) dans côté (GEN) 'Amr (GEN)
 Zayd (est) dans le côté de 'Amr.

Mais la circonstance de lieu prend parfois le cas accusatif, Ibn Hišām considère que le verbe est l'élément recteur qui donne la marque casuelle appropriée au complément circonstanciel, il dit : « Pour que cette rection soit établie, la circonstance doit être liée au verbe, à ce qui ressemble à un verbe ou à ce qui peut prendre le sens d'un verbe. » (*al-zzarfu wa-l-ġarru wa-l-maġrūr lā budda min ta'alluqihimā bi-l-fī'li 'aw mā yušbihuhu 'aw mā yuṣīru 'ilā ma'nāhu*)³⁰⁶. Dans le cas où le verbe n'est pas indiquée dans la phrase, il est considéré comme étant sous entendu.

I-4- Le complément d'état (*al-ḥāl*)

Les données empiriques relatives au complément d'état (*ḥāl*) sont multiples et diverses. Les discussions entre les grammairiens ont portés essentiellement sur la question suivante : considérons-nous le (*ḥāl*) un (*maf'ūl*) ou autre qu'un (*maf'ūl*) ?

Nous essayons de présenter les argumentations de chacune des deux tendances. Mais avant de mener cette discussion à sa fin, une démarche scientifique nous oblige à définir le complément d'état. Dans la conception traditionnelle, à préciser ses sortes et à déterminer ses caractéristiques formelles et syntaxiques.

Selon la T.G.A. (*al-ḥāl*) est un adjectif qui traduit une attitude, un état ou une manière d'être. Il est lié au sujet ou au complément d'objet externe par un verbe complet (*fī'l*

³⁰⁵ Ce genre d'usage est plus fréquent dans l'arabe classique que dans l'arabe moderne, ce dernier tend à supprimer la préposition.

³⁰⁶ Ibn Hišām (1988 : p. 566).

tāmm). Quand l'adjectif suit un verbe incomplet (*nāqiṣ*), il prend la fonction d'un complément prédicatif. Les grammairiens disent que pour qu'un adjectif prenne la fonction complément d'état, il doit répondre à la question suivante : « dans quel état le sujet a-t-il accompli l'action ? » La réponse sera : « dans l'état de... » (*fi ḥālī kaḍā*). Ainsi, dans l'exemple (48) nous pouvons dire aussi bien (*rākiban*) montant, que (*fi ḥālī al-rrukūbi*) dans l'état de monter. Mais le (*ḥāl*) peut être aussi toute une phrase précédée d'une préposition dite (*wāw -l-ḥāl*)³⁰⁷. Ainsi dire (*mubtasiman*) en souriant dans (49) donne le même sens que (*wa huwa yabtasimu*) et il sourit dans (50), il s'agit de prendre une expression riieuse ou ironique par un léger mouvement de la bouche et des yeux.

(48) *ḡā'a Zaydun rākiban.*

est venu Zayd montant (un cheval).

Zayd est venu montant un cheval.

(49) *kallamanī Zaydun mubtasiman.*

a-parlé- moi Zayd (NOM) souriant (ACC).

Zayd m'a parlé (en) souriant.

(50) *Kallamanī Zaydun wa huwa yabtasimu.*

a-parlé-moi Zayd (NOM) et il sourit.

Zayd m'a parlé et il sourit.

L'adjectif (*mubtasiman*) est une notion simple qui joue le même rôle syntaxique que la phrase nominale précédée par la préposition (*wa*). Celle-ci sert à introduire un état qui accompagne l'action de parler (*kallama*). Elle résume l'idée suivante: le sujet parle en même temps il sourit, se sont donc deux processus qui vont ensemble. Par contre le premier est considéré comme étant le processus de base, alors que le deuxième comme état accompagnant. L'élément concerné par cet état est dit antécédent (*ṣāḥibu -l-ḥālī*), celui-ci désigne soit le sujet, soit l'objet soit les deux en même temps. Al-'Astarabādī dit à juste titre : « Sache que le complément d'état peut se rapporter au sujet uniquement, tel que dans Zayd est venu montant un cheval, ou à l'objet seulement comme dans j'ai frappé Zayd dépouillé de ses vêtements (...) Il peut aussi se rapporter au sujet et à l'objet en même temps tel que dans j'ai rencontré Zayd (tous deux) montant des chevaux » (*'i'lam 'anna -l-ḥāla qad yakūnu 'anī -l-fā'ili waḥdahu kaḡa'a Zaydun rākiban wa 'anī -l-maf'ūli waḥdahu naḥw ḍarabtu Zaydan muḡarradan 'an ṭiyābihi (...) 'anī -l-fā'ili wa -l-maf'ūli ma'an (...)*)

³⁰⁷ Nous revenons sur la (*ḡumla ḥālīyya*) proposition en fonction de complément d'état plus loin.

naḥw laqītu Zaydan rākibayni »³⁰⁸. Pour que le locuteur puisse distinguer l'antécédent propre à chaque complément d'état, essentiellement dans le cas de l'absence d'indications phoniques (*lafẓiyya*) permettant d'éviter la confusion, la T.G.A. s'est arrêtée à la question de la concordance (*talāzum*) entre le (*ḥāl*) et son antécédent. Il affirme que celui ci doit être placé à côté du complément d'état.

Mais ce qui mérite d'être signalé c'est que les grammairiens insistent sur le fait qu'a tout complément d'état correspond un antécédent, alors qu'ils existent des cas où le (*ṣāḥib -l-ḥāl*) n'apparaît pas dans la phrase tel que dans (51):

(51) *ḥaraġtu wa qad ġarubat al-ššamsu.*

je suis sorti alors que le soleil se couchait.

Dans ce cas, même si les grammairiens lui accordent la fonction d'un complément d'état, la phrase occupant la fonction (*ḥāl*) précise la circonstance temporelle plutôt que l'état du sujet ou de l'objet.

I-4-1 Les sortes de complément d'état

La classification des différentes sortes de complément d'état s'appuie sur de nombreux critères. Les uns parlent des classes (*'aqsām*), les autres parlent des caractéristiques (*'awṣāf*) ou des rapports distinctifs (*nawāḥī*), mais quelque soit la nomination, il s'agit d'un seul phénomène soit les considérations (*al-'i'tibārāt*) relatives au complément d'état. Les grammairiens insistent sur la structure morphologique de sur de l'adjectif complément d'état, et mettent l'accent sur la relation qu'il entretient avec son antécédent :

- De point de vue morphologique : ils distinguent entre la dérivée (*ḥāl muštaqqa*) et la non-dérivée dite inflexible (*ġāmida*). Selon Ibn Mālik, les compléments d'état dérivés sont plus fréquents dans la langue arabe, mais cela n'exclut pas l'utilisation des compléments d'état inflexibles. Quand nous disons dérivée cela veut dire qu'elle est formée à partir d'une racine comme (*rākib*) montant formé de la racine (*r.k.b.*) Alors que lorsque nous disons inflexible cela revient à dire que le (*ḥāl*) est formé d'un ou de plusieurs noms comme dans (52).

(52) *kallamtuhu fāhu 'ilā fiyya.*

³⁰⁸ Al-Astarabādī (1982 : I, p. 200).

ai- parlé-je-lui bouche lui à bouche moi
 Je lui ai parlé sa bouche en face de ma bouche

- De point de vue syntaxique: Les grammairiens font la différence entre (*al- ḥāl al-mu'akkida*) corroboratif et (*al-mu'assisa*) ou (*al-mubayyina*) explicative³⁰⁹. Sibawayhi précise: « Le complément d'état. corroboratif est celui qui vient à la fin d'une phrase composée de deux noms qui n'ont pas (d'effet) de rection pour renforcer le prédicat, confirmer son indication et éliminer le doute (en son sens) tel que quand tu dis Zayd, ton père, affectueux (...) Vois-tu comment tu as affirmé par l'affection la (notion de) parenté » (*wa -l-ḥālu al-mu'akkidatu hiya -l-latī taḡī'u 'alā 'itri ḡumlatin 'aqduhā min 'ismayni lā 'amala lahumā litawkīdi ḥabarihā wa taqrīri mu'addāhā wa nafyi -l-ššakki 'anhā wa ḍalika qawluka : Zaydun 'abūka 'aṭūfan (...) 'alā tarāka kayfa ḥaqqaqta bi-l-'aṭūfi al-'ubuwwata*)³¹⁰. Ce genre de (*ḥāl*) représente un caractère essentiel de l'antécédent, il est fréquent dans les phrases nominales³¹¹, il est employé également dans les phrases verbales. Dans (53) par exemple (*rasūlan*) prophète renforce le sens du verbe (envoyer) (*'arsala*), la mission universelle (*risāla*) est un état qui accompagne le prophète d'une façon continue. Les grammairiens disent aussi que c'est un complément d'état fixe (*ḥāl tābita*) du fait qu'il ne quitte pas l'antécédent. Par contre le (*ḥāl*). explicatif ne représente pas un caractère essentiel de l'antécédent, pour cela il est appelé aussi (*mutanaqqila*) qui peut quitter son antécédent.

Ce genre de complément d'état apporte à l'interlocuteur un supplément d'information, un nouveau sens qui n'existait pas dans le discours en l'absence de l'adjectif .C.E. Il sera mis en évidence en prononçant le (*ḥāl*). Dans l'exemple (54) l'état de la colère (*ḡaḍab*) pourra quitter Zayd, il changera en un autre état tel que le calme. Ibn Hišām affirme que ce genre d'usage est le plus répandu dans la langue arabe³¹².

(53) *'inna 'arsalnāka rasūlan.*

Nous-t-avons envoyé prophète

(54) *qāma Zaydun fī -l-bayti ḡaḍīban.*

³⁰⁹ (*al- ḥāl*) en arabe est un nom féminin.

³¹⁰ Sibawayhi: (S.D : I, p. 257).

³¹¹ Voir Ibn Ya'īš: (S.D : II, p. 64).

³¹² Ibn Hišām (1988: p. 606).

Zayd est installé à la maison en colère.

- **I- 4 - 2- La proposition en fonction de (*ḥāl*)**

Elle est dite (*ḡumla ḥāliyya*), qu'elle soit nominale ou verbale, elle se distingue de la proposition relative par le fait qu'elle n'est pas interne à un nœud prédicatif (NP). Nous trouvons ce genre de constructions, dont certaines propriétés sont similaires à celle du complément d'état adjectival, aussi bien dans la langue classique que moderne. Nous citons les exemples suivants :

(55) *ra'aytu 'Amran yarquṣu.*

J'ai vu 'Amr il danse.

J'ai vu 'Amr danser.

(56) *ḡā'anī Zaydun wa Hindun huwa yuḡannī, wa hiya tarquṣu.*

Zayd et Hind sont venu à moi, lui chantait et elle dansait.

(57) *ra'aynā al-ssāriqa wahuwa yaksiru -l-bāba.*

Nous avons vu le voleur entrain de foncer la porte.

L'usage de la (*ḡumla ḥāliyya*) est fréquent. Par contre nous ne pouvons pas aller loin dans les détails des caractéristiques de la proposition (*ḥāl*). Nous voulons juste mentionner que ces propositions ayant la fonction C.E. auront essentiellement la même structure fonctionnelle que les adjectifs correspondants. Notons finalement que les grammairiens ont procédé à d'autres manières de classer cette fonction complémentaire. Une classification basée parfois sur le rôle que joue (*al-ḥāl*) dans l'énoncé, sur le fait qu'elle est visé en elle même (*maqṣūda liḡātihā*) ou qu'elle est (*muwaṭṭi'a*) introduisant une (*ṣifa*) de l'antécédent. Ils se sont appuyé parfois même sur la notion de temps faisant la différence entre (*al-mustaqbila*) visant le futur et (*al-maḥkiyya*) le (*ḥāl*) dans le passé³¹³. Toutefois, nous nous trouvons dans l'obligation de dépasser certains détails que nous estimons sans grande importance pour notre recherche. Disons surtout que les discussions des grammairiens ont porté également sur la nature du complément d'état et sur la catégorie fonctionnelle à laquelle il appartient.

³¹³ Ibid.

I-4 -3- Le complément d'état n'est pas un (*maf'ūl*)

Les grammairiens ont classé les noms au cas accusatif (*manṣūbāt*) en deux catégories.

- Les noms qui sont originellement dans le cas de l'accusatif dits (*'aṣlun fī-l-nnaṣbi*) ce sont les cinq compléments (interne, d'objet externe, circonstanciel, d'accompagnement et de cause). Ils prennent le cas accusatif quelque soit leurs positions dans la phrase. Cette marque les distingue fonctionnellement des autres composants (nous l'avons expliqué dans le premier chapitre). Selon la T.G.A. ces cinq compléments sont les vraies (*maf'ūlāt*) alors que les autres sont des comparables à ces derniers mais qui ne le sont pas. (*mušabbaha bi-l-maf'ūlāt*). Sibawayhi était parmi les grammairiens qui considèrent que le (*ḥāl*) est (*mušabbah bi-l-maf'ūl*). Ainsi, dans (*al-kitāb*) il intitule le chapitre consacré à ce sujet de la manière suivante: « *hāda bābu mā ya'malu fīhi -l-fi'lu fayantaṣibu wa huwa ḥālun waq'a fīhi al-fi'lu wa laysa bimaf'ūlin* ». ³¹⁴ Voici le chapitre de ce qui est régi par le verbe prenant le cas accusatif, alors qu'il est état (dans lequel) s'est accompli le verbe et non pas un complément. Au cours de ce chapitre il explique : « La similitude du (*ḥāl*) avec le complément (provient) du fait qu'il est expansion comme le complément venant après la construction de la phrase (*šabahu -l-ḥālī bi-l-maf'ūli min ḥaytu 'annahā faḍla miṭlahu ḡā'at ba'da muḍiyyi -l-ḡumla.*) ³¹⁵. Sibawayhi le compare essentiellement au complément circonstanciel étant donné que tous les deux précisent la circonstance et que l'état n'est autre que la circonstance. Dire (*ḡā'a Zaydun rākiban*) Zayd est venu, montant (un cheval) revient à dire (*ḡā'a Zaydun fī ḥālī -l-rrukūbi*) Zayd est venu dans l'état de monter.

Ibn Ya'īṣ déffend cette thèse dans le *Šarḥ -l-Mufaṣṣal* et ajoute le commentaire suivant : (*... wa -l-ḥālu tuṣbihi -l-maf'ūla wa laysat bihi, 'alā tarā 'annahu ya'malu fīhā al-fi'lu al-llāzimu ḡayru -l-muta'addī naḥw ḡā'a Zaydun rākiban, wa 'aqbala 'Abdu Allāhi musri'an*) ³¹⁶. Et le (*ḥāl*) ressemble au complément sans l'être vraiment, vois-tu qu'il est régi par le verbe intransitif comme dans Zayd est venu montant (un cheval) ou encore 'Abdu Allāh est venu (en) se hâtant. IbnYa'īṣ essaie de justifier son point de vu. Il avance des argumentations formelles et d'autres syntaxiques : Et (parmi)

³¹⁴ Sibawahi: (S.D: I, p.44).

³¹⁵ Ibid.

³¹⁶ 'Ibn Ya'īṣ (S. D: II, p. 55)

les preuves que le (*ḥāl*) n'est pas un complément, c'est qu'il est syntaxiquement lui-même le sujet et non pas quelqu'un d'autre, en effet celui qui monte dans (Zayd est venu montant) c'est Zayd et non pas le complément (...) Et si le (*ḥāl*) aurait été un complément, il serait possible qu'il soit déterminé ou indéterminé comme tous les autres compléments, étant donné qu'il est toujours indéterminé. Ceci prouve qu'il n'est pas un complément ». (*wa mimmā yadullu 'alā 'annahā laysat maf'ūlatan 'annahā hiya -l-fā'ilu fī -l-ma'nā wa laysat ḡayrahu fa-l-rrākibu fī ḡā'a Zaydun rākiban huwa Zayd wa laysa -l-maf'ūl (...)* *wa law kānat -l-ḥālu maf'ūlatan laḡāza 'an takūna ma'rifatan wa nakiratan kasā'iri -l-maf'ūlīna, falamā 'iḥtaṣṣat bi-l-nnakira dalla 'alā 'annahā laysat maf'ūla*)³¹⁷.

Cependant qu'elles soient formelles ou syntaxiques, ces argumentations demeurent faibles, car dans le passage suivant du même ouvrage, Ibn Ya'īs contredira ce qu'il a été mentionné auparavant en disant : « il est impossible (de dire) Zayd m'est venu (le teint) rouge ni Zayd m'est venu louche ou encore Zayd m'est venu grand (de taille), alors que si tu dis Zayd m'est venu se montrant louche ou se montrant grand, ceci est possible car c'est quelque chose qu'il fait et non pas un caractère physique ». (*la yaḡūzu ḡā'anī Zaydun 'aḥmara wa lā 'aḥwala wa lā ṭawīlan, fa'idā qulta mutaḥāwīlan 'aw mutaṭāwīlan ḡāza li'anna dālīka šay'un yaf'aluhu wa laysa biḥilqatin fayagūzu 'inṭiqāluhu*)³¹⁸. Les expressions avancées par Ibn Ya'īs (le teint rouge, louche, grand) se rattachent à (Zayd) lui-même, elles représentent donc le sujet, alors que les adjectifs (*mutaḥāwīlan*) et (*mutaṭāwīlan*) sont liés à Zayd mais ne sont pas Zayd lui-même. Ce genre d'usage a été admis par notre grammairien, quoique les adjectifs mentionnés sont des (*maf'ūlīn*). Cette thèse ne s'aligne pas à ce qui a été confirmé par Ibn Ya'īs en disant que (*al-ḥāl*) n'est pas un (*maf'ūl*).

Dans *Al-'Uṣūl fī -l-nnaḥw*, Ibn Al-Ssarrāḡ considère que (*al-ḥāl*) et (*al-tamyīz*) sont des composants comparables au (*maf'ūl*) du fait que tous les deux sont des (*faḍla*) « surplus » prenant le cas accusatif. Dans l'exemple (58) 'Abdu-Allāh prend le cas nominatif en raison de la présence d'un opérateur (le verbe *ḡā'a*), alors que (*rākiban*) prend le cas accusatif parce qu'il « ressemble » à un complément : Il vient à la fin d'une phrase complète, le locuteur peut s'arrêter à (*ḡā'a 'Abdu Allāh*). Dans le verbe (*ḡā'a*) « est venu », il existe la notion de l'état, car selon la version d'Ibn Al-Ssarrāḡ, tout verbe

³¹⁷ Ibid.

³¹⁸ Ibid.

se passe dans un état quelconque, on détermine cet état en posant la question (*kayfa*) comment ? Le complément d'état sert donc à donner des indications supplémentaires, de ce fait il est considéré comme (*faḍla*) mais qui n'est pas tout à fait un (*maf'ūl*).

(58) *ġā'a 'Abdu Allahi dāḥikan.*

est venu 'Abdu Allah riant (ACC)

'Abdu Allah est venu (en) riant.

Ibn Hišām Al-'Anṣārī rejoint l'idée d'Ibn Al-Ssarrāġ. Dans son ouvrage *Qaṭru -l-nnadā wa ballu -l-ṣṣadā*, il dit à juste titre : « Puisque le discours sur les compléments est achevé, j'ai commencé à parler des autres (*manṣūbāt*), le (*ḥāl*) en fait partie, il doit répondre à trois critères : être un adjectif, prendre la place d'un composant supplémentaire et enfin être capable de répondre à la question comment » (*lammā intahā al-kalāmu 'alā -l-maf'ūlāti, šara'tu fi -l-kalāmi 'alā baqiyyati -l-manṣūbāti faminhā al-ḥālu wa huwa 'ibāratun 'ammā 'iġtama'a fihi talātatu šurūṭin : 'aḥaduhā 'an yakūna waṣfan wa-l-ttānī 'an yakūna faḍla wa -l-ttālītu 'an yakūna fī ḡawābi kayfa*)³¹⁹.

Nous déduisons de cette citation que le grammairien Ibn Hišām ne considère pas le (*ḥāl*) comme un (*maf'ūl*), c'est uniquement l'un des (*manṣūbāt*). Par contre, il ne précise pas les raisons pour lesquelles il exclu ce composant de la liste des compléments, il ne donne pas non plus la définition d'un complément d'état, il ne fait que citer les caractéristiques qui lui sont propres.

I-4- 4- Le complément d'état est un (*maf'ūl*).

Al-'Astarabādī a une position différente, il affirme que rien ne justifie l'exclusion du complément d'état de la liste des (*maf'ūlāt*). Il dit à juste propos : « Considérer que le complément d'accompagnement et le complément de cause des ascendants au cas accusatif en tant que (*maf'ūlīn*), et que l'excepté (*al- mustatnā*) et le complément d'état (*al-ḥāl*) sont des descendants dans le cas accusatif- malgré qu'ils sont (eux) aussi des (*maf'ūlīn*) ... est à revoir »³²⁰ (*fafī ḡa'li -l-maf'ūli ma'ahu wa -l-maf'ūli lahu 'aṣlan fī -l-nnaṣbi*

³¹⁹ Ibn Hišām (1963: p. 255).

³²⁰ L'expression est soulignée par nous.

likawnihimā maf'ūlayni wa ġa'li 'al-mustatnā wa -l-ḥālī far'ayni ma'a 'annahumā 'ayḍan maf'ūlāni lākin ma'a qaydin ka-l-'awwalayni, nazarun)³²¹.

Si l'on admet qu'être ascendant dans le accusatif (*aṣlun fī -l-nnaṣbi*) signifie que le constituant concerné est nécessaire pour le sens du verbe, le (*ḥāl*) répond à cette condition, car tout action se déroule sur un état quelconque. Un verbe peut être sans cause ou sans accompagnant, mais il ne sera accompli que dans un état précis qui provient soit de celui qui mène l'action soit de celui qui l'a subi. Quand le locuteur emploi l'adjectif (*rākiban*) dans (59) cela renvoi à l'action de venir et à l'idée de monter, le (*rukūb*) est fait c'est donc un (*maf'ūl*).

(59) *ġā'a Zaydun rākiban.*

Zayd est venu montant (un cheval).

La thèse de Al-'Astarabādī est fondée comme nous venons d'expliquer sur des argumentations syntaxiques (*ma'nawīyya*) et analogique (*qiyāsiyya*). Le (*ḥāl*) en effet, ne peut être que (*maf'ūl*), il possède les deux caractéristiques principaux des compléments : (*faḍla – maṣṣūba*). Les grammairiens auront pu le désigner par (*maf'ūl 'alā ḥālī kaḍā*) de la même façon qu'ils ont désigné d'autres par (*fīhi*) ou (*li'aḡlihi*), mais pour ce qu'on a convenu d'appeler l'économie dans la langue (*al-iqtiṣād fī-l-luġa*) ils ont convenu de l'appeler (*ḥāl*) tout cours. Ce composant est aussi significatif que les autres compléments, la nomination ne change rien quant au rôle qu'il joue dans la phrase qui est celui d'un complément.

Notons finalement que les grammairiens classiques ont procédé à d'autres formes de classifications. Ibn Hišām, par exemple, a dénombré dans le *Muġnī -l-labīb* d'autres manières de répartir les notions occupant la fonction C.E. Certaines s'appuient sur des aspects morphologiques (tel que la distinction entre la dérivée et la non dérivée) d'autres sur l'aspect du temps (tel que celle indiquant l'état actuel et celle renvoyant au futur). Nous n'allons pas loin dans tous ces détails étant donné que ce qui importe pour nous c'est la fonction (*ḥāl*) comme déterminant sémantique du verbe, question négligé par les grammairiens au profit d'autres phénomènes.

I - 5 - Le complément de but ou de cause

³²¹ Al-'Astarabādī (1982 : II, p.p.122- 123).

Le complément de cause (ou de but) (*al-maf'ūl li'ağlih*) est un nom d'action qui précise la raison pour laquelle le sujet mène l'action. Cependant ce nom d'action doit être dérivé d'une racine différente de celle du verbe de la phrase.

Les grammairiens lui ont fixé deux caractéristiques propres permettant d'éviter de le confondre aux autres compléments. D'une part, le complément de cause vient pour expliquer une motivation qui pousse le sujet à mener une action. Cette expansion répond à la question (*limāḍā*). Dans l'exemple (60) le désir de se faire rassurer sur la santé du malade est la raison pour laquelle Zayd a entamé la visite. Par contre dans (61), le fait de perdre courage a empêché le sujet de partir en guerre.

- (60) *zāra Zaydun al-marīḍa iṭmi'nānan 'alayhi.*
 a visité Zayd le malade se rassurer (ACC) sur sa santé
 Zayd a visité le malade pour se rassurer sur sa santé.
- (61) *qa'ada 'ani -l-ḥarbi ġubnan.*
 A raté la guerre crainte (ACC).
 Il a raté la guerre par crainte.

Les deux noms d'action permettent de répondre à la question « pourquoi le sujet a-t-il accompli a-t-il (ou n'a-t-il pas) accompli l'action? Le complément de cause (ou de but) est encadré par les mêmes circonstances temporelles que le verbe de la phrase, il se rapporte aussi au même sujet que celui du verbe indiqué. Dans (60) l'action (visiter) et le procès (s'assurer) se réalisent en même temps et par le même sujet. De la même façon que l'action de rater la guerre dans (61) accompagne la crainte chez le sujet. Dans d'autres cas (62), le but constitue le résultat d'une action. Ceci implique que le cadre temporel du nom de l'action (ayant la fonction complément de but) n'est pas le même que celui du verbe, celui ci le précède. Par contre les deux procès sont accomplis par le même sujet.

- (62) *ġi'tuka iṣlāḥan liḥālīka.*
 Je suis venu (chez toi) pour t'aider.

Aider l'objet à dépasser une situation difficile est le but du sujet, ce but ne peut se réaliser qu'après avoir accompli l'action de (venir). Al-'Astarabādī cite le cas où le

complément de cause est lui même le provocateur d'une attitude. Dans (62), il s'agit d'un complément de cause qui précède le verbe dans le temps. Et c'est ce complément là, qui explique le comportement du sujet. Il paraît donc qu'au niveau du temps la motivation du verbe peut précéder le complément de cause comme elle peut le succéder.

I-5-1- Les types analogiques

Les grammairiens distinguent trois types analogiques des termes pouvant occuper la fonction complément de cause ou de but.

- L'indéterminé : Le plus fréquent dans la langue est d'exprimer la cause ou le but par un nom d'action indéterminé (dépourvu de l'article de détermination (*al*) tel que (*istiḥsānan*) dans l'exemple suivant:

(63) *ṣaffaqa al-ḡumhūru istiḥsānan.*

Les spectateurs ont applaudi (par) approbation.

- L'annexé : est déterminé par l'annexion, le complément de cause est composé de deux éléments (annexe et annexé) dans (64) (*ṭalaba al-rrāḥati*) « à la recherche du repos » est le complément de cause, il peut être aussi précédé par une préposition qui facilite la prononciation. Ce genre d'usage est conservé dans l'arabe moderne contemporain qui tend à employer des phrases comme (64) et (65).

(64) *tanazzahtu ṭalaba -l-rrāḥati.*

Je me suis promené (à la) recherche du repos.

(65) *tanazzahtu li ṭalabi al-rrāḥati.*

Je me suis promené (pour) chercher (*GEN*) le repos.

- Le déterminé : par l'article (*al*): L'utilisation de ce genre de complément est délicate en ce qu'elle comporte d'ambiguïté pour la compréhension de la phrase. L'ambiguïté est levée dans (65) par la préposition (*li*) qui indique le but de se « promener » (*al-ttanazzuh*). Dans (66) le locuteur exprime l'intention de réconcilier les amis, alors que dans la structure de la phrase il existe une coupure due à l'absence d'une préposition. L'ambiguïté sera dissipée par la préposition (*li*) qui indique la cause. L'utilisation de

ce genre de compléments est aussi rare dans la langue classique que dans la langue contemporaine qui cherche la simplicité et la plausibilité telle que dans (67) :

(66) *'ağlisu bayna -l- 'aşdiqā' i -al-şşulḥa.*

Je m'installe entre les amis : la réconciliation. (ACC).

(67) *'ağlisu bayna -l- 'aşdiqā' i li -l-şşulḥi.*

Je m'installe entre les amis pour la réconciliation (GEN).

I-5-2- La flexion du complément de cause :

- *Le cas accusatif*: le complément de cause est un constituant supplémentaire, pour prendre le cas accusatif il doit remplir les conditions suivantes : être un nom d'action, préciser la motivation de l'action et avoir le même temps et le même sujet du verbe de la phrase. Ainsi dans (68) le nom de l'action (*ta'dīban*) prend le cas accusatif, car c'est un composant qui explique la raison pour laquelle le (*ḍarb*) frapper est fait. Cette action de (*ḍarb*) et son but (*al-tta'dīb*) se passent en même temps et se font par le même sujet (le pronom personnel « je »).

(68) *ḍarabtu 'ibnī ta'dīban.*

J'ai frappé mon fils (pour) le discipliner (ACC).

- *Le cas du génitif*: Dans les phrases qui ne répondent pas à l'une des conditions ci-dessus indiquées, le complément de cause prend la marque du génitif. Il sera dans ce cas là, précédé par l'une des prépositions servant à exprimer la motivation à savoir : (*min, fī, li*). Celle-ci est soit apparente (69), soit sous jacente (70). La tradition nous rapporte les exemples suivants :

(69) *daḥalat imra'atun al-nnāra fī hirratin qatalatha.*

Une femme a été à l'enfer pour une chatte qu'elle a tué.

(70) *wa lā taqtulū 'awlādakum ḥašyata imlāqin.*³²²

Ne tuez pas vos enfants par crainte de faim.

(71) *ḍaraba Zaydun ḡulāmahu lita'dībihi.*

Z. a frappé son fils pour l'éduquer.

³²² Coran: Sourate 17, verset 31.

Dans les exemples (69) et (71) cas le complément de cause est dit (*ğārr wa mağrūr*) se rattachant au verbe. En revanche, même si la flexion (accusatif ou génitif) ne modifie pas le sens, des grammairiens contemporains trouvent que le cas accusatif est plus élégant et plus fort pour le complément de cause présenté généralement sous forme d'une notion simple (*lafz mufrad*). Notons finalement que les deux marques flexionnelles sont possibles, mais le cas accusatif reste le plus fréquent dans la langue. Il renvoie l'esprit directement à l'idée de la cause ou de but.

Ce sont donc les données préliminaires concernant le complément de cause, nous avons évité d'évoquer les divergences relatives à la question entre les grammairiens, étant donné qu'ils étaient d'accord sur les données fondamentales. Nous reviendrons plus loin sur la position de ce genre de complément dans la phrase.

II- LES NON COMPLEMENTS

Cette catégorie est désignée dans la grammaire classique par (*ğayru -l-maf'ūlāti mina -l-manṣūbāti*). Elle est connue également sous le nom de (*al-muṣabbahu bi-l-maf'ūl*) ce qui ressemble au complément. En effet, en arabe, outre la catégorie des (*maf'ūlāt*) de nombreux constituants sont au cas accusatif, citons essentiellement (*al-munādā*) (litt. le nom de celui qu'on interpelle) précédé par (*yā*) interpellative, le (*tamyīz*) spécifiqueur et (*al-mustatna*) (l'excepté) figurant après une préposition indiquant l'exception. Selon la T.G.A, cette catégorie d'expansions est comparable aux cinq compléments (*muṣabbahu bi-l-maf'ūlāt*), mais elle ne l'est pas. Nous constaterons dans cette séquence que le point de vue des grammairiens concernant cette classification n'est pas tout à fait le même.

II - 1- Le spécifiqueur (*al-ttamyīz*)

Al-ttamyiz : est un nom d'action dérivé de la racine (*m, y, z*) dans le sens de distinguer ou encore spécifier. En grammaire, il s'agit d'une expansion qui vient répondre à la question (*māḍā*) « quoi ». Sur ce point là, il est différent du (*ḥāl*) qui est mis en place pour répondre à la question (*kayfa*) « comment ». Sibawayhi dit : « Il est dit aussi la distinction ou encore l'explication : c'est le fait de lever l'ambiguïté dans

une phrase ou dans un mot » (*wa yuqālu lahu al-ttabyīnu wa -l-ttafsīru wa huwa raf‘u-l-ibhāmi fī ġumlatin ‘aw mufradin*)³²³. Ceci dit que lorsque le locuteur parle, il peut employer des notions admettant de sens différents, dans ce cas l’interlocuteur se trouve confus. L’élément spécifique vient pour mettre le point sur un sens bien déterminé, ainsi il sert à distinguer et à faire la différence. et à éviter des présuppositions sémantiques. Ibn Al-Ssarāğ affirme : « Le spécifique est (mis) pour ce qui est de (sens) différents » (*fa-l-ttamyīzu ‘innamā huwa fīmā yaḥtamilu ‘an yakūna ‘anwa ‘an*)³²⁴.

De point de vue syntaxique, les grammairiens ont délimité la fonction (*tamyīz*) en se basant sur les caractéristiques de ce composant et en essayant de le placer dans l’une des classes grammaticales. Ainsi les uns affirment que le spécifique est un complément nominal qui désigne (*kullu ismin nakira mutaḍammīnun ma’nā min libayāni mā qablahu min ‘iğmālin*)³²⁵ « tout nom indéterminé comprenant le sens de (*min*) pour expliquer une notion globale qui le précède »³²⁶. Les autres disent que le « *tamyīz* » est un nom au cas accusatif qui vient à la suite d’une notion de poids, de mesure ou d’espace pour éclaircir une ambiguïté due à l’emploi de ce genre de notions. Prenant les exemples suivants :

(72) *‘ištarā Zaydun raṭlan tamran.*

a acheté Zayd une livre datte (ACC).

Zayd a acheté une livre de datte.

(73) *‘innī ra’aytu ‘aḥada ‘ašara kawkaban**³²⁷

J’ai vu onze étoiles (ACC).

I-1-1- Le spécifique est une expansion

³²³ Sibawayhi: (S.D : II, p. 204).

³²⁴ Ibn -l-Ssarāğ (; 1988: I, p. 307).

³²⁵ Ibn ‘Aqīl (1964 : I, p.172).

³²⁶ Nous verrons à travers l’analyse des différentes sortes de (*tamyīz*) que seul (*tamyīz -l-mufrad*) et (*tamyīz kam*) sont concernés par le sens de (*min*), par contre ce principe ne s’applique pas à (*tamyīz -l-nnisba*).

³²⁷ Coran : Sourate 12, verset 4.

Dans l'exemple (72) le mot (*tamran*) « datte » spécifie la marchandise contenue dans le poids (une livre), alors que dans l'exemple (73) le mot (*kawkaban*) « étoiles » précise le nombre onze. Les grammairiens disent que la mise en place d'un (*tamyīz*) spécificateur est obligatoire. Ils considèrent en même temps que la phrase est complète avant l'introduction de ce (*tamyīz*).

Etant donné que celui-ci précise le genre, il comporte le sens de la préposition (*min*) dite (*min al-mubayyina*). Ainsi dans (72) nous pouvons dire aussi bien (*tamran*) que (*mina -l-ttamri*), le nom précisé par le (*tamyīz*) est dit (*mumayyaz*), il doit être une notion ambiguë. Elle peut avoir comme sens une relation établie entre le (*mumayyaz*) et le (*tamyīz*). Cette relation est bien précise et peut varier de contenant à contenu, de forme à matière ou de mesure à chose mesurée. Une précision qui permet au locuteur d'exclure des constructions tel que (74) et (75) et de retenir les constructions (76) et (77).

(74) *šaribtu ka'san dahaban.**

ai bu je un verre (ACC) or (ACC)

J'ai bu un verre d'or.

(75) *kassartu ka'san hamran**

Ai cassé je un verre (ACC) vin (ACC)

J'ai cassé un verre en vin.

(76) *'ištartaytu ka'san dahaban.*

Ai acheté je un verre (ACC) or (ACC)

J'ai acheté un verre en or.

(77) *šaribtu ka'san hamran.*

ai bu je un verre (ACC) vin (ACC)

J'ai bu un verre de vin.

Dans les exemples (76) et (77), nous remarquons que le spécificateur ainsi que le nom spécifié sont des noms indéterminés. En dépit de la règle grammaticale classique, les Koufites disent que le (*tamyīz*) n'est pas nécessairement indéfini, il peut prendre l'article défini (*al*) comme dans l'exemple (78).

(78) *'ahadtu al-ḥamsata al-'ašara al-ddirhama.*

ai pris je les quinze (ACC) les dirhams (ACC).

J'ai pris les quinze dirhams.

II-1- 2- Les sortes de spécificateur

Quand les grammairiens parlent de la classification des sortes de spécificateur ils évoquent essentiellement (*tamyīz -l-mufrad*), (*tamyīz kam*) et (*tamyīz -l-nnisba*).

1)- *Le spécificateur d'une notion simple* :

(*tamyīz -l-mufrad*): Il est dit aussi (*al-ttamyiz 'ani -l-'ism*). Il est employé généralement après les nombres, les quantités et les unités de mesure. La notion précisée est dite (*mumayyaz*). Dans (79) (*dirhaman*) est le spécificateur alors que (*'iṣrūna*) est spécifié. Ibn Ya'īṣ affirme que (*tamyīz -l-mufrad*) ne sert pas à lever une ambiguïté mais plutôt à expliquer le genre de l'élément spécifié (*bayān al-nnaw'*). Il ajoute qu'on le nomme ainsi, car c'est un nom singulier qui renvoie au pluriel. De ce fait, dans (79) il est possible de dire (*'iṣrūna dirhaman*) ou encore (*'iṣrūna mina -l-ddarāhimi*). Ce genre de *tamyīz* peut prendre aussi bien le cas accusatif que le cas génitif. Cette flexion se fait soit par le biais de l'annexion comme dans (79) soit par le biais de la préposition tel que dans (80). Des chercheurs contemporains trouvent que ce genre de spécificateur est (*tamyīz*) dans le sens sémantique mais non pas sur le plan de la fonction syntaxique.

(79) *'indī 'iṣrūna dirhaman.*

J'ai vinght dirham

(80) *indī 'iṣruna mina -l-ddarāhimi.*

J'ai une vingtaine de dirham.

Ibn Ya'īṣ essaye de justifier l'emploi de l'indéterminé dans (79) il dit : « étant donné que le locuteur vise à montrer le genre, il a employé un (nom) indéterminé car l'indéterminé est le plus léger des noms, de la même façon que la (*fathā*) (a) est la plus légère des voyelles » (*wa bimā 'anna al-mutakallima yurīdu bayāna al-nnaw'i faqad bayyana bi-l-nnakira li'annahā 'aḥaffu -l-'asmā'i kamā 'anna al-fathā 'aḥaffu -l-ḥarakāti*)³²⁸.

1) – *Le spécificateur de (kam)* :

³²⁸ Ibn Ya'īṣ (S.D : I, p. 70).

La préposition (*kam*) a deux cas d'usage : soit elle est interrogative (*'istifhāmiyya*), soit elle est informative (*ḥabariyya*). Dans le premier cas (*kam*) sert à s'interroger sur un nombre, elle est invariable (*mabniyya*) occupant la première position dans l'énoncé et prenant de différentes fonctions syntaxiques : Elle peut avoir la fonction d'un thème (81), d'un prédicat (82), d'un complément d'objet externe (83), ou finalement la fonction d'un complément circonstanciel (84). Dans le deuxième cas (*kam*) sert à informer sur la quantité et comporte le sens de plusieurs ou beaucoup. Elle est mise en tête de phrase également. Certains cas d'usage présentent (*Kam*) dans une annexion, avec une notion simple (*tamyīz*) ou avec un groupe prépositionnel ayant en tête, la préposition (*min*). Dans (85) (*ka*) est (*mumayyaz*) alors que (*rağulan*) est (*tamyīz*). Cette construction a la même valeur syntaxique que la construction dans (84):

(81) *kam dirhaman laka?*

Combien de dirham as – tu?

(82) *kam rağulan 'atāka?*

Combien homme (ACC) t'est venu ?

Combien d'hommes te sont venus.

(83) *kam rağulan ra'ayta?*

Combien homme (ACC) as vu tu?

Combien d'homme as-tu vu ?

(84) *kam ra'ayta mina -l-rriğālī?*

Combien d'hommes (GEN) as vu tu

Combien d'hommes as- tu vu ?

(85) *kam 'Abdu- Allāhi mākiṭun?*

Combien 'Abdu-Allāh restant ?

Combien (de jours) 'Abdu-Allah restera-t-il?

Contrairement aux autres sortes de (*tamyīz*) n'admettant pas d'être séparés de leurs éléments recteurs³²⁹, les grammairiens tolèrent cette séparation pour (*kam*) est son élément recteur. Il est donc possible de dire (83) au lieu de (84), mais selon Sibawayhi

³²⁹ A l'exception de Al-Mubarrad et de Al-Māzinī, les grammairiens affirment que contrairement aux autres compléments, le (*tamyīz*) ne doit pas être antéposé à l'élément recteur. Et même s'il existe des cas d'usage dans la poésie arabe classique, où le (*tamyīz*) fût antéposé, cela reste exceptionnel et toléré par le principe de la nécessité poétique dite (*al-ḍḍarūra 'al-šši'riyya*). Sibawayhi considère que (*kam rağulan 'atāka?*) « combien homme t'est venu? » est plus fort dans la langue que (*kam 'atāka rağulan?*) combien t'est venu homme. Ceci renvoi à l'idée de (*al-ttamakkun fī -l-luğa*) l'originalité dans la langue.

ce genre d'usage (*fīhi qubḥun*) comprend une mauvaise tournure. Il est donc préférable de mettre (*kam*) dans une position juste avant l'élément régi.

3 - *Le spécificateur d'attribution* : (*tamyīzu -l-nnisba*) est dit aussi (*al-ttamyizu 'an tamāmi -l-kalāmi*). Il vient à la suite du nœud prédicatif une fois que la prédication soit établie pour qualifier l'un des deux actants de l'énoncé. Ceci dit qu'il concerne essentiellement la phrase verbale. Il est dit (*tamyīz -l-nnisba*) du fait qu'il représente une notion qui se réfère soit au sujet soit à l'objet. Ainsi quant le locuteur dit :

(86) *ṭāba Zaydun naḥsan.*

Est beau Zayd d'âme.

Zayd a une belle âme.

Cela revient à dire :

(87) *ṭābat naḥsu Zaydin.*

Elle est belle l'âme de Zayd.

Et quand il dit :

(88) *ḡarastu al-'arḍa šaḡaran.*

J'ai semé la terre arbres.

Cela revient à dire :

(89) *ḡarastu šaḡara -l-'arḍi.*

J'ai semé les arbres de la terre.

Dans (86) le (*tamyīz*) prend la fonction syntaxique d'un sujet, pour cela les grammairiens disent que c'est un spécificateur porté sur le sujet (*tamyīz manqūl 'ani -l-fā'il*), alors que dans (88) le (*tamyīz*) est porté sur le complément d'objet (*mabnī 'alā -l-maf'ūl*). Les grammairiens ont l'habitude d'évoquer ce genre de spécificateurs pour dire que certains d'entre eux ont un statut initial dans la phrase. Ce statut est soit celui d'un sujet, d'un thème ou d'un complément d'objet. Ils rapportent souvent l'exemple coranique (*faḡḡarnā -l-arḍa 'uyūnan*) « nous avons fait jaillir la terre de sources d'eau » qui revient à (*faḡḡarnā 'uyūna -l-arḍi*) « nous avons fait jaillir les sources d'eau de la terre ». Le terme (*'uyūnan*) est, à l'origine, complément d'objet externe. Il est mis en relation avec le verbe transitif (*faḡḡara*) et complète le sens de ce verbe. Les grammairiens insèrent ce genre de spécificateurs dans la catégorie de (*tamyīz-l-nnisba*).

C'est justement le (*tamyīz al-nnisba*) qui intéresse notre recherche, car nous estimons qu'il est en forte liaison avec le principe de la détermination sémantique. En effet c'est le cas où ce composant se présente comme un élément essentiel de la phrase. Ce genre de spécificateur est employé généralement dans le sens de la complémentation (après que la prédication soit faite). Al-'Astarabādī considère qu'il est (*faḍla*) dans le (*lafẓ*) alors qu'il est (*'umda*) dans le sens (*ma'nā*).³³⁰ Il explique que dans des exemples comme (86) il s'agit d'une opération de brouillage qui a affecté le sujet à la position de (*faḍla*).³³¹ Et quoique les grammairiens ne l'ont pas intégré dans la classe des (*maf'ūlāt*), ils n'ont pas nié la forte ressemblance entre les deux catégories grammaticales, une ressemblance qui provient du fait que tous deux sont expansions (*faḍla*) au cas accusatif (*manṣūba*) qui viennent compléter le sens de la phrase.

II-1-3- La relation verbe / spécificateur

Le fait de considérer le spécificateur comparable au complément et non pas un complément n'a pas incité les grammairiens à accorder une attention particulière à la relation (verbe / *tamyīz*). En effet les quelques remarques que nous avons à ce sujet ne dépassent pas la relation de (recteur à régi). Sibawayhi a évoqué cette relation tout d'abord en disant que (*al-ttamyīzu*) n'est jamais antéposé au verbe³³², ensuite en essayant de justifier la flexion de ce composant, il dit: « Le spécificateur n'est jamais antéposé à son élément recteur, tu ne diras pas *mā'an 'imtala'tu* » (*wa lā yuqaddamu al-maf'ūlu fīhi (al-ttamyīz) fataqūla mā'an imtala'tu*)³³³. Par contre il est possible qu'il soit postposé au verbe. Dans ce cas, la marque de l'accusatif est justifiée par cette postposition. Sibawayhi explique : (*wa 'innamā waqa'a munawwanan li'annahu fuṣila fīhi bayna al-'āmili wa -l-ma'mūli*)³³⁴. cette même position apparaît dans les propos de Al-Mubarrad: « Sache que le spécificateur est régi par le verbe » (*i'lam 'anna al-ttamyīza ya'malu fīhi al-fi'lu*)³³⁵. Cependant nous constatons que cette relation peut avoir d'autres aspects, car le (*tamyīz*) en tant qu'expansion n'est pas toujours obligatoire, il existe des cas d'usage où l'on peut surpasser. Ceci dit que dans certains

³³⁰ Al-'Astarabādī (1982 : II, p. 220).

³³¹ Ibn Ġinnī (S.D : II, p. 138).

³³² Sibawayhi n'a pas employé la terminologie (*tamyīz*) pour désigner ce genre d'expansion. Il a employé tantôt le terme (*maf'ūl*), tantôt le terme (*maf'ūl fīhi*). Voir *Al-kitāb* (S.D. I, p.p. 204-205).

³³³ Ibn Ya'īš a rapporté cette citation dans *le Šarḥ -l-Mufaṣṣal* : p.72.

³³⁴ Sibawayhi (S.D: I, p. 202).

³³⁵ Al-Mubarrad (1994: III, p. 32).

cas le locuteur peut l'éliminer sans toucher à la complicité de la phrase (*ma'nā -l-kalām lā yaḥsudu bidūnihi*). Dans l'exemple (82) il est possible de supprimer le spécificateur.

(90) *karuma Zaydun ḍayfan.*

Zayd est généreux comme invité.

(91) *Karuma Zaydun.*

Zayd est généreux.

Mais ceci n'est pas valable pour le spécificateur de la notion simple, de (*'af'uli -l-ttaḥḍīl*) ou de (*kam*), car dans les trois cas la suppression de l'élément (*tamyīz*) crée une ambiguïté dans la phrase. Ainsi il n'est pas admis de dire (92) au lieu de (93) car le locuteur se trouve confus : Etant donné que lorsque l'on pose la question « quoi », la phrase présuppose plusieurs réponses tel que (*'ilman*, *waladan...*).

(92) *Zaydun 'aktaru minka**

Zayd a plus que toi

Au lieu de :

(93) *Zaydun 'aktaru minka mālan.*

Zayd a plus que toi argent.

Zayd a de l'argent plus que toi.

Dans le *Šarḥ -l-Mufaṣṣal*, Ibn ya'īš précise que la relation (verbe / *tamyīz*) est plutôt d'ordre sémantique, car dans le cas de (*tamyīz -l-nnisba*), le spécificateur renforce le sens du verbe tel que dans (94):

(94) *išta'ala al-rra'su šayban.*³³⁶

S'est couverte la tête de cheveux blancs

La tête s'est couverte de cheveux blancs

(*Al-ttamyīz*) paraît en forte relation sémantique avec le verbe. En effet, outre les cas d'usage précédents, nous remarquons que le spécificateur de poids (*tamyīz -l-kayl*) remplit une fonction à la fois syntaxique et sémantique. Quand le locuteur dit (*'asalan*) « miel » dans (95) il laisse entendre que le récipient est rempli de miel ou qu'il a rempli

³³⁶ Coran: Sourate , 19, verset 34.

le récipient de miel et non pas d'autre chose, ce qui est en forte relation avec le verbe (remplir) et non pas avec le récipient lui même.

(95) *mala'tu al-wi'ā'a 'asalan.*

J'ai rempli le récipient (de) miel (ACC).

L'étude de la relation (verbe / spécificateur) nous invite à évoquer la position des grammairiens en ce qui concerne le statut du (*tamyīz*) dans la théorie grammaticale. En effet, les uns reconnaissent au spécificateur le statut du complément, les autres considèrent qu'il est expansion comparable au complément (*faḍla mušabbaha bi -l-maf'ūl*). La première tendance est celle de Zamahšarī, d' Ibn Ya'īš et d' Ibn Al-Ssarrāğ. La deuxième est celle de Sibawayhi, et surtout d'Al-'Astarabādī. Celui-ci affirme qu'exclure le (*ḥāl*) et le (*tamyīz*) de la liste des compléments est, sans doute, une position à discuter³³⁷.

II-1-4- La flexion du spécificateur

(*Al-ttamyīz*) fait partie des (*manṣūbāt*), nous l'avons déjà vu, mais le cas accusatif n'est pas le seul cas du spécificateur. Il est possible qu'il prenne pour flexion d'autres marques casuelles. Al-'Astarabādī dit: « Le spécificateur lui même peut être au cas génitif si celui ci est plus léger que le cas accusatif. » (*wa-l-ttamyīzu naḥṣu qad yaṅṅarru 'idā kāna ḡarruhu 'aḥaffu min naṣbihi*)³³⁸. Ceci se fait par le biais de l'annexion (96) dans les phrases comprenant des notions de poids, de mesures ou de superficie. Dans d'autre cas, c'est la présence de la préposition qui explique la mise en place du cas génitif comme dans (98).

(96) *ištaraytu kaylata 'urzin.*

J'ai acheté une mesure (ACC) riz (GEN).

J'ai acheté une mesure de riz.

Au lieu de :

(97) *ištaraytu kaylatan 'urzan.*

³³⁷ Cette remarque a été déjà mentionnée dans l'étude du complément d'état.

³³⁸ Al-'Astarabadi (1982 : I, p. 216).

J'ai acheté une mesure (ACC) riz (ACC).

J'ai acheté une mesure de riz.

(98) *lī mil'uhu mina -l- 'asali.*

J'ai le plein (du récipient) de miel (GEN).

Le spécificateur prend également le cas génitif dans des exemples où le locuteur craint la confusion entre le (*ḥāl*) complément d'état et le (*tamyīz*)³³⁹. Dans (99) (*fārisan*) « chevalier » peut avoir la fonction (*ḥāl*). C'est la préposition (*min*) qui l'affecte à la fonction (*tamyīz*). C'est elle aussi qui lui donne la (*kasra*), marque du génitif. L'un des chercheurs contemporains affirme qu'être au cas accusatif n'est pas une règle fixe pour le spécificateur. Le locuteur peut dire (100) au lieu de (99) sans que cela n'affecte le sens de la phrase.

(99) *'akrim bihi min fārisin !*

Qu'il est généreux comme chevalier !

Au lieu de :

(100) *'akrim bihi fārisan !*

Qu'il est généreux chevalier !

Pour conclure nous remarquons bien que le (*tamyīz -l-mufrad*) est bien différent de (*tamyīz -l-nnisba*) : Le premier sert à varier entre les sens de nombre, de poids de mesure et de surface. Il est qualifié de (*bayānī*) car il accomplit la fonction sémantique de préciser et d'expliquer une notion abstraite. Et même si la concordance entre le spécificateur et son antécédent (en genre et en nombre) n'est pas obligatoire, les deux occupent le même statut flexionnel (*maḥall 'i'rābī*). Le second est sur le plan fonctionnel beaucoup plus proche de la notion (*maf'ūliyya*), alors que sur le plan sémantique il renvoie à la notion de la (*fā'iliyya*). Ceci permet de dire que le (*tamyīz -l-nnisba*) est un déterminant sémantique du verbe, il vient rajouter une précision de sens. Des chercheurs contemporains - tel que Muncif 'Āšūr- classent le (*tamyīz*) parmi (*al-mafā'il al-far'iyya*) les compléments secondaires ou encore (*al-mušabbah bi-l-mafā'il*) les composants qui ressemblent aux compléments³⁴⁰. De telles nominations ne laissent

³³⁹ Voir Ibn Al-Sarrāḡ (1988 : I, p. 307), ainsi que Sa'īd 'Al-'Afgānī (1955 : p. 163).

³⁴⁰ Pour plus de détails voir: Al-Muncif 'Āšūr (1999 : p. 409- 416).

pas cacher les divergences entre les grammairiens tant pour la grammaire classique³⁴¹ que pour la grammaire contemporaine concernant la classification du (*tamyīz*) parmi les (*maf'ūlāt*). Et quoiqu'il en soit de la nomination et du genre du spécificateur évoqué, nous disons que celui-ci vient pour accomplir des fonctions syntaxiques et sémantiques bien déterminées : D'une part, il exprime cette relation abstraite à la fois syntaxique et flexionnelle entre deux entités (*al- mumayyaz*) et (*al-tt amyīz*). En effet, le nom au cas accusatif joue un rôle distinctif et explicatif qui relève une éventuelle ambiguïté dans le sens. D'autre part cette fonction dévoile la capacité de la langue arabe de passer d'une notion abstraite à une notion concrète, ainsi, le contenu sémantique des notions de nombre, de poids, ou de mesure ne soit réalisé que par le biais de l'élément (*tamyīz*) bien nécessaire à l'énoncé.

II - 2- L'interpellatif (*al-munādā*)

Par le terme (*munāda*), les grammairiens arabes désignent l'interpellatif,³⁴² il s'agit d'un nom au cas accusatif précédé par la particule d'interpellation (vocatif) (*yā*). Le sens de (*nidā'*) présuppose deux partenaires de l'opération communicative. D'une part le locuteur meneur de (*nidā'*) dit (*munādī*) et l'interlocuteur (*maṭlūb*) ou (*munāda 'alayhi*). Dans la construction de la phrase, et - à la différence de l'interlocuteur - le locuteur n'apparaît pas sous forme de terme prononcé. Il est désigné à travers la situation, de l'énonciation. Sibawayhi considère le (*nidā'*) comme étant la première catégorie de discours. Il dit que celle ci précède même l'interrogation (*istifhām*) et l'information (*'iḥbār*). En effet quand le locuteur appelle (*yā 'Abda Allah*) cette construction est dite (*ḡumlat nidā'*), le syntagme nominal (*'Abda Allah*) est (*munādā*). Dans les traités de grammaire l'interpellatif est étudié dans le cadre des (*maṣṣūbāt*), or ce genre de constituant a un statut spécifique : D'une part il figure parmi la liste des noms au cas accusatif, d'autre part il est exclu de la liste des (*maf'ūlāt*). Et nous verrons à travers l'analyse que même le (*naṣb*) n'est pas un caractère fixe du (*munādā*). Quoique les grammairiens insistent sur le phénomène de la flexion en procédant parfois à des analyses abstraites.

³⁴¹ Voir : Al-'Anbārī (1957 : II , p. p. 828-832).

³⁴² Nous avons adopté ici la traduction de la notion (*munādā*) proposée par notre directeur de recherche Monsieur J.P. Guillaume.

II-2- 1- La flexion du (*munādā*)

La grammaire traditionnelle distingue entre deux sortes de flexion pour l'interpellatif :

* Dans le cas de (*naṣb lafẓī*) flexion phonique : La marque casuelle apparaît sur la dernière lettre du mot. L'interpellatif prend la (*fathā*) la voyelle (a). Cette règle concerne trois cas d'usage : Dans le cas où le (*munādā*) est formé d'une annexion de deux noms comme dans (101), dans les constructions comparable à l'annexion tel que dans (102) et enfin dans le cas d'un nom indéterminé.

(101) *yā ġulāma Zaydin 'aqbil.*

Fils de Zayd viens !

Viens, fils de Zayd !

(103) *yā dāriban Zaydan 'aqbil*

Eh ! Frappant (*ACC*) Zayd (*ACC*), viens !

Eh ! (toi) frappant Zayd, viens !

(104) *yā ġulāman !*

Eh ! Garçon (*ACC*) !

* Dans le cas de (*naṣb maḥallī*) marquage virtuel : Etre au cas accusatif d'une manière sous entendu : Dire que le (*munādā*) est au cas accusatif (*maḥallan*), implique que la (*fathā*) n'apparaît pas sur la dernière lettre de ce composant. Ce qui apparaît c'est soit la (*ḍamma*) (u), soit la (*kasra*) (i). Le (*naṣb maḥallī*) concerne l'interpellatif notion simple quand elle est nom propre tel que (105) ou déterminée par l'article (*al*) tel que dans (106). Il concerne également l'interpellatif précédé par le (*lam*) exprimant l'étonnement dit « exclamatif » tel que dans (107). Et finalement l'interpellatif dans les expressions dites (*mandūba*) exprimant l'éloge d'une personne morte tel que dans (108).

(105) *yā Zaydu !*

Eh, Zayd (*NOM*) !

(106) *Yā 'ayyuhā al-rraġulu !*

Eh le Monsieur !

Eh, vous, Monsieur !

(107) *Yā la-l- 'ağabi !*

Que c'est étrange (*GEN*) !

(108) *yā Zaydāhu !*

Oh ! Zayd !

Dans l'exemple (105) les grammairiens disent que (*Zayd*) est (*munādā mabnī 'alā -l-ḍamm*). Ceci dit qu'il prend effectivement le cas nominatif, même s'il est sensé être au cas accusatif. *Zayd* est un nom déterminé car c'est un pronom personnel. Et même quand le nom est dépourvu de l'article de détermination, celui-ci aura le statut d'un nom déterminé sous l'effet de l'opération de (*nidā'*). En effet quand le locuteur s'adresse à un interlocuteur, ce dernier devient déterminé. Nous disons ainsi (*yā rağulu !*) et nous disons que le terme (*rağul*) est (*fī maḥalli naṣb*) (litt. supposé au cas accusatif). Mais comment explique-t-on la présence des marques casuelles de l'accusatif, du cas nominatif ou de celui du génitif pour le (*munādā*)?

Etant donné que les grammairiens parlent souvent d'un élément recteur qui donne à chaque composant de la phrase son cas spécifique, il existe bien des argumentations avancées pour la flexion du (*munādā*). En effet les grammairiens distinguent entre deux éléments recteurs qui donnent à l'interpellatif son cas flexionnel propre :

- La particule d'interpellation (*yā*) : (ou le vocatif) : selon les grammairiens classiques la particule s'est renforcée au point de jouer le rôle du verbe. Al- Ssīrāfī a développé cette thèse en disant : « l'interpellatif n'exprime pas autre chose que le (fait d'interpeller), ce n'est qu'une notion qui joue le rôle d'un élément recteur ». (*wa lafzu al-nnidā'i lā yu'abbaru bihi 'an šay'in 'āḥara, wa 'innamā huwa lafzun mağrāhu mağrā 'amalin ya'maluhu 'āmilun*)³⁴³.. Al-Mubarrad, lui, considère que la particule remplace le verbe et joue son rôle. Nous avons déjà mentionné que (*al-nnidā'*) n'a pas de contenu sémantique, il indique la seule opération d'appeler. Nous constatons l'un des aspects syntaxiques de cette opération étant la rection.

- Le verbe : Ceux qui disent que l'élément recteur dans le (*al-munādā*) est le verbe prétendent que (*al-nnidā'*) est un style performatif (*'inšā'ī*) et non informatif (*iḥbārī*). Ce style a exigé la suppression du verbe et du sujet pour réaliser un tel sens. Le verbe existait donc à l'origine de l'opération communicative, il est ainsi l'élément recteur (sous entendu) du (*munādā*) et dire :

³⁴³ Voir les remarques faites en note de bas de page dans *Al-Kitāb* de Sibawayhi (S.D : I, p. 182).

(109) *ya ‘Abda- Allāhi !*

Eh! ‘Abd (ACC) Allah!

Revient à dire :

(110) *‘unādī ‘Abda- Allāhi.*

J’appelle ‘Abd (ACC) Allah.

Nous remarquons que les constructions du type (109) sont plus fréquentes que celles du genre (110), en effet le locuteur utilise plus souvent l’interpellation sans verbe. Or la théorie grammaticale insiste sur la présence de l’élément recteur (verbe).

Comment les grammairiens ont-ils résolu ce problème ? Nous l’avons vu ci -dessus, ils ont fait recours à la théorie de la flexion sous-jacente, baguette magique capable de sauvegarder la cohérence de la théorie grammaticale.

II- 3 - L’excepté (*al-mustaṭnā*)

Le concept de (*al-istiṭnā*) est un nom d’action (*maṣḍar*) bâti sur le schème (*istaf’ala*) dérivé du verbe (*ṭana – yaṭnī*, ‘*ani -l- ‘amri*) détourner quelqu’un de faire quelque chose. En langue l’exception est le fait d’éloigner et d’écarter une notion d’un ensemble. Le verbe (*istaṭnā*) (excepter) est synonyme d’exclure et ne pas comprendre : C’est le fait de sortir quelque chose ou quelqu’un d’un ensemble. L’exception est l’action d’excepter (*al-istiṭnā*) indique l’exclusion et l’exemption. L’expression « à l’exception de... » placée devant le nom veut dire (à part, sauf). En grammaire arabe, l’exception est un phénomène syntaxique. Elle consiste à exclure un élément de la phrase d’un jugement grammatical s’appliquant à un élément précédent une particule appelée particule d’exception . L’exception est une fonction syntaxique appartenant à la liste des huit fonctions complémentaires. Elle se réalise par la présence de trois composants indispensables étant :

- L’antécédent : est l’élément à partir duquel l’exception a été faite, il est dit (*mustaṭnā minhu*).

- L’excepté : est l’élément exclu de l’énoncé dit (*mustaṭna*).

- La particule : qui relie entre les deux éléments dite (*‘adāt istiṭnā*). Les grammairiens énumèrent huit particules à savoir (*‘illā, ḡayru, laysa, ḥāšā, lā yakūnu, ‘adā, siwā,*

ḥalā)³⁴⁴. (*'illā*) est la particule la plus fréquente dans l'usage de la langue. Elle est qualifiée d'être : « la mère des particules d'exception, c'est elle qui s'approprie de ce sens » (*'ummu -l-ḥurūfi wa hiya al-mustawliyat al-ā hāda al-bābi*).

L'antécédent précède la particule et répond à un jugement compris dans l'énoncé. Ce composant peut être une notion simple, un syntagme nominal ou une proposition. L'excepté est dans une position juste après la particule, il ne répond pas au même jugement que comprend la phrase. En fin, la particule permet la réalisation du sens de l'exception. Ainsi dans l'exemple (111). Les grammairiens disent que le locuteur a excepté Zayd. de la visite.

(111) *Zāra al-rriḡālu al-marīda 'illā Zaydan.*

Ont visité les hommes le malade sauf Zayd.

Les hommes ont visité le malade sauf Zayd.

Le locuteur veut dire que les hommes ont bien visité le malade alors que Zayd ne l'a pas fait. Les grammairiens disent que le locuteur a excepté Zayd de la visite. La phrase dans (111) est affirmative. Ce genre de constructions ne pose pas de problème, il s'agit bien d'une exception. Cependant les phrases comprenant une négation sont analysées d'une autre manière. En effet quand le locuteur dit (112), il nie que le malade soit visité par quelqu'un d'autre que Zayd. Les grammairiens disent qu'il ne s'agit pas d'une exception mais plutôt d'une restriction (*ḥaṣr*). Ceci dit que seul Zayd a visité le malade alors que les autres (hommes) ne l'ont pas fait. Dans ce genre d'usage (*'illā*) n'est pas une particule d'exception mais de restriction. La fonction de l'élément lié à (*'illā*) diffère selon le rôle syntaxique qu'elle joue dans la phrase.

(112) *mā zāra al-marīda 'illā Zaydun.*

N'a visité le malade que Zayd

Il n'y a que Z. qui a visité le malade.

II-3- 1- Les significations de l'exception

³⁴⁴ La T.G. A. fait la différence parmi les (*'adawāt al-istiṭnā*'), entre ceux qui appartiennent à la catégorie des particules, ceux qui font partie des verbes et ceux qui sont dans une position intermédiaire entre les deux catégories. Pour plus de détails voir : Ibn Ya'īš dans le *Šarḥ -l-Mufaṣṣal*.(S.D : II, p. 85).

Le locuteur fait recours à des constructions comprenant une exception pour réaliser de différents sens sémantiques : soit pour exprimer la rareté et la modicité et pour indiquer le petit nombre (*al-qilla*) tel que dans l'exemple (112), soit pour exprimer l'avilissement (*al-ttaḥqīr*) comme dans l'exemple (113) soit finalement, pour indiquer la glorification (*al-tta'zīm*) comme dans (114).

(113) *mā qaddama al-baḥīlu liḍayfihi 'illā ḥubzan.*

N'a donné l'avare à invité lui sauf pain (ACC).

L'avare na donné à son invité que du pain.

(114) *taraka al- 'ālimu kulla naṣātin 'illā al-baḥṭa.*

a laissé le savant tout activité sauf la recherche (ACC).

Le savant a laissé toute activité sauf la recherche.

Ces significations liées à la notion de (*al-istiṭnā'*) nous invitent à évoquer les différentes sortes d'exception dont dispose le locuteur. En effet, la grammaire classique fait la différence entre la véritable exception et celle dite (*munqaṭi'a*) détachée : La première consiste à exclure quelqu'un ou quelque chose du même genre, tel que dans (115) où Zayd fait partie du genre humain (son antécédent).

(115) *ḡā'a al-qawmu 'illā Zaydan.*

Sont venus les gens sauf Zayd (ACC).

Les gens sont venus sauf Zayd.

Dans le cas d'une exception détachée, le nom excepté n'est pas du même genre que son antécédent. Le locuteur fait recours à ce genre d'exception dans le sens de la rétractation. Ceci se fait essentiellement dans des constructions à la forme négative. Dans (116) (*kalb*) le chien n'est pas du genre humain désigné par le mot (*'aḥad*). La particule *a* dans ce cas, le sens de (*lākin*). Ainsi dire :

(116) *lā 'aḥada fī -l-ddāri 'illā kalban.*

N'est à la maison personne sauf un chien (ACC)

Personne n'est à la maison sauf un chien.

Revient à dire :

(117) *lā 'aḥada fī -l-ddāri lākin kalban (fīhā).*

N'est personne à la maison mais un chien.

Personne n'est à la maison mais (il y'a) un chien.

L'exception a d'autres horizons d'interprétation. Parmi les (*'adawāt al-'istiṭnā'*) les grammairiens citent aussi les verbes (*mā ḥalā*) (*mā 'adā*) (*laysa*) (*lā yakūnu*). Et quoiqu'ils remplacent la particule (*'illā*), ces verbes ont un usage spécifique. En effet les deux premiers sont interprétés comme des éléments jouant le rôle des (*maṣādir*), cela dit que (*mā ḥalā*) revient à (*ḥuluww*) et (*mā 'adā*) à (*'uduww*). Ces deux notions engendrent le sens du dépassement (*muḡāwaza*). Quand le locuteur dit la phrase (118), celle-ci a la même valeur que (119).

(118) *qāma -l-qawmu ḥalā Zaydan.*

Se sont levé les gens excepté Zayd (ACC).

Les gens se sont levés excepté Zayd.

(119) *qāma -l-qawmu muḡāwazatuhum Zaydan.*

Les gens se sont levés dépassant Zayd.

Les seconds sont des verbes modaux (*laysa*) et (*lā yakūnu*). Ils comportent le sens de la négation et donnent au nom excepté le cas accusatif. Ils peuvent être employés également dans le sens d'un adjectif (*ṣifa*) qui se rapporte à un antécédent indéterminé. Dans (120) (*lā takūnu*) est (*fī maḥalli raf'*) car il est interprété comme adjectif, or celui-ci s'accorde en genre en nombre et en marquage casuel. La valeur sémantique de ce genre d'usage est de nier que la femme qui est venue soit Hind. Il ne s'agit donc pas de l'exception mais plutôt de la négation. Ce jugement est valable pour l'exemple (121) dans lequel le locuteur nie (par le biais de *laysa*) que la femme qu'il a vu soit Hind :

(120) *ḡā'at 'imra'atun lā takūnu Hindan.*

Est venu une femme (NOM) n'est pas Hind (ACC).

Une femme venue (qui) n'est pas Hind.

(121) *ra'aytu 'imra'atan laysat Hindan.*

Vu je une femme n'est pas Hind (ACC)

J'ai vu une femme (qui) n'est pas Hind.

Par contre (*mā ḥalā*) et (*mā 'adā*) ne sont jamais employé dans le sens de l'adjectif. Ils sont porteurs uniquement du sens de l'exception³⁴⁵.

II-3-2- L'excepté est une expansion

Nous avons remarqué qu'en faisant recours à l'exception le locuteur exclu un genre (le nom excepté) parmi un ensemble général. Cette opération se fait une fois que la phrase soit formée autrement dit la prédication est établie. Ainsi dans (122) il n'existe pas de conformité entre le (*mustatnā*) et le (*mustatnā minhu*) par rapport à l'action de venir. En effet le verbe (*ḡā'a*) ne concerne pas l'élément excepté. Ce dernier n'est pas nécessaire à la signification du verbe. Par contre dans les constructions comprenant une restriction tel que (123), le sens du verbe dépend de l'élément excepté.

(122) *mā ḡā'a 'aḥadun 'illā Zaydun.*

N'est venu personne sauf Zayd (*NOM*).

Personne n'est venu sauf Zayd.

Les grammairiens ont comparé le nom figurant après (*'illā*) (ou l'une de ses analogues) au nom venant après la particule d'accompagnement dite (*wāw 'al-ma'iyya*). Ils considèrent que les deux particules jouent le rôle de l'intermédiaire entre le nom au cas accusatif et le verbe. Une intermédiaire qui permet l'atteinte du site de la complémentation. Ainsi la T.G.A. énumère (*'illa*) parmi les particules indicateurs de fonctions (*hurūfun dāllatun 'alā 'al-wazīfa*). Elle affirme que cette particule affecte le nom au sens de l'expansion. Dans d'autres contextes (*'illā*) est comparée à la particule de la négation (*lā*). Dire (*qāma al-qawmu 'illā Zaydan*) « les gens se sont levés sauf Zayd » donne la même valeur sémantique que (*qāma al-qawmu lā Zaydan*) (Les gens se sont levés non pas Zayd). En revanche cette interprétation n'est valable que pour des constructions à la forme affirmative. Elle ne couvre pas les constructions à la forme négative.

II-3-3- L'expté n'est pas un *maf'ūl*

³⁴⁵ Ibn Ya'īš a détaillé l'usage de ce genre de verbe dans le *Šarḥ -l-Mufaṣṣal*. (S.D. II, p. p. 76-77)

La classification du (*mustatnā*) parmi la liste des expansions a eu l'unanimité des grammairiens. Ces derniers ne l'ont pas désignés par la notion de (*maf'ūl*) mais plutôt par le concept (*mušabbah bi-l-maf'ūl*). Ce composant a été traité par les ouvrages de grammaire de la même façon que le complément d'état et le spécificateur. Ibn Ya'īš l'affirme clairement: (*wa 'aṣlu -l-mustatnā 'an yakūna maṣṣūban li'annahū ka-l-maf'ūli*)³⁴⁶. L'excepté est en principe, au cas accusatif, car il est comparable au complément. Il ajoute dans un autre contexte : « Le nom excepté est au cas accusatif parce qu'il est comparable au complément. La comparaison provient du fait qu'il vient (tous deux) après que l'énoncé soit complete, étant donné qu'il est expansion » (*wa 'innamā kāna maṣṣūban liṣabahihi bi-l-maf'ūli wa waḡhu al-ššabahi baynahumā 'annahū ya'tī ba'da al-kalāmi al-ttāmmi faḍlatan*)³⁴⁷. Quant à Ibn-l-Ssarrāḡ, il dit : « L'excepté est comparable au complément quand il vient après que le verbe soit bâti sur le sujet » (*al-mustatnā yuṣbiḥu al-maf'ūla 'idā 'ūtiya bihi ba'da 'istiḡnā'i al-fi'li bi-l-fā'ili*)³⁴⁸.

Néanmoins, cet accord entre les grammairiens au sujet de la ressemblance entre le nom excepté et les autres compléments ne cache pas les points de convergence. Ce qui mérite d'être signalé, est que, dans leur recherche sur le (*mustatnā*), les grammairiens se sont trouvés assignés à la théorie de la rection. Le débat s'est élargi au sujet de l'élément recteur qui donne au ce composant le cas accusatif. Sibawayhi, par exemple, considère que ce qui explique la flexion de l'excepté est (*'āmil sabqi -l-kalām*) ce qui le précède dans l'énoncé. Il interprète l'exception comme étant une sorte de rectification (*istidrāk*) et de commencement (*isti'nāf*)³⁴⁹. Ainsi quand le locuteur dit (exemple122) ci-dessus indiqué, cela donne la même valeur sémantique que (123) et (124).

(123) *mā ḡā'a 'aḥadun wa lākinna Zaydan (ḡā'a).*

N'est venu personne, mais Zayd (ACC) (est venu).

Personne n'est venu mais Zayd (l'a fait).

(124) *mā ḡā'a 'aḥadun lā 'a'nī Zaydan.*

N'est venu personne, ne vise- je- pas Zayd.

³⁴⁶ Ibn Ya'īš (S. D. Volume II, p.76).

³⁴⁷ Ibid. p. 77.

³⁴⁸ Ibn Al-Ssarrāḡ (1988: I, p. 281).

³⁴⁹ Voir Sibawayhi (S.D : II, p. 330-331).

Personne n'est venu je ne vise pas Zayd.

Notre grammairien suppose que l'élément recteur dans l'excepté est le verbe mis en première position. Cette interprétation considère que le verbe a le même effet que (*'iṣrūna*) dans le cas du spécifiqueur³⁵⁰. La particule renforce le sens du verbe intransitif en introduisant le sens de l'exception. Dans cette version la particule (*'illā*) est comparée à la préposition du génitif dans (*marartu biZaydin*) « je suis passé par Zayd ». Ibn Malik, Al-Zzağğāḡ ainsi que d'autres grammairiens Koufites considèrent que la particule d'exception est l'élément recteur qui donne au nom excepté son cas propre. Elle joue le rôle du verbe (*'astaṭnī*) j'exclu. Cette thèse est défendue également par Al-Mubarrad qui ajoute que le (*mustaṭnā*) « excepté » prend le cas accusatif sous l'effet de ce qu'il appelle (*ma'qūd al-kalām*).

Al-Ssīrāfī quant à lui, suppose l'existence d'un verbe sous entendu dans le sens de (*'uḥriḡu*) ou (*'astaṭnī*). La considération d'un verbe sous entendu a permis à certains grammairiens de dire que le (*mustaṭnā*) est un complément. En revanche, Ibn Ya'īš n'admet pas la position des Koufites. Il défend plutôt la thèse développée par Sibawayhi et juge le point de vue des Koufites comme (*fāsida*) pervers. Il rejette le phénomène de la considération et refuse les idées qui s'appuient sur la supposition d'éléments sous entendus. Il dit : « l'idée qu'adoptent les Bassorites est meilleure parce qu'elle suppose moins d'éléments sous entendus » (*wa mā ḡahaba 'ilayhi al-baṣriyyūna 'amṭalu li'annahu 'aqallu iẓmāran*). Et quoiqu'il compare (*'illā*) à la préposition du génitif, il affirme qu'elle n'a toujours pas le même effet que cette dernière. Les prépositions du génitif régissent uniquement les noms, tandis que (*'illā*) précède à la fois les noms, les particules et les verbes.

II-3-4- Exception / Opposition

Nous l'avons déjà mentionné, les constructions comprenant une interrogation ou une négation affecte l'exception au sens de la restriction³⁵¹. En effet, dans des exemples comme (125), le nom lié à la particule (*'illā*) n'est pas exclu, au contraire le locuteur ne

³⁵⁰ Voir la séquence consacrée à l'étude du spécifiqueur.

³⁵¹ Ibn Ya'īš trouve que dans de telles constructions, il est possible de dire qu'il s'agit aussi bien d'une exception que d'une restriction. Voir le *Šarḥ -l-Mufaṣṣal* (S.D. II, p. 82).

fait que l'introduire dans le contenu sémantique de l'énoncé. Ce nom devient alors concerné par le sens du verbe (l'action de venir).

(125) *mā ḡā'a 'illā Zaydun.*

N'est (personne) venu excepté Zayd (NOM)

Personne n'est venu excepté Zayd

Sibawayhi dit que nous nous sommes plus vis avis d'une opposition. Ceci dit qu'il est possible d'éliminer le nom au cas accusatif lié à ('illa) sans que le sens de la phrase soit affecté. Zayd est dit dans ce cas (*badal*), le nom qui précède ('illā) est dit (*mubdal minhu*). Le (*badal*) est une fonction syntaxique appartenant à la catégorie des (*tawābi'*). Les (*tawābi'*) sont les éléments qui héritent leur cas de la tête de la phrase. En éliminant la particule, l'exception devient impossible, tel est le cas dans (126). Il s'agit donc d'une construction restrictive. Par contre dans (125) la suppression du (*mustatnā minhu*) ne change rien dans le statut de la phrase. Dans (126) le terme ('aḥadun) est (*mubdal minhu*) alors que (Zayd) est (*badal*).

(126) *Mā ḡā'a 'aḥadun Zaydun.*

N'est venu personne Zayd (NOM).

Personne n'est venu Zayd.

Pour résumer nous rappelons que la forme affirmative est la seule forme concernée par le phénomène de l'exception. Cette fonction syntaxique et sémantique importante qu'exprime la langue arabe par le rapprochement entre la particule d'exception et le nom au cas accusatif. Le sens de l'exclusion est essentiel pour la réalisation grammaticale de cette fonction. Par

contre nous estimons que la question que posent les grammairiens sur la nature du nom excepté (est- il un complément ou non complément) doit se borner sur le seul aspect syntaxique. Le sens sémantique lui, varie selon la construction dans laquelle le nom excepté est intégré. Ainsi l'exception accomplit diverses fonctions. Dire (*ḡā'a -l-qawmu 'illā Zaydan*) « tous le monde sont venues excepter Z. » veut dire (*lam ya'ti Zaydun*) « Z. n'est pas venu », alors que (*ra'aytu -l-qawma 'illa Zaydan*) « j'ai vu tout le monde excepté Z. » est synonyme de (*lam 'ara Zaydan*) « je n'ai pas vu Z. ». Nous remarquons que dans le premier cas Zayd est sujet, alors que dans le second il complément d'objet.

Conclusion

Une chose est claire pour les grammairiens arabes fondateurs: Tous les (*maf'ūlāt*) sont des (*manṣūbāt*), mais tous les (*manṣūbāt*) ne sont pas des (*maf'ūlāt*), même si Al-'Astarabādī affirme que « Les noms au cas accusatifs sont ceux qui comportent le sens de la complémentation ». (*al-manṣūbātu huwa mā 'iṣtamala 'alā 'alami -l-maf'ūliyya*)³⁵². Ibn 'Aqīl énumère (*al-tamyīz*), (*al-ḥāl*) et (*al-mustaṭnā*) parmi les (*faḍlāt*) au même degré que les autres compléments³⁵³. Par contre certains chercheurs contemporains tel que Maḥdī Al-Maḥzūmī³⁵⁴ classent (*al-munāda*) par exemple, parmi les (*manṣūbāt*) qui n'ont pas de fonction. Il dit : « l'interpellatif doit être au cas accusatif, non pas parcequ'il est complément d'objet externe du verbe (appelle) ou (appelez) remplacé par (*yā*) comme les grammairiens l'ont prétendu (...) mais parce qu'il ne fait pas partie d'une construction prédicative » (*wa ḥaqqu al-munādā 'an yunṣaba lā li'annahū maf'ūl ('ad'ū) 'aw ('ud'ū) al-latī nābat yā 'anhā kamā za'amū (...) bal yunṣabu li'annahū lam yadḥul fī isnādin...*)³⁵⁵. Il explique plus loin que le choix de la (*fathā*) parmi les autres voyelles est justifié par le fait, qu'elle représente la marque la plus légère chez les arabes.

Il est évident que ce genre d'interprétation ne peut être admis car, nous l'avons vu à travers notre recherche, la théorie de la flexion répond à une logique dans la pensée grammaticale arabe liée à la nature des composants de la phrase. Cette théorie considère que la flexion d'un élément quelconque informe que cet élément est soit composant de base soit expansion. En effet, la distribution des marques flexionnelles en arabe n'est pas arbitraire comme le fait entendre l'idée avancée ci haut. Et nous avons insisté sur le fait que les grammairiens essayent de trouver à chaque phénomène flexionnel une explication.

L'étude précédente nous a permis également de constater que les grammairiens ont distingué dans les (*manṣūbāt*) entre cinq originaux dans le sens de la complémentation et trois autres annexés à cette catégorie. Ce nombre important de noms au cas accusatif répond aux besoins communicatives, car si l'on croit la thèse de Sibawayhi le sens du verbe dépend des compléments de la même façon qu'il dépend du sujet. Néanmoins ces compléments. Sont de différentes sortes : Les uns sont désignés par la notion (*maf'ūl*), les autres ne le sont pas. Les uns sont accompagnés de la préposition, les autres ne le sont pas.

³⁵² Al-'Astarabādī (1982 : I, p. p. 11.12).

³⁵³ Ibn 'Aqīl (1964 : p. 663).

³⁵⁴ Docteur Maḥdī Al-Maḥzūmī est le chef de département de langue arabe à l'Université de Riyadh en Arabie Saoudite.

³⁵⁵ Maḥdī Al-Maḥzūmī (1986 : p. 218).

Les grammairiens ne manquent pas de tracer des remarques importantes concernant le sens de l'expansion. Ils ont fait preuve dans ce domaine d'une grande capacité de théorisation et d'abstraction.

L'analyse a démontré que la théorie grammaticale arabe suppose qu'il y' ai des compléments obligatoires que le verbe sélectionne, et des compléments optionnels qui viennent se greffer sur la construction constituée des composants de base. Or la recherche linguistique moderne³⁵⁶ estime que même les compléments optionnels doivent figurer dans la caractérisation du verbe au même titre que le sujet et les compléments dits obligatoires. Il affirme qu'il faut abandonner cette distinction entre complément obligatoire et complément optionnel à partir du moment où même le complément d'objet direct peut ne pas être réalisé. Les verbes lire et manger par exemple ont souvent un emploi intransitif. Finalement nous partageons notre chercheur son point de vu et nous dirons que c'est bien le sens du verbe qui peut exiger l'existence de tel type de complément ou de tel autre. Le verbe (*dahaba*) « aller » par exemple exige souvent un complément précédé par la préposition (*'ilā*) (à) qui désigne la destination, tandisque le verbe (*wadda*) « souhaiter » exige un complément introduit par la particule (*law*) qui introduit l'objet du souhait. C'est donc le sens du verbe et la situation de l'énonciation qui rendent nécessaire la réalisation de tel complément ou de tel autre.

³⁵⁶ Voir Ben Gharbiya 'Abdel-Ġabbār (1999: p. 313).

و حروف الجرّ لا بدّ لها من شيء تتعلّق به، و تكون مع المجرور بها معمولة له من حيث أنّ كلّ جارّ مع المجرور في تقدير اسم مفعول، و لا يكون مفعول ما لم يكن فعل.

Les prépositions ont besoin d'un élément auquel elles se rapportent. Elles constituent avec le nom qu'elles régissent, des régis à cet élément, puisque chaque préposition associée au nom au cas génitif, sont (les deux) en position d'un participe passif, et il ne peut avoir de participe passif sans verbe.

Al-Ğurğānī (S.D: I, p. 96).

CHAPITRE IV

LE STATUT DU SYNTAGME PRÉPOSITIONNEL

Introduction

L'usage du syntagme prépositionnel en fonction complémentaire est un phénomène fréquent en langue arabe. De nombreux compléments sont formés par une préposition et un nom au cas génitif dit (*ġārr wa maġrūr*). Nous avons mentionné dans le troisième chapitre, que le complément circonstanciel, ainsi que certains compléments d'état ou de cause par exemple, sont présentés sous forme de syntagme prépositionnel. La connaissance des prépositions (ou des particules de signification) et de leurs différents sens donnent aux chercheurs et aux écrivains une matière riche pour effectuer les recherches sérieuses et pratiquer l'écriture littéraire bien affinée. Cette connaissance permet également de varier les significations sémantiques et de distribuer les sens grammaticaux au sein de la phrase. Par contre, l'usage arbitraire de ces prépositions et la négligence de leurs règles d'usage fixées par la T.G.A. plonge les écritures indiquées dans les confusions et les lourdeurs des dialectes.

Nous proposons dans ce chapitre d'étudier le statut du syntagme prépositionnel dans la réflexion grammaticale arabe. Il s'agit de répondre à la question suivante : Les (*maġrūrāt*) sont-ils une catégorie de composants bien spécifique ? Les noms au cas génitif représentent-ils un sens fonctionnel indépendant des deux autres catégories fonctionnelles de la (*'umda*) composants de base et de la (*faḍla*) compléments ? ou faut-il au contraire que les (*maġrurat*) soient étudiés et annexés à la catégorie des compléments ? Comment les grammairiens ont-ils caractérisé (*al-'ism -l-maġrūr*) ? Autrement dit la T.G.A. a-t-elle accordé à cet élément le statut d'un (*maf'ūl*) ou autre qu'un (*maf'ūl*) ?

Pour répondre à toutes ces questions nous commençons par l'étude détaillée des prépositions en vue de donner les délimitations grammaticales à ce genre de mots, nous présentons les différents sens de chaque préposition et nous distinguons entre leurs différentes sortes d'usage. Nous examinons par la suite la combinaison (préposition / nom) et la relation (préposition / verbe). Ceci nous permettra de préciser la raison pour laquelle le locuteur fait recours à la préposition. Nous étudions ensuite le phénomène de l'annexion et le statut du syntagme prépositionnel. Cette étude précisera la place qu'occupent les (*maġrūrāt*) dans la construction de la phrase arabe.

I-ÉTUDE DES PRÉPOSITIONS

I-1- La particule

Quand ils évoquent la notion (*ḥarf*)³⁵⁷ ou (*ḥurūf*) les locuteurs font généralement allusion à (*ḥurūf al-mu‘ḡam*) dites aussi (*al-ḥurūf al-‘abḡadiyya*)³⁵⁸. Il s’agit des vingt huit lettres de l’alphabet arabe. Leur liste étant bien déterminée, elle permet la formation des différents mots à travers la combinaison entre les lettres et les voyelles³⁵⁹. Par contre dans les études grammaticales, quand on parle des (*ḥurūf*), on étudie soit la particule en tant qu’une partie du discours, soit on la représente comme étant une catégorie bien spécifique de particules tel que les (*ḥurūf al-‘atf*) les particules de coordination ou encore les (*ḥurūf-l-ḡarr*) (litt. les particules du génitif). Ces dernières sont connues également sous l’appellation de (*ḥurūf al-ma‘ānī*) les particules de signification. Elles sont présentées par opposition à (*al-ḥurūf al-mabānī*) les particules de construction³⁶⁰.

Les particules semblent être des unités grammaticales plus qu’elles sont des unités sémantiques. Ceci dit que la particule ne renvoie pas à un référent comme le font les noms, au contraire elle se caractérise par l’unique existence phonique. Sachant que la langue arabe comporte vingt sortes de particules d’où la nécessité de les identifier et de les définir. Nous l’avons déjà remarqué dans le premier chapitre, les grammairiens arabes ont étudié la particule dans le cadre général des parties de discours. La division tripartite est apparue dès l’époque de Sibawayhi. Celui-ci déclare : « Le mot est de trois sortes : nom, verbe et particule qui est venu pour indiquer un sens mais qui n’est ni verbe ni nom » (*fa-l-kalimu ‘ismun wa fi ‘lun wa ḥarfun ḡā’a lima ‘nā wa laysa bi ‘ismin wa lā fi ‘lin*)³⁶¹. . D’après cette citation la particule a un sens, mais ce sens n’est pas fourni par la particule en elle-même, il est fourni à travers la combinaison entre la particule et les autres mots. Nous détaillons cette idée à travers l’étude de la relation (particule / nom) et la relation (particule / verbe).

³⁵⁷ Le sens du mot (*ḥarf*) dans la culture arabe est détaillé dans E. I (1971 : III, p. 210).

³⁵⁸ Voir R. Blachère et M. Gaudetroy - Dmombynes (1975 : p. 19.)

³⁵⁹ Dans son traité intitulé *Sirr ṣinā‘at al-‘i‘rāb* Ibn Ġinnī a étudié les (*ḥurūf*) de l’alphabet arabe un par un. Il a mené une étude phonologique et morphologique. Tout au long des chapitres, il a évoqué de nombreuses questions grammaticales et il a expliqué certains phénomènes de la langue tel que (*al-istiḡāq*) la dérivation. Pour plus de détails voir l’introduction de *Sirr Ṣinā‘at al-‘i‘rāb*, p. 31.

³⁶⁰ Les particules de construction sont des outils qui aident le locuteur à construire l’énoncé. Citons l’exemple des particules de coordination qui servent à réunir deux mots ou deux parties d’un discours.

³⁶¹ Sibawayhi (S.D: I, p. 12).

Plus tard la recherche concernant la particule s'est élargie de manière à occuper parfois un ouvrage tout entier³⁶². Et nous verrons à travers cette séquence que la définition de Sibawayhi a fortement marqué toutes les études ultérieures et a servi de support pour la majorité des grammairiens tardifs.

Ibn Al-Ssarrāğ a étudié la particule dans le cadre général de la prédication. Il cite les caractéristiques de la particule qui la distinguent du nom et du verbe. Selon ce grammairien, les particules sont : (*mā lā yağūzu 'an yuḥbara 'anhu kamā yuḥbaru 'ani -l-'ism (...) wa lā yağūzu 'an yakūna ḥabaran*)³⁶³. La particule est ce qui ne peut être ni prédicande -comme c'est le cas pour le nom- (...) ni prédicat. Cette délimitation fonctionnelle implique que la particule ne peut occuper (seule) une fonction parmi les composants de base d'une phrase. Il est impossible de dire (*ilā qā'imun*), « *ilā* (est) debout », ni (*Zaydun 'ilā*). Le locuteur ne peut jamais construire un énoncé par le seul moyen des particules.

Ceci implique qu'il est impossible de bâtir une phrase significative par le rapprochement de deux particules. Il est également impossible de construire une phrase par la particule et le verbe ou par la particule et le nom uniquement, car l'énoncé demeure incomplet. L'énoncé peut se former soit à travers la combinaison entre un nom, un verbe et une particule, soit entre deux noms soit finalement entre un nom et un verbe. Ibn 'Al-Ssarrāğ ajoute que les particules sont des éléments invariables. A l'inverse des noms et des verbes qui subissent des changements de flexion et de sens, les particules ne changent pas. Nous constatons que notre grammairien s'attache pour l'étude de chaque partie du discours, entre autre la particule, à fournir à côté de la définition proprement dite, censée exprimer l'essence même de la chose, un certain nombre de propriétés³⁶⁴. Ces propriétés, qui la caractérisent sont présentées comme autant de critères informels destinés à simplifier les données de la grammaire³⁶⁵.

³⁶² Al-Ḥasan 'Abū -l-Qāsim Al-Murādī (m. 749/1348) a consacré un ouvrage aux (*ḥurūf al-ma'ānī*) intitulé *al-ḡanā 'al-ddānī fī ḥurūfī -l-ma'ānī*.

³⁶³ Ibn Al-Ssarrāğ: (1988: I, p. 40)

³⁶⁴ Ibn 'Al-Ssarrāğ est connu dans la T. G. A. par cette méthodologie qui vise à mettre le système à la portée des débutants (*muta'allimīn*).

³⁶⁵ Notons ici qu'en grammaire classique, à côté des discussions académiques se développent dans des ouvrages plus élémentaires des listes de propriétés spécifiques à chaque catégorie, faisant appel à des critères formels de type principalement morphologique ou morphosyntaxique. Voir J.P. Guillaume : Les parties du discours. Revue trimestrielle « *Langage* » décembre 1988.

En revanche les définitions précédentes ne couvrent que le seul aspect grammatical de la particule. Nous constatons par la suite que des grammairiens plus tardifs tel que Al-Zzağāğī (m. vers 340/ 951) ont développé ces définitions de manière à couvrir d'autres aspects. Dans le kitāb *Al- 'īdāh fī 'ilali -l-nnaḥw* « livre d'explication des causes grammaticales », Al-Zzağāğī explique : (*al-ḥarfū mā dallā 'alā ma'nā fī ḡayrihi*)³⁶⁶. « La particule est ce qui renvoi à un sens en autre chose que soi. La particule est donc un mot qui vient pour exprimer un sens.³⁶⁷ ». En revanche son sens dépend de l'unité avec lequel elle peut se combiner pour former un constituant majeur. Prenons par exemple l'article de définition (*al*), elle ne peut réaliser ce sens de définition que lorsqu'elle est combinée avec un nom tel que dans (*al-kitābu*). Pour Al-Zzağāğī, cette conception, même si elle est apparue tard, elle demeure conforme à (*'awḍā'i -l-nnaḥwiyyīna*) l'usage conventionnel des grammairiens. Elle repose sur des critères sémantiques qui caractérisent le mot par ce qu'il signifie³⁶⁸. Dans cette perspective apparaît chez notre grammairiens la conception de (*ribāṭ*) liaison, en effet, la particule joue le rôle de (*ribāṭ*) entre le verbe et le nom.

Ibn Ya'īš, quant à lui, défend la définition classique de la particule. Il écrit un long texte en réponse à Abū 'Alī Al-Fārisī, ce grammairien qui remet en question les délimitations des grammairiens classiques ci dessus indiquées. La position de Abū 'Alī Al-Fārisī est la suivante : Si l'on admet que la particule est ce qui indique un sens en autre chose que lui, il va falloir considérer les (*maṣādir*) (noms d'action) des particules, car les (*maṣādir*) indiquent eux aussi un sens en autre chose (le sujet). Ceci dit qu'il est impossible de comprendre l'action du (*qiyām*) par exemple sans faire référence à un (*qā'im*) (celui qui fait l'action de se lever). De la même façon que les (*ṣifāt*) adjectifs réalisent leur sens à travers la mise en place d'un (*mawṣūf*) qualifié. D'autre part si l'on admet que la particule est ce qui ne peut être ni prédicat ni prédicande, les pronoms personnels (*damā'ir munfaṣila*) dans certains cas d'usage ne peuvent être ni prédicat ni prédicande.

Ibn Ya'īš refuse ces argumentations. D'un côté il dit que les (*maṣādir*) sont des noms qui ont une existence théorique, l'interlocuteur comprend leur sens même s'ils n'ont pas

³⁶⁶ Al-Zzağāğī: (1968 : p. 54).

³⁶⁷ Cette tendance dans la grammaire arabe diffère de la tendance aristotélicienne qui considère la particule comme un mot vide et sans signification.

³⁶⁸ Dans son article sur les parties de discours J. P. Guillaume affirme que la tentative de Al-Zzağāğī, en dépit de son caractère partiel, elle reste si intéressante. Cependant il ne semble pas qu'elle ait été suivie par d'autres grammairiens. Voir « Le Langage » décembre 1988.

d'existence concrète (à travers l'insertion dans un discours). Quand aux adjectifs, notre grammairien dit que ce genre d'élément n'a pas besoin de son antécédent pour indiquer son sens. En effet à la différence du (*ḥarf*), l'adjectif selon Ibn Ya'īš indique un sens en lui même. D'un autre coté, il affirme que les pronoms personnels peuvent être (ou ne pas être) prédicat ou prédicande selon la flexion et la nature de l'élément auquel ils se rattachent. Tout dépend du contexte dans lequel le pronom personnel est employé³⁶⁹. D'après cette analyse nous remarquons que notre grammairien défend la position des grammairiens classiques. Toutefois pour renforcer son point de vue il emploie une méthodologie argumentative et se réfère à des exemples du Coran et de la tradition arabe.

Chez Al-'Astarabādī, la particule est plutôt un indicateur de sens. Il explique dans le *Šarḥ -l-Kāfiya* : (*fa-l-ḥarfū waḥdahu lā ma'anā lahu 'aṣlan 'id huwa ka-l-'alami al-manṣūbi biḡānibi šay'in liyadulla 'alā 'anna fī ḡalika al-ššay'i fā'idatan mā (...) fa'ida 'ufrida ḡalika al-ššay'u baqiya ḡayra dāllin 'alā ma'nā 'aṣlan*)³⁷⁰. « La particule isolée n'a originellement aucun sens puisqu'elle est comme un indicateur dressé près d'un objet pour indiquer qu'il y'a dans cet objet une certaine valeur. Si donc (l'indicateur) est séparé de cet objet, il n'indique plus rien par lui-même ». Dans cette même perspective notre grammairien affirme : (*wa-l-ḥarfū kalimatun dallat 'alā ma'nā tābitin fī lafzi ḡayrihā (...) fa-l-ḥarfū mūḡidun lima'nāhu fī lafzi ḡayrihi*)³⁷¹. « La particule est un mot qui exprime un sens en autre chose que lui (...) La particule engendre son sens dans la forme d'un autre mot ». Ainsi le verbe et le nom indiquent -chacun d'entre eux- un sens et ceci en dépit de leur combinaison avec d'autres mots. Par contre le (*ḥarf*) n'indique un sens bien déterminé que lorsqu'il est inséré dans une construction. Il est bien clair que la signification visée par Al-'Astarabādī ici, est la signification sémantique (*al-ma'anā al-ddalālī*). Ainsi en dehors de la construction, la particule demeure dépourvue de significations sémantiques.

A travers l'analyse précédente, nous constatons que les grammairiens arabes ont étudié la particule selon les trois critères syntaxique, fonctionnelle et contextuelle. En revanche ils ne se sont pas toujours confirmés à ces trois critères. Au contraire, ils adoptent avec interférence l'une ou l'autre des délimitations syntaxique, fonctionnelle ou contextuelle pour chaque genre de particule. Dans l'étude des (*ḥurūf -l-ḡarr*) par exemple ils insistent

³⁶⁹ Pour plus de détails voir Ibn Ya'īš (S.D : VIII, p. p. 3- 4).

³⁷⁰ Al-'Astarabādī (1982 : I, p. 10).

³⁷¹ Ibid. p. 9.

sur l'aspect syntaxique, dans celle des (*ḥurūf -l- 'atf*) ils se plient sur l'aspect contextuel et dans les (*ḥurūf -l-istiṭnā*) ils accordent plus d'importance au caractère fonctionnel de la particule.

Nous constatons également que la délimitation de la particule dans la pensée grammaticale arabe est une délimitation négative. Rappelons ici des citations telles que « la particule est ce qui ne peut être ni prédicande, ni prédicat » ou encore « ce qui vient pour un sens non en lui, mais en autre chose que lui ». Ceci implique qu'elle n'a d'existence qu'en la présence des autres sortes de mots. C'est aussi une définition minimale et non pas une définition maximale cela veut dire que les grammairiens se sont contenté du minimum de données dans la caractérisation de la particule. Par contre, les chercheurs contemporains trouvent que même si la particule est le plus petit unité du système linguistique et même si elle est syntaxiquement et conceptuellement dépendante, ceci n'implique en aucun cas qu'elle est dénuée de sens³⁷², elle constitue plutôt une unité dans la définition de laquelle il est fait référence à son profil, c'est à dire à la catégorie avec laquelle cette unité peut se combiner pour former un constituant majeur³⁷³.

1-2- Les particules de signification

Les particules ne sont pas toutes les mêmes, nous l'avons déjà dit³⁷⁴, la T.G.A. énumère plusieurs sortes de particules. Nous avons par exemple les (*ḥurūf -l- 'atf*) particules de la coordination, les (*ḥurūf -l-istifhām*) particules de l'interrogation, les (*ḥurūf -l-nnafy*) particules de la négation et les (*ḥurūf al-istiṭnā*) particules de l'exception... Dans les ouvrages de grammaire, des chapitres tous entiers ont été consacrés à l'étude détaillée de ces particules. Outre les chaînes de définitions mentionnées précédemment les grammairiens ont répartie les particules en plusieurs catégories. Leur répartition s'appuie sur des critères syntaxiques, sémantiques et fonctionnels. Nous nous intéressons plus particulièrement au (*ḥurūf -l-ḡarr*) prépositions car rappelons le, nous envisageons d'étudier le syntagme prépositionnel et les noms au cas génitif occupant une fonction complémentaire.

³⁷² Voir Ben Gharbia 'Abdel-Jabbar (1999: p. 35).

³⁷³ Ibid.

³⁷⁴ Voir la première séquence du premier chapitre dans laquelle nous avons rappelé l'idée dont se font les grammairiens arabes de la particule.

I-2-1-Les prépositions³⁷⁵

La nomination « particules de signification » découle de la définition détaillée précédemment. Nous l'avons vu, pour les grammairiens arabes la particule vient pour indiquer un sens, mais ce sens, elle ne l'indique pas par elle-même, elle l'indique plutôt en s'associant à d'autres éléments (le nom quand il s'agit des prépositions). Ibn 'Aqīl énumère vingt particules de signification à savoir : *min* - 'ilā - ḥattā - ḥalā - ḥāšā - 'adā - fī - 'an - 'alā - mud - munḍu - rubba - al-lām - kay - al-wāw³⁷⁶ - al-ttā' - al-kāf - al-bā' - la'alla - matā. Cette liste comporte les (*hurūf al-ğarr*). Se sont les particules donnant au nom le cas génitif (la voyelle « i » *kasra*).

Afin de comprendre les origines de cette nomination, nous reprenons les propos de Ibn 'Aqīl « Sache que la préposition donnant le cas génitif, soit elle indique un sens (bien) spécifique et elle possède un référent, soit elle n'indique pas un sens bien spécifique et elle ne possède pas de référent. La première est la particule d'origine pour laquelle les grammairiens consacrent le chapitre des (*hurūfu al-ğarri*). La deuxième est la particule en surplus comme (*al-bā'*) dans (*biḥasbika dirhamun*) un dirham te suffira et (*al-nnūn*) dans (*mā zāranī min 'aḥadin*) personne ne m'a visité » (*wa i'lam 'anna ḥarfa -l-ğarri 'immā 'an yufīda ma'nan ḥasanan wa yakūna lahu muta'alliqun, wa 'immā 'allā yufīda ma'nan ḥasanan wa lā yakūna lahu muta'alliqun. Fa-l-'awwalu al-ḥarfu al-'ašliyyu al-laḍī ya'qīdu lahu al-nnuḥātu bāba ḥurūfi -l-ğarri, wa-l-ttānī huwa al-ḥarfu al-zzā'idu (ka-l-bā'i) fī bi-ḥasbika dirhamun, wa (min) fī qawlika mā zāranī min 'aḥadin*)³⁷⁷.

Dans les deux exemples précédents, il est possible d'éliminer la préposition sans affecter le sens de la phrase. Nous disons ainsi :

(1) *ḥasbika dirhamun.*

Un dirham te suffira.

³⁷⁵ La division traditionnelle opérée par la T. G. A. oppose les particules qui ont une rection (*'amal*) à celles qui n'en ont pas. Les premières sont à leur tour divisées entre celles qui ont une rection sur le verbe, en lui assignant une marque modale, et celles qui ont une rection sur le nom, parmi lesquelles figurent les prépositions. Voir : J. P. Guillaume : « *Le discours tout entier est nom verbe et particule* » Elaboration et constitution de la théorie des parties du discours dans la tradition grammaticale arabe. Revue trimestrielle « *Langage* » N° 92, décembre 1988.

³⁷⁶ Il s'agit ici de (*wāw al-qasam*) la particule employée pour jurer tel que dans (*wa -llāhi*) (je jure) par Dieu.

³⁷⁷ Ibn 'Aqīl (1964 : p 6°).

Que l'on emploie la préposition, ou que l'on la supprime, cela ne change rien, ni dans la construction, ni dans les fonctions des composants. Précisons en dépit de tout cela, que l'usage de ce genre de particules demeure moins fréquent que les autres prépositions. Le locuteur fait souvent recours à celles considérées comme étant nécessaires au sens du verbe. Et nous verrons dans la séquence suivante que la langue arabe offre un bon nombre d'exemple où le locuteur ne peut s'en passer de l'usage des prépositions.

I-2-2-Usage des prépositions

Pourquoi fait-on recours à la préposition ?

Il convient de remarquer que les grammairiens arabes classiques ne se sont pas préoccupés de la recherche dans les origines des particules et dans leurs significations sémantiques. Ce qui a attiré l'attention de ces grammairiens c'est plutôt l'aspect grammatical. L'usage des prépositions est fréquent dans la pratique de la langue, nous l'avons remarqué, la particule est d'une grande utilité pour le locuteur.

Régis. Blachère dit que « les prépositions en langue arabe, sont des mots qui ont eu eux aussi, à l'origine, une valeur précise en partie conservée, mais qui sont en général réduit au rôle de mots-outils. La préposition (*'alā*) par exemple est un maṣdar de (*'alā – ya'lū*) être haut. (*fī*) est une apologie de (*bi'fī*) où (*fī*) signifie bouche »³⁷⁸. Les chercheurs s'interrogent sur les raisons pour lesquelles le locuteur fait appel à la préposition. Autrement dit, d'où parvient cette utilité de la préposition pour le locuteur ?

Les grammairiens avancent la réponse suivante: étant donné que certains verbes sont incapables d'atteindre leurs objets, ils sont appuyés par les prépositions. Al'Astarabādī dit : (*'inna ḥurūfa al-ğarri mūṣilatun li-l-fi'li al-qāsiri 'ilā mā yaqṣuru 'anhu*)³⁷⁹ « Les particules de signification sont des conducteurs qui aide le verbe à atteindre ce dont il est incapable d'atteindre » (étant l'objet). Partant de cette hypothèse, les grammairiens ont réparties les verbes en transitifs et intransitifs. Ibn 'Aqīl note dans le *Šarḥ -l-'alfiyya*: (*yanqasimu al-fi'lu 'ilā muta'addin wa lāzimin, fa-l-muta'addī huwa al-laḏī yaṣīlu 'ilā maf'ūlihi biğayri ḥarfī ġarrin naḥw ḍarabtu Zaydan, wa-l-lāzimu mā laysa kaḍalika wa huwa mā lā yaṣīlu 'ilā maf'ūlihi 'illā biḥarfī ġarrin naḥw marartu biZaydin 'aw lā maf'ūla*

³⁷⁸ R. Blachère et M. Gaudet - Demombynes (1975 : p. 329).

³⁷⁹ Al-'Astarabādī (1982 : II, p. 223).

lahu naḥw qāma Zaydun)³⁸⁰. « Les verbes sont de deux sortes : transitifs et intransitifs : Le verbe transitif est celui qui atteint son objet sans préposition comme dans « J'ai frappé Zayd ». Le verbe intransitif est celui qui n'atteint son objet que par le biais de la préposition tel que dans « Je suis passé par Zayd » ou encore celui qui n'a pas d'objet comme dans « Zayd s'est levé ».

Ibn 'Aqīl qualifie le verbe transitif par (*waqi'an wa muḡāwizan*), alors qu'il désigne le verbe intransitif par (*qaṣīran wa ḡayra muta'addin*). Nous trouvons cette même idée de (*quṣūr*) ou d'incapacité chez Ibn Hišām Al-'Anṣārī. Il justifie le recours à la préposition en disant : « Cela se produit (en langue) car le verbe venant avant l'objet s'affaiblit de régir, il sera alors appuyé par la préposition » (*'inna dālika yaḥṣulu li'annahū yaḍ'ufu al-fi'lu al-muta'ahḥiru minā -l-maḡ'ūli 'ani -l-'āmili fayū'madu biḥarfi al-ḡarri*).³⁸¹ C'est dans ce contexte là que les grammairiens évoquent le phénomène de (*al-ta'alluq*) (litt. le fait de maintenir un lien) qui implique la présence d'un afférent (*muta'alliq*) lié à chaque préposition. Cet afférent est soit le verbe, soit le nom dérivé du verbe (*al-fi'lu 'aw mā yuṣbiḥu -l-fi'la 'aw mā yuṣīru 'ilā ma'nāhu*)³⁸². Dans certains cas il est apparent (*zāhir*), dans d'autres, il est sous entendu (*muḍmar*). Dans (2) les grammairiens supposent l'existence d'un verbe sous jacent (*ibtada'a*) (a commencé) et disent que ce verbe est un (*muta'alliq muḡmar*) de la préposition (*bi*)³⁸³.

(2) *bismi Allāhi.*

Au nom de Dieu.

Au lieu de :

(3) *bada'tu bismi Allāhi.*

J'ai commencé au nom de Dieu.

Le sens de (*ta'alluq*) implique une relation sémantique qui se rétablit entre la préposition et le verbe (ou le dérivé du verbe). Toutefois le phénomène de (*al-tta'alluq*) « attachement » ne s'applique pas à toutes les prépositions. Il ne concerne que les prépositions nécessaires au sens du verbe. Nous évoquons ici le cas des phrases où la préposition est en surplus tel que dans l'exemple (4). La grammaire classique considère

³⁸⁰ Ibn 'Aqīl (1964 : I, p. 533- 534).

³⁸¹ Cette citation a été rapportée par Al-'Astarabādī dans le *Šarḥ -l-Kāfīyya*. (1982 : II, p. 231)

³⁸² Ibn Hišām (1988 : p. p. 566- 567).

³⁸³ Voir Ibn Ġinnī (1985 : p. 127).

que ce genre d'usage des prépositions sert à renforcer le sens du verbe et pour insister sur le contenu sémantique. Il ne joue, par contre pas, le rôle de liaison grammaticale (*rabṭ ma'nawī*).³⁸⁴

(4) *'unādīkum fahal min muğībin ?*

Je vous appelle, ya-t-il quelqu'un qui répond ?

I-2-3- Les significations des prépositions

Nous avons remarqué dans la séquence précédente que le rôle premier des particules de signification est d'assurer la transitivité du verbe vers son objet. Ainsi toutes les prépositions sont concernées par cette fonction. Cependant tout en assurant la transitivité ces prépositions sont porteuses de sens. Un sens qui change selon le verbe auquel elles s'associent. Certaines s'approprient d'un sens bien déterminé. D'autres se partagent un ou plusieurs sens avec d'autres prépositions. Nous essayons dans cette séquence de présenter les sens les plus fréquents dans l'usage linguistique et nous traçons les remarques nécessaires.

Min : indique selon les grammairiens le point de départ dans le temps ou dans l'espace (litt. le commencement) (*ibtidā'u -l-ġāyati fī al-makāni 'aw fī al-zzamāni*). Cependant selon Al-'Astarabādī, nous ne pouvons parler d'un point de départ qu'avec les verbes qui comportent le sens de la continuité. Citons par exemple les verbes (*sāra*) ou (*mašā*) marcher. Ainsi quand la préposition (*min*) est employée avec le verbe (*ḥaraġa*) sortir, le sens du commencement est exclue, car (*ḥaraġa*) implique la séparation entre l'individu et le lieu. Dire (*ḥaraġa Zaydun mina -l-ddāri*) (5), revient à dire Zayd s'est séparé de la maison, ce qui implique que Z. s'est détaché de la maison même d'un pas.

(5) *ḥaraġa Zaydun mina -l-ddāri.*

Zayd est sorti de la maison (*GEN*).

La préposition (*min*) comporte parfois le sens de la partition ou encore de l'origine de la chose (*al-ttab 'iḍ*). Dans ce cas, le complément d'objet n'est pas mentionné. Dans (6) le

³⁸⁴ Voir à ce sujet Ibn Hišām (1979 : p.p. 575- 576), dans le chapitre intitulé (*ḍikr mā lā yata'allaqu min ḥurūfi 'al-ġarri*) « Chapitre de ce qui ne se réfère pas (au verbe) parmi les particules donnant le cas génitif ».

locuteur disait -à l'origine- (7), ceci dit que le nom au cas génitif est un tout à partir duquel le locuteur a pris une partie.

(6) *'aḥaḍtu mina -l-ddarāhimi.*

J'ai pris de l'argent (*GEN*).

Au lieu de :

(7) *'aḥaḍtu šay'an mina -l-ddarāhimi.*

J'ai pris un peu (*ACC*) d'argent (*GEN*).

Dans d'autres cas (*min*) sert à préciser (*al-ttabayīn*). Ceci dit qu'elle précise le nom ambigu qui la précède. Elle place quelqu'un ou de quelque chose parmi un groupe ou dans une série. Dans (8) le syntagme (*mina -l-ddarāhimi*) explique le mot (*'iṣrūna*).

(8) *lī 'iṣrūna mina -l-ddarāhimi.*

J'ai une vingtaine de dirham.

(*Min*) est parfois explicative, elle sert plus précisément à introduire la cause (*li-l-tta'līl*) Ainsi elle introduit ce qui est à l'origine d'un état. Dans l'exemple (9), le locuteur explique la raison pour laquelle il n'était pas venu. Ce genre d'usage est rare dans la langue classique, il est cependant plus fréquent dans l'usage contemporain.

(9) *lam 'ātika min sū'i 'adabika.*

Je ne suis pas venu chez toi à cause de ta mauvaise conduite.

Quand (*min*) est employée avec les circonstances, elle comporte souvent le sens de (*fī*) tel que dans l'exemple (10). Le locuteur emploie cette structure pour dire qu'il est venu dans un temps qui précède l'arrivée de Zayd.

(10) *ǧi'tu min qabli Zaydin.*

Je suis venu avant Zayd.

(*Min*) est en surplus (*zā'ida*) dans des cas d'usage comprenant une négation (11), une interdiction (12) ou une interrogation (13).

(11) *mā ra'aytu min 'aḥadin.*

Je n'ai vu (aucune) personne.

(12) *lā taḍrib min 'aḥadin.*

Ne frappe personne.

(13) *hal ḍarabta min 'aḥadin ?*

Est ce que tu as frappé quelqu'un ?

Par contre il est possible d'éliminer cette préposition sans que les sens des phrases précédentes ne soient affectés. Nous remarquons que le cas génitif cède sa place au cas accusatif. Les composants gardent quant à eux la même fonction complémentaire dans les deux cas d'usage. Il est ainsi fréquent de dire :

(14) *mā ra'aytu 'aḥadan.*

Je n'ai vu personne (ACC).

(15) *lā taḍrib 'aḥadan.*

Ne frappe personne (ACC).

(16) *hal ḍarabta 'aḥadan ?*

Est ce que tu as frappé quelqu'un (ACC) ?

'Ilā : est identifiée par opposition à (*min*) sa signification d'origine étant la valeur temporelle et spatiale, elle indique le point d'arrivée dans le temps ou dans l'espace (*intihā'u -l-ḡāyāti fī al-zzamāni 'aw fī -l-makāni*). Dans (17) la préposition assure le sens d'atteindre une fin dans le lieu, alors que dans (18) elle accomplit le sens d'atteindre une fin dans le temps. Toutefois (*'ilā*) accomplit parfois un rapport de proximité tel que dans (19) ou de jonction comme dans (20) :

(17) *sāra Zaydun 'ilā makkata.*

Zayd est parti à la Mecque

(18) *'atamma Zaydun al-ṣṣiyāma 'ilā -l-layli.*

Zayd a prolongé le jeune jusqu'à la nuit.

(19) *ḡalasa Zaydun 'ilā ḡānibi 'Amrin.*

Zayd s'est assis à côté de 'Amr

(20) *Zāda Zaydun mālahu 'ilā māli 'aḥīhi.*

Parfois le sens de (*'ilā*) demeure abstrait tel que dans (21) :

(21) *'anta 'aqrabu 'ilā -l-ḥaqīqati.*

Tu es plus proche de la réalité.

'An : Cette préposition est propre à l'arabe, elle est employée essentiellement pour indiquer le sens de l'éloignement et de la séparation. Ces deux sens sont tantôt réels, tantôt abstraits. Dans (22), il s'agit d'un mouvement d'éloignement réel. Pour produire ce sens, (*'an*) figure généralement après les verbes signifiant s'éloigner, reculer, ou s'abstenir. Par contre, dans (23), le sens de l'éloignement est abstrait : le sujet ne s'éloigne pas physiquement de la vérité, car la vérité n'est pas un lieu ou un objet qui possède une existence réelle, il s'agit plutôt d'une valeur abstraite non atteinte par le sujet. (*'An*) marque parfois un rapport dans l'espace tel que dans (24) :

(22) *'ibta'ada Zaydun 'ani-l-ddāri.*

Zayd s'est éloigné de la maison.

(23) *'ibta'ada Zaydun 'ani -l-ḥaqīqati.*

Zayd s'est éloigné de la réalité.

(24) *ḡalasa Zaydun 'an yamīni 'Amrin.*

Zayd s'est assis à la droite de 'Amr.

L'emploi de (*'an*) est également fréquent après les verbes (*sa'ala*) interroger et (*'aḡāba*) répondre. Dans ce cas, soit elle introduit la chose (ou la personne) sur laquelle porte la question ou encore la réponse, soit elle remplace (*ba'da*) « après ». Dans l'exemple (24) le locuteur peut remplacer (*'an qarībin*) bientôt, par (*ba'da qalīlin mina -l-waqtī*) après peu de temps. Dans ce genre d'usage (*'an*) n'est pas employé dans son sens primitif. Elle n'est employée que dans son aspect grammatical.

'Alā : comporte le sens abstrait de la supériorité. Elle est employée généralement pour indiquer la localisation dans l'espace ou dans le temps. Dans (25) il s'agit de la localisation spatiale. Cette préposition introduit parfois une notion d'état. Dans ce cas, elle est employée dans le sens de (*raḡma*) malgré. Parfois d'autre, elle introduit une notion de distance comme dans (26).

(25) *ḡalasa al-rraḡulu 'alā ḡānibi -l-ṭṭarīqi.*

L'individu s'est assis au bord de la route.

(26) *huwa 'alā bu 'di maylayni min hunā.*

Il est à deux kilomètres d'ici.

(27) *'a 'tā Zaydun al-māla 'alā ḥubbihi.*

Zayd a donné l'argent malgré sa passion (pour l'argent).

« **'Alā** » indique également la capacité à faire quelque chose. Elle est ainsi fréquemment employée avec les verbes (*qadara*) pouvoir (28) et (*i'tamada*) s'appuyer. Nous disons (*qadara 'alā*) et (*i'tamada 'alā*). Avec des verbes comme (*ḥariṣa*) désirer ou (*ḥatta*) inciter, (*'alā*) engendre le sens de l'effort à accomplir quelque chose (29). Dans certains cas, elle met en évidence le sens de l'obligation (30).

(28) *qadara al-rraḡulu 'alā al-ḥaḡḡi.*

L'homme a pu aller au pèlerinage.

(29) *Ḥariṣa Zaydun 'alā ṭalabi al- 'ilmi.*

Zayd a tenu à la recherche du savoir

(30) *ṭalabu al- 'ilmi farīḍatun 'alā kulli muslimin wa muslimatin*³⁸⁵.

La recherche du savoir est une obligation à tout musulman et à toute musulmane.

Il existe des cas où (*'alā*) figure après les verbes (*tāra*) se révolter ou (*ḡaḍiba*) être en colère. Elle assure à ce moment là, le sens d'une faveur, d'une hostilité ou encore d'un désavantage à quelqu'un ou à quelque chose.

(31) *tārat al-rra'yyatu 'alā al-maliki.*

La population s'est révoltée contre le roi.

Fī : Comporte le sens de la circonstance spatiale ou temporelle. Cette circonstance, soit elle est véritable (*taḥqīqan*) comme dans (32), soit elle est prévisionnelle (*taqdīran*) comme dans (33).

(32) *qāma Zaydun fī al-ddāri.*

Zayd s'est installé à la maison.

³⁸⁵ Ḥadīṭ (parole de Mahomet)

(33) *naḍartu fī -l-kitābi.*

J'ai regardé dans le livre.

Bi : ou (*al-bā'*)³⁸⁶ : Cette préposition sert à appliquer ou à accorder quelque chose à quelqu'un. Dans (34) le locuteur précise qu'une maladie a effectivement affecté Zayd. Et dire :

(34) *bi-Zaydin dā'un.*

Zayd a une maladie.

Revient à dire :

(35) *dā'un iltaṣaqa bi-Zaydin.*

Une maladie s'est rattachée à Zayd

Dans certains cas (*bi*) accomplit le sens de (*al-isti'āna*) (se faire aider par quelqu'un ou quelque chose). Dans l'exemple (36) le locuteur dit qu'il s'est fait aider par le crayon pour écrire. De la même façon qu'il s'est fait aider par la persévérance pour réussir dans (37) :

(36) *katabtu bi-l-qalami.*

J'ai écrit avec le crayon.

(37) *nağaḥtu bi-l-muṭābarati.*

J'ai réussi grâce à la persévérance.

« **Bi** » est employée également dans le sens de l'échange (*al-muqābala*) comme dans (38), et dans le sens de la localisation (*al-zzarfiyya*) tel que dans (39) :

(38) *iṣṭaraytu hādā al-tṭawba bidirhamin.*

J'ai acheté ce vêtement à un dirham

(39) *waqafa Zaydun bi-l-bābi.*

Zayd s'est mis (debout) à la porte.

³⁸⁶ Les grammairiens disent que les deux prépositions (*bi*) et (*li*) avaient à l'origine la voyelle (*a*) *fatha* comme marque finale (*ba*) et (*la*). Cependant, elles ont pris la voyelle (*i*) *kasra* pour permettre la concordance entre la marque de la préposition et celle du nom régi. Ceci permet d'éviter une lourdeur provenant de la prononciation d'une (*fatha*) suivie d'une (*kasra*). Ce genre d'interprétation phonologique est très répandu en grammaire arabe.

Dans d'autres cas (*bi*) permet la transitivité du verbe à son objet uniquement. Ainsi elle n'affecte pas le sens de ce verbe. La tradition grammaticale nous rapporte les exemples suivants.

(40) *Marartu biZaydin.*

Je suis passé par Zayd

(41) *qumtu bihi.*

Je l'ai mis debout

(*marra*) et (*qāma*) sont intransitifs, la mise en place de la préposition dans (*qāma bihi*) aura le même sens que (*'aqāmahu*).

Finalement, (*bi*) est dans certains cas d'usage en surplus (*zā'ida*) tel que dans (42). Selon Ibn Ğinnī (*masaḥa*) essuyer est un verbe qui passe par lui même (sans préposition) Nous disons aussi bien (43) que (44).

(42) *masaḥa Zaydun bi-ra'sihi.*

Zayd a essuyé tête (*GEN*) à lui.

Zayd a éssuyé sa tête.

(43) *masaḥa Zaydun ra'sahu.*

Zayd a essuyé tête (*ACC*) à lui.

Zayd a essuyé sa tête.

Li : ou (*al-lām*), est employée pour accomplir le sens de l'attribution (*al-iḥtiṣāṣ*) Dire (*li-Zaydin*) dans (44) accorde le livre à Zayd et non pas à quelqu'un d'autre.

(44) *hāḍā -l-kitābu li-Zaydin.*

Ce livre est à Zayd.

(*li*) exprime parfois la cause (*al-ssabab*) ou le but (*al-ḡāya*). Dans (45) le (*li*) introduit la raison pour laquelle le locuteur entame la visite. Elle exprime parfois d'autres l'exclamation (*al-tta'aḡḡub*) tel que dans (48) ou encore l'appel au secours (*al-istiḡāṭa*) comme dans (49).

(47) *ğī'tu li'amrin yahummuka.*

Je suis venu pour une raison qui te concerne

(48) *yā la-l- 'ağabi !*

Que c'est étonnant !

(49) *yā laqawmī !*

Oh ma tribu !

Ḥattā³⁸⁷ : fait partie des particules de signification, lorsqu'elle introduit une partie d'un tout (*ğuz'un min kullin*) autrement dit lorsque l'élément précédant (*ḥattā*) désigne une notion globale comprenant des parties. Dans (50) (*al-qawmu*) « les hommes » représentent un tout, Zayd fait partie de ces hommes.

(50) *ḍarabtu al-qawma ḥattā Zaydin.*

J'ai frappé les hommes y compris Zayd (*GEN*).

Dans ce genre d'usage (*ḥattā*) sert à détailler, elle implique soit une notion de glorification (*ta'ẓīm*), soit une notion d'humiliation (*taḥqīr*). Le locuteur mentionne parfois la partie sans pour autant mentionner le tout. Celui-ci est dit alors sous jaçent (*muqaddar*). Nous disons:

(51) *nimtu ḥattā al-ṣṣabāḥi.*

Je me suis endormi jusqu'au matin (*GEN*)

Au lieu de dire :

(52) *nimtu al-laylata ḥattā al-ṣṣabāḥi.*

Je me suis endormi toute la nuit jusqu'au matin (*GEN*).

Al-Ssīrāfī ne tolère pas l'usage dans (52). Il n'admet la mise en place ni du cas génitif ni de l'accusatif pour le mot (*al-ṣṣabāḥ*). Il lui accorde le cas nominatif et la fonction grammaticale d'un thème (*mubtada'*). Le (*habar*) selon cette version, est sous entendu. Il est admis de dire l'exemple (53) pour dire (54) :

(53) *nimtu al-laylata ḥattā 'al-ṣṣabāḥu.*

³⁸⁷ Selon l'usage, (*ḥattā*) est parfois particule de coordination et parfois d'autre particule de signification.

Je me suis endormi la nuit jusqu'au matin (*NOM*).

Au lieu :

(54) *nimtu al-laylata ḥattā al-ṣṣabāḥu nimtu fīhi.*

Je me suis endormi la nuit, le matin aussi (je me suis endormi).

En revanche l'interprétation de Al-Ssīrāfī n'a pas été retenue par la T.G.A. l'usage de (*ḥattā*) comme préposition est connu dans les œuvres de grammaire. Les tournures du type proposé dans les exemples (53) et (54) demeurent rares.

Rubba³⁸⁸ : Dans les ouvrages de grammaire (*rubba*) est comparée à (*kam*) combien. Les grammairiens disent que cette préposition doit toujours occuper la première position dans l'énoncé, c'est à dire juste avant le verbe. Ceci est justifié par le fait qu'elle indique le sens de la rareté et qu'elle permet la transitivité. Ils affirment également que (*rubba*) ne se combine qu'avec le nom indéterminé. Le verbe d'une phrase comprenant cette préposition est par contre accompli (*māḍī*). La T.G.A. ne tolère pas l'usage de (*rubba*) avec le verbe inaccompli. Et même si la langue classique présente certains exemples où le verbe est à l'inaccompli (*muḍāri'*), ce genre d'usage demeure rare. Le verbe dans ce genre de construction est le plus souvent supprimé. Une suppression justifiée de la manière suivante : Une construction bâtie avec (*rubba*) est une réponse à une autre construction dans laquelle le verbe est mentionné. De ce fait, ce verbe est supposé connu par le locuteur et il ne serait pas nécessaire de le mentionner de nouveau. Ainsi à chaque usage de (*rubba*), les grammairiens accordent une phrase interrogative. Cette phrase, soit elle est apparente dans l'énoncé, soit elle est sous entendu. Pour l'exemple (55) les grammairiens présupposent la question dans l'exemple (56).

(55) *rubba raḡulin karīmin laqītu !*

Combien d'homme généreux j'ai rencontré !

(56) *Hal min raḡulin karīmin laqīta ?*

As-tu rencontré d'homme généreux ?

³⁸⁸ Selon Al-'Astarabādī (*rubba*) n'est pas une préposition mais plutôt un nom. Il l'a comparé à (*kam*) et rejoint l'idée des Koufites et de Al-'Aḥfaš qui citent (*rubba*) parmi la liste des noms. La flexion de (*rubba*) selon cette version ne peut être que le cas nominatif (*raf'*). Voir le *Šarḥ -l-Kāfiya fī -l-nnaḥw* (1982 : II, p. p. 330-331).

Dans l'exemple (57), le locuteur reconnaît avoir rencontré un homme généreux et introduit le sens de la rareté (*al-qilla*) par le biais de la préposition (*rubba*). Nous avons déjà remarqué que la T.G.A. n'admet pas l'usage de (*rubba*) avec le verbe inaccompli. Toutefois, elle présente certains exemples où le verbe est à l'inaccompli, la langue classique ne tolère cet usage que dans le cas d'une description. Dans (58) le locuteur vise l'adjectif et non pas le verbe. Il est de ce fait impossible de dire (57). Par contre il est possible de dire (60).

(57) *rubba rağulin karīmin 'ilqa**

Combien d'homme généreux rencontres !

(58) *rubba rağulin yuḥsinu al-yawma wa yusī'u ġadan.*

Combien d'homme fait du bien aujourd'hui et fera du mal demain.

Au lieu de :

(59) *rubba rağulin muḥsinun al-yawma wa musī'un ġadan.*

(60) Combien d'homme fauteur du bien aujourd'hui et fauteur du mal demain.

Mud* et *munḍu : Les deux prépositions reviennent à une seule car selon les grammairiens (*mud*) est à l'origine (*munḍu*) depuis, les locuteurs suppriment parfois le (*nūn*) pour alléger la prononciation³⁸⁹. Sur le plan pratique de la langue, les deux sont employées. Cependant, leur statut demeure ambigu : Tantôt elles sont considérées comme prépositions donnant le cas génitif au constituant suivant, tantôt comme noms donnant le cas nominatif à d'autres noms. C'est plus précisément Ibn Ğinnī qui affirme que (*mud*) est le plus souvent un nom, alors que (*munḍu*) est le plus fréquent une préposition.³⁹⁰ Il précise que (*mud*) ou (*munḍu*) sont employées dans le sens d'une durée temporelle (*'amad*) séparant le locuteur de l'événement dont il parle, elles prennent le statut d'un nom. La fonction de ce nom est (*mubtada'*) thème. Par contre quand l'une de ces prépositions est employée dans le sens de (*fi*), elle indique le point de départ dans le temps, elle est intégrée à ce moment là, parmi la liste des prépositions.

³⁸⁹ Les grammairiens justifient cette version en disant que (*mud*) ne peut appartenir qu'à la classe des noms, étant donné qu'il est rare qu'une particule subisse la suppression d'un ou de plusieurs lettres. Nous remarquons que la langue arabe a préservé à la fois (*mud*) et (*munḍu*) et qu'il est possible de remplacer l'une par l'autre sans pour autant affecter le sens de la phrase.

³⁹⁰ Ibn Ğinnī (1985 : p. 130).

(61) *ġāba Zaydun munḍu yawmāni.*

Zayd s'est absenté depuis deux jours (*NOM*)

(62) *Lam 'arahu munḍu yawmi 'al-ġumu'ati.*

Je ne l'ai pas vu depuis le (jour (*GEN*) du) vendredi.

Ainsi le (*ġarr*) par le biais de (*munḍu*) est plus fréquent que le (*raf'*). D'ailleurs nous remarquons que les grammairiens n'osent pas franchir les limites de ce qu'il a été reconnu par leurs prédécesseurs. Leurs remarques faites sur (*muḍ*) et (*munḍu*) démontrent à quel point les grammairiens hésitaient à trancher quand il s'agit d'un élément linguistique à usage différent. Si non, pourquoi les grammairiens insistent ils à garder pour ces deux éléments une position intermédiaire entre le statut d'un nom et celui d'une préposition ? N'est il pas possible pour ces grammairiens de séparer entre les deux prépositions pour donner à chacune un statut bien déterminé et un effet linguistique bien spécifié ?

A travers les pages précédentes nous avons donné un aperçu sur les prépositions les plus employées dans la langue pratique. Nous avons présenté leurs cas d'usage les plus fréquents. Nous essayons de résumer ce que nous venons de détailler dans le tableau suivant :

Tableau n° I : Les différents sens des prépositions.

Prépositions	Sens	Exemples
<i>min</i>	- Le point de départ dans l'espace - Le point de départ dans le temps - La comparaison - L'origine - La cause	<i>Ḥaraġtu mina-l-ddāri.</i> <i>Nimtu min 'awwali -l-llyali.</i> <i>Zaydun 'anġabu min 'Amrin.</i> <i>'aḥaḍtu šay'an mina -l-ddarāhimi.</i> <i>haġartuka min sū'i 'adabika.</i>

'ilā	- Le point d'arrivée dans le temps - Le point d'arrivée dans l'espace - Le rapport de proximité	<i>Sahirtu 'ilā 'āḥiri -l-layli.</i> <i>Daḥaltu 'ilā -l-masğidi.</i> <i>ğalasa Zaydun 'ilā ġānibi 'Amrin.</i>
'an	- L'éloignement - L'introduction d'un objet de question - Un rapport dans l'espace - Le sens de (<i>ba'da</i>) après - l'état	<i>'ibta'ada Zaydun 'ani -l-makāni.</i> <i>sa'altuka 'an 'ismika.</i> <i>ğalastu 'an yamīni Zaydin.</i> <i>sa'usāfiru 'an qarībin.</i> <i>ḍaraba Zaydun 'Amran 'an qaşdin.</i>
'alā	-La localisation dans l'espace - L'aide - L'état - La capacité	<i>waḍa'tu -l-kitāba 'alā al-ṭṭāwila.</i> <i>'i'tamada Zaydun 'alā wālidayhi.</i> <i>ğā'anī Zaydun 'alā ġaflatin.</i> <i>qadara Zaydun 'alā fi'li -l-ḥayri.</i>
Bi	- Le contact - L'instrumental (à l'aide de) - L'échange - Le sens de la transitivité	<i>'alamma bi-Zaydin da'un.</i> <i>Kataba Zaydun bi-l-qalami.</i> <i>'iṣṭaraytuhu bidirhamin.</i> <i>ḍahaba bihi Zaydun.</i>

<i>Fī</i>	- la circonstance spatiale - La circonstance temporelle	<i>qāma Zaydun fī -l-ddāri.</i> <i>ṣāma 'Amrun fī ramaḍāna.</i>
<i>Li</i>	- La spécification - La précision d'un but - La cause - L'exclamation	<i>hāḍā -l-mālu li-Zaydin.</i> <i>ḡi'tuka li-l-ṣṣulḥi.</i> <i>Bakā Zaydun li-ḍikrāka.</i> <i>yā lahu min mākirin.</i>
<i>Ka</i>	- La comparaison - L'explication - L'insistance (<i>al-tta'kīd</i>)	<i>Bānat al- 'arūsū ka-l-badri.</i> <i>'uṣkurūhu kamā hadākum*</i> <i>Laysa kamiṭlihi ṣay'un*</i>
<i>Muḍ -Munḍu</i>	- Le point de départ dans le temps.	<i>Lam 'arahu munḍu yawmi 'al-ḡumu'ati.</i>
<i>Rubba</i>	- La rareté - La multiplicité	<i>rubba raḡulin karīmīn laqītu.</i> <i>rubba kalimatin ḍarruhā</i> <i>'akbaru min naf'ihā.</i>
<i>Ḥattā</i>	- Le point d'arrivée dans le temps - Le point d'arrivée dans le lieu.	<i>sahira Zaydun ḥattā maṭla'i al-faḡri.</i> <i>sāra 'amru ḥattā makkata.</i>

Conclusion :

Dans ce tableau nous nous sommes arrêtés au sens les plus répandus et les plus fréquents dans l'usage linguistique arabe. Nous remarquons que les grammairiens citent pour chaque préposition de multiples significations. Ibn Hišām énumère à titre d'exemple douze significations pour la préposition (*li*). Il nous semble parfois même qu'une préposition indique dans chaque usage un sens bien différent de celui qu'elle peut l'indiquer dans d'autres. Cependant cette multiplicité n'a pas empêché les grammairiens d'accorder à chaque préposition un sens spécifique considéré comme étant le sens de base.

Nous l'avons vu, (*al-bā'*) par exemple a pour sens principal le contact, tous les autres sens qu'elle accomplit sont secondaires. (*'an*) a comme sens de base l'éloignement, à celui-ci s'associent d'autres sens en forte relation avec le sens principal.

L'intérêt de ce tableau est donc de mettre l'accent sur ces sens de base, car nous verrons par la suite que la fonction d'un syntagme prépositionnel dépend entre autre de la nature de la préposition et du sens qu'elle comporte. En effet le syntagme prépositionnel est tantôt composant de base, tantôt expansion. La fonction complémentaire est donc assurée par ce genre de composants. Le syntagme prépositionnel peut être complément d'objet, complément circonstanciel de temps ou de lieu, complément d'état ou autre. Ce sont d'ailleurs les notions comme : circonstance, cause, localisation, état, et spécification mentionnées dans le tableau ci dessus qui nous rappellent ces différentes fonctions complémentaires. Et quoiqu'il s'agit d'un composant ne figurant pas parmi la liste des (*mansūbāt*), la T.G.A. ne cesse d'accorder au syntagme prépositionnel le statut d'un élément au cas accusatif. Elle invite la théorie du marquage virtuel et elle dit tout simplement qu'il est (*fī maḥalli naṣb*)³⁹¹ « virtuellement au cas accusatif ».

I-2-4 - La combinaison verbe / préposition

Nous avons précisé dans la séquence précédente que l'usage des prépositions n'est pas arbitraire car chacune d'entre elles charge le verbe d'un sens sémantique bien spécifique. Selon les grammairiens le verbe passe au complément par le biais de différentes prépositions. Ceci se fait selon le sens voulu par le locuteur. Dans *al-'aṣbāh wa-l-nnaṣā'ir*³⁹², Al-Ssayūṭī (m.911/ 1505) dit: (*'inna hādīhi al-ma'ānī kāmīnatun fī al-fī'li wa 'innamā yuṭīruhā wa yuḏhiruhā ḥarfū al-ḡarri*)³⁹³ Ces sens existent dans les verbes, ce qui les soulève et ce qui les met en relief c'est la préposition. Ainsi quand le locuteur dit (*ḥaraḡtu*) je suis sorti il peut préciser le sens de cette expression à travers l'utilisation des prépositions : Si le locuteur veut indiquer le point de départ de l'action, il dit (*ḥaraḡtu min al-ddāri*) je suis sorti de la maison. S'il veut préciser que l'action de sortir était

³⁹¹ Pour mieux comprendre la notion de (*maḥall*), voir le *Šarḥ Ibn 'Aqīl* (1964 : I, p.p. 33- 38) dans le chapitre intitulé (*al-mu'rab wa-l-mabnī*).

³⁹² *Al-'aṣbah wa-l-nnaṣā'ir* de Al-Ssayūṭī: est un ouvrage qui mérite d'être désigné par (*'usul al-nnaḥw*) les fondements de la grammaire, car il applique les règles de grammaire et il donne les exemples. Il se réfère dans chaque problématique aux points de vue des savants. Il emploie une méthodologie comparable à celle des œuvres de (*ḥadīṭ*) où l'on cite les différentes (*riwāyāt*) et l'on utilise l'expression « il est permis de dire, il n'est pas permis de dire » (*yaguzu wa la yaguzu*). Grâce à cet ouvrage Al-Ssayūṭī occupe une place importante parmi les grammairiens et les compositeurs.

³⁹³ Al-Ssayūṭī (1984 : II, p. 176).

accompagnée de l'action de monter (*isti'lā*) il dira (*ḥaraġtu 'alā al-ddābati*) je suis sorti (montant sur) une bête. Par contre, lorsque le locuteur veut mettre en évidence l'action de sortir dans un état de dépassement dans le lieu (*muġāwaza*) il dit (*ḥaraġtu 'ani al-ddāri*) je suis sorti (loin) de la maison. Et quand il vise à préciser le sens de l'accompagnement, il dit (*ḥaraġtu bisilāḥi*) je suis sorti avec mon arme.

D'après les exemples ci dessus mentionnés nous confirmons la thèse de la grammaire classique qui dit que le verbe passe par le biais de multiples prépositions entraînant une multiplicité et une variété dans le sens³⁹⁴. Nous proposons dans la séquence suivante d'examiner le fonctionnement de certains verbes avec certaines prépositions.

***Le verbe (*'i'taḍara*) « s'excuser » :** L'usage le plus fréquent est (*i'taḍara 'ilā*). Nous disons (*i'taḍartu 'ilā Zaydin*) je me suis excusé à Zayd, ceci dit que le locuteur a avancé à Zayd la raison pour laquelle il a accompli (ou il n'a pas accompli) une action quelconque. Toutefois l'expression (*i'taḍartu 'an Zaydin*) je me suis excusé à la place de Zayd, veut dire que le locuteur s'est excusé pour une action qu'a accompli (ou n'a pas accompli) Zayd. Il est dit aussi (*i'taḍartu 'an taqṣīrī*) Je me suis excusé pour ma négligence, les grammairiens disent qu'à l'origine il est dit (*i'taḍartu min taqṣīrī*) l'énoncé comporte la raison pour laquelle le locuteur s'excuse (une action qu'il a accompli lui même).

***Le verbe (*kašafa*) : dévoiler :** Ce verbe est en principe transitif direct. Dans le *Lisān al-'arab* de Ibn Manẓūr (*kašafa al-'amra: 'aẓharahu*). Cependant les (*luġawiyyūn*) affirment que (*kašafa*) s'emploi avec la préposition (*'an*). Les arabes disent (*kašafa al-ḥiġāba 'ani -l-maġhūli*) Il a levé le voile sur l'inconnu (il a dévoilé l'inconnu). Ces (*luġawiyyūn*) soulignent la différence entre (*kašafahu*) et (*kašafa 'anhu*). En effet, l'emploi de (*'an*) implique la mise en évidence de l'élément qui cache la chose dévoilée. Ainsi il est plus fréquent de faire recours à la préposition (*'an*) dans le cas où la chose cachée est totalement inaperçue. Nous disons : (*kašaftu 'ani -l-kanzi*) j'ai découvert le trésor, étant donné que le trésor est généralement dissimulé. Par contre, dans (*kašafat al-mar'atu waġhahā*) la femme a dévoilé son visage, nous supposons que la femme n'avait pas l'habitude de le couvrir. Dans le cas où cette femme avait l'habitude de cacher son visage, nous disons (*kašafat al-mar'atu 'an waġhihā*). En l'apparence et de

³⁹⁴ Al-'Astarabadi a fait une longue recherche au sujet des (*ḥurūf -l-ġarr*) dans le *Šarḥ -l-Kāfiyya* (1982: II, p.p.319-337).

point de vue signification, il n'y a pas de différence entre (*kašafahu*) et (*kašafa 'anhu*). Toutefois les grammairiens soulignent que cette différence - minime soit elle - existe.

*** Le verbe (*qasama*):** Dans le *Lisān al-'arab* (*qasama, yaqsimu, qasman wa qismatan*) a le sens de partager. Les arabes disent (*qasama al-rrağulu al-mīrāta 'aw al-ğanīmata*) l'homme a partagé l'héritage. Ce verbe s'arrête dans certains cas d'usage à un seul complément. Dans d'autres cas il dépasse le complément d'objet premier à un complément d'objet second. Ce passage s'effectue par le biais de l'une des deux prépositions (*'ilā*) ou (*'alā*). Selon les grammairiens l'emploi de (*qasama 'ilā*) signifie la précision des parties. Dans : (*qassama al-kātibu kitābahu 'ilā talātati 'abwābin*) l'auteur a réparti son ouvrage en trois chapitres, l'usage de « *'ilā* » implique que la chose partagée fini à un état quelconque. La phrase citée ci dessus a le sens de : (Le livre a fini en trois chapitres). En revanche, le passage de (*qasama*) par le biais de (*'alā*) est conditionné. Nous ne pouvons dire (*qasama 'alā*) que lorsque la chose partagée et (les individus ou les objets) sur lesquels on partage sont bien différents. Dans : (*qasamtu al-ṣṣadaqata 'alā al-fuqarā'i*) j'ai partagé l'aumône sur les pauvres, l'aumône (chose partagée) n'est pas lui même les pauvres (individus sur lesquels on le locuteur a partagé). Dans ce genre de construction, il est impossible de remplacer (*'alā*) par (*'ilā*) car celle ci n'assure pas la mise en relief du sens voulu par le locuteur.

*** Le verbe (*'ağaba*) « répondre » :** Ce verbe passe à son complément par le biais de la préposition (*'an*). Nous disons : (*'ağāba 'ani -l-ssu'āli*) il a répondu à la question. Nous disons également (*'ağāba fī -l-kitābi*) il a répondu dans le livre et (*'ağāba 'an Zaydin*) Il a répondu à la place de Zayd. Nous avons d'autres usages tel que (*'ağāba 'alā waraqatin bayḍā'a*) il a répondu sur une feuille blanche et (*'ağāba li'amrin muhimmin*) il a répondu pour une raison importante. Les grammairiens considèrent la construction (*'ağāba 'alā*) comme étant un (*laḥn*) erreur de langage. Ainsi ils ne tolèrent pas l'expression « *'ağāba 'alā 'al-ssu'āli* » il a répondu (sur) la question. Par contre, ceci n'exclut pas la combinaison du verbe (*'ağāba*) avec d'autres prépositions de sens secondaires. (*ḍātu ma'ānī far'iyya*). Pour indiquer le lieu où l'on répond, nous disons (*'ağbtu fī al-kitābi*) j'ai répondu dans le livre. Pour exprimer l'idée de (à l'aide du livre) nous disons (*'ağbtu bi -l-kitābi*). Pour dire (à la place de Zayd), nous disons (*'ağbtu 'an Zaydin*). Et finalement pour exprimer le sens de (*al-isti'la'*) qui implique le fait de répondre tout en notant la

réponse sur quelque chose, nous disons (*'ağabtu 'alā waraqatin bayḍā'a*) J'ai répondu sur une feuille blanche.

Nous disons également (*'ağabtu 'alā al-'as'ilati min 'awwalihā 'ilā 'āḥirihā*) J'ai répondu aux questions du début à la fin. Ces différents sens sont considérés secondaires, car le sens de base de (*'ağāba*) comprend le sens de l'éclaircissement et du dévoilement étant donné qu'il s'agit d'avancer une réponse donc une précision. Pour cette raison les grammairiens affirment que la préposition la plus appropriée au verbe (*'ağāba*) est la préposition (*'an*). Ceci n'exclut pas certains exemples où (*'ağāba*) se combine avec (*'ilā*) tel que dans (*'ağabtu Zaydan 'ilā da'watihi*) J'ai répondu Zayd à son invitation, pour dire j'ai accepté l'invitation de Zayd.

I-2-5- L'emploi de certaines prépositions dans le sens des autres

Ce phénomène est très fréquent sur le plan pratique de la langue. Dans le *Šarḥ -l-Kāfiya*: Al-'Astarabādī affirme: (*wa 'iqāmatu ba'di ḥurūfi al-ğarri maqāma ba'din ġayru 'azīzatin*)³⁹⁵. L'utilisation de certaines particules de significations à la place des autres n'est pas rare (dans la langue). Les grammairiens énumèrent de nombreux cas où certaines prépositions sont employées dans le sens des autres. Citons par exemple la préposition (*min*), Quand elle est accompagnée d'une notion de circonstance, elle prend le plus souvent le sens de (*fī*). Ceci se fait dans des cas bien précis et dans le cadre du (*qiyās*) principe analogique. Toutefois ce phénomène est le sujet de divergences entre les deux célèbres écoles grammaticales arabes classiques : Les Koufites tolèrent l'emploi des prépositions les unes à la place des autres sans condition. Ils ne voient en cela aucun (*šudūd*) exception. Le principe du (*qiyās*) paraît pour les adeptes de cette tendance sans grande importance. Par contre les Bassorites rejettent l'usage de certaines prépositions à la place des autres. Ils considèrent ce genre de manipulation comme étant (*šudūd fī -lluğa*) exception à la règle.

En effet, le locuteur est dans l'obligation d'employer la préposition dans son sens de base. Étant donné que chaque préposition charge le verbe d'un sens bien spécifique et demande par conséquent un complément bien déterminé, la mise en place de l'une de ces prépositions à la place de l'autre, affecte obligatoirement le sens visé par le locuteur. Ainsi nous faisons la différence entre (*rağiba fīhi*) désirer quelque chose et (*rağiba 'anhu*)

³⁹⁵ Al-'Astarabādī (1982 : II, p. 321).

refuser quelque chose, (*māla 'ilayhi*) se pencher vers ... et (*māla 'anhu*) s'écarter de..., (*sa'ā 'ilayhi*) aller vers...et (*sa'ā fī*) s'efforcer de... (*'adala 'ilayhi*) tendre à et (*'adala 'anhu*) renoncer à, (*wanā fīhi*) ne pas cesser de faire quelque chose et (*wanā 'anhu*) se lasser de faire quelque chose...

A travers ces exemples nous remarquons que l'usage de l'une ou de l'autre des prépositions donne parfois même le sens opposé du verbe. Ce changement de sens nécessite la mise en place de compléments différents. Les grammairiens ont résumé cette idée là, en disant que : (*kāna lā budda 'an talḥaḥa 'anna taṣrīfa al-fī li biḥarfin mina -l-ḥurūfī 'innamā yufriḍuhu bima'nā lā yu'addīhi taṣrīfuhu biḥarfin 'āḥara wa 'in ḍannahu 'ahyānan li'anna likulli ḥarfin wiḡhatun 'iḥtaṣṣa biḥā dūna siwāhu*)³⁹⁶ « Tu devais remarquer que l'usage du verbe avec une préposition quelconque lui assigne un sens qu'il n'indique pas avec une autre préposition (...) car à chaque préposition (avec le verbe) une perspective bien précise ». Nous revenons sur cette remarque dans la conclusion finale de ce chapitre.

I-2-6 -Les prépositions sont des éléments recteurs

La question de la rection est souvent évoquée à l'occasion de l'étude des particules de signification ainsi qu'à l'étude des verbes. Rappelons que les particules de signification sont qualifiées de (*ḥurūfun 'āmila*) des particules qui ont un effet de rection. La théorie traditionnelle élaborée par la T.G.A oppose les particules qui ont une rection (*'amal*) à celles qui n'en ont pas. Les premières sont à leur tour divisées entre celles qui ont une rection sur le verbe, en assignant une marque modale et celle qui ont une rection sur le nom, parmi lesquelles figurent les prépositions.³⁹⁷ Une telle répartition laisse apparaître l'aspect syntaxique de ces (*ḥurūf*). De point de vue rection la préposition vient en deuxième position après le verbe³⁹⁸. Et quoique l'on distingue dans la T.G.A. entre (*al-ḥurūf -l-'āmila*) et (*al-ḥurūf ḡayr -l-'āmila*), la préposition indique toujours une forme de dépendance à un autre élément. Le locuteur rattrape cette dépendance en fournissant d'autres constituants avec lesquels la préposition noue des relations syntaxiques. Précisons que celle -ci répond aux conditions globales de la rection : Tout d'abord la préposition n'a

³⁹⁶ Al-Zza'balāwī Salah-Eddine (1992: p. 113).

³⁹⁷ J. P. Guillaumme : « Le discours tout entier est nom, verbe et particule » Elaboration et constitution de la théorie des parties du discours dans la tradition grammaticale arabe, revue trimestrielle « *Langages* », n° 92 (décembre 1988, p. 26).

³⁹⁸ La particule est en deuxième position après le verbe : Cela dit qu'elle occupe une position intermédiaire entre le verbe et le nom. Le verbe est toujours élément recteur, la particule régit dans certains cas et ne régit pas dans d'autres, alors que le nom ne régit que lorsqu'il est dérivé du verbe.

d'effet de rection qu'en cas de construction, les grammairiens disent qu'il n'existe pas de (*ma'mūl*) en l'absence d'un (*'āmil*). Ensuite la préposition en tant qu'élément recteur, précède toujours l'élément régi. Et enfin pour une seule préposition, il existe un seul élément régi.

En entamant la comparaison entre le verbe et la préposition, nous constatons que de point de vue rection, le verbe régi le nom uniquement, alors que la préposition régi tantôt le verbe, tantôt le nom. Les grammairiens signalent que le nom ne prend pas le cas génitif sous la rection directe du verbe, il a besoin plutôt de la préposition qui facilite ce passage. Nous avons déjà mentionné que ce besoin provient de la défiance du verbe à atteindre le nom, raison pour laquelle la préposition vient l'appuyer. Ainsi le verbe et la préposition s'interfèrent et deviennent comme un seul élément.

Parmi les chercheurs contemporains, Al-Munṣif 'Āṣūr considère que la nomination (*hurūf al-ma'ānī*) particules de significations n'est pas arbitraire, car le sens de ces (*hurūf*) se réalise par le biais des verbes (voir les remarques faites sur la question de (*al-ta'alluq*) dans la séquence précédente). Il s'agit donc d'une catégorie purement grammaticale et syntaxique qu'on ne peut imaginer qu'en relation avec d'autres éléments (le verbe et le nom qui réalise le sens de ce verbe).

I-3-Le complément au sens propre et le complément formel

I-3-1-La suppression de la préposition

Il s'agit d'un phénomène répandu dans l'usage classique. Nous nous demandons si cette suppression change le statut du syntagme prépositionnel dans la phrase ou si celui-ci demeure le même ?

Nous avons remarqué dans la séquence réservée à l'étude de la transitivité que le verbe transitif indirect passe à son complément par le biais de la préposition³⁹⁹. Quand le locuteur supprime cette préposition, les grammairiens parlent de (*al-ḥaḍf wa-l-īṣāl*) « la suppression et la mise en relation » ou encore de (*isti'mālu al-fī'li fī al-laḳẓi lā fī -l-ma'nā*) l'usage du verbe dans la forme et non pas dans le sens. Les grammairiens ont souvent affirmé que la suppression de la préposition est possible tant qu'elle ne crée pas d'ambiguïté. Dans le cas où cette suppression modifie le sens de la phrase elle devient

³⁹⁹ Voir l'étude de la transitivité dans le deuxième chapitre. p. 95

impossible. Ainsi nous disons aussi bien (63) que (64). Dans les deux cas l'interlocuteur ne risque pas de confondre le sujet avec le complément d'objet. Par contre (65) est impossible car l'interlocuteur ne comprend pas si le locuteur veut dire (J'ai désiré Zayd) ou (J'ai évité Zayd). Les deux exemples étant de sens opposé.

(63) *baraytu al-qalama al-mibrāta.*

J'ai taillé le crayon (ACC) la taille crayon (ACC).

(64) *Baraytu al-qalama bi-l-mibrāti.*

J'ai taillé le crayon (ACC) avec la taille crayon (GEN).

(65) *rağibtu Zaydan**

J'ai voulu Zayd (ACC).

(66) *rağibtu fi Zaydin.*

J'ai désiré Zayd (GEN).

(67) *rağibtu 'an Zaydin.*

J'ai évité Zayd (GEN).

Il est également possible de dire aussi bien (68) que (69), car le risque de confusion est exclu. Par contre il n'est pas toléré dans l'usage classique de supprimer la préposition dans (65). Il est plutôt dit (66). Il est également impossible de rendre le sens de (69) par l'usage dans (70).

(68) *'ağibtu 'annaka qā'imun.*

J'étais étonné que tu sois debout.

(69) *'ağibtu min 'annaka qā'imun.*

J'étais étonné (du fait) que tu sois debout.

(70) *'ağibtu qiyāmaka**

Je suis étonné ton action de se lever

Pour rendre le sens de :

(71) *'ağibtu liqiyāmika.*

Je suis étonné par ton action de se lever

C'est cette crainte de perdre la clarté de langue qui a poussé certains grammairiens à dire que la suppression de la préposition constitue une exception dans la pratique de la

langue. Citons par exemple ‘Abbās Ḥasan⁴⁰⁰ dans (*al-nnaḥw al-wāfī*) qui déclare : (*‘inna al-nnaṣba ‘alā naz‘i al-ḥaḥīdī lā yumattīlu qiyāsan bal yaqtaṣiru ‘alā ba‘ḍi al-‘af‘ālī al-latī sumi‘at ‘ani -l-‘arabi. Wa hiya kalimātun qalīlatun waradat manṣūbatan ‘alā naz‘i al-ḥaḥīdī lā takūnu manṣūbatan ‘illā ma‘a al-fi‘li al-laḍī waradat ma‘ahu.(...) Wa ‘idā taḡāwaznā fi hāda al-isti‘māli mā sumi‘a ‘ani -l-‘arabi fa’innahu sayakturu al-ḥaḥītu bayna al-fi‘li al-llāzimi wa-l-fi‘li al-muta‘addī wa sayantaṣiru -l-lubsu wa-l-iṣṣādu al-ma‘nawīyyu wa tafqīdu al-lluḡatu ‘awḍaḥa ḥaṣā’iṣihā wa huwa al-ttabyīnu wa’asāsuhu al-zzawābiṭu al-ssalīmatu al-mutamayyizatu al-latī lā tadāḥula fīhā wa lā iḥtilāṭa*)⁴⁰¹. La mise en place du cas accusatif par suppression de la préposition ne représente pas une règle analogique (en arabe). Il concerne uniquement certains verbes employés par les arabes. Se sont quelques mots mis au cas accusatif par élimination de la préposition. Ils ne prennent ce cas qu’avec le verbe auquel ils s’associent. Et si nous nous permettons cet usage au delà de ce qui a été entendu chez les arabes, alors la confusion entre verbe transitif et verbe intransitif se multiplie et l’ambiguïté règne. La langue perdra alors l’une de ces principales caractéristiques étant l’éclaircissement. La base de cela étant les règles correctes et précises qui ne comportent aucune interférence ni désordre.

La suppression de la préposition ne révèle donc pas de la simple théorisation grammaticale. Au contraire, c’est un phénomène assez fréquent dans l’usage pratique. Les exemples cités ci dessus en témoignent. Toutefois la clarté de langue demeure la règle générale qui encadre ce genre de manipulation. Sur le plan syntaxique, il serait nécessaire de faire la différence entre la mise en place du cas accusatif (*al-nnaṣb*) résultant de la présence d’un verbe transitif, et la mise en place de cette même marque flexionnelle sous l’effet de la suppression de la préposition. Dans le premier cas, les grammairiens parlent d’une véritable transitivité dans le second, ils disent qu’il s’agit d’une transitivité formelle. Par conséquent, ils font la distinction entre un complément au sens propre et un complément formel. C’est ce que nous détaillons dans la séquence suivante.

I-3-2-Le complément au sens propre et le complément formel.

Sibawayhi distingue entre le complément au sens propre (*maf‘ūl ḥaqīqī*) et le complément au sens formel (*maf‘ūl lafẓī*). Le premier désigne l’élément qui subit l’action

⁴⁰⁰ ‘Abbās Ḥasan : Grammaire contemporaine, ancien professeur à la Faculté (Dar ‘al-‘ulūm) au Caire.

⁴⁰¹ ‘Abbās Ḥasan (1976 : II, p. 160).

du sujet d'une manière directe. Il prend le cas accusatif sous la rection du verbe. Le deuxième représente l'élément mis en relation avec le verbe sans pour autant subir l'action du sujet. Il est à l'origine au cas génitif (sous la rection de la préposition), néanmoins, la suppression de la préposition met le verbe intransitif en relation directe avec le complément. Ce phénomène est connu- nous l'avons dit- sous le nom de (*al-ḥaḍfu wa-l-īṣālu*) ou encore (*naz'u -l-ḥāfiḍ*). Il s'agit de supprimer la préposition et de mettre le verbe en relation directe avec le verbe. En l'absence de la préposition le nom prend le cas accusatif à la place du cas génitif. Dans certains cas, il passe à deux compléments d'objet premier et second. Ce phénomène ne répond pas à une règle analogique (*qiyās*) bien précise, il revient plutôt à ce que les grammairiens appellent (*samā'*) ce qui est répandu dans l'usage courant⁴⁰². Citons les deux exemples (72) et (73) où (*min*) est supprimée dans le premier et (*bi*) est supprimée dans le second.

(72) *istaḡfara Allāha ḍanban.*

Il a demandé pardon (à) Dieu une faute.

Au lieu de :

(73) *istaḡfara Allāha min ḍanbin.*

Il a demandé pardon (à) Dieu d'une faute.

(74) *'amartuka al-ḥayra.*

Je t'ai ordonné le bien (ACC).

Au lieu de

(75) *'amartuka bi-l-ḥayri.*

Je t'ai ordonné (de faire du) bien (GEN).

Sibawayhi remarque qu'un tel usage n'est pas très fréquent dans le parlé des arabes. Il est donc impossible de considérer la suppression de la préposition comme étant une règle générale en langue. Cependant Ibn Ya'īṣ tolère ce genre d'usage et dit: « Quoiqu'il ne répond à aucun principe analogique, tu dois (en tant que locuteur) l'admettre, car tu

⁴⁰² Les grammairiens ont employé la notion (*qiyās*) « analogie » pour différents sens. Le sens le plus simple désigne une opération théorique que fait un individu appartenant à un groupe de personne parlant une même langue. Elle consiste à adopter un usage quelconque selon ce qui est répandu dans ce groupe. Il s'agit, pour le locuteur, de suivre un modèle parlé par les membres du groupe. Le mot (*qiyās*) désigne également les phénomènes linguistiques qui répondent à une règle générale bien déterminée. A l'inverse, le (*samā'*) renvoie à ce que l'on admet à travers l'usage répété sans répondre à une règle défini. Voir : Mouna Ilyās : *Al-qiyās fī -l-nnaḥw* (1985).

prononce leur langue et tu suis leurs usages sans répondre à l'analogie. » (*wa haḍa al-ḥaḍfu wa 'in kāna laysa biqiyāsin wa lākin lā budda min qabūlihi li'annaka 'innamā taṭṭiqu biluḡatihim taḥṭaḍī fī ḡamī'i dālīka 'amṭilatahum wa lā taqīsu 'alayhi*).⁴⁰³

La rection du verbe dans ce cas ne dépasse pas le (*lafz*). Ceci implique que le verbe donne le cas accusatif à un composant qui le succède et qui prend la fonction grammaticale d'un complément sans pour autant subir l'action. Dans (76) (*Zayd*) est complément formel car il ne fait pas réellement l'objet de l'action de « venir ». Par contre dans (78) (*al-tṭ'ām*) est un complément au sens propre, il a subi l'action et il prend le cas accusatif sous l'effet du verbe (*akala*) manger. Pour qu'un complément mérite d'être désigné par la notion (*maf'ūl*) il faut que l'on puisse dériver de son verbe la qualification (*maf'ūl*) comme (*maktūb*) de (*kataba*) et (*ma'kūl*) de (*'akala*).

(76) ḡi'tu *Zaydan*.

Je suis venu *Zayd* (ACC)

Au lieu de :

(77) ḡi'tu *'ilā Zaydin*.

Je suis venu à *Zayd* (GEN).

(78) *'akala Zaydun al-tta'āma*.

Zayd a mangé le repas (ACC).

Afin de donner à ce genre de manipulation langagière sa légitimité la T.G.A. parle de (*al-mulḥaq bi-l-maf'ūl*). Il s'agit d'une catégorie de composants dite classe de ce qui est annexé aux compléments. Dans cette catégorie, sont regroupés les composants qui ne sont pas régis par le verbe d'une manière directe. Nous l'avons vu, pour des fins énonciatives, le locuteur emploi parfois le verbe intransitif dans un contexte de transitivité. Dans ce cas, cette transitivité se fait par l'intermédiaire de la préposition. Les grammairiens disent que le complément venant après un verbe intransitif n'est pas un véritable (*maf'ūl*). C'est plutôt un complément au sens formel. Le vrai complément étant l'élément qui subi l'action d'une manière directe. Dans les exemples (79), (80) et (81) les verbes sont intransitifs, le locuteur se sert de la préposition pour les passer. Les éléments (*māl*, *bayt*, *faqr*) sont des compléments d'objet formels (ou grammaticaux) et non pas des compléments d'objet dans le sens. Dans chacun des exemples indiqués, le verbe n'affecte pas le complément d'une

⁴⁰³ Ibn Ya'īṣ (S.D : VIII, p. 51).

manière directe. Chaque élément prend le cas génitif quoiqu'il soit dans une position grammaticale de (*naṣb*).

(79) *'asrafa al-'aḥmaqu fī mālihi.*

L'idiot a gaspillé (dans) son argent.

(80) *qa'ada fī baytihi maḥsūran.*

Il est resté dans sa maison malheureux.

(81) *'intahā 'amruhu 'ilā -l-faqrī.*

Est fini son affaire à la pauvreté.

Il est fini à la pauvreté.

La question que nous nous posons est la suivante : Quel cas prennent les composants coordonnés (*tawābi'*) à ce genre de compléments ?

Selon Ibn Ya'īṣ, les compléments coordonnés aux compléments formels peuvent être aussi bien au cas génitif qu'au cas accusatif. En se conformant à l'aspect formel le complément est (*mağrūr*) alors que si l'on se confirme à la règle grammaticale, le (*ma'tūf*) doit être en concordance avec le (*ma'tūf 'alayhi*). Il prend, par conséquence, le cas accusatif (*lafzuhu mağrūrun wa mawḍi'uhu naṣbun*)⁴⁰⁴. Ainsi il est toléré de dire aussi bien (82) que (83).

(82) *marartu bi-Zaydin wa 'Amrin.*

Je suis passé par Zayd (GEN) et 'Amr (GEN).

(83) *marartu bi-Zaydin wa 'Amran.*

Je suis passé par Zayd (GEN) et 'Amr (ACC).

En revanche des grammairiens contemporains, tel que 'Abbās Ḥasan, recommandent aux chercheurs dans le domaine de la grammaire arabe de dépasser ce genre d'interprétation à fin de préserver la cohérence de la théorie grammaticale. Il dit que pour une plus grande conformité et précision, il serait recommandé l'usage des coordonnés des compléments au cas génitif. Ceci dit qu'il faut exclure la mise en place du cas accusatif à la fin des composants coordonnés aux compléments formels. En effet tolérer le (*naṣb*) dans de tels cas laisse entendre qu'à chaque complément précédé par la préposition un cas

⁴⁰⁴ Ibn Ya'īṣ (S.D. VII, p. 65).

flexionnel virtuel⁴⁰⁵. Cette tendance crée également une confusion : Si l'on doit présupposer à chaque complément formel un (*i'rāb maḥallī*) marquage virtuel et un (*i'rāb lafzī*) marquage notionnel, l'interlocuteur ne saura pas si la préposition est nécessaire ou si elle est facultative dans une phrase. La liste des compléments prenant le cas accusatif sous l'effet de la suppression de la préposition est bien limitée. Pour cette raison ce genre d'usage ne peut pas constituer une base analogique.

II-Etude des *mağrūrāt*

La préposition et le nom au cas génitif constituent ensemble, ce que les grammairiens appellent un syntagme prépositionnel (*ğārr wa mağrūr*). Nous essayons dans cette séquence d'examiner les fonctions que peut occuper le syntagme prépositionnel dans la phrase arabe.

Pour certains grammairiens le syntagme prépositionnel fait partie des composants comparables aux phrases (*min 'ašbāhi -l-ğumali*)⁴⁰⁶. Pour d'autres, les prépositions sont des éléments qui viennent remplacer des phrases entières et indiquer le sens de ces phrases par les notions les plus concises. Autrement dit chaque préposition exprime le sens d'une phrase avec brièveté. Les coordonnants viennent à la place de (*'a'tifu*) « je coordonne ». Les particules de l'exception viennent pour remplacer (*'astaṭnī*) « j'excepte » et les particules de significations viennent pour exprimer le sens des verbes dont elles ont le même sens : Le (*bā'*) par exemple remplace (*uṣiqu*) « je rattache » et le (*kāf*) remplace (*'uṣabbiḥu*) « je compare »⁴⁰⁷... Toutes ces significations ne sont réalisables que lorsque la préposition est mise en relation avec le nom. A l'examen des différentes fonctions grammaticales occupées par le syntagme prépositionnel, nous remarquons que celui-ci occupe les fonctions complémentaires connues en arabe à l'exception du complément

⁴⁰⁵ (*i'rāb*) : Les grammairiens ont donné trois explications du terme (*i'rāb*). La plus courante est celle qui fait de (*i'rāb*) l'infinitif de (*'a'raba 'an*) au sens de rendre clair, manifester, parce que l'(*i'rāb*) manifeste les différents sens du mot dans la phrase : agent, agi, annexion... C'est aussi un terme technique de la grammaire arabe, on peut le voir traduit par flexion (...) Par (*i'rāb*) les grammairiens arabes désignent d'abord fondamentalement le jeu des trois *ḥarakāt* : *damma* (u) *kasra* (i), *fatha* (a), à la finale du nom singulier, qui est aussi (*mu'rab*) y compris le (*ğayr -l-munṣarif*). C'est l'(*i'rab lafzan*) effectif. A (*i'rāb*) ils opposent son contraire (*binā'*) batir qui désigne un mot fixé sur une (*ḥaraka*) finale ou sur l'absence de (*ḥaraka*) indépendamment de tout (*'āmil*) ou quelque soit le (*'āmil*). Il est dit alors (*mabnī*). Voir: E. I. (2007 : III, p. 1282- 1283), terme (*i'rāb*).

⁴⁰⁶ Voir Ḥasan 'Abbās (1976 : III, p. 446).

⁴⁰⁷ Voir la liste des significations de ces particules dans la séquence réservée à ce sujet dans ce même chapitre.

d'objet interne (ou absolu) (*maf'ūl muṭlaq*)⁴⁰⁸. Nous détaillons cette remarque et nous donnons des exemples de l'usage pratique.

II-1-Le syntagme prépositionnel complément d'objet

Nous avons précisé que le locuteur dispose de différentes possibilités pour passer le verbe intransitif à un complément d'objet : soit en rajoutant la (*hamza*), soit en faisant une opération de (*taḍ'īf*) en doublant la deuxième lettre du verbe⁴⁰⁹. Dans ces deux cas il s'agit d'une (*ziyāda*) augmentation qui affecte le sens du verbe de manière à nécessiter la mise en place d'un complément⁴¹⁰. Soit finalement en utilisant la préposition. Dans ce cas, le verbe est dit transitif indirect. Prenant le verbe (*ḡalasa*) « s'asseoir » en principe intransitif, le locuteur peut employer l'augmentation (*al-zziyāda*) avec la mise en place de la (*hamza*) ou le doublement (*al-ttaḍ'īf*). Il peut également passer le verbe (*ḡalasa*) par l'intermédiaire de (*'ilā*). Le nom figurant après la préposition prend le cas génitif. Il est dit à ce moment là (*ism maḡrūr*). Tout le syntagme est complément d'objet externe virtuellement au cas accusatif (*maf'ūl bihi fī maḡalli naṣb*). Dans ce genre d'usage la suppression de la préposition est impossible. Sibawayhi ne tolère pas cette suppression même pour des raisons rhétoriques (tel que pour la nécessité de garder le rythme en poésie). Il est donc possible de dire (84) mais il est impossible de dire (85).

(84) *ḡalastu 'ilā Zaydin.*

Je me suis assis vers Zayd (*GEN*).

(85) *ḡalastu Zaydan**

Je me suis assis Zayd (*ACC*).

Ce même verbe peut passer à un complément d'objet direct en effectuant une augmentation par la (*hamza*) tel que (86) :

(86) *'aḡlastu Zaydan.*

J'ai mis Zayd (*ACC*) assis.

⁴⁰⁸ Nous avons détaillé la définition et les caractéristiques du (*maf'ūl muṭlaq*) dans le troisième chapitre (p.p. 119-126).

⁴⁰⁹ Les grammairiens disent qu' à chaque augmentation dans le verbe correspond une augmentation dans le sens (*kullu ziyādatin fī al-llafzi tuqābiluhā ziyādatun fī -l-ma'nā*).

Dans l'exemple dernier le complément d'objet garde la marque flexionnelle propre aux compléments étant le cas accusatif.

La grammaire moderne préfère parler de complément indirect. Par ce concept, elle désigne l'élément auquel passe le verbe par le moyen de la préposition. Le complément d'objet indirect est introduit par la préposition convenable au sens. Il ne saurait être confondu avec les compléments prépositionnels de temps ou de lieu. Il dépend en effet étroitement du verbe ou de l'attribut (en phrase nominale):

(87) *'anzala Allahu -l-kitāba 'alā muḥammadin.*

Allah révéla le livre à Mahomet.

L'usage de ce genre de compléments est fréquent en langue arabe. Ibn Ğinnī affirme que lorsque la préposition précède le complément d'objet, elle est généralement en surplus (*zā'ida*). Il dit : (*wa ma'nā qawlī zīdat 'annahā 'innamā jī'a bihā tawkīdan li-l-kalāmi wa lam tuḥdiṭ ma'nā...*)⁴¹¹. « Et dire qu'elle est en surplus implique qu'elle ne rajoute pas un sens quelconque. Elle ne fait qu'insister sur l'énoncé ». Cependant l'usage des syntagmes prépositionnels compléments d'objet n'est pas rare en langue arabe classique. La .T.G.A nous rapporte d'autres constructions telles que (88) et (89).

(88) *sammaytuhu biZaydin.*

Je l'ai appelé Zayd (*GEN*).

(89) *narġū bi-l-faraġi.*

Nous espérons la délivrance (*GEN*).

La suppression de la préposition dans les deux exemples ne change rien dans le sens de la phrase⁴¹².

Dans certains cas, le verbe transitif direct passe à deux compléments d'objet premier et second⁴¹³. Il atteint le premier complément d'une manière directe, par contre il a besoin de la préposition pour atteindre le second complément. Dans (90) (*al-ddarsa*) « la leçon » est le premier complément d'objet, (*bi-l-qalami*) « avec le crayon » est le second. La préposition (*bi*) a le sens de « à l'aide de », elle précise l'outil avec lequel l'action d'écrire

⁴¹¹ Ibn Ğinnī (1993: I, p.133).

⁴¹² Pour plus d'informations voir Al-'Astarabādī (1982 : II, p. 327).

⁴¹³ Nous avons détaillé l'étude des compléments dans le troisième chapitre.

a été faite. Elle est donc nécessaire au sens du verbe. (*kataba*) « écrire » appartient à une catégorie de verbes à usage à la fois transitif et intransitif. Le complément d'objet premier est (*manṣūb*) tandis que le second est (*fī maḥalli naṣb*).

(90) *katabtu al-ddarsa bi-l-qalami.*

J'ai écrit la leçon avec le crayon.

II-2- Le syntagme prépositionnel complément circonstanciel de temps ou de lieu

Il s'agit de l'une des fonctions les plus répandues du syntagme prépositionnel. Rappelons ici la définition de la circonstance occupant généralement la fonction d'un complément circonstanciel : « Sache que la circonstance est ce qui est récipient à quelque chose. Les temps sont dits (*zurūf*) car ils contiennent les actions » (*i'lam 'anna al-zzarfa mā kāna wi'ā'an liṣay'in wa tusammā al-'awāni zurūfan li'annahā 'aw'iyatun limā yuḡ'alu fihā wa qīla li-l-'azminati zurūfun li'anna al-'af'āla tūḡadu fihā* »⁴¹⁴. Les grammairiens affirment que tous les verbes sont concernés par le complément circonstanciel. Nous l'avons vu dans le premier chapitre, qu'ils soient transitifs ou intransitifs, les verbes sont accomplis toujours dans des circonstances bien déterminées.

En grammaire classique, (*al-zzarfa*) désigne tout nom de lieu ou de temps qui englobe le sens de (*fī*) « dans ». Quand le locuteur dit (*qumtu al-yawma*) je me suis levé la journée, il veut dire (*qumtu fī -l-yawmi*). Et quand il dit (*ḡalastu makānaka*) je me suis assis à ta place, il vise (*ḡalastu fī makānika*)⁴¹⁵. Dans les deux cas la circonstance est un nom au cas accusatif où l'on considère la préposition sous jacente (*fī*). Quand la préposition est apparente dans l'énoncé elle précède souvent un nom de lieu ou de temps qui soit bien déterminé (*ism ṣarīḥ*). Dans ce cas, elle constitue avec le nom un syntagme prépositionnel complément circonstanciel de lieu (91) ou de temps (92).

(91) *'aqamtu fī -l-baṣrati.*

Je me suis installé à Bassora (*GEN*).

(92) *sirtu fī yawmi -l-ḡumu 'ati.*

J'ai marché le (jour du) vendredi.

⁴¹⁴ Ibn Ya'īš (S.D: II, p. 41).

⁴¹⁵ Al-'Anbārī (1957: p. 181).

Nous remarquons que sur le plan pratique, l'usage du complément circonstanciel dépourvu de la préposition (au cas accusatif) est très fréquent. En effet, le complément circonstanciel est une expansion et nous l'avons vu, le cas accusatif est la marque spécifique des expansions. Toutefois, les grammairiens insistent sur l'originalité de la présence de la préposition et du cas génitif. Ceci revient tout d'abord à la définition même de la circonstance ci-dessus mentionnée, dans laquelle le sens de la préposition n'est absolument secondaire. Il revient en second lieu à la théorie qui considère que certains compléments sont originaux dans le cas accusatif (*'aṣlun fī-l-nnaṣbi*) (tel que le complément d'objet) et d'autres qui ne le sont pas (tel que le complément circonstanciel).

Ainsi le locuteur dispose de deux manières lui permettant de préciser les circonstances spatiales et temporelles : soit il fournit un nom au cas accusatif qui englobe la dimension de lieu ou du temps, soit il fait recours à un syntagme prépositionnel accomplissant cette même fonction. Sibawayhi rapporte l'exemple (*sa'adhabu ḡadan*)⁴¹⁶ « J'irais demain », qui aura la même valeur de (*sa'adhabu fī -l-ḡadi*) « J'irais (dans) le lendemain ». Dans les deux cas, le statut grammatical de la circonstance ne change pas. Nous disons que le premier (*ḡadan*) est une notion simple, complément circonstanciel au cas accusatif. Par contre nous disons que le second (*fī-l-ḡadi*) est un syntagme prépositionnel (*fī maḥalli naṣb*) complément circonstanciel.

II-3-le syntagme prépositionnel complément de cause

Le complément de cause est présenté le plus souvent sous forme d'une notion simple au cas direct. C'est un nom d'action indéterminé (*maṣdar nakira*) qui répond à la question suivante : Pourquoi l'action est-elle accomplie? Le locuteur fait recours à un (*maf'ūl li'aḡlih*) quand il veut préciser la cause ou le but de l'action. Selon les grammairiens classiques le sujet n'accomplit le verbe que pour une raison quelconque⁴¹⁷. L'usage du (*maṣdar*) en fonction de (*maf'ūl li'aḡlih*) peut toutefois alterner avec une tournure prépositionnelle avec (*min*) ou (*li*). Ainsi le sens complémentaire réalisé par le nom de l'action au cas accusatif peut être réalisé par le syntagme prépositionnel. Nous disons (93) qui a la même valeur que (94). Le verbe (*farra*) et le (*maṣdar*) (*ḥawfan*) reviennent à un même sujet (étant le locuteur présenté dans l'énoncé par la première personne du singulier).

⁴¹⁶ Sibawayhi (S.D: I, p. 35).

⁴¹⁷ Ibn Ya'īṣ (S.D: II, p. 53).

(93) *farartu ḥawfān.*

Je me suis enfui peur (ACC).

(94) *farartu mina-l-ḥawfī.*

Je me suis enfui par peur (GEN).

Mais les grammairiens disent que lorsque le locuteur fait recours à ce genre d'usage, il précise essentiellement une intention qui motive le sujet à faire l'action. Dire (95) implique que le locuteur avait l'intention de venir avant d'accomplir l'action même. La préposition (*li*) (pour) comporte cette nuance de but.

(95) *ji'tu li'ikrāmika.*

Je suis venu pour te récompenser.

L'usage de (*al-ḡārr wa -l-maḡrūr*) en fonction de complément de cause et de but est fréquent en arabe. En effet, ce genre d'expansion réalise un sens grammatical abstrait étant la causalité. Les actions sont généralement accomplies pour des raisons et des fins précises.

II- 4 – Le syntagme prépositionnel complément d'accompagnement

Pour qu'un composant mérite de prendre la fonction (*maf'ūl ma'ahu*) il doit être un nom (notion simple), expansion, régi par un verbe ou l'un des dérivés du verbe. Il doit être aussi précédé par la particule (*wa*) dite (*wāw al-ma'īyya*) ayant le sens de (*ma'a*) « avec, en parallèle de... ». Nous l'avons vu, dans le premier chapitre, Le complément d'accompagnement est défini comme étant l'élément qui accompagne la réalisation de l'action (*kullu mā fa'alta ma'ahu fi'lan*)⁴¹⁸ « Tout élément avec lequel tu accomplis le verbe ». C'est d'ailleurs (*al-wāw*) qui engendre le sens de l'accompagnement. Les chercheurs classent cette particule parmi les particules de signification et la comparent aux prépositions qui occupent une position entre le verbe et le complément. L'appartenance du complément d'accompagnement à la classe des (*maf'ūlāt*) a eu l'unanimité des grammairiens. Ces derniers rappellent cependant, que ce genre d'expansion n'est pas nécessaire au sens du verbe. Pour cette raison il figure souvent après les verbes intransitifs.

⁴¹⁸ Ibn Ġinnī (1985: p. 115).

Dans (96) (*al-ṭṭarīqa*) est (*maf'ūl ma'ahu*) du verbe (*sāra*) marcher.⁴¹⁹ Ibn 'Aqīl affirme que ce complément prend le cas accusatif sous la rection du verbe et non pas sous celle de la particule (*wa*). Et quoiqu'il n'est pas aussi fréquent que les autres compléments, La T.G.A. nous avance une interprétation peu plausible quant à la flexion de ce genre d'expansion. En effet, le complément d'accompagnement figure parmi les (*manṣūbāt*). Ainsi dans la langue classique il est toujours au cas accusatif. Ce qui est étonnant c'est que là aussi, les grammairiens donnent une interprétation ambiguë faisant recours à des éléments en dehors de l'énoncé. Ils affirment que ce complément est en principe au cas génitif. Pour cette raison ils disent qu'à l'origine, dire :

(96) *sirtu wa-l-ṭṭarīqa*.

J'ai marché en parallèle au chemin (*ACC*).

Revient à dire

(97) *sirtu ma'a al-ṭṭarīqi*.

J'ai marché en parallèle au chemin (*GEN*).

J'ai marché dans le chemin.

Dans (96) (*ma'a*) qui donne le cas génitif à (*al-ṭṭariq*) a été supprimée pour alléger l'énoncé. Elle est donc remplacée par (*al-wāw*). Cette dernière n'a pas d'effet de rection. Ce qui donne le cas accusatif au complément c'est le verbe (*sāra*). Citons également l'exemple (98) où le cas génitif apparaît sur la voyelle finale du terme (*'usra*) famille dans le sens de l'accompagnement.

(98) *tanāwala al-'abu al-ṭṭa'āma ma'a al-'usrati*.

Le père a mangé (le repas) avec la famille (*GEN*).

Dans ce genre d'énoncé, l'usage de (*ma'a*) est préféré, l'usage de (*wa*) demeure admis, il est ainsi possible de dire (*tanāwala al-'abu al-ṭṭa'āma wa-l-'usrata*). Nous remarquons que le (*wāw*) d'accompagnement renforce le verbe et lui permet d'atteindre le complément. L'usage de l'une des prépositions à la place de cette particule peut entraîner la confusion entre les différentes expansions. Or, cette distinction entre les fonctions complémentaires est indispensable pour les deux partenaires de la fonction communicative. Les

⁴¹⁹ Dans *Al-'aṣṣbāh wa -l-nnaṣā'ir fī al-nnaḥw*, (1984 : II, p. 91), Al-Ssayūṭī rapporte une citation accordée à Al-Ḥawārizmī dans laquelle il exclu le complément d'accompagnement de la liste des (*mafā'il*).

grammairiens ont essayé de répondre à la question suivante : Pourquoi a-t-on choisi (*al-wāw*) pour remplacer (*ma'a*) et non pas une autre particule ? Al-'Anbarī précise : (*innamā kānat al-wāw awlā min ġayrihā min al-ḥurūfi li'anna al-wāwa fiha ma'nā ma'a, wa li'anna ma'nā ma'a al-muṣāḥabatu wa ma'nā al-wāw al-ġam'u falammā kānat fī ma'nā ma'a kānat awlā min ġayrihā*).⁴²⁰ (*Al-wāw*) était la plus favorisée (que les autres prépositions) à remplacer (*ma'a*) parce qu'elle a le même sens que celle-ci. Le sens de (*ma'a*) étant l'accompagnement et le sens de (*wa*) étant le regroupement. Vu qu'elle a le même sens que (*ma'a*) elle était prioritaire (à la remplacer).

II-5-Le syntagme prépositionnel complément d'état

Le (*ḥāl*) est le plus souvent notion simple au cas accusatif, néanmoins, la langue arabe offre d'autres possibilités, nous l'avons vu dans l'étude des compléments, (*al-ḥāl*) peut être une (*ġumla ḥāliyya*) une proposition exprimant l'état. Les grammairiens nous rapportent également des exemples de syntagme prépositionnel en fonction (complément d'état). Dans (99) (*fī ḥašdin min ġundihi*) dans une foule de ses soldats est (*ġārr wa maġrūr*) (*ḥāl*). Quand l'antécédent est un nom déterminé, le syntagme prépositionnel est complément d'état. Par contre lorsque l'antécédent est un nom indéterminé le syntagme prépositionnel est plutôt (*ṣifa*) adjectif.

(99) *ġā'a al-maliku fī ḥašdin min ġundihi.*

Le roi est venu dans une foule de ses soldats.

(100) *ra'aytu ṭā'iran 'alā ġuṣnin.*

J'ai vu un oiseau sur une branche d'arbre.

Nous avons remarqué dans le second chapitre que (*al-ḥāl*) a fait l'objet de longues discussions entre les grammairiens. Et quoiqu'il ne figure pas parmi la liste des (*mafā'il*) (*al-ḥāl*) rempli toutes les conditions lui permettant d'appartenir à cette catégorie fonctionnelle. Les grammairiens ont justifié ces divergences par la multiplicité des sortes de (*ḥāl*). Une diversité qui risque parfois de confondre celui-ci avec d'autres fonctions tel que le complément d'objet ou le complément circonstanciel de temps. Prenons par exemple l'expression (*wa qad ṭala'at al-ššamsu*) dans (101), cette proposition englobe une

⁴²⁰ Al-'Anbarī (1957: p. 185).

dimension de temps, l'interlocuteur peut supposer qu'il s'agit du cadre temporel de l'action de (*hurūġ*). Par contre, les grammairiens lui accordent la fonction d'un complément d'état.

(101) *haraġa Zaydun wa qad tala 'at al-ššamsu.*

Zayd est sorti et le soleil se levait.

Dans l'étude de la fonction (*hāl*) Ibn 'Aqīl cite un exemple comparable à l'exemple précédent et dit que la proposition introduite par le (*wāw*) a la fonction (*hāl*). L'antécédent (*šāhib -l-hāl*) est un nom indéterminé. Cela permet d'éviter la confusion entre la fonction d'un complément d'état et celle d'un adjectif (*šifa*)⁴²¹.

(102) *Zāranā raġulun wa-l-ššamsu tālī 'atun.*

Un homme nous a visités et le soleil est levé.

III-Statut du syntagme prépositionnel

D'après ce que nous venons d'étudier nous remarquons que le syntagme prépositionnel (*ġārr wa maġrūr*) occupe presque toutes les fonctions complémentaires. En effet, à l'exception du complément absolu, le syntagme prépositionnel peut être complément d'objet, circonstanciel de lieu ou de temps, de cause ou de but et d'accompagnement. Nous avons mis le point sur l'utilité de ce genre de complément pour le locuteur. Toutefois, la question que nous nous posons au vu de ce que nous venons d'étudier est la suivante : Quel statut ont les (*maġrūrāt*) dans la théorie grammaticale arabe ? Autrement dit, les noms au cas génétif ont-ils un statut spécifique et indépendant des deux autres catégories fonctionnelles ? Les (*maġrūrāt*) représentent-ils un sens fonctionnel qui s'ajoutent au sens de la (*'umda*) « composant de base » et la (*faḍla*) « expansion », ou sont-ils au contraire des annexés à ces deux catégories ?

De la même façon qu'ils ont consacré des chapitres toutes entières à la classe des (*maṣṣūbāt*) et d'autres à celle des (*marfū'āt*), les grammairiens arabes ont étudié les (*maġrūrāt*) comme classe à part entier dans des chapitres propres. Rappelons ce qu'a dit Al-Ḥawārizmī dans le *Šarḥ -l-Mufašṣal fī ṣan'at al-'i'rāb* à propos des différentes classes flexionnelles : « Les différentes sortes de la flexion du nom sont : le cas nominatif, le cas

⁴²¹ Voir Ibn 'Aqīl (.1964 : I, p. 633.)

accusatif et le cas génitif, chacune d'entre elles indique un sens (grammatical) différent » (*al-qawlu fī wuḡūhi 'i'rābi al-'ismi hiya al-rraf'u wa-l-nnaṣbu wa-l-ḡarru fakullu wāḥidin minhā 'alamun 'alā ma'nā*)⁴²². Cette méthodologie laisse entendre que les grammairiens considèrent cette catégorie de constituant comme étant une classe indépendante. Ibn Al-Ḥāḡib définit les (*maḡrūrāt*) de la manière suivante : (*al-maḡrūrātu huwa mā iṣtamala 'alā 'alami al-muḍāfi 'ilayhi*)⁴²³ « Les noms au cas génitif sont ceux qui possèdent la marque de l'annexé. » D'après cette citation nous déduisons que ce grammairien considère les (*maḡrūrāt*) une classe fonctionnelle à part entière. Nous précisons que les marques de l'annexion sont le cas génitif (*kasr*), le cas accusatif (*fath*) et la marque du duel et du pluriel (*yā'*).

III-1-L'annexion

L'intérêt de cette séquence est d'étudier une catégorie de compléments construits à travers le rapprochement de deux noms, phénomène désigné dans la T.G.A. par (*al-'iḍāfa*) l'annexion⁴²⁴. Pour cette raison, nous nous arrêtons essentiellement aux données fondamentales de ce genre de composants : ses caractéristiques grammaticales et ses valeurs sémantiques, ses différentes sortes et les fonctions complémentaires qu'il peut occuper. En effet l'état d'annexion consiste à juxtaposer deux ou plusieurs termes regroupés de telle sorte que le premier est déterminé par le second (...) c'est donc un procédé de détermination⁴²⁵. Dans une phrase comprenant un syntagme bâti sur un rapport d'annexion, le premier terme est dit (*muḍāf*), le second est nommé (*muḍāf 'ilayhi*). Chez des grammairiens tardifs, la notion (*muḍāf 'ilayhi*) désigne le nom qu'on annexe à un autre nom.

La combinaison entre les deux donne au second terme le cas génitif : la voyelle (*i*) dite (*kasra*). Sur le plan sémantique l'état d'annexion exprime deux notions générales : la dépendance et la qualification.

Dans le cas d'une annexion de dépendance, le premier terme est déterminé grammaticalement et sémantiquement par le terme suivant. Il ne prend jamais l'article (*al*)

⁴²² Al-Ḥawārizmī (1990: I, p. 227).

⁴²³ Al-'Astarabādī (1982 : I, p. 271).

⁴²⁴ Nous tenons à préciser ici, que dans la grammaire classique, le phénomène de (*al-'iḍāfa*) regroupe l'annexion d'une préposition à un nom (formant le syntagme prépositionnel) et l'annexion d'un nom à un autre nom (formant le syntagme nominal).

⁴²⁵ R. Blachère, M. Gaudetroy-Demombynes (1975: p. 322).

tel que dans (*qaṣru -l-maliki*) (le château du roi). Cette annexion marque que le premier terme est dans la dépendance du déterminant (dépendance réelle, appartenance, rapport de la partie au tout, de l'individu au groupe ou encore un rapport de cause à effet). Dans le cas d'une annexion de qualification il ne s'agit pas de marquer la dépendance, il s'agit plutôt de noter la qualité qui s'attache à quelqu'un ou à quelque chose, la nature, la matière d'un objet tel que dans (*madīnatu baġdāda*) ou encore (*ḥātamu fiḍḍatin*). Se rattachent également à l'annexion de qualification⁴²⁶. Les constructions dans lesquels le premier terme est un participe actif tel que dans (103) ou un nom d'action (*maṣḍar*) tel que dans (104).

(103) *ṣakartu zā'ira al-marīḍi*.

J'ai remercié le visiteur du malade.

(104) *'aṭalta daqqa -l-bābi*.

Tu as frappé à la porte longuement.

Dans le dernier exemple, le nom de l'action a une valeur nominale.

De point de vu construction, la grammaire classique dit que la combinaison entre le premier et le second terme de l'annexion se fait par le biais d'une particule de signification. Celle-ci joue le rôle d'un lien entre les deux composants. Cette attribution s'effectue d'une manière formelle (*lafẓan*) ou par considération (*taqdīran*). Ainsi dans (105), il s'agit d'une annexion entre le mot (*ḥātam*) bague et le mot (*fiḍḍa*) argent. Les grammairiens évoquent la considération d'une préposition sous entendu (*min*), car à l'origine, nous disons (*ḥātaman min fiḍḍatin*) pour préciser la matière de la bague.

(105) *iṣṭaraytu ḥātama fiḍḍatin*.

J'ai acheté une bague or

Au lieu de :

(106) *iṣṭaraytu ḥātaman min fiḍḍatin*.

J'ai acheté une bague en or (*GEN*).

Selon Sibawayhi, pour qu'il y est une annexion il faut qu'il est une particule de signification apparente (*zāhira*) et non pas sous entendu, car le (*muḍāf 'ilayhi*) est celui qui prend le cas génitif par le biais de la préposition. Par contre, Al-'Astarabādī affirme

⁴²⁶ Ibid.

que la présence de la particule n'est pas une condition pour l'annexion. Il dit que dans (107) il s'agit bien d'une annexion même s'il n'existe ni de particule apparente ni de particule sous entendu. Il appelle ce genre d'annexion (*'iḏāfa lafziyya*) annexion formelle. Al-'Astarabādī précise que l'annexion est formelle lorsqu' on annexe une (*ṣifa*) adjectif et elle est sémantique quand il s'agit d'annexer une notion autre que les adjectifs⁴²⁷.

(107) *Zaydun ḥasanu -l-wağhi.*

Zayd est beau de visage.

Zayd a un beau visage (*GEN*).

Sur le plan sémantique également, les grammairiens distinguent entre quatre sortes d'annexion :

* Dans la première, on considère la préposition (*li*) exprimant l'idée de la possession entre le (*muḏāf*) et le (*muḏāf 'ilayhi*). Elle est dite de ce fait (*'iḏāfa lāmiyya*) (étant donné que la préposition sous jacente est le (*lam*)). Dans (108) il est possible de dire :

(108) *qara'tu kitāba Al-Ğāḥiẓi.*

J'ai lu le livre d'Al- Ğāḥiẓ.

Ou encore :

(109) *qara'tu kitāban li-l-Ğāḥiẓi.*

J'ai lu un livre à Al-Ğāḥiẓ.

* Dans la deuxième catégorie d'annexion on considère la préposition (*min*). Elle est dite alors (*bayāniyya*) explicative. Le second terme de l'annexion (*muḏāf 'ilayhi*) précise le genre ou l'espèce du premier terme (*muḏāf*).

(110) *ištaraytu ṭawba ṣūfin.*

J'ai acheté un vêtement laine.

Au lieu de :

(111) *'ištaraytu ṭawban min ṣūfin.*

J'ai acheté un vêtement laine.

⁴²⁷ Voir Al-'Astarabādī (1982 : I, p. p. 272 – 273).

* Dans la troisième, on considère la préposition (*ka*). Dans ce cas l'annexion se fait entre deux termes où l'on compare le (*muḍāf*) au (*muḍāf 'ilayhi*). Dans (112) il s'agit d'une métaphore dans laquelle le locuteur compare les larmes de sa bien-aimée à des perles et les joues de cette même femme à des roses.

(113) *intašara lu'lu'u al-ddam 'i 'alā wardi -l-ḥudūdi.*

Des larmes en perles se sont dispersées sur des joues en roses.

Au lieu de :

(114) *'intašara dam 'un ka-l-llu'lu' 'i 'alā ḥudūdin ka-l-wardi.*

Des larmes comme les perles se sont dispersées sur des joues comme les roses.

* Dans la quatrième catégorie d'annexion on considère la préposition (*fi*) d'où le nom (*'iḍāfa zarfiyya*) annexion locative. Dans ce cas le second terme représente le cadre temporel ou spatial du premier. Ainsi dire :

(115) *'uḥibbu sahara al-layli.*

J'aime la veille de la nuit (*GEN*)

Revient à dire :

(116) *'uḥibbu al-ssahara fī al-layli.*

J'aime veiller (dans) la nuit (*GEN*).

Sur le plan grammatical nous l'avons déjà mentionné, les grammairiens distinguent l'annexion sémantique (*ma'nawiyya*) de l'annexion grammaticale (*lafziyya*): La première consiste à déterminer à travers l'annexion d'un nom indéterminé à un autre nom déterminé (117) ou encore à spécifier à travers l'annexion d'un nom indéterminé à un autre nom indéterminé (118). La deuxième sert à rendre la prononciation plus facile. Ceci se fait par la suppression du (*nūn*) du duel et du pluriel masculin dans le (*muḍāf*) comme dans (119). Selon les grammairiens, le (*tanwīn*) est le signe de la complicité dans les noms, étant donné que l'annexion sert, elle, aussi à compléter les mots, le locuteur supprime ce (*tanwīn*). Les grammairiens ajoutent que dans le cas d'une annexion grammaticale le nom

annexé peut être un adjectif (*wasf*), ce qui est impossible dans le cas d'une annexion sémantique.⁴²⁸

L'annexion sémantique est dite également (*'idāfa ḥaqīqiyya*) véritable annexion ou encore (*idāfa maḥḍa*) annexion absolu. Cette dernière nomination provient du fait qu'il est impossible dans ce genre d'annexion de séparer le premier terme du second.

(117) *'aḥaḍtu miftāḥa al-ddāri*

J'ai pris la clé de la maison.

(118) *rakibtu farasa raḡulin*

J'ai monté une jument d'un homme

(119) *Hādā ḍāribu Zaydin al-yawma.*

Voici (le frappeur) (NOM) de Zayd (GEN) aujourd'hui (ACC).

Voici celui qui frappe Zayd aujourd'hui.

Au lieu de :

(120) *Haḍā ḍāribun Zaydan al-yawma.*

Voici (le frappeur) (NOM) (de) Zayd (ACC) aujourd'hui (ACC).

Voici celui qui frappe Zayd aujourd'hui.

Il est également impossible dans le cas d'une annexion absolu de déterminer le premier terme par l'article (*al*) car l'annexion elle-même est un moyen de détermination. Or nous ne pouvons en aucun cas déterminer un même nom de deux manières à la fois. La valeur sémantique dans ce genre d'annexion revient au sens : Nous venons de le préciser, soit elle réalise le sens de la détermination en remplaçant l'article (*al*), soit elle précise la matière ou le genre du nom (*muḍāf*).

Les chercheurs contemporains conservent cette distinction entre l'annexion grammaticale et l'annexion sémantique. Dans son ouvrage *Zāhirat al-'ism fī -l-ttafkīr al-nnaḥwi* « Le phénomène du nom dans la pensée grammaticale arabe », Al-Munṣif 'Āṣūr distingue entre (*'idāfa lafẓiyya*) et (*'idāfa ma'nawiyya*). Il insiste sur la mise en place du cas génitif à la fin du second terme de l'annexion. Ceci s'applique sur les deux sortes d'état d'annexion grammaticale et sémantique. Ainsi quand le locuteur fait recours à l'annexion, il vise à allier les deux noms. A travers cet alliage le premier acquit du second la détermination ou la spécification. Dans les manuels scolaires apparaît souvent cette répartition. Dans le cadre de la simplification des données de la grammaire classique les

⁴²⁸ Voir à ce sujet 'Alī Al-Ġārim et Muṣṭafā 'Amīn (1983 : I, p. 135)

compositeurs de ce genre de manuels mentionnent les deux sortes d'annexion (*lafziyya*) et (*ma'nawiyya*)⁴²⁹.

III-2-Fonction d'un syntagme nominal

Le syntagme nominal produit par l'annexion occupe presque toutes les fonctions grammaticales. Toutefois, notre intérêt porte essentiellement surtout sur les syntagmes nominaux occupant l'une des fonctions complémentaires. Nous remarquons que le premier terme prend le cas accusatif (marque des compléments). Par contre le second terme prend systématiquement le cas génitif. Les deux termes regroupés occupent la fonction grammaticale complément. Les grammairiens affirment que dans ce genre d'usage le cas accusatif l'emporte. En effet, quoiqu'il appartienne à la classe des (*mağrūrāt*), le syntagme nominal bâtis sur l'annexion est (*manšūb*). Nous disons par exemple que le syntagme nominal dans (121) est complément d'objet du verbe (*'aḥada*), que ce complément est au cas accusatif et que la marque du (*našb*) est fixée sur le *muḍāf* (*miftāḥa*).

(121) *aḥadtū miftāḥa al-ddāri*.

Pris je clé (ACC) la maison (GEN)

J'ai pris la clé de la maison

Les remarques précédentes ne s'appliquent pas au syntagme prépositionnel. Quand la fonction complémentaire est occupée par un (*ğārr wa mağrūr*), elle est dite à ce moment là (*fī maḥalli našb*) (litt. dans une position de *našb*) virtuellement au cas accusatif. Ibn Ğinnī rapporte dans *Al-luma'* une citation accordée à Al-ttamānīnī : (*wa mawḍi'u al-ğārri wa-l-mağrūri našbun bi-l-fī'li al-laḍī qablahumā*)⁴³⁰. Ainsi les limites entre le (*našb*) et le (*ğārr*) ne sont pas définitivement tracées. Par conséquent la relation entre le cas accusatif et le cas génitif reste plus au moins ambiguë. Les grammairiens n'ont pas tracés les frontières entre les deux cas. Et il est plutôt difficile au chercheur de saisir les raisons pour lesquelles les grammairiens ont conservés cette distinction entre le fait qu'un composant soit (*manšūb*) et le fait qu'un autre soit (*fī maḥalli našb*).

⁴²⁹ Voir à titre d'exemple le manuel scolaire intitulé : *qawā'id al-lluḡa al-'arabiyya* « Les règles de la langue arabe » pour les classes de la quatrième année secondaire (p. 99 – 100) édité par le ministère de l'éducation du Maroc. S.D.

⁴³⁰ Ibn Ğinnī (1985 : p. 105).

Il existe une catégorie de mots que l'on annexe soit à la phrase verbale soit à la phrase nominale. Il s'agit des mots qui englobent la notion de la circonstance (*ḥaytu - 'id - 'idā*)⁴³¹. La phrase introduite par l'une de ces circonstances occupe la fonction d'un complément circonstanciel. Nous citons les exemples (122) et (123). Nous remarquons dans ce genre d'usage l'absence de la marque du (*ḡārr*) quoiqu'il s'agisse bien d'une annexion.

(122) *Ġalastu ḥaytu ḡalasa Zaydun.*

Je me suis assis là où s'est assis Zayd.

(123) *ḡalastu ḥaytu ḡalisun Zaydun.*

Je me suis assis là où Zayd (*NOM*) est assis (*NOM*).

Le syntagme nominal formé par l'annexion occupe parfois la fonction d'un complément d'état. Dans (124) l'expression (*ḥasana -l-qāmati*) « bien de taille » explique l'état dans lequel le nouveau né a été mis au monde. Ce complément d'état prend la forme d'un (*wasf*) qui ne quitte pas l'antécédent.

(124) *waladat al-'ummu mawlūdaha ḥasana -l-qāmati.*

La mère a engendré son bébé bien de taille (*GEN*).

Sur le plan fonctionnel l'annexion constitue une classe grammaticale qui possède un cas flexionnel propre. C'est ce que l'on déduit de la citation suivante accordée à Al-'Astarabādī: « L'annexion exige le cas génitif, la subjectivité exige le cas nominatif et enfin l'objectivité exige le cas accusatif » (*al-'idāfatu muqtaḍiyatun li-l-ḡarri wa-l-fā'iliyyatu li-l-rraḡ'i wa-l-maḡ'ūliyyatu li-al-nnaṣbi*)⁴³².. C'est aussi ce que laissent entendre les propos de Al-Zzaḡāḡī: (*al-'asmā'u lammā kānat ta'tawiruhā al-ma'ānī fataḡūnu fā'ilatan wa maḡ'ūlatan wa muḍāḡatan (...) ḡu'ilat ḥarakātu al-i'rābi tunbi'u 'an ḥāḡihi al-ma'ānī*) Etant donné que les sens de la subjectivité, de l'objectivité et de l'annexion surviennent sur les noms (...) Les cas flexionnels sont mis en place pour informer sur ces (différents) sens.

⁴³¹ (*'id*) précède la phrase nominale ou la phrase verbale. Par contre (*'idā*) ne précède que la phrase nominale, (*'id*) est une circonstance illimitée indéterminée. Elle est comparable à (*ḥīna, waḡta, zamāna, yawma*). Voir Ibn 'Aqīl (1964 : II, p. 57).

⁴³² Al-'Astarabādī (1982 : I, p. 272).

Ajoutons à ce que nous venons de citer, la manière dont Al-'Astarabādī répartit son commentaire de (*kitāb al-kāfiya fī-l-nnaḥw*). Il a en effet intitulé les chapitres de la façon suivante : (*Al-marfu'ātu*) (étude) des noms au cas nominatif, (*Al-manṣūbātu*) (étude) des noms au cas accusatif et (*Al-mağrūrātu*) (étude) des noms au cas génitif. Ibn Ya'īs annonce dans le *Šarḥ-l-Mufaṣṣal* que les marques casuelles sont des indicateurs de sens. Il énumère les sens de la subjectivité de l'objectivité et de l'annexion⁴³³. Cette dernière est donc une catégorie fonctionnelle indépendante des autres. Le (*ğarr*) est un caractère spécifique des noms, le nom peut être au cas nominatif, accusatif ou génitif. Par contre il n'existe pas de verbe au cas génitif. Certains grammairiens n'admettent pas cette thèse, ils refusent l'idée de dire que l'annexion est un sens fonctionnel indépendant : Al-Ğurğānī considère que le syntagme prépositionnel (*al-ğārr wa-l-mağrūr*) est régi par le verbe, ainsi il acquit le statut d'un complément⁴³⁴. Ibn Hišām résume la même idée en disant : « la préposition a obligatoirement un référent (qui l'a régie) ». (*lā budda liḥarfi -l-ğarri min muta'alliqin*)⁴³⁵ Pour justifier cette perspective, les grammairiens disent qu'il existe même une catégorie de noms qui n'acceptent pas la (*kasra*). Il s'agit bien évidemment de (*al-'asmā' ġayr -l-munṣarifa*)⁴³⁶. dits aussi (*mamnū'atun mina -l-ğarri*). Remarquons que dans (*marartu bi'aḥmada fī makkata*) « Je suis passé par Ahmed à la Mecque », les deux noms précédés par les deux prépositions (*bi*) et (*fī*) ont pris la voyelle « a » (*fathā*) à la place de « i » la (*kasra*).

Par contre, Al-Munṣif 'Āšūr considère le cas génitif un changement formel occasionnel et non pas un indicateur de sens fonctionnel indépendant de la fonction complémentaire⁴³⁷. Il remarque que l'annexion est toujours une annexion aux composants de base (*'umda*) ou à l'expansion (*faḍla*). D'ailleurs il se pose la question suivante: était-il nécessaire, pour les grammairiens classiques, de rajouter une troisième classe flexionnelle et fonctionnelle ?

Conclusion

Nous avons adopté dans ce chapitre une méthodologie qui distingue le syntagme prépositionnel du syntagme nominal. Ainsi nous les avons étudiés séparément. Ce choix

⁴³³ Voir Ibn Ya'īs (S.D : III, p. 80).

⁴³⁴ Voir Al-Ğurğānī dans *Al-Muqtaṣid* (S.D : I, p. 96). Voir aussi : Ibn 'Aqīl (1964 : II, p. 59).

⁴³⁵ Ibn Hišām (1988: p. 566).

⁴³⁶ Voir à ce sujet : Ibn 'Aqīl (1964 : II, 320-321). et Al-Anbārī (1957 : p. 35-36).

⁴³⁷ Al-Munṣif 'Āšūr (1999: p. 442).

est justifié par les données qu'offre la langue elle-même. En effet, à l'examen des ouvrages de grammaire arabe nous remarquons que les composants portant le cas génitif sont de deux sortes : Ceux qui prennent le (*ğarr*) parce qu'ils sont précédés par l'une des prépositions et ceux qui prennent ce même cas sous l'effet d'une annexion entre deux noms ou plus. Nous avons fait la différence entre les deux, mais notre attention a porté surtout sur le syntagme prépositionnel.

C'est pour cette raison que nous avons présenté la préposition et ses différents sens dans la conception classique. Nous l'avons étudié dans sa relation avec les autres éléments de la phrase. Nous avons constaté ainsi que les grammairiens tiennent à souligner les traits communs aux prépositions. Outre les traits syntaxiques, chaque préposition possède des traits sémantiques qui lui sont propres. Les grammairiens reconnaissent à chaque préposition une valeur identifiable dans ses différents emplois. Ils signalent cependant les différentes significations que peut acquérir la préposition. Ces significations proviennent du contexte dans lequel la préposition intervienne. La mise en place d'un tel complément ou d'un tel autre dépend de ce contexte. Nous avons relevé également d'autres remarques importantes concernant la relation (verbe / particule). Et nous avons souligné que l'usage de l'une des prépositions ou de l'autre assigne au verbe un sens bien déterminé et par conséquent un complément bien spécifique.

A la clôture de ce chapitre, et après avoir étudié les différentes sortes de fonctions complémentaires qu'occupe le syntagme prépositionnel nous déduisons que les traits distinctifs entre le cas accusatif et le cas génitifs ne sont pas définitivement tracés. Autrement dit les frontières entre le (*naşb*) et le (*ğarr*) sont plus au moins ambiguës. Nous l'avons vu les cinq compléments (excepté ceux qui sont précédés par la préposition) sont au cas accusatif. S'ajoutent à cette liste les expansions dites (*hāl*, *tamyīz* et *mustatnā*)⁴³⁸. Ceux qui ne portent pas la marque du (*naşb*) sur la lettre finale (*şaklan*), ils sont supposés au cas accusatif (*maḥallan*). Dans les études classiques on parle du (*maḥall*) dans les études contemporaines, on parle plutôt de (*mawḍiʿ*). Quoiqu'il en soit de la notion employée, il s'agit bien évidemment d'un concept abstrait qui suppose qu'au delà de la marque flexionnelle apparente sur la lettre finale des mots, il existe une marque initiale qui provient de la catégorie fonctionnelle du composant concerné. Les grammairiens disent qu'il existe un constituant au cas nominatif composé d'un (*ğārr wa mağrūr*) et qu'il peut avoir un nom au cas accusatif composé d'un (*ğarr wa mağrūr*). Ils interprètent ce

⁴³⁸ Voir Al-'Astrabādī (1982 : I, p. 113).

phénomène comme nous l'avons dit par le concept (*maḥall*). Il s'agit de faire la différence entre un statut initial qu'occupe un composant quelconque dans la phrase et un statut final qu'il acquit dans cette même phrase. Cette interprétation existe dans la réflexion grammaticale arabe classique. Elle est incluse dans la conception et la méthodologie des grammairiens. Elle apparaît essentiellement dans l'explication de la présence des marques casuelles. Les grammairiens parlent dans ce cas de (*al-i'rāb al-maḥallī*) le marquage virtuel.

Finalement, disons que La T.G.A. affirme ainsi, que tous les (*manṣūbāt*) sont des (*maf'ūlāt*), alors que tous les (*maf'ūlāt*) ne sont pas obligatoirement des (*manṣūbāt*). Ceci est-il vraie ? Il s'agit là d'un vaste domaine de recherche.

Il est temps, de pouvoir comprendre que la langue est un moyen de communication qui s'apprend, se renouvelle et évolue sans cesse, et d'admettre le parallélisme entre l'évolution de l'Homme et son moyen d'expression.

Lassoued Amor (1979-1980. p. 11).

CHAPITRE V

LES COMPLÉMENTS DANS L'ÉCRITURE ARABE MODERNE

Introduction

Quand on essaie de distinguer entre l'écriture (*kitāba*) et le discours (*kalām*), on parle d'un phénomène contemporain. Il s'agit de cette relation plus au moins ambiguë entre l'arabe classique (*fuṣṣḥā*) et le dialectal (*'āmmiyya*). Le classique se présente comme la langue de l'écriture, dans l'écrit on insiste au premier lieu sur le contenu (*maḍmūn*), alors que dans le dialectal on s'intéresse à la fonction communicative (*wazīfa tawāṣuliyya*) à savoir transmettre un message quelconque d'un locuteur à un interlocuteur à travers la parole. Les écrivains arabes se sont trouvés face à cette divergence. En effet l'écrivain traite la réalité comme matière vivante qui bouge et qui se transforme, cela dit qu'il joue un rôle individuel qui consiste à utiliser ses compétences pour faire naître le texte. Pour cette fin l'écrivain dispose d'un nombre de moyens : D'une part, la langue arabe est chargée de formes rhétoriques qui facilitent la tâche de bâtir un texte littéraire. D'autre part, elle est caractérisée par une certaine souplesse qui offre la possibilité de manipuler les données de cette langue, d'écrire d'une manière ou de l'autre. La façon de construire le texte, de former les phrases et de distribuer les unités de la langue dévoile la capacité de l'écrivain et témoigne de sa propre conception de la langue.

C'est dans cette perspective que nous abordons dans ce chapitre l'aspect pratique de notre travail. La dualité (théorie / pratique) parvient du fait que la langue arabe est devenue depuis de longues années un système à deux facettes. La première représente le niveau théorique typique idéal qu'on apprend en assimilant les règles de l'arabe classique, les formes morphologiques suprêmes et les figures élaborées par les ouvrages de grammaire. La deuxième englobe ce qu'on acquit partiellement et d'une manière volontaire à travers les utilisations courantes dans les ouvrages littéraires et les écritures générales. Ces ouvrages ont tendance à simplifier les données linguistiques, à tolérer des utilisations considérées du second degré et à répondre à des formes répandues et généralisées (*maṣhūr, mutadāwal*).

Nous proposons dans ce chapitre donc d'examiner la manière dont les écrivains contemporains utilisent la langue et plus particulièrement la façon dont ils organisent la phrase. Nous insistons sur la distribution des éléments de cette phrase et essentiellement l'usage des différents sens de la complémentation. Il est évident que l'espace de notre travail ne nous permet pas de généraliser notre recherche sur un grand nombre d'écrivains et d'ouvrages, pour cette raison nous proposons d'étudier un ouvrage de l'un des écrivains contemporains considéré comme étant parmi les figures représentatives de l'écriture arabe moderne. Il s'agit du romancier égyptien Nağīb Maḥfūz. En effet, il est difficile d'énumérer toutes les recherches qui se sont penchées sur l'écriture romanesque de cet auteur. En revanche, ces recherches ne se sont intéressées qu'aux seuls aspects littéraires de cette écriture : (style, courant réaliste, sujets abordés, critique sociopolitique ...) L'étude de la langue de Maḥfūz dans son aspect syntaxique, grammatical et lexical, elle demeure rare, voir inexistante. La présente étude espère contribuer de manière très modeste à la construction d'une idée sur ce qui se produit de nos jours sur l'arabe actuel.

a) Qui est Nağīb Maḥfūz ?

C'est un écrivain égyptien né en 1911, troisième fils d'une famille de petite bourgeoisie. Il grandit dans un quartier populaire du Caire (*la Ġamāliyya*). Il suit le cycle traditionnel d'enseignement : l'école coranique, l'école élémentaire puis le lycée où il obtient le baccalauréat. En 1930 il entreprend, à l'Université, des études de philosophie, ce qui ne l'empêche pas de publier ses premiers écrits dans (*al-mağalla al-ğadīda*), périodique éditée par Salāma Mūsā dont les préoccupations sociales vont influencer le jeune auteur. Licencié de philosophie en 1934, il commence une thèse - qu'il abandonnera - sur l'esthétique. Maḥfūz commence à écrire dès l'âge de dix sept ans. Devenu fonctionnaire d'état en 1935, il commence à publier dès 1938 son premier recueil de nouvelles. Après cette date les publications de roman se succèdent. Elles atteignent les 36 romans. « Cet écrivain qui résume à lui seul toute l'évolution du roman arabe »⁴³⁹ obtient le prix Nobel en 1988.

Notre choix s'est porté sur Nağīb Maḥfūz car son écriture littéraire se caractérise par cette volonté de traiter des sujets modernes à travers une langue classique. Les chercheurs affirment que M. est devenu depuis quelques années l'un des plus célèbres écrivains du

⁴³⁹ Kādim Jihād Ḥassān (2006).

vingtième siècle. En effet c'est le représentant de l'école réaliste arabe par excellence. C'est aussi un écrivain qui a éprouvé tant d'enthousiasme pour l'arabe classique. Il n'a cessé d'affirmer qu'il était toujours attaché à la (*fuṣḥā*) comme seul moyen d'écriture littéraire, il est de ce fait considéré le représentant de la tendance de l'écriture arabe contemporaine.

b) présentation du corpus

L'ouvrage qui fera l'objet de notre travail est *Al-ssukkariyya* littéralement « la sucrerie ». Un roman de taille moyenne (332 pages) réparties en des courts chapitres sans titres numérotés de 1 à 54. Il est traduit sous le titre « Le jardin du passé ». C'est le troisième volume de la trilogie *Al-ttulāṭiyya*⁴⁴⁰, chez d'œuvre de Naḡīb Maḥfūz. Parût en 1956, elle connu un succès immédiat et fût rééditée quatre fois, traduite en plusieurs langues, elle demeure un phénomène littéraire marquant chez notre écrivain. L'auteur lui même affirme : « J'ai écrit *Al-ttulāṭiyya* en quatre ans, je l'ai écrite avec précision, calme et patience, poussé par une volonté d'achever un travail sérieux et satisfaisant »⁴⁴¹. Il présente ces ouvrages en disant : « La trilogie se résume en deux mots : la lutte entre des traditions pesantes, lourdes et la liberté sous toutes ses formes, politiques et intellectuelles ». Ce troisième volume présente, toujours dans le cadre de la même famille, un monde en révolution. Les deux petits fils de Sayyid 'Aḥmad 'Abd -l- Ġawād (personnage principal) incarnent deux courants intellectuels différents (...) Le point commun aux deux frères est la rébellion contre la société et contre le passé, chacun choisissait cependant des voies divergentes pour promouvoir son plan de réformes socio-politico-religieuses.

La trilogie est un roman de générations (*riwāyatu 'aḡyālīn*) qui raconte l'histoire de trois générations d'une même famille. Les personnages appartiennent à des générations multiples. Les événements se passent dans des époques différentes. Maḥfūz paraît soucieux par la réalité de son pays, par son passé comme par son avenir. Il espère toujours que

⁴⁴⁰ La trilogie : publiée en 1956-1957, elle a été composée par Maḥfūz entre 1946 et 1952. L'action est située entre 1917 et 1944. Elle est composée de trois volumes (ou romans) : (*bayna al-qasrayni*) (1956) Impasse des deux palais, (*qasr al-ššawq*) (1957) Le palais du désir et (*Al-Ssukkariyya*) (1957) Le jardin du passé. (*Bayna-l-qasrayn*) offre au lecteur une description minutieuse des traditions, des valeurs sociales et des principes moraux que l'auteur lie avec habileté, aux personnages situés dans les événements sociopolitiques de 1919. (...) (*Qasr al-ššawq*) est le deuxième volume de la trilogie, l'action se situe de 1924 à 1927, dans la famille que nous avait fait connaître le premier volume.

⁴⁴¹ Al-Ġīṭānī Ġamāl (1980: p. 65).

l’Egypte accède à la modernité⁴⁴². La trilogie retrace donc cinquante années de la vie de l’Egypte, allant du début du vingtième siècle jusqu’à la révolution. C’est aussi le roman de la montée de la bourgeoisie qui ne mise plus comme auparavant sur la possession de la terre, mais commence à s’investir dans les banques, les industries et qui, au fur et à mesure, doit inventer de nouvelles valeurs correspondant à son nouveau vécu. Et c’est ainsi qu’apparaissent un nouveau lexique tel que les notions (*ištirākiyya*) socialisme ou (*al-ttrām*) le train.

Nous insistons sur le fait que nous accordons une attention particulière à ce texte dans son aspect linguistique. Car si l’on admet que la langue arabe a préservé sa théorie grammaticale élaborée par les fondateurs de la grammaire arabe, nous l’avons déjà dit, notre recherche aura pour but d’examiner les changements qui auront pu se produire par rapport aux données empiriques de la grammaire. Pour arriver à cette fin, nous disposons d’une matière grammaticale fournie par le texte de Maḥfūz. Par conséquent, notre corpus⁴⁴³ représente les phrases que nous avons relevées selon des critères fixés à l’avance. Elles comportent les phénomènes linguistiques qui nous intéressent et elles feront l’objet de notre examen. Ce corpus est constitué de mille et vingt quatre (1024) phrases de formes diverses et de structures différentes. Nous les répartissons selon le tableau suivant :

Tableau n°2 :

Genre de la phrase	Nombre
Nominale - Simple	189
- Complexe	64
Verbale - Simple	574
- Complexe	197
Total	1024

⁴⁴² Nous devons les remarques présentées dans cette séquence à la recherche intéressante synchronique et par Nada Tomiche Professeur à l’Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III. Dans cette recherche intitulée *Histoire de la littérature romanesque de l’Egypte moderne* l’auteur a consacré un chapitre entier à la présentation de Naḡīb Maḥfūz, de ses ouvrages et de sa littérature. L’ouvrage a été édité par G.P. Maisonneuve et la Rose, Paris 1981.

⁴⁴³ « Le corpus est l’ensemble des énoncés rassemblés par le linguiste qui désire mener son étude. Le corpus est un échantillon, au sens statistique du terme, échantillon représentatif de la langue ou des aspects de la langue qu’on souhaite étudier. Il sera synchronique et fini ». Roland Eluierd (1991 : p. 83).

c-Méthodologie

Notre travail consiste à examiner la manière dont les écrivains contemporains utilisent la langue et la façon dont ils organisent la phrase. Nous nous intéressons plus particulièrement à l'usage des compléments dans leur relation avec les verbes. Notre travail consiste à rassembler les données, à décrire et à résumer les phénomènes qui méritent d'être signalés. Ceci étant à notre avis une démarche nécessaire en vue de formuler des jugements grammaticaux. Pour cette fin nous nous référons à liste de phrases ci-dessus indiquées. Nous nous appuyons sur des tableaux de statistique pour étudier la fréquence des phénomènes linguistiques. Nous essayons de présenter nos résultats dans des schémas quand cela nous paraît utile. Ainsi nous commençons par étudier la structure de la phrase dans *Al-ssukkariyya*. Cela permettra de voir la façon dont Maḥfūz organise cette phrase et de découvrir la manière dont il se sert de ses différents composants. Nous examinons par la suite en détails les composants de base ainsi que les compléments. Et nous essayons de montrer comment les différentes sortes de compléments fonctionnent comme étant des déterminants sémantiques du verbe. Ceci dit que les phrases verbales seront le champ privilégié de notre étude étant donné qu'elles sont les plus concernées par le phénomène de la complémentation.

I-STRUCTURE DE LA PHRASE CHEZ MAḤFŪZ

I-1-La phrase simple

La phrase simple, nominale soit elle ou verbale, comporte un seul noyau prédicatif (*nawāt isnādiyya wāḥida*). La prédication est une liaison abstraite entre deux éléments : le prédicat (*musnad*) et le sujet (*musnad 'ilayhi*). Ibn Al-Ḥāḡib dit dans la *kāfiya fī-l-nnaḥw* : « L'énoncé est ce qui comporte deux mots (liés) par la prédication, cela ne se fait que par deux noms ou par un nom et un verbe » (*al-kalāmu mā taḍammāna kalimatayni bi-l-isnādi wa lā yata'attā dālika 'illā fī ismayni 'aw fī fī 'lin wa ismin*)⁴⁴⁴.

⁴⁴⁴ Al-'Astarabādi (1982: II, p.7).

Dans la phrase nominale le (*musnad 'ilayhi*) désigne le thème (*mubtada'*) et le (*musnad*) désigne le commentaire « propos » (*ḥabar*) qu'on donne sur le sujet, alors que dans la phrase verbale, le premier représente le sujet (*fā'il*), le deuxième se réfère au verbe (*fi'l*)⁴⁴⁵. La liaison de (*al-isnād*) est nécessaire, ou selon l'expression de Muṣṣif 'Āšūr (*bimaṭābati 'aqdi isnādīn*)⁴⁴⁶ en guise d'un contrat prédicatif qui fait de l'énoncé une phrase complète⁴⁴⁷.

C'est en se basant sur le principe de la prédication qu'on distingue entre les phrases nominales et verbales. Sibawayhi a analysé le (*musnad*) et le (*musnad 'ilayhi*) dans les deux genres de la phrase arabe. Il a précisé qu'il existe une relation d'ordre syntaxique (*'alaqa tarkībiyya*) engendrée par l'élément recteur (*'āmil*). Il n'a, pourtant pas, négligé le rôle que joue le locuteur dans le choix d'un tel ou tel genre de phrase selon une intention énonciative quelconque (*maqṣad dalālī*). Il dit: « Les deux éléments (prédicat – prédicande) sont indispensables l'un à l'autre, ils sont (aussi) essentiels pour le locuteur, tel que dans (*'Abdu-llahi 'aḥūka*) Abd-Allah ton frère (...) Vois-tu que tu peux introduire des éléments tel que (*ra'aytu*) j'ai vu sur le prédicat qui devient à ce moment là autre qu'un prédicat » (...*al-musnadu wa -l-musnadu 'ilayhi wa huwa mā lā yuḡnī 'aḥaduhumā 'ani -l-'āḥari wa lā yaḡidu al-mutakallimu minhu buddan famin ḍālika al-ismu al-mubtada'u wa -l-mabniyyu 'alayhi. wa huwa qawluka 'Abdu Allāhi 'aḥūka (...) 'alā tarā 'anna mā kāna mubtada'an qad tadḥulu 'alayhi ḥaḍihi al-'ašyā'u fayuṣbiḥu ḡayra mubtada'in*)⁴⁴⁸. .

Des grammairiens plus tardifs tel que Ibn Ğinnī, considèrent la prédication comme la base de toute phrase, qui, elle même forme la base de tout discours et de tout texte. En effet, les deux éléments prédicatifs associés font un énoncé significatif indépendant, sur les deux niveaux syntaxique et sémantique, c'est ce que résume la citation suivante: « Vois tu si tu dis *qāma* sans pronom personnel le sens demeure incomplet, car le sens du verbe ne sera complet que lorsque l'on mentionne le sujet » ('*alā tarā annaka'ida qulta (qāma) wa aḥlaytahu min ḍamīrin fa'innahu lā yatimmu ma'nāhu, li'annahu 'innamā wuḍi'a 'alā 'an yufāda ma'nāhu muqtarinan bimā yusnadu 'ilayhi mina -l-fā'ili*)⁴⁴⁹. La phrase simple est étudiée à travers la comparaison avec les caractéristiques de la phrase complexe au niveau

⁴⁴⁵ Voir notre rappel sur la théorie de la phrase arabe dans la partie théorique de ce travail, p.16.

⁴⁴⁶ Muṣṣif 'Āšūr : (1991 : p. 54).

⁴⁴⁷ Voir le schéma de la prédication dans le premier chapitre, p. 59.

⁴⁴⁸ Sibawayhi : (S.D: I, p. 23-24)

⁴⁴⁹ Ibn Ğinnī (S.D: I, p. 20).

structural : forme grammaticale, aspects syntaxiques, signification et fonction grammaticale. La grammaire traditionnelle, elle, préfère parler de (*ḡumla kubrā*) et de (*ḡumla ṣuḡrā*). Nous revenons sur cette idée dans l'étude de la phrase complexe.

Dans le texte de Maḥfūz, la phrase simple est largement utilisée sous ses deux formes nominale et verbale. On trouve parfois même des pages entières composées de phrases simples tel que dans la page (36) là où il s'agit de décrire une manifestation, ou encore dans le chapitre (8) où le dialogue s'étend sur deux pages et se compose dans sa majorité de phrases déclaratives simples. Elles sont formées d'un verbe, d'un sujet et d'un complément comme dans (PH : 75. p. 40) ou d'un thème et d'un propos, soit précédés d'une particule de corroboration (PH:121. p. 48), soit non précédés par cette particule (PH : 223 p. 67).

PH : 75 p. 40 :

sallama 'Aḥmadu 'alā -l- 'iḥwāni

A salué Ahmed (NOM) les frères

Ahmed a salué les frères.

PH : 121 p. 48

'innahā ḡarībatun ḥaqqan

Elle est étrangère (NOM) vraiment (ACC)

Elle est vraiment étrangère.

PH : 223 p. 67 :

villa hādi 'a fī Ḥulwān.

Une villa calme à Ḥulwān.

Dans ce genre de phrase le locuteur informe sur un nom qu'il choisit et sur lequel il s'appuie pour construire la phrase. Il a la possibilité d'informer par un simple nom (*ism mufrad*), par un syntagme nominal (*murakkab 'ismī*) ou par un syntagme prépositionnel (*murakkab ḥarfī*). De ce fait la prédication paraît non seulement comme une relation grammaticale mais aussi comme un moyen de répartition des phrases. Notons ici que le nombre de phrases nominales que nous avons relevé est moins important que le nombre des phrases verbales. En effet, qu'elles soient simples ou complexes, ces dernières représentent un champ plus vaste pour notre travail. Le verbe qui englobe l'action et le temps prend toujours d'autres dimensions tel que celles de lieu, de temps et d'état, d'où la

possibilité d'une succession de plusieurs compléments. Etant donné que nous nous proposons d'examiner le phénomène de la complémentation, cette présence d'une variété de compléments nous sera valable, voir, nécessaire. Ainsi dans notre corpus, nous avons 328 phrases simples qui ont servi le locuteur pour déclarer des informations concernant les personnages, les actions, ou les circonstances qui les entourent.

Précisons bien que les phrases verbales simples (et par conséquent courtes) expriment l'accélération de la narration. Cela se produit quand il s'agit de raconter des événements tristes auquel le narrateur n'aime pas s'arrêter longtemps. Prenons par exemple le sort triste de ('*Āyda*) l'amour impossible de (*Kamāl*). Trois mois d'événements sont racontés dans deux lignes : Retour de sa bien-aimée de l'Iran, installation en Egypte, mariage à un homme riche, vie en couple durant deux mois, maladie et mort.). Citons également la mort de ('*Amīna*) l'épouse de Sayyid Aḥmad 'Abd-l-Jawād et l'un des personnages principaux du roman. Le narrateur emploie des phrases simples assez courtes afin de raconter cet événement douloureux.

PH. 1020. p. 326 :

Ġi'tu musri 'atan. fawağadtuha fi haḍā-l- makāni. Faḥamalnāhā 'ilā al-ssarīri.

Je suis venu vite. Je l'ai trouvée à cet endroit. Nous l'avons amenée au lit.

Par contre, les phrases nominales simples permettent au narrateur d'exprimer ses opinions politiques, ses convictions, sa vision du monde et les solutions qu'il propose pour sa société. Dans le passage suivant une série de phrases nominales simples résument d'une manière globale les idées du narrateur prononcées par l'un des personnages.

PH. 948. p. 303 :

Fa-l-qāzī muṭālabun bi-l-nnazāhati wa-l-'adli wal-wazīru bil-wāğibi wa-l-ššu'ūri bi-l-mas'ūliyyati al-'āmmati, wa-l-ššadīqu bi-l-ššafā'i wa-l-wafā'i.

Le juge est sollicité (d'établir) la transparence et la justice, le ministre (de sentir) le

Les pages 209- 210 du roman sont constituées de phrases nominales simples. Le dialogue entre les deux personnages (Aḥmad) et (Sawsan) se déroule au sujet de la littérature et du journalisme dans leur rapport avec la société et le changement socioculturel. Sawsan décrit la société Egyptienne par une phrase nominale simple qui résume la crise sociale en trois

termes : (*muğtama'unā muta'allimun ġiddan*)⁴⁵⁰ « Notre société est souffrante ». Aḥmad se préoccupe de la situation humaine en général. Il emploie la phrase nominale simple pour juger cette situation actuelle : (*al-'insāniyyatu fī ma'rakatin mutawāšila*)⁴⁵¹ « L'humanité est dans une guerre continue ».

En examinant ce genre de phrase et bien d'autres, nous remarquons que la phrase simple chez Maḥfūz répond à toutes les caractéristiques de la phrase arabe classique comme l'indiquent les schémas (1), (2) et (3).

Schéma (1) :

PH. Nominale : n° 251. p. 98.

Thème	+	Prédicat
(mubtada')	+	(ḥabar)
'anta		rağulun 'anāniyyun

Tu es un homme égoïste.

Schéma (2) :

PH. Nominale : n° 243. p. 88.

Thème	+	Prédicat	+	Complément
(mubtada')	+	(ḥabar)	+	(maf'ūl)
al-mağallatu		fī šibhi 'iğāzatin		al-yawma.

La revue est presque en congé aujourd'hui.

Schéma (3) :

PH. Verbale : n° 599 p. 324.

Verbe	+	Sujet	+	complément
(fi'l)	+	(fā'il)	+	(maf'ūl)
ġādara	+	al-ttabību	+	al-ḥuğrata

⁴⁵⁰ Al-Ssukkriyya. p. 210.

⁴⁵¹ Ibid.

a quitté le médecin la chambre
Le médecin a quitté la chambre.

La phrase nominale est parfois précédée par la particule de corroboration (*'inna*), dite (du cas direct)⁴⁵² comparable aux verbes (*mušabbaha bi-l-fi'l*). Elle sert à appuyer sur la valeur du thème. Quant aux analogues (sœurs) de (*'inna*) elles jouent le même rôle que les verbes qui demandent un complément d'objet antéposé. L'interlocuteur a l'impression d'être vis-à-vis d'une phrase dont le sujet a été postposé. Outre cet aspect syntaxique, ces particules comportent certaines particularités. Elles renvoient à des indications temporelles et actionnelles tel que le souhait, l'espérance, la rétractation⁴⁵³. Pour cette raison 'Ibn Ğinnī dit que (*'inna*) et ses analogues sont « des adjonctions à la phrase complète et indépendante comme dans certes Zayd est ton frère » (*li'annaka tarāhā lawāḥiqa bi-l-ḡumali ba'da tarakkubihā naḥw 'inna Zaydan 'aḥūka*)⁴⁵⁴.

Ce genre de phrases était d'une grande utilité pour Maḥfūz. Des constructions précédées par (*'inna*) ou l'une de ses sœurs sont porteuses de sens supplémentaires à celui indiqué par la phrase nominale dépourvue de l'une de ces particules. Dans **PH. 398. p. 64**, (*'inna*) sert à appuyer le thème, alors que dans **PH. 788. p. 196**, (*layta*) exprime le souhait.

PH. 398. p. 64 :

'innahu šay'un qadīmun.

Certes, c'est quelque chose ancien.

PH. 788. p. 196 :

Laytanī 'arāki dā'iman.

Je souhaite te voir souvent.

Finalement, et partant de ce que nous avons résumé par les schémas (1), (2) et (3) nous soulignons que la structure de phrase simple chez Maḥfūz est identique à celle de la phrase arabe classique simple.

⁴⁵² Le cas direct est dit aussi cas accusatif. Nous avons adopté ici la nomination faite par Régis Blachère dans : *Elément de l'arabe classique* (1946 : p. 39).

⁴⁵³ D'où la nomination « particule restrictive ».

⁴⁵⁴ Voir Ibn Ğinnī (S.D : II , p. 33).

I-2-La phrase complexe

Contrairement à la phrase simple, la phrase complexe comprend plus d'un seul noyau prédicatif. La prédication comme nous l'avons déjà définie est une relation abstraite (*'alāqa muğarrada*) qui relie entre les composants de base formant ainsi la phrase. En se basant sur cette théorie de la prédication, les chercheurs présentent la phrase complexe de la manière suivante: (*wa-l-ğumlatu al-murakkabatu ma taḍammanat murakkaban isnādiyyan tatakawwanu minhu al-'anāşiru al-mubāşiratu fī al-kalāmi al-ttāmi*)⁴⁵⁵. « La phrase complexe est celle qui comporte parmi ses composants directs un syntagme prédicatif ». ils expliquent: (*fa-l-murakkabatu mağmū'atu waḥadātin isnādiyyatin nawawīyyatin maşūğatin fī šaklin tarkībīyyin waḥidin wahiya fī'liyya 'aw ismiyya*)⁴⁵⁶. « C'est aussi un ensemble d'unités prédictives construites sous une seule forme syntaxique (verbale ou nominale) ». Dans ce cas les relations prédictives sont nombreuses, et les composants sont multiples. D.E. Kouloughli précise : « Une phrase complexe comporte plusieurs relations prédictives. L'une de ses relations, celle qui correspond à la proposition principale, intègre les autres en leur assignant différentes fonctions »⁴⁵⁷. En grammaire classique, nous l'avons déjà mentionné, Ibn Hišām parle de (*ğumla şuğra*) et de (*ğumla kubrā*) (Litt. petite phrase et grande phrase). Dans le *Muğnī -l-labīb*, il a consacré une séquence à expliquer la différence entre les deux. Il dit : (*al-kubrā hiya al-'ismiyyatu al-latī ḥābaruhā ğumlatun naḥwa Zaydun qāma 'abūhu wa Zaydun 'abūhu qā'imun wa-l-şşuğrā hiya al-mabniyyatu 'alā al-mubtada'i ka-l-ğumlati al-muḥbar bihā fī al-miṭālayni*)⁴⁵⁸. La grande est la nominale dont le prédicat est une proposition tel que (Z. s'est levé son père) et (Z. son père s'est levé). La petite est celle bâtie sur le thème tel que (*qāma 'abūhu*) et (*'abūhu qā'imun*). Ibn Hišām n'a cité que la phrase nominale, mais les grammairiens affirment que cette classification s'applique également à la phrase verbale. Et quoiqu'il en soit de la nomination adoptée, il s'agit de faire la distinction entre les phrases à un seul noyau prédicatif et les phrases à plus d'un noyau prédicatif.

Mahfūz a employé ce genre de phrases d'une manière fréquente. L'élément qui présente une prédication secondaire enchâssé est généralement le complément. Citons par exemple la (PH : 375. p. 222) où le complément d'objet externe est une proposition

⁴⁵⁵ Al-Munşif 'Āşūr (1991 : p. 115).

⁴⁵⁶ Ibid.

⁴⁵⁷ D.E. Kouloughli (1994 : p. 280).

⁴⁵⁸ Ibn Hišām (1988 : p. 497).

relative, ou encore la (PH : 74. p. 40) où le complément d'état est un syntagme prédicatif (*murakkab 'isnādī*).

PH. 375. p. 222 :

'arāda kamālun 'an yubaddida suḥuba -l-ka'ābati.

A voulu Kamāl (NOM) (qu'il) dissipe les nuages de la tristesse.

Kamāl a voulu dissiper les nuages de la tristesse.

PH. 74. p. 40 :

kāna Muhammad 'Iffat wāqifan yantaziru al-qādima.

Était Mohamed 'Iffat debout il attend l'arrivant.

M. 'Iffat était debout, attendant l'arrivant.

La phrase complexe était la forme idéale servant à exprimer la critique politique. A chaque complexité du sujet traité correspond une complexité dans l'énoncé. Le narrateur critique par exemple la dictature politique et l'absence des libertés individuelles, une situation complexe dans laquelle demeurent presque la majorité des pays arabes.

PH. 287. p. 38 :

Wa-l-haqqu 'anna al-istibdāda huwa maraḍuhum al-mutawaṭṭinu.

La vérité est que la dictature est leur maladie chronique.

Les phrases complexes sont également fréquentes au début des chapitres. Ceci s'explique par le fait que la narration composée d'une multitude d'énonciation offre des commentaires sur les agents, les lieux, les temps et les états. Les chapitres 4, 14, 34 et 42 par exemple débutent par des phrases verbales complexes. Nous avons fixé la liste de ces phrases et nous les avons distinguées des phrases simples que nous avons relevées de notre corpus.

II-LES COMPOSANTS DE BASE

Les composants de base sont qualifiés d'être le noyau prédicatif (*nawāt 'isnādiyya*). Selon la T.G.A. le prédicande et le prédicat reliés par la relation prédicative constituent le noyau de toute phrase. Autour de ce noyau viennent s'ordonner les expansions. Il s'agit bien évidemment du thème et du propos dans la phrase nominale et du verbe associé à son

sujet dans la verbale. Ainsi, nous ne pouvons parler de prédication qu'à l'intérieur d'une phrase. La distinction entre les différents composants dans la phrase de Maḥfūz nous servira pour l'étude de l'ordre de base et les opérations de brouillage possibles. Au plan descriptif nous proposons de voir les deux composants de base dans la phrase verbale. Celle-ci comporte les phénomènes relatifs à la complémentation. Au plan de l'analyse linguistique nous présentons les remarques nécessaires qui permettront de tracer les aspects de la langue de Maḥfūz.

II-1- Le verbe

II-1-1-Valeur sémantique

Selon la thèse de Georgine Ayoub : « le verbe a des emplois exclusivement prédicatif »⁴⁵⁹. Nous l'avons vu dans la partie théorique de notre travail, le verbe désigne littéralement le « faire », comprenant, outre les verbes proprement dits, renvoyant à un processus effectif, des verbes auxiliaires aspectuels (classe *kāna*, « être »)⁴⁶⁰ et modaux (classe *ẓanna* « croire »). Ces derniers, tout en présentant un comportement syntaxique semblable à celui des verbes propres, ne s'en écartent moins sur plusieurs points. Dans la T.G.A. le verbe englobe un ensemble de données appartenant à des champs sémantiques différents. Nous l'avons déjà détaillé dans la partie théorique, les grammairiens le définissent comme un élément syntaxique qui s'ordonne avec d'autres indiquant la subjectivité ou l'objectivité pour former la phrase. Il est associé de ce fait au « valeurs » de temps, de lieu, de cause ou d'état⁴⁶¹.

Maḥfūz a employé le verbe dans la mesure où celui-ci accomplit les fonctions informatives et énonciatives. Il a utilisé le verbe complet (*fi'l tām*), comme il s'est servi du verbe incomplet (*fi'l nāqish*). Le premier souvent présent dans les passages marqués par les événements (*'ahdāt*) ou encore dans les passages descriptifs (*al-waṣf*). Le deuxième domine les débuts des chapitres. Il est dit verbe d'existence car il sert à situer l'action dans

⁴⁵⁹ Georgine Ayoub (1996 : II, p. 1335).

⁴⁶⁰ (*kāna*) et ses sœurs désignent en langue arabe une classe de verbes de non action dits (*al-nawāsiḥ*). Leur liste étant bien déterminée, ils sont introduits sur la phrase nominale dont ils affectent le sens tel que situer une phrase nominale au passé. Ils affectent également le marquage casuel : le thème (terme du départ) sera appelé (*'ism kāna*) et reste au cas sujet, tandis que le (*ḥabar*) ce met au cas direct et sera dit (*ḥabar kāna*). Pour plus de détails à ce sujet voir : Michel Neyreneuf dans (1996 : p. p. 185-186). Voir également la séquence réservée à l'étude des verbes incomplets dans le deuxième chapitre de notre thèse.

⁴⁶¹ J. P. Guillaume (1988 : p. 26).

le temps. Une raison pour laquelle il précède souvent les passages de narration⁴⁶². Nous avons constaté que parmi les (54) chapitres de notre roman (21) commencent par (*kāna*) était.

PH. 410. p.232 : Exemple de verbe complet.

Rafa'a 'Ibrāhīm Šawkat 'aynayhi 'ilā 'ibnihi.

Ibrahim Šawkat a levé ses yeux vers son fils.

PH. 587. p. 318 : Exemple de verbe incomplet.

Kāna 'aḍānu -l-fağri yasrī fī -l-šşamṭi -l-ššāmili.

L'appel à la prière de l'aube se précipitait dans le silence.

L'usage de (*kāna*) et de ses analogues (sœurs)⁴⁶³ tel que (*šāra*) devenir, et (*mā zāla*) demeurer, a aidé le narrateur à poursuivre les personnages dans les moindres détails de leur vie courante. Il a tracé l'effet de l'âge (le temps) sur les côtés physique et moral de ces personnages : Le temps influence et décide parfois même du sort des individus. Ils les changent d'un état à un autre, de la jeunesse à la vieillesse, de la santé à la maladie, de la richesse à la pauvreté. Les personnages changent aussi d'idées, de convictions idéologiques, de comportement. Ceci se fait au fur et à mesure que le temps passe. Dans le paragraphe suivant les verbes incomplets mis en tête de phrases figurent les changements vécus par les membres de la famille de Sayyid 'Aḥmad 'Abd -l-Ġawād:

PH. 785- 789. p. 195 :

Wa kāna i'tikāfu Al-Ssayyid 'awwala -l-'amri muḥzinan, tumma šāra 'ādatan 'indahā, wa 'inda -l-'āḥarīna, wa kāna ḥuznu 'Ā'īša mufğī'an, tumma šāra 'ādatan 'indahā wa 'inda -l-'āḥarīna, wa māzālat 'Amīna 'awwala man yastayqizu (...) wa tanhaḍu 'ummu Ḥanaḥī wa kānat nisbiyyan ḥayra -l-ğamī'i siḥḥatan.

« Au début l'isolement de Al-Ssayyid était attristant, ensuite il devient -pour elle et pour les autres- une habitude, la tristesse de 'Ā'īša était désolante ensuite elle

⁴⁶² Nous avons relevé les définitions suivantes du terme narration : « La narration consiste à raconter et à exposer une suite de fait dans une forme littéraire » Le Petit Robert : termes « narration » et « narrer » p. 1137. « La narration concerne l'organisation de la fiction dans le récit qui l'expose » Yves Reuter (2005 : p. 61). « La narration est le geste fondateur du récit qui décide de la façon dont l'histoire est racontée » Vincent Jouve (2001 : p. 23).

⁴⁶³ La liste non- contestée de ces verbes simples comporte : ('aṣḥaba), ('amsā), (šāra), (bāta), ('aḍā), et (zalla). Ajoutons la liste des complexes verbaux construits avec le (mā) circonstanciel ou négatif, tel que (mā dāma), (mā bariḥa), (mā 'infakka)... Voir Fessi Fehri (1981: p. 360).

devient habituelle -pour elle et pour les autres- Amīna demeure la première à se réveiller (...) ensuite se réveille 'Umm Hanafī qui était dans un état de santé relativement mieux que les autres ».

Dans notre corpus sont employés également les verbes du cœur. Nous les répartissons selon des critères sémantiques en deux sous-classes : les verbes de probabilité (*'af'āl al-rruḡḥān*) Ils sont connus dans les ouvrages de grammaire sous l'appellation de (*ẓanna wa 'aḥawātuhā*) *ẓanna* et ses analogues. Leur liste comprend (*ẓanna*) penser, (*ḥāla*) imaginer, (*ḥasiba*) croire, (*'adda*) considérer, et (*ja'ala*) croire. Les verbes de certitude (*'af'āl al-yaqīn*) regroupe (*'alima*) savoir, (*ra'ā*) trouver, (*waḡada*) percevoir, (*darā*) savoir, et (*'alfā*) trouver. Des fois, ces verbes sont construits avec deux compléments, tel est le cas dans **PH : 1034 p. 331**. D'autres fois, ils sont bâtis avec un complément d'objet externe suivi d'un verbe, tel que dans **PH: 1027. p. 328**.

PH : 1034. p. 331. Verbe de certitude :

Wa 'arā nafsī mulzaman bi-ttibā'i muṭulihim.

Je pense que je suis obligé de me confirmer à leurs valeurs.

PH: 1027. p. 328 : Verbe de probabilité.

ḥasibtunī qad 'addaytu li-l-ḥayāti wāḡibahā.

J'ai estimé que j'ai déjà accompli mes devoirs vis-à-vis de la vie.

Le pronom personnel affixé renvoi à la première personne du singulier (*'anā*) qui occupe la fonction C.O.E. premier du verbe (*ḥasiba*). La subordonnée verbale (*qad 'addaytu li-l-ḥayāti wāḡibahā*) est C.O.E. second du même verbe. (*ḥasiba*) peut fonctionner avec une subordonnée verbale introduite par (*'anna*). Celle-ci aura la même valeur que la phrase ci-dessus citée. Le locuteur dira alors (*ḥasibtu annanī qad 'addaytu li-l-ḥayāti wāḡibahā*) avec une petite nuance d'appuyer le sujet. Dans **PH : 1034 p. 331**, le verbe (*ra'ā*) exprime la certitude, le pronom personnel (je) remplace le locuteur qui croit sincèrement qu'il est obligé de se confirmer aux valeurs de la société. (*ra'ā*) est dans ce cas dans le sens de croire, il s'agit de la (vision de l'esprit) et non pas de la (vision de l'œil). (*nafsī*) est C.O.E. premier, (*mulzaman bi-ttība'i muṭulihim*) est C.O.E second.

Les verbes de commencement (*af'ālu -l-ššurū'i*) et ceux d'approche (*af'ālu -l-muqārabati*) sont également employés dans notre corpus. Les premiers impliquent le

commencement de l'action, les seconds expriment l'idée de dire que l'action est envisagée mais qui n'a pas encore commencé (ou qu'elle est sur le point d'être achevée). A la différence du verbe de commencement qui ne se présente qu'à l'accompli, le verbe d'approche peut se conjuguer à l'inaccompli. La mise en place de ce genre de verbe en tête de l'énoncé change le statut de la phrase verbale. Elle devient alors nominale.

Ces verbes sont des modificateurs (*nawāsiḥ fi'liyya*). Ils ont entre autres caractéristiques, que leur complément prédicatif est toujours verbal et que le verbe est à l'inaccompli. En outre il n'y a pas possibilité d'avoir un complément intervenant entre les deux verbes. Le sujet du verbe de commencement doit être le même que celui du complément verbal. Par contre avec les verbes d'approche, le sujet du verbe du complément verbal doit être un pronom renvoyant à celui du verbe d'approche. Ils demandent un (*'ism*) et un (*ḥabar*). Prenons par exemple la **PH : 689. p.158.** en l'absence du verbe (*ḡa'alat*), Le sens de la phrase verbale : (*tahtifu 'Amīnatu yā rabb !*) est que l'action se déroule au moment même au locuteur parle⁴⁶⁴ (dans le temps de l'énonciation). L'introduction de (*ḡa'ala*) et de (*bada'a*) marque le point de départ de l'action, alors que l'introduction du verbe (*kāda*) donne le sens de (avoir presque...)

PH: 689. p. 158.

Wa ḡa'alat 'Amīnatu tahtifu : yā rabb !

'Amīna se mit à crier : Oh, mon Seigneur !

PH : 865. p. 250 : verbe de commencement dit (inchoatif) :

tumma bada'a l-rraḡulu fī 'ilqā'i muḥāḍaratihī.

Et l'homme se mit à donner sa conférence.

Nous remarquons que le C.O.E. est un syntagme prépositionnel. Dans **PH: 689. P.158**, le verbe (*ḡa'ala*) est suivi d'un autre verbe à l'inaccompli. Le sujet (*'Amīnatu*) s'intercale entre les deux verbes.

Dans la **PH : 914. p. 272.** (*lā takādu tuḡādiru*) veut dire (*takādu lā tuḡādiru*). La négation ne porte pas sur (*kāda*) mais porte sur (*tuḡādirū*) cette expression est employée pour dire que l'image de sa bien aimée l'accompagne partout et ne le quitte presque jamais.

PH : 914. p. 272.

⁴⁶⁴ L'inaccompli exprime une action qui dure ou qui se répète ou qui est en voie de réalisation. Voir Régis. Blachère (1975 : p. 23).

Lā takādu tuḡādiru ḥayālahu ṭawāla yawmihi.

Elle ne risque pas de quitter son esprit tout au long de sa journée.

Nous représentons le schéma d'une phrase comprenant l'un des verbes de commencement ou d'approche de la manière suivante :

Schéma n° 4:

PH : 762. p. 184.

Verbe de commencement ou d'approche + Sujet + V. à l'inaccompli + Complément			
<i>rāhat</i>	<i>(hiya)</i> ⁴⁶⁵	<i>ta'zifu</i>	<i>laḥnan.</i>
a commencé	Elle	joue	une musique.
Elle a commencé à jouer de la musique.			

Finalement nous avons constaté l'usage de certains verbes dits de transformations (*taḥwīl*) tel que (*ṣayyara*) transformer, (*ḡa'ala*) rendre, (*'ittahada*) prendre pour, « *radda* » rendre. Ces verbes expriment l'action de transformer un objet d'un état à un autre état. Dans l'exemple suivant, la transformation touche à un endroit. Il ne s'agit pas d'une transformation matérielle. Le narrateur emploie le verbe (*ittahada*) pour renforcer le sens d'une habitude de fréquenter le bar au point où celui-ci devient un salon de nuit pour l'actant (*Kamāl*).

Exemple:

PH. 374. P. 59 :

ittahada hādihi -l-ḥānata maḡlisan layliyyan.

Il a pris ce bar pour un salon de nuit.

Par contre dans la **PH. 261. P. 35.** Le verbe (*ittahada*) est employé dans le sens de (*'ahada*) une raison pour laquelle le locuteur n'avait pas besoin de mettre en place un

⁴⁶⁵ Le sujet ici, est un pronom personnel sous entendu (elle) que l'on déduit de la forme du verbe présentée selon le schème (*fa'alat*).

complément d'objet externe second. Ce n'est donc pas un verbe de commencement. Par conséquent, il ne demande qu'un seul complément d'objet.

PH. 261. P. 35.

Wa taṭalla'a maliyyan 'ilā -l-minaṣṣati (...) tumma ittaḥaḍa maḡlisahu.

Et il regarda bien à l'estrade (...) ensuite il prit sa place.

D'après cette séquence, nous affirmons que l'usage du verbe chez Maḥfūz est très riche. Il couvre tous les sens sémantiques qu'offre la langue arabe aux locuteurs. Notre écrivain s'est servi des verbes complets ainsi que des verbes incomplets. Il a employé les verbes d'action ainsi que les verbes d'état. D'autres catégories à significations sémantiques différentes sont fort présentes dans notre texte. Citons à titre d'exemple les verbes du cœur (probabilité ou certitude), les verbes d'approche, de commencement ou de transformation. Cette variation dans les sens sémantiques s'accompagne forcément de variation dans le fonctionnement syntaxique de ces verbes. Elle offre également une grande possibilité d'enrichir la phrase par d'autres formes d'expansion.

II-1-2- Valeur syntaxique

Parler de la valeur syntaxique, c'est examiner les relations que le verbe entretient avec les différents éléments de la phrase. Comme nous l'avons déjà dit dans l'étude théorique du verbe, la T.G.A. distingue entre les verbes transitifs et les verbes intransitifs, les premiers passent à un complément d'objet externe, les seconds s'arrêtent au sujet. Tous les deux admettent la mise en place des quatre fonctions complémentaires souvent caractérisées dans l'exemple suivant: (*qāma Zaydun qiyāman yawma 'al-ḡumu'ati 'indaka dāḥikan*) (vendredi, Zayd se leva (d'un bond) chez toi en riant. Nous reconnaissons autour du verbe (*qāma*) le sujet (*Zaydun*), le complément d'objet interne (*qiyāman*), le complément circonstanciel de temps (*yawma -l-ḡumu'ati*), le complément circonstanciel de lieu (*'indaka*) et le complément d'état (*dāḥikan*). La phrase arabe est donc susceptible de contenir une multitude de compléments à la fois.

Dans notre corpus, la transitivité consiste à passer d'un syntagme nominal (sujet) à un syntagme nominal (objet), elle s'effectue selon le sens du verbe. Quand le locuteur dit (*ṣabba*) (a versé) dans (PH. 333. p. 183), il doit avoir un (*maṣbūb*) (ce qui est versé).

Par contre dans (PH. 272. P. 37) (*ta'iba*) est un verbe d'état, il forme avec l'élément sujet un énoncé complet.

-Exemple de verbe transitif dans:

PH. 333. p. 183.

Ṣabba -l-ḥādimu al-ššāya wa -l-llabana.

Le serveur a versé le thé et le lait.

-Exemple de verbe intransitif dans :

PH. 604. P. 127 :

Ġā'a al-Ssayyid yawma al-faraḥi.

Al-Ssayyid est venu le jour du mariage.

Nous avons compté dans notre corpus **82** verbes intransitifs et **374** verbes transitifs. Le nombre important de cette dernière catégorie explique le grand nombre de compléments sur lequel nous revenons plus tard. Dans *Al-ssukkariyya* , le verbe intransitif comprend le sens d'une attitude, d'un état physique ou psychologique tel que (*ta'iba*, *kaṭura*, *ḍaḥika*, *'ibtasama* ...). Ces verbes sont très fréquents dans les phrases qui précèdent le dialogue tel que dans:

PH. 964. P. 308.

Fa'ibtasama Ḥusaynu 'ibtisāmatan ka'ībatan...

Ḥusayn a sourié un sourire triste.

Le verbe intransitif est également la forme privilégiée permettant au narrataire de reprendre des événements majeurs et marquants qui se rattachent généralement à l'histoire de l'Égypte contemporaine. Dans l'exemple suivant, les verbes (*'alā*) (*ištadda*), (*hatafa*), et (*maḍā*) ne peuvent pas avoir un complément d'objet direct. Ce sont des verbes dont le prime actant contrôle l'action sans la participation de quelqu'un ou de quelque chose. Avec ces verbes l'action est sémantiquement achevée.

PH : 297 – 298 – 299 et 300. p. 39:

'alā -l-hutāfu. wa ištadda inṭilāqu al-rraṣāši. wa ḥafaqa qalbuhu. wa maḍā al- waqtu taqīlan...

Les cries se soulevèrent. Le tir de feu commença. Son cœur bâta. Et le temps passa très lourd...

Il s'agit là de décrire une manifestation. Les événements s'accélérent sans que le locuteur puisse déterminer des objets bien précis. Les lieux, le temps, le but et la cause n'ont pas d'importance quand il s'agit de la guerre. Les conséquences sont plus importantes. Le narrateur rapporte la scène et laisse les interlocuteurs imaginer la suite. Par conséquent les fonctions complémentaires sont rares dans ce genre d'énoncés.

Le verbe intransitif permet aussi de suivre les actants dans leurs sentiments, leurs états d'âme et leurs perceptions des événements. Nous remarquons dans les deux exemples suivants que les verbes sont sur le schème (*fa'ila*). Celui-ci s'oppose au schème (*fa'ala*). Ainsi (*ḍaḥika*) indique une action entreprise par le sujet (*'Alī 'Abd -l-Rraḥīm*) et n'intéresse que lui. De la même façon, (*ta'iba*) est un verbe d'état qui n'a pas besoin d'un autre actant pour actualiser l'énoncé.

PH. 323. p. 45.

Ḍaḥika 'Alī 'Abd -l-Rraḥīm ṭawīlan.

'Alī 'Abd -l-Rraḥīm ria longtemps.

PH : 272. p. 37.

Wa ta'iba al-mušrifūna 'alā al-ḥaḥfli.

Et ils sont fatigués les organisateurs de la fête.

Et les organisateurs de la fête sont fatigués.

Les personnages dans *Al-Ssukkariyya* ne se comportent pas de la même façon. Les uns agissent les événements, les autres sont, soit passifs, soit sensibles et émotionnés. Les verbes d'état -en principe intransitifs- facilitent la description de cette dernière catégorie d'actants. Dans l'exemple suivant la description de l'état de (*'Ā'iša*) au moment de la mort de son père se fait par le biais d'une phrase courte construite au tour d'un verbe intransitif.

PH: 851. p. 223.

Ṣaraḥat 'Ā'iša mina al-'a'māqi.

'Ā'iša cria du fond d'elle même.

Par contre le verbe transitif accompagne les actants de la première catégorie et leur donne la possibilité de mener les actions, d'influencer les événements et de diriger parfois même la fiction dans un sens bien déterminé. Les énoncés bâtis sur les verbes transitifs comportent nécessairement la fonction complémentaire (C.O.E) associée ou non associée à d'autres formes d'expansions.

II-1-3- Valeur des formes temporelles

Au niveau du temps, nous l'avons vu dans la partie théorique, le verbe donne des indications sur les réalités qu'il désigne. Ces indications sont de deux types : le temps et l'aspect. Le sens temporel varie selon la manière dont le verbe est conjugué. Selon la thèse de Pierre Larcher : « le temps c'est la relation entre ce dont on parle et le moment où l'on parle : Un procès est présenté comme antérieur, simultané ou postérieur au moment de l'énonciation. Par contre, quand on parle de l'aspect, on évoque surtout la façon dont un procès se déroule dans le temps. S'il se déroule dans la période de temps concernée par l'énonciation, l'aspect est accompli: accompli veut dire donc (s'accomplissant dans la dite période). S'il est présenté comme la trace, dans cette période, d'un accomplissement antérieur, l'aspect est accompli »⁴⁶⁶. Nous lisons dans Bescherville : « Le déroulement de l'action est envisagé en lui-même, indépendamment de sa place par rapport au présent. Ces indications sur la façon dont l'action se déroule constituent la catégorie de l'aspect »⁴⁶⁷. Les grammairiens arabes abordent la question autrement : Ils font la distinction entre (*ṣiġat -l-fi'l*) et (*zamān -l-fi'l*). Ils emploient le terme (*binā'*) pour indiquer le mode, dire (*ḍahaba*) selon le schème (*fa'ala*) implique que la forme renvoie à une action faite dans le passé. Et dire (*sayadhabu*) selon le schème (*sayaf'alu*) représente l'idée de dire que le verbe sera accompli dans le futur. Nous observons souvent ce genre de variation dans l'usage écrit.

Dans notre corpus l'auteur a employé le verbe sous ses différentes formes⁴⁶⁸ : accompli, inaccompli, futur, impératif. A chaque temps un rôle bien défini dans la construction des événements et dans leurs évolution. Et à chaque forme une importance particulière dans le développement de la narration. L'accompli permet de revenir sur des

⁴⁶⁶ Pierre Larcher (2003 : p. 138).

⁴⁶⁷ Bescherville : La conjugaison pour tous (2006).

⁴⁶⁸ Sibawayhi a cité des exemples d'usage de ces formes du verbe dans le *Kitāb* (S.D : I , p. 12). Et pour plus d'informations sur le temps du verbe arabe, voir : 'Isām Nūr- Eddine (1984).

événements passés. L'inaccompli⁴⁶⁹ dévoile l'état actuel des personnages et le futur présente leurs futurs projets. Il permet également à l'interlocuteur de deviner ce qui pourra arriver. Le passé sert à informer sur des actions antérieures par rapport à l'axe du temps dans lequel se situe le locuteur. Le présent donne l'impression que le verbe se déroule au moment même où le locuteur parle.

- *L'accompli*

La forme accomplie du verbe est largement présente dans notre texte. La narration consiste à rapporter des événements passés. Le narrateur emploie parfois des locutions pour situer un événement dans le passé tel que (*'amsi, fī -l-'āmi almāḍī, munḍu 'āmayni...* ». Parfois d'autres, c'est la structure du verbe qui renvoie au temps passé. Dans les **PH. 63 - 64 p.10** : le passé a une valeur d'antériorité par rapport au moment de la narration. C'est la forme du verbe qui indique le passé, par contre dans **PH. 880. P. 255** et **PH. 913. P. 272** l'énoncé comporte un syntagme nominal indiquant le passé (*'awwala 'amsi* » avant-hier et (*al-ššahrayn al-māḍiyayn*) les deux mois passés.

PH. 63 - 64 p. 10 :

Wa sabiqat 'Amīnatu 'ilā ḥuḡratihi fa'aḍā'athā. Wa maḍā al-rraḡulu 'alā 'itrihā fī hālatin min waqāri al-ššayḥūḥati.

Amina le devança vers la chambre et alluma la lumière. L'homme l'a suivi auréolé d'un air de vieillesse respectueux.

PH. 880. p. 255 :

Wa 'awwala 'amsi ḥadaṭa šay'un 'āḥaru lahu ḥuṭūratuhu.

Avant-hier, il s'est passé un autre événement dangereux.

PH. 913. p. 272 :

Wa ṭawāla al-ššahrayni al-māḍiyayni ḡa'ala min šāri'i Ibn Zaydūn maqṣadahū kulla 'aṣīlin.

Il a fait de la rue Ibn Zaydūn sa destination à chaque crépuscule.

⁴⁶⁹ L'inaccompli en arabe connaît trois variantes : (*marfūʿ*) indicatif, (*manṣūb*) subjonctif et (*maḡzūm*) apocopé. Ces trois modes sont distinguées par la voyelle brève finale.

- L'inaccompli

Dans la page 33 du roman, le narrateur emploie sept verbes à l'inaccompli dans deux lignes de narration. Ces verbes permettent de décrire une situation vécue. Il s'agit d'une relation de conflit et parfois même de soumission entre les générations (père et fils). Sayyid 'Aḥmad l'a souvent rappelé : (*'anā al-rrağulu, al-'āmiru al-nnāhī*)⁴⁷⁰. « C'est moi l'homme qui ordonne et interdit ». Dans les pages 36 et 37 (du roman) nous percevons également un usage répété du verbe à l'inaccompli. Dans ce passage les limites temporelles des actions ne sont pas identifiables, ce qui donne à l'énoncé un aspect de validité permanente ou de vérité générale : (*Wa-l-'aqlu yaḥrimu šāḥibahu ni'mata al-rrāḥati, fahuwa ya'saḥu -l-ḥaqīqata wa yahwā -l-nnazāhata wa yataṭalla'u 'ilā -l-ttasāmuḥi wa yartaṭimu bi-l-ššakki wa yašqā fī nizā'ihī al-ddā'imi ma'a al-ğarā'izi wa-l-infi'ālāti...*)⁴⁷¹. « La raison prive l'individu les bienfaits de la vie paisible, car elle aime la vérité, adore la transparence, recherche la tolérance, affronte le doute et s'épuise dans son combat interminable avec le désir et les émotions ».

Mais la forme la plus répandue de l'inaccompli dans notre texte est celle que l'on appelle le présent de la narration⁴⁷². Dans ce cas, l'action décrite n'est évidemment pas simultanée à l'énoncé qui l'a décrit. Mais le narrateur fait comme s'il assiste actuellement aux actions qu'il évoque. Citons l'exemple : (*wa yas'alu 'Abd -l-Mun'im 'an ḥālihi al-ššahīdi fayaquṣṣu 'alayhi Yasīnu al-qīṣaṣa fatanba'itu al-ḥayātu fī -l-'ayyami al-qadīmati wa ya'ūdu ḡā'ibu al-dḍikrayāti wa yaḥfuqu qalbī falā 'adrī kayfa 'udārī dumū'ī wa kaṭīran mā 'arā Kamala wāğiman fa'as'aluhu 'ammā bihi fayaqūlu lī ...*)⁴⁷³ « 'Abd -l-Mun'im demande des informations sur son oncle martyr, Yāsīn lui raconte des histoires, alors la vie revient aux jours lointains et les anciens souvenirs s'éveillent. Mon cœur bat et je ne sais pas comment cacher mes larmes. Tant de fois je vois Kamāl silencieux, je lui demande alors ce qu'il a, il me dit... ». Dans ce passage 'Amīna (la mère) rapporte une scène de la nouvelle vie de la famille après la mort du père. Elle décrit ce qui se passe quand la famille se réunie. Tous ces événements se situent dans le passé par rapport au moment de la

⁴⁷⁰ Nağīb Maḥfūz (1983 : p. 8).

⁴⁷¹ Nağīb Maḥfūz (S.D: p. 36).

⁴⁷² Dans l'analyse littéraire contemporaine les théoriciens distinguent entre deux sortes de temps insérés dans le roman. Yves Reuter dit que « tout récit tisse en effet des relations entre au moins deux séries temporelles : le temps fictif de l'histoire et le temps de sa narration. » Yves Reuter (2000. p.76).

⁴⁷³ Nağīb Maḥfūz (S.D: p. 231).

narration. Toutefois, le narrateur joue le rôle de metteur en scène, il figure au narrataire la vie de cette famille comme s'il y participe. Tout cela se fait dans un souci de rendre l'histoire vraisemblable.

Nous n'excluons pas d'autres formes d'inaccompli tel que celui qui indique que l'action se déroule au moment même où le locuteur parle. Dans: **PH. 420. p. 69**, l'énoncé comporte un adverbe de temps (*al-'āna*) maintenant, indiquant le temps actuel. L'expression (*'uqīmu al-'āna*) veut dire qu'au moment présent le personnage habite chez son père.

PH. 420. P.69.

Wa 'uqīmu al-'āna bimanzili wālidī biqaṣri al-ššawqi.

Et j'habite actuellement chez mon père au Palais du désir.

- le futur

L'usage du futur permet de dévoiler les projets futurs des personnages. Dans **PH : 200. p. 25**, (*Kamāl*) annonce son intention de s'orienter vers le journalisme. Le verbe (*'attaḡihu*) est précédé par la particule (*sa*) indiquant le futur proche. Par cette annonce le narrateur prépare le narrataire aux événements futurs. Il incite la conscience à se poser des questions tel que : Kamāl va-t-il réaliser ce projet ? Sera-t-il un grand journaliste comme il a toujours rêvé? Quant il s'agit du futur lointain l'énoncé est précédée par la particule (*sawfa*) tel que PH : 472. P. 81.

PH : 200. P. 25.

Sa'attaḡihu li-l-'amali fī 'al-šṣaḥāfati.

Je m'orienterai à travailler dans le journalisme.

PH : 472. P. 81.

Sawfa tastaqirru 'al-'umūru wa yanqaḏī 'ahdu 'al-mu'āmarāti.

La situation se stabilisera et l'époque des complots finira.

Dans d'autre contexte le sens du verbe futur est renforcé par une notion de temps tel que (*ḡadan*) demain (PH. 1021. P. 326) (*hāḏā al-'usbū'a*) cette semaine (PH. 1025. P. 327).

PH. 1021. P. 326 :

*Wa la'allaka taqūlu **ḡadan** biḥaqqin 'inna al-mawta 'ista'tara bi'aḥabbi al-nnāsi 'ilayya !*

Et peut être diras-tu demain que la mort s'est accapré des être les plus chers pour moi !

PH. 1025. P. 327 :

***Satalidu** Karīmatu fī baḥri haḡā -l- 'usbū 'i.*

Karīma accouchera au cours de cette semaine.

Ce genre de phrase est très fréquent, le narrateur avance des signes temporels afin de planifier la fiction. Il avance ainsi au narrataire des indices sur la tendance des actions. Le déroulement des événements répond parfois au plan tracé et échappe parfois d'autres à ce planning. Nous savons parfois ce qui va se passer durant les jours à venir (PH. 1022 P. 327) et nous sommes surpris parfois d'autres par certains événements (PH.903. P. 267) :

PH. 1022. p. 327 :

Sayantahī kullu šay'in fī ḥilāli talātati 'ayyāmin.

Tout sera fini au bout de trois jours.

PH.903. p. 267 :

Sa'atazawwaḡuhā hiya waḡdahā.

Je me marierai avec elle, uniquement avec elle.

Avec l'impératif (*fī 'lu -l- 'amr*), il s'agit d'un ordre ou d'une demande dans laquelle l'action pourra se réaliser, soit au moment même ou le locuteur adresse l'ordre, soit plus tard. Dans PH : 680. P. 159, le narrateur décrit la scène triste dans laquelle (*'Ā'īša*) a perdu sa fille (*Na'īma*). Quand les membres de sa famille viennent la consoler, elle leur demande de sortir en utilisant l'impératif (*'amr*). Les actants peuvent accomplir l'action comme ils peuvent ne pas l'accomplir. Dans le cas où ils obéissent à la demande, il est possible qu'ils accomplissent l'action à ce moment même, ou encore, plus tard (autrement dit dans le futur).

PH : 680.p. 159 :

'uḥruḡū min faḡlikum !

Sortez s'il vous plaît !

Cette variation dans le temps, est significative, le locuteur manipule le temps de façon à créer des poses temporelles qui aident l'interlocuteur à s'arrêter de temps à autre. Elles jouent le rôle d'instigateur (*muḥarrik*) qui incite l'esprit à s'arrêter, à comparer et à comprendre les véritables indications. Ceci étant important pour l'intrigue romanesque.

II-2- L'élément Sujet

Le sujet est nécessaire pour le sens du verbe, car celui-ci ne prend de signification précise que lorsqu'il est accordé à un (*fā'il*) sujet. Les grammairiens ont remarqué qu'il existe une relation syntaxique et sémantique profonde entre les deux. En effet, quand le locuteur commence l'énoncé par le verbe (*qāma*) s'est levé, il est obligé de fournir celui qui a fait le (*qiyām*) dit (*fā'il*). Rappelons ici que Zamaḥṣārī prend en considération la position du sujet par rapport au verbe pour le délimiter, il affirme : (...*kullu fi 'lin lā budda lahu min fā'ilin*)⁴⁷⁴ tout verbe doit avoir un sujet. Il ajoute: (*'inna al-fi 'la yaqtaḍī fā'ilan wa maf'ūlan faṣāra ka-l-murakkabi minhumā 'id lā yastaḡnī 'anhumā*)⁴⁷⁵ « le sujet et le complément sont indispensables au verbe, il ne peut pas s'en passer ». Al-'Astarabādī va dans ce même sens quand il affirme : (*al-fā'ilu huwa 'awwalu mutaṭallibāti -l-fi 'li*)⁴⁷⁶ « Le sujet est l'élément indispensable au verbe par excellence ». Ibn Ya'īs explique que la relation entre ces deux composants est plus forte qu'elle l'est entre le thème et le propos, car le sujet fait partie du verbe. Le sujet prend le cas nominatif, le verbe est l'élément recteur auquel il doit succéder. L'une des caractéristiques du verbe en langue arabe, est qu'il s'associe toujours au sujet pour former une phrase significative. Dans notre corpus, le sujet prend des formes grammaticales variées : notion simple (*lafẓ mufrad*), pronom personnel (*ḍamīr*) ou pronom démonstratif (*'ism 'išāra*).

Dans un texte de nature littéraire, les sujets sont généralement affichés sous forme de notions simples (*'alfāẓ mufrada*). Elles servent à identifier les actants. Les unes sont des dérivées du verbe tel que (*Kamāl*) du verbe (*kamula*) dans : **PH. 1016. p. 324**. Les autres ne sont pas dérivées du verbe tel que (*Yāsīn*) dans **PH. 373 p.59**.

⁴⁷⁴ Ibn Ya'īs (S.D: I, p. 57).

⁴⁷⁵ Ibid.

⁴⁷⁶ Al-'Astarabādī (1982: I, p. 113).

PH. 1016. p. 324 :

*Talaqqā **Kamālun** naḍīra al-mawti bitaḡalludin.*

Kamāl a reçu le signe de mort avec courage.

PH. 373. p. 59:

*Lam yatamatta ‘ **Yāsīnu** fī ḥayātihi bini ‘mati al-ssadāqti al- ‘amīqati.*

Yāsīn ne s’est jamais réjouit de l’amitié profonde dans sa vie.

L’utilisation des pronoms personnels en fonction sujet est fréquente dans notre texte, elle permet au locuteur d’accorder une multitude d’actions à un seul actant. Cet usage représente un moyen d’éviter la répétition des noms propres tel que dans l’exemple suivant :

PH : 52. p. 23 :

*Taḡamma ‘ū **hum** fī maḡlisi -l- qahwa ḥawla -l-miḡmara*

Ils se sont rassemblés (eux) dans le salon autour du réchaud.

Nous avons compté dans notre liste de phrases **10** cas où le sujet est un pronom isolé⁴⁷⁷ du verbe (*damīr munfaṣil*). Quand le pronom est affixé au verbe, ils forment tous les deux un seul syntagme prédicatif, le verbe englobe le sujet formellement. Le pronom démonstratif sujet renvoie à une référence sémantique déjà mentionnée dans le texte, comme il permet d’expliquer l’énonciation telle que dans l’exemple suivant :

PH: 423. p. 256 :

*Hadaṭa **dālika** wahwa maḍīn ‘ilā -l-kulliyya*

Cela s’est passé alors qu’il se dirigeait à la faculté.

Le tableau suivant précise les sortes de sujet dans notre corpus et la fréquence de chacune d’entre elles.

Tableau N 3 :

⁴⁷⁷ Cette terminologie a été adoptée par Régis Blachère dans son ouvrage: *Elément de l’arabe classique*. p. 65.

Forme grammaticale du sujet	Fréquence
- Pronom personnel (<i>ḍamīr</i>)	250
- Notion simple (<i>lafẓ mufrad</i>)	334
- Syntagme nominal (<i>murakkab 'ismī</i>)	172
- Pronom démonstratif (<i>'ism 'išāra</i>)	4
- Pronom relatif (<i>'ism mawsūl</i>)	11
Nombre total :	771

De point de vu syntaxique, l'élément (*fā'il*) représente dans certains énoncés le sujet logique dit (agent). Dans d'autres, il n'est qu'une fonction grammaticale sans être le véritable sujet. Il représente parfois même un actant subissant l'action. L'auteur a employé le sujet proprement dit désigné par (*fā'ilun haqīqiyyun*) et le sujet notionnel nommé (*fā'ilun ḡayru haqīqiyyin*)⁴⁷⁸. Ceci dépend de la nature du verbe avec lequel se combine le sujet pour former la phrase. L'un des chercheurs contemporains affirme que le sujet est le premier spécificateur du verbe. Pour les verbes d'état, le sujet est considéré comme le siège du procès. Pour les verbes d'action il est perçu comme l'agent du procès. Avec tous les types de verbes le sujet joue le même rôle grammatical⁴⁷⁹. Dans **PH. 341. p. 54**: le terme (*al-qasru*) le palais prend le cas nominatif et occupe la fonction grammaticale sujet. Toutefois, il ne représente pas le sujet proprement dit car il n'a pas fait l'action de (*ḍayā'*), il l'a plutôt subi.

PH. 341. p.54 :

wa dā'a al-qasru al-kabīru.

Et le grand palais est perdu

Au lieu de:

wa ḍayya'at al-'ā'ilatu al-qasra al-kabīra.

Et la famille a perdu le grand palais.

⁴⁷⁸ Voir l'étude du sujet dans le premier chapitre (p. p. 37- 53).

⁴⁷⁹ D.E. Kouloughli (1994 : p. 240).

Dans cette phrase, le sujet est dit: (*fā'ilun fī -l-llafzi lā fī -l-ma'nā*) sujet grammatical et non pas agent. Par contre dans la phrase **PH. 460. p. 77.** (*Ḥadīḡa*) est l'agent qui a accompli l'action de lever la tête. C'est donc le véritable sujet. C'est aussi le sujet grammatical, il occupe une position juste après le verbe et prend le cas nominatif.

PH. 460. p. 77 :

Hazzat Ḥadīḡatu ra'sahā bi'asafin.

Ḥadīḡa (*NOM*) a levé sa tête (*ACC*) avec regret.

A travers les exemples précédents nous remarquons que l'élément sujet de la phrase de Maḥfūz répond aux caractéristiques du sujet de la phrase arabe classique. Il se plie aux données empiriques tant sur le plan du marquage casuel (le cas nominatif) que sur l'aspect syntaxique (forme grammaticale).

II-3- L'ordre des composants de base

Nous avons précisé dans le troisième chapitre de notre recherche que la T.G.A. a défendu l'ordre V.S.O. comme ordre basique dans la phrase arabe. Cette théorie exige que le verbe dans une phrase verbale précède toujours le sujet. Une telle tendance a dominé la grammaire arabe durant les premiers siècles de son élaboration. Cependant l'école de Kūfa a toléré l'antéposition du sujet sans que le sens fonctionnel de la phrase soit affecté. Le seul changement dans ce cas est d'ordre sémantique car lorsque le locuteur commence par le sujet il met l'accent sur celui-ci et démontre que c'est l'élément le plus important dans l'énoncé.

L'école de Baṣra, elle, dépasse la démarche descriptive réaliste sur laquelle s'appuient ses adversaires. Elle affirme qu'il est inadmissible de traiter (*qāma Zaydun*) « s'est levé Z. » de la même façon que (*Zaydun qāma*) « Z. s'est levé ». Outre l'intention du locuteur qui n'est pas la même dans les deux phrases, le contexte (*al-ssiyāq*) n'est pas le même. Dans la première le locuteur est sensé connaître *Zayd*, élément que l'on suppose déjà indiqué précédemment, ce qui n'est pas le cas dans la seconde. De ce fait les deux constructions ne peuvent être synonymes.

L'inversion du sujet est un phénomène permanent aussi bien dans les usages classiques que modernes. Les divergences entre les grammairiens ne concernent pas l'inversion (*taḥwīl*) du sujet qui suit le complément, elles portent plutôt sur l'antéposition ou la

postposition du sujet par rapport au verbe. Cette question pose une problématique générale liée à la théorie de la phrase. Les grammairiens insistent sur la concomitance (*talāzum*) entre le sujet et son verbe. Nous citons à titre d'exemple Al-Zamaḥṣārī dans le *Mufaṣṣal*⁴⁸⁰ et Ibn Ya'īš dans le *Šarḥ -l-Mufaṣṣal*⁴⁸¹. Ils ont pourtant déterminé certains cas où la séparation entre les deux éléments est possible. Ibn Hišām a précisé que cette séparation est parfois autorisée, alors qu'elle est corollaire⁴⁸² dans d'autres. Cette possibilité qu'offre la T.G.A. a permis à Maḥfūẓ de varier la distribution des composants de base. En effet la phrase dans *Al-ssukkariyya* répond à la règle grammaticale appropriée à la position du sujet par rapport au verbe. Ce dernier précède le sujet, cela se produit dans la majorité des phrases.

Exemples :

- En notion simple :

PH. 257. p.108.

šamila Kamālan 'iḥsāsun bi-l-ssa'ādati.

A comblé Kamāl (ACC) un sentiment (NOM) de bonheur.

Un sentiment de bonheur a comblé Kamāl.

- En syntagme nominal :

PH. 281. p.186.

Taṭūfu bihi 'aḥyānan maḍāhibu ṭāri'a.

L'entourent parfois (ACC) des directions (NOM) survenantes.

Des directions survenantes l'entourent parfois.

Dans la PH. 1033. p. 331, la postposition du sujet revient à un choix stylistique, car le sujet est plus long que le complément d'objet externe:

PH: 1033 p. 33.

wa dāḥala kamālan baḡtatan su'ūrun bi-l-ḥawfi 'alā Yāsīn.

Et a envahi Kamāl (ACC) soudain un sentiment (NOM) de peur pour Yāsīn.

⁴⁸⁰ Voir Al-Zzmaḥṣārī (S.D : p. 18).

⁴⁸¹ Voir Ibn Ya 'īš (S.D : p. 57).

⁴⁸² La corrélation : est un lien ou rapport réciproque (correspondance, interdépendance) contraire à autonomie. Un élément en corrélation avec un autre quand il représente une relation logique avec autre chose. Voir le terme « corrélatif » dans le Robert : Dictionnaire d'Aujourd'hui. p. 222.

Au lieu de:

wa dāḥala šu 'ūrun bi-l-ḥawfi 'alā Yasīn kamālan baġtatan.

Et a envahi un sentiment (*NOM*) de peur pour Yāsīn Kamāl (*ACC*).

L'ordre dans cette phrase est le suivant:

Verbe + syntagme semi prédicatif Sujet + notion simple Complément d'Objet Externe + notion simple Complément d'Etat.

Dans tous les exemples que nous avons enregistrés, l'inversion du sujet et du complément est générée par le principe de (ce qui est permis dans la langue) connu dans la T.G.A. sous le nom de (*mā yaġūzu fī -l-lluġati*). Cette opération est destinée à équilibrer la phrase, remarquons qu'elle est plus fréquente quand il s'agit d'un syntagme nominal sujet à l'égard d'un syntagme prépositionnel complément. Cette remarque -avec bien d'autres- sera détaillée à travers l'étude de l'ordre des compléments dans le texte de Maḥfūz. Mais avant d'entamer cette procédure, nous signalons que l'étude de l'ordre entre le sujet et le verbe nous a permis de tracer certaines remarques. En effet, dans cette séquence, nous sommes partis des données de la grammaire classique définissant la phrase verbale par opposition à la phrase nominale pour déterminer l'ordre des composants de base chez M. Cependant, certaines utilisations méritent d'être examinées loin des divergences de la théorisation grammaticale de la phrase classique. Ainsi, si l'on écarte l'idée qui considère comme nominale toute phrase ne commençant pas par un verbe, nous trouverons des constructions dans lesquelles l'auteur met le sujet en tête de phrase. Il suggère donc un nouvel ordre autre que celui retenu par la T.G.A. De ce fait, de nombreuses phrases commencent par le sujet alors que le contexte vise le sens d'une phrase verbale. En comparant entre les exemples ci-dessous, notre position sera confirmée.

PH: 304. p.143.

Ġānim Ḥāmdī labiṭa fī -l-firāši zuhā'a al- 'āmi

Ġānim Ḥāmdī est resté paralysé au lit environ une année.

PH: 305. p. 146.

Sādiq al-Māwārdi 'āna 'al- 'aḍāba šuhūran

Sādiq al-Māwardī a enduré la souffrance pendant des mois.

PH : 107. p. 257.

Ḥālī Yāsīn ṣāhibu milkin.

Mon oncle Yāsīn est propriétaire de biens.

PH: 329. p. 177.

Al-wazīfa ḥalīqatun biqatli 'amtālī.

La fonction (publique) est capable de me tuer.

Dans les deux derniers exemples, la phrase est formée par le rapprochement de deux éléments : Le thème (*mubtada'*) et le propos (*ḥabar*) sans que ces deux éléments soient liés par un verbe. Elle exprime la constatation d'une qualité ou d'une attitude, ce qui n'est pas le cas dans les phrases **PH. 304 p.143** et **PH. 305 p. 146** précédemment mentionnées. Chacune de ces deux phrases commence par un syntagme nominal sujet. Si l'on applique la théorie grammaticale, nous disons qu'il s'agit de deux phrases nominales et que nous n'avons, de ce fait, aucune inversion. Mais quand on examine la structure profonde de chacune, nous remarquons qu'elle se rapproche de celle d'une phrase verbale. Et quoiqu'elle décrit l'état dans laquelle ont demeuré les deux protagonistes et non pas un procès réalisé ou en voie de réalisation. Le verbe est présenté dans une structure précise (*fa'ala*). Cette inversion existe donc, mais elle ne révèle pas des nécessités expressives, elle révèle plutôt de l'évolution de la langue arabe à l'époque contemporaine. Nous considérons que Maḥfūz a procédé dans ce genre d'usage à une manipulation très répandue dans l'arabe standard moderne. Les auteurs tendent à employer des phrases comportant toutes les caractéristiques de la phrase verbale mais commençant par le sujet.

Nous ne pouvons en aucun cas juger ce genre de manipulation comme un déclin ou un détournement par rapport à l'arabe classique, mais nous estimons qu'il se situe dans le cadre de l'évolution interne de la langue. Et si nous voulons interpréter ce phénomène en se référant à la théorie grammaticale classique nous devons à ce moment là faire appel à la théorie de la structure profonde de la phrase. Cette théorie dit que pour classer une phrase, il faut regarder sa structure profonde. Celle-ci permet de vérifier si la phrase est basée sur l'action (*taqūmu 'alā al-ḥadaṭi*) ou si, au contraire, elle est basée sur l'information (*taqūmu 'alā -l-iḥbāri*). Ibn Hišām dit à juste propos: (*wa-l-mu'tabaru 'ayḍan ma huwa*

ṣadrūn fī -l-'aṣli fa-l-ḡumlatu (...) fafarīqan kaḏḏabtum wa farīqan taqtulūna, fī 'liyyatun li'anna hāḏihi -l-'asmā'a fī niyyati al-tta'hīri)⁴⁸³. « Ce qu'il faut prendre en considération aussi c'est ce qui est à l'origine en tête de phrase, (...) ainsi (*fafarīqan kaḏḏabtum wa farīqan taqtulūna*) est une phrase verbale car il s'agit d'une antéposition. L'un des chercheurs contemporains affirme ». « Le choix des catégories et des structures syntaxiques est déterminant pour l'interprétation des phrases. Si le locuteur choisit telle structure ou telle catégorie et non pas telle autre, c'est parce qu'il sélectionne la structure ou la catégorie en fonction de ce qu'il veut exprimer, du contenu qu'il veut transmettre et de la manière dont il veut le communiquer. Le choix des structures et des catégories syntaxiques reflètent la manière dont le contenu sémantique est organisé »⁴⁸⁴.

III-LES COMPLEMENTS CHEZ MAḤFŪZ

Maḥfūz a utilisé toutes les fonctions complémentaires qu'offre la langue arabe (complément d'objet externe, d'objet interne (absolu), circonstanciel, d'état, de cause, et d'accompagnement). Le point commun entre tous ces compléments est le fait d'être expansion (*faḍla*). Ils accomplissent quasiment les mêmes fonctions sémantiques. Le complément d'état, par exemple, précise un état dans lequel se déroule l'action, le complément de cause dévoile la raison pour laquelle se concrétise l'action, le complément circonstanciel encadre l'action dans l'espace ou dans le temps etc... Dans notre corpus le nombre de paradigmes occupant la fonction complémentaire s'élève à **762** (*sept cent soixante deux*) compléments. Nous les classons selon leurs degrés de fréquence et nous procédons à l'étude de chacun d'entre eux. Nous ne nous arrêterons pas au complément d'accompagnement car notre corpus ne fournit pas assez d'exemples pouvant constituer une matière à étudier.

III-1- Le complément d'objet interne

III-1-1-Al-maṣḍar

⁴⁸³ Ibn Hišām (1988.: p. 493).

⁴⁸⁴ Ben Gharbiya Abdel-Jabbar (1999 : p. 239).

Nous l'avons déjà dit dans la partie théorique, en arabe, tous les verbes, transitifs ou intransitifs⁴⁸⁵, ont comme complément proprement dit le (*maṣḍar*). Il s'agit du nom de l'action à partir duquel se conjuguent tous les verbes tel que (*ḍaraba*) de (*ḍarban*). Il est connu sous le nom (*maf'ūl muṭlaq*) complément d'objet interne (ou absolu). Nous avons souligné que les grammairiens insistent sur le fait qu'il soit le vrai (*maf'ūl*)⁴⁸⁶ que le sujet accompli et concrétise dans l'univers . Dans le *Šarḥ Al-Iluma' fi al-'arabiyya*, Al-'Ukbarī compare le (*maṣḍar*) à un lingot d'argent à l'état pure à partir duquel nous fabriquons des outils et des bijoux⁴⁸⁷. Les (*mafā'il*) et les noms dérivés⁴⁸⁸ sont en guise d'outils fabriqués à partir d'une matière première. Cette comparaison dévoile la forte relation syntaxique et sémantique entre le verbe et le (*maṣḍar*). Ce dernier représente ce qui est commun entre le nom et le verbe, raison pour laquelle les grammairiens classiques ont appelé ce qui en dérive des (*taṣārīf*). Les (*taṣārīf*) sont ce que nous appelons (*al-'amṭilatu*) tel que (*fa'ala*) (*yaf'alu*) (*yaf'ulu*) (*yaf'ilu*)⁴⁸⁹. Pour être désigné par le nom complément « absolu », le (*maṣḍar*) doit répondre aux critères détaillés dans le troisième chapitre de notre recherche⁴⁹⁰. Inséré dans une construction, ce genre d'expansion a une valeur sémantique : soit il affirme le sens du verbe, soit il explique le genre de l'action, soit finalement, il précise le nombre de fois⁴⁹¹. Selon les grammairiens dire (*ḍarabahu 'iṣrīna ḍarbatan*) revient à dire (*ḍarabahu ḍarban 'adaduhu 'iṣrīna ḍarban*) Il l'a frappé au nombre de vingt fois (l'action de frapper).

Dans l'écriture romanesque cette fonction complémentaire est d'une grande utilité. Elle permet à l'interlocuteur (le narrataire) d'entrer dans l'univers des personnages. Elle dévoile leurs états d'âme, leurs sentiments, leurs manières de voir les événements et d'analyser les faits. Dans notre corpus, le complément d'objet interne était le moyen idéal offrant la possibilité de décrire la manière dont se déroulent les actions dans ce monde en mutation permanente. Dans la majorité des énoncés, le (*maṣḍar*) en fonction de complément interne vient expliquer le genre du verbe. Dans ce cas l'énoncé comporte outre le nom de l'action un adjectif qualifiant le (*maṣḍar*). Citons les phrases suivantes :

⁴⁸⁵ Le verbe intransitif a besoin de la préposition pour passer au complément d'objet externe, mais ce n'est pas le cas quand il s'agit du complément interne. Ce genre de verbes passe au C.O.I. sans préposition.

⁴⁸⁶ Voir Ibn Al-Sarrağ (1988 : I, p. 159).

⁴⁸⁷ Abū Borhān Al-'Ukbarī : *Šarḥ al-Iluma'* (S.D: I, p. 8 et 101).

⁴⁸⁸ Nous citons à titre d'exemple le participe actif (*'ism -l-fā'il*) et le participe passif (*'ism -l-maf'ūl*), les noms de temps et de lieu (*'asmā'u al-zamāni wa -l- makāni*).

⁴⁸⁹ Voir Lassouad Amor dans sa thèse (1979-1980 : p. 12).

⁴⁹⁰ Voir l'étude des spécificités sémantiques des compléments (p. p. 119-128).

⁴⁹¹ Ibn Ğinnī (1985 : p. 101).

PH : 351.p. 54.

Wa kāna yabkī bukā'an šāmiṭan

Et il pleurait en silence.

PH : 485.p. 85.

Kāna Ibrāhīm Šawkat yuḥibbu 'ibnahu ḥubban ḡamman.

Ibrāhīm Šawkat aimait son fils (un amour) fort.

La présence du verbe (*kāna*) prouve que les deux exemples font partie d'une séquence de narration. La présence des compléments d'objet interne (absolu) dans des passages narratifs n'est guère un moyen de prolixité, au contraire elle dévoile une volonté de rendre les événements vraisemblables. Rappelons que la T.G.A. considère que l'usage des compléments d'objets internes n'est qu'un moyen de concision permettant aux locuteurs d'éviter les répétitions. Selon la T.G.A. l'exemple (*ḍarabtu Zaydan ḍarban*) J'ai frappé Zayd. (de manière à) frapper, est à l'origine : (*ḍarabtu Zaydan ḍarban, ḍarabtu Zaydan ḍarban*). L'expansion remplace la deuxième phrase et sert à renforcer le sens du verbe sans répéter la phrase toute entière.

Les exemples de C.O.I. employés pour renforcer le sens du verbe sont rares dans notre corpus. L'auteur était soucieux le plus souvent d'associer au nom de l'action un adjectif qualificatif. Or cette opération affecte le syntagme nominal à la fonction C.O.I. précisant le genre de l'action. Par conséquent cette dernière fonction est dominante. L'adjectif (*ṣifa*) qui se rapporte au (*maṣdar*) est généralement notion simple. Ce genre de (*maṣ'ūl muṭlaq*) apparaît le plus souvent dans les passages narratifs et descriptifs. Dans la **PH: 343 p. 53**, le narrateur décrit l'effet d'une mauvaise nouvelle sur l'actant (*Kamāl*). Il emploie le verbe (*raḡḡa*) secouer, le nom de l'action (*raḡḡan*) secousse et l'adjectif qualificatif (*'anīfan*) violent. Le C.O.I. à ce moment là, précise le genre. Un grand nombre de phrases comportent le complément interne précisant le nombre de fois tel que **PH : 1018. p. 325**.

PH: 343. p. 53:

wa qad raḡḡahu al-ḥabaru raḡḡan 'anīfan.

La nouvelle l'a secoué une secousse violente.

PH : 1018. p. 325.

Lam tatakallam kalimatan wāḥidatan.

Elle n'a pas dit un seul mot.

Parfois le complément interne précise à la fois le genre de l'action et le nombre de fois de cette action tel que dans :

PH : 961.p. 307.

tumma ḍaḥika ḍiḥkatan sāḥiratan.

Puis il lança un rire moquant.

III-1-2- (*Ḥaqqan*) en fonction de C.O.I.

Nous examinons dans cette séquence le statut de la notion (*ḥaqqan*). Nous soulignons que les grammairiens accordent à ce terme la fonction (*maḥḥul muṭlaq*). Ils le classent parmi une catégorie de mots dits (*maṣādir li'af'ālin maḥḍūfatin*) noms d'action à des verbes éllipses. Ces derniers n'apparaissent pas dans l'énoncé. Toutefois, le contenu de la phrase renvoie au même sens que ce genre de (*masadir*)⁴⁹². Et il ne reproduit pas le contenu sémantique de ce même verbe⁴⁹³. D'autre part, le locuteur peut antéposer ou postposer (*ḥaqqan*) sans que celui-ci change de fonction. Dans les exemples suivants (*'aḡā'a Zaydun ḥaqqan ?*) et (*'aḥaqqan ḡā'a Zaydun*) « Z. est-il vraiment venu ? » (*ḥaqqan*) occupe la fonction grammaticale C.O.I.

Dans notre corpus, l'usage de (*ḥaqqan*) en fonction de complément d'objet interne est un phénomène marquant dans les passages de dialogues. Les personnages font recours à ce terme soit pour souligner l'idée dans l'énoncé affirmatif, soit pour insister sur le contenu d'une phrase interrogative : Dans **PH. 423. p. 69**, le locuteur déclare que ce qui l'intéresse vraiment c'est la beauté de l'âme et la bonté du cœur. Le terme (*ḥaqqan*) n'est pas dérivé du verbe (*yahummunī*), il est dérivé d'un verbe ellipse (*'uḥiqqu*) « je témoigne sincèrement ». Ainsi, (*ḥaqqan*) affirme le contenu de l'énoncé. Par contre dans la **PH. 360. p. 56**, le locuteur remet en question les informations historiques qui se rapportent à l'un des califes Abbasides. Pour ce fait, il fait usage du terme (*ḥaqqan*) pour renforcer le sens du doute dans la phrase interrogative. Il invite la conscience collective arabe à relire son histoire avec plus d'objectivité et de rationalité.

⁴⁹² Voir l'étude du statut de (*ḥaqqan*) dans la partie théorique

⁴⁹³ Rappelons –ici– que selon la grammaire traditionnelle, pour qu'un (*maṣdar*) occupe la fonction complément d'objet interne il doit remplir les conditions suivantes : D'abord être une expansion (*faḍla*) dérivée du verbe mentionné dans la phrase soit par une notion, soit dans le sens (*laḥḡan 'aw ma'nā*). Ensuite il doit renvoyer à l'un des sens déjà mentionnés dans cette séquence (renforcer le sens du verbe, préciser la manière dont on accomplit l'action ou finalement indiquer le nombre de fois de cet action).

PH. 423. p. 69 :

al-llaḏī yahummunī ḥaqqan huwa al-rrūḥu -l-llaṭīfu wa-l-nnaḥsu al-ṣṣāfiyatu.

Ce qui m'intéresse vraiment c'est l'âme douce et l'esprit sain.

PH. 360. p 56 :

'akānat ḥayātu Hārūna Al-rrašīdi ḥaqqan kamā yarwīhā ?

La vie de Hārūn Al-rrašīd était- elle vraiment tel qu'il la raconte ?

Ce qui attire notre attention c'est l'emploi, dans notre texte, du syntagme prépositionnel (*biḥaqqin*) dans le sens de la notion simple (*ḥaqqan*). Nous nous interrogeons par conséquent si les deux expressions auront le même statut ? Dans **PH : 1021.p. 326** : il serait possible de remplacer (*biḥaqqin*) par (*ḥaqqan*) sans que le sens de la phrase soit changé. Le narrateur dira alors (*wa la'allaka taqūlu ḡadan ḥaqqan 'inna al-mawta ista'tara bi'aḥabbi al-nnāsi 'ilayka*). Dans les deux cas il s'agit de renforcer le sens de la phrase.

PH : 1021. p. 326 :

Wa la'allaka taqūlu biḥaqqin 'inna al-mawta ista'tara bi'aḥabbi al-nnāsi 'ilayka.

Tu diras peut être : certes la mort s'est accaparée des êtres les plus cher pour toi.

Qu'il s'agit d'une notion simple ou d'un syntagme prépositionnel, ce genre de complément interne (absolu) est fréquent. Il permet au narrateur d'éviter les répétitions, donne aux actants la possibilité de juger les événements et permet aux personnages de présenter leur idées à propos des sujets traités.

III-2-Le complément d'objet externe

Le complément d'objet externe (C.O.E) se distingue des autres (*mafā'il*) par la préposition (*bi*) qui traduit la continuité ou l'attachement. Dans ce sens là, le (*maf'ūl*) doit subir l'action du sujet. Le (*bi*) traduit une liaison ou un contact avec l'objet affecté. Dans notre corpus le C.O.E. Est l'expansion la plus fréquente. Nous avons compté **216** cas ou le verbe dépasse le sujet à un objet. Il est employé sous différentes formes (notion simple, pronom personnel, syntagme nominal, prédicatif, semi prédicatif ou syntagme

prépositionnel.) La transitivité s'effectue d'une manière directe ou au moyen d'une préposition. Dans la majorité des cas ce complément répond à la question suivante (a qui le sujet en est-il pris?) La réponse serait (à un tel). Il est rare que le C.O.E. soit employé seul. Il est généralement associé à d'autres sens de la complémentation tel que les notions d'état, de cause ou de circonstance. Dans notre texte ces valeurs sont d'une grande importance, car elles permettent à l'interlocuteur d'identifier le domaine (*mağāl*) de la concrétisation de l'action. Dans un roman, ces différents sens sont indispensables pour la réalisation des processus entamés par les personnages (sujets). Nous avons constaté que le C.O.E. est employé sous plusieurs formes. Nous citons les exemples suivants :

PH : 250 p.97 : C.O.E. notion simple, transitivité directe :

iḥtasā al-qahwata

Il a bu le café.

PH : 853.p. 225. C.O.E. syntagme prépositionnel, transitivité indirecte :

qaḍat 'alayhi al-ğāratu.

Le raid l'a tué.

PH: 364 p. 210 : C.O.E. proposition relative, transitivité indirecte :

Lam 'astati' 'an 'atabayyana mawqifahu.

Je n'ai pas pu comprendre son opinion.

Nous remarquons que le complément (*'alayhi*) est placé avant le sujet. Cette antéposition n'est pas obligatoire, elle revient à un choix stylistique, il serait possible de dire (*qaḍat al-ğāratu 'alayhi*). Le marquage casuel est virtuel, nous disons que le syntagme prépositionnel est (*fī maḥalli naṣb*) dans une position régi à l'accusatif

PH: 786. p. 195: C.O.E. Syntagme nominal:

Wa taftaḥu 'Ā'īṣatu 'aynayni taqīlatayni⁴⁹⁴.

'Ā'īṣa ouvre deux yeux (ACC) lourds (ACC).

Le verbe (*fataḥa*) « ouvrir » est transitif direct, il atteint l'objet sans préposition. Le complément d'objet est composé de deux noms au duel, le premier est (*mawṣūf*) nom qualifié, le second est (*ṣifa*) adjectif qualificatif. À la place de la (*fataḥa*) nous percevons

⁴⁹⁴ Les adjectifs en arabe sont des noms.

le (‘ayni) marque de l'accusatif dans le duel. L'accord entre les noms en genre et en nombre est respecté. La phrase ne s'en écarte pas loin de l'usage classique.

PH: 897 p. 263: C.O.E syntagme nominal bâti sur l'annexion:

wa wazza ‘tu ‘ašarāti al-manāšīri.

Et j'ai distribué des dizaines (*GEN*) de tracts.

Le cas accusatif se voit en principe sur le premier terme de l'annexion. Toutefois, le nom (‘ašarāti) est pluriel féminin régulier, celui-ci n'admet pas (*la fathā*) (on ne sait d'ailleurs pas pourquoi) il est dit: complément d'objet externe au cas accusatif par le biais de la voyelle « i » qui remplace la voyelle « a » (*al-kasra -l-nnā'iba ‘ani -l-fathā*)

Le C.O.E. n'est pas toujours apparent dans la phrase. Nous avons enregistré certains cas où il est substitué par divers éléments (pronom personnel, relatif, démonstratif...). Dans l'exemple suivant (*hu*) « lui » est un complément d'objet externe du verbe (*ġalaba*) il est affixé à ce verbe et antéposé au sujet. Nous remarquons que le pronom personnel (*hu*) C.O.E est placé avant le sujet car il est plus court.

PH : 965. P. 309 : C.O. E. pronom personnel :

ġalabathu al-mufaġa'atu

La surprise l'a vaincu.

PH: 712. P. 165 : C.O. E. pronom relatif :

Wāliduka yaḍkuru hādā fī -l-ġālibi.

Ton père se rappelle généralement de cela.

III-3-Les compléments d'objet externes premier et second

Dans l'étude de la transitivité nous avons conclu que l'usage de deux compléments d'objet externes n'est pas un fait marginal dans la langue. En effet, l'arabe intègre une liste bien déterminée de verbes exigeant la mise en place des deux C.O.E. premier et second. Dans l'écriture romanesque la multiplicité des expansions enrichi le texte littéraire et apporte au lecteur un supplément d'informations. Dans notre corpus, nous comptons trente et un (31) cas d'usage à deux compléments premier et second. C'est le sens du verbe qui engendre la mise en place d'un seul ou de plus qu'un complément d'objet externe. Avec des verbes comme (‘a‘ā) donner, (*sa'ala*) demander, (‘alima) savoir, (*ittahāda*)

transformer et (*ra'ā*)⁴⁹⁵ croire, le sens de la phrase demeure incomplet si l'on s'arrête à un complément unique. Dans **PH. 221. P. 28**, (*Ẓanna*) est un verbe de perception, (*'ahlahu*) est un syntagme nominal C.O.E. premier, par contre (*mina al-ssūqati*) est un syntagme prépositionnel C.O.E. second.

PH. 221. P. 28 :

'azunnu 'ahlahu mina -l-ssūqati.

Je crois (que) ses parents sont des populations.

PH. 374. P. 59 :

ittahada haḍihi -l-ḥānata maḡlisan layliyyan.

Il a transformé ce bar en un salon de nuit.

(*ittahada*) est un verbe de transformation (*tahwīl*). Si le locuteur s'arrête à l'expression (*ittahada haḍihi al-ḥānata...*), la phrase demeure incomplète. L'interlocuteur plonge dans la confusion car il ne comprend pas en quoi le sujet transforma-t-il le bar. La mise en place d'un deuxième complément d'objet rend la phrase plus plausible. Si l'on supprime le verbe nous obtenons une phrase nominale significative (*al-ḥānatu maḡlisun layliyyun*) Le bar est un lieu de rencontre la nuit.

Dans PH. 645. p. 145:

bal 'u'ayyinuka mudīran 'āmma li-l-ssuḡūni.

Mais je te désigne directeur général des prisons.

(*'Ayyana*) « désigner » est comparable à (*'a'ṭā*) « donner » dans la mesure où celui ci demande deux compléments d'objet externes premier et second. En arabe nous disons (désigner quelqu'un à (faire) quelque chose). Nous disons (*'ayyana al-halīfatu Zaydan wāliyan 'alā al-'irāqī*) Le calife a désigné Zayd (ACC) gouverneur de l'Iraq. Nous reconnaissons autour de du verbe (*'ayyana*) les composants suivants: le sujet au cas nominatif (*al-Ḥalīfatu*), le complément d'objet premier au cas accusatif (*Zaydan*) et le syntagme semi prédicatif complément d'objet second (*wāliyan 'alā al-'irāqī*). Ce dernier est dans une position régi au cas accusatif (*fī maḡalli naṣb*). Dans **PH. 645. P. 145**, le pronom personnel « je » est sujet du verbe (*'ayyana*) désigner, (*ka*) est complément

⁴⁹⁵Voir les remarques faites sur ce genre de verbes dans le deuxième chapitre. p. 97.

d'objet externe premier et (*mudīran 'āmmān li-l-ssuḡūni*) est un syntagme semi prédicatif complément d'objet externe. second:

PH. 259. P. 35.

Wa 'alqā naẓratan šāmilatan 'alā -l-ḡumū 'i

Et il lança un regard général sur la foule.

Par contre (*'alqā*) est un verbe à double usage. Le locuteur peut l'employer avec un seul complément d'objet externe, comme il peut l'employer avec deux compléments. Nous disons « jeter quelque chose » tout simplement ou « jeter quelque chose sur quelqu'un ». Le verbe (*da'ā*) est aussi un verbe qui peut se combiner avec un complément d'objet externe unique, comme il admet la mise en place de deux compléments. Dans **PH. 793. p. 200**, le premier et le second C.O.E. sont constitués de syntagmes prépositionnels (*li-ibnatihi*) et (*bi-al-ṣṣiḥḥati wa ṭūli al-'umuri*):

PH: 793. p. 200.

Wada'ā li'ibnatihi bi-l-ssiḥḥati wa ṭūli al-'umuri.

Et il a prié (souhaitant) à sa fille la santé et la longue vie.

Le verbe (*da'ā*) précède une construction composée de deux syntagmes ne formant pas une phrase nominale (*'ibnatihi-bi--l-ssiḥḥati- wa ṭūli -l-'umuri*). C'est l'introduction du verbe qui rend l'énoncé plausible. Dans la langue classique (*da'ā*) passe au premier complément sans préposition et passe au second par le biais de cette préposition: Les arabes disent (*da'ā al-muslimu rabbahu*) Le musulman a invoqué Dieu, et (*da'ā lahu bi-l-ḥayri*) il a invoqué Dieu (souhaitant) qu'il lui accorde le bien.

Les exemples comportant deux compléments d'objets premier et second sont nombreux, l'espace de ce travail ne permet pas de tous les rapporter. Nous signalons tout simplement que ce genre d'expansion ne se limite pas à la liste des verbes dressée par la T.G.A. Il concerne aussi d'autres verbes considérés (à un seul complément): Dans les deux **PH: 824. p. 213**, et **PH. 845 p. 225**, s'arrêter à un seul C.O.E. n'affecte pas le sens des énoncés. Les verbes (*ḍaraba*) et (*katama*) n'exigent pas la mise en place de deux compléments d'objet, mais le narrateur essaye de figurer les événements. Il est soucieux de

rapporter à ses interlocuteurs l'image en détails. Le fait de multiplier les compléments satisfait à ces besoins énonciatifs.

PH: 845. p. 225.

ḍarabat Ġalīlatu ṣadrahā biyadihā.

Ġalīla a frappé sa poitrine avec sa main.

PH: 824. p. 213.

fakatamat fāhā biyadihā.

Elle a contenu sa bouche avec sa main.

III-4- Les compléments circonstanciels

Toute histoire se passe dans un lieu et dans un temps bien déterminé. Et la nature du texte littéraire demande beaucoup de détails concernant les circonstances temporelles et spatiales. Maḥfūz accorde à cette question un grand intérêt se manifestant à travers l'emploi fréquent des compléments circonstanciels de temps et de lieu. A fin de comprendre les fondements de cette importance, rappelons tout d'abord la nature de notre texte qui appartient au genre littéraire appelé roman de générations. Comme le dit son nom, ce genre de romans raconte des événements qui se passent dans des époques différents. Il rapporte l'histoire de personnages qui se déplacent dans des lieux différents. Par conséquent, bien encadrer les événements de l'histoire, permet de rendre l'histoire plus explicite. Les énoncés sont alors suffisamment clairs et précis.

Notre travail est loin d'être un travail d'analyse littéraire, pour cela nous nous intéressons aux circonstances temporelles et spatiales que dans leur usage grammatical. Nous insistons sur la manière dont l'auteur s'est servi de ce genre d'expansion pour déterminer sémantiquement le verbe et rendre l'énoncé plus claire. Dans notre corpus, la fonction complémentaire circonstancielle représente **15,62%** du nombre total des expansions. Dans un souci purement méthodologique nous étudions chacun des deux sortes de compléments circonstanciels séparément de l'autre.

III-4-1-- Le complément circonstanciel de temps (C.C.T)

L'enrichissement de la phrase par des composants grammaticaux s'accompagne par un enrichissement au niveau sémantique. Le complément circonstanciel de temps apporte à l'interlocuteur des renseignements supplémentaires sur le cadre temporel où se déroule l'action.

Dans notre corpus le nombre de compléments circonstanciels de temps est plus élevé que celui de compléments circonstanciels de lieu (74 C.C.T. contre 63 C.C.L.). Ce phénomène s'explique par le fait qu'un même endroit peut contenir une multitude d'action dans des moments différents de la journée ou de la nuit. Si l'encadrement spatial des événements apparaît dès le début des chapitres, l'encadrement temporel lui, apparaît tout au long des passages narratifs. En effet, à chaque action dans le roman un temps précis. Et c'est la fonction grammaticale (C.C.T) qui se charge de situer ces actions dans le temps. Dans notre corpus, la forme grammaticale de ce genre d'expansion est variée, elle est: notion simple, syntagme nominal ou syntagme prépositionnel.

Exemple de C.C.T notion simple :

PH. 852. p. 244.

Sāfarū 'amsi.

Ils ont voyagé hier.

Exemple de C.C.T syntagme nominal (annexe / annexé).

PH : 830. P. 217 :

ḡādara Yāsīnu -l-ḥānata 'inda muntaṣaḡi al-layli.

Yāsīn a quitté le bar à minuit.

Nous remarquons que la nuit⁴⁹⁶ qui, en principe, un espace temporel de repot et de sommeil et par conséquent de non action, se transforme -dans notre texte- en un temps privilégié pour le mouvement des personnages. Un nombre important d'évènement décisifs dans le déroulement des événements était encadré par la nuit. En effet, le narrateur marque, par des termes spécifiques, voire des métaphores, des moments bien particuliers de cet espace temporel (la nuit). C'est ainsi que nous avons des expressions comme (*al-masā'*, *al-*

⁴⁹⁶ Dans la culture arabe la nuit est le temps qui inspire les écrivains et les poètes. Elle représente l'espace dans lequel s'éveillent les souvenirs et s'intensifient les sentiments. A l'époque contemporaine la nuit encadre plutôt des actions considérées étranges pour les sociétés arabes telles que l'action de fréquenter les bars ou de pratiquer la prostitution.

layl, muntaṣafi al-layl). Les aventures de certains personnages, les rencontres entre les jeunes amoureux et les raids anglais contre la population se font généralement la nuit. Cet espace de temps domine donc plusieurs événements. Parmi les activités qui se font la nuit, les visites de Kamāl à la maison de la prostituée. L'action de son retour à la maison se fait tard la nuit: Dans **PH 830. p. 217**, le C.C.T. est un syntagme nominal bâti sur l'annexion de deux termes indiquant la circonstance (*'inda*) et (*muntaṣafi -l-layli*).

Les locutions de temps dans notre corpus sont nombreuses et variées, citons : (*qabla* , *ba'da*, *'inda*, *'indama*, *baynamā*, *munḍu*, *'aḥyānan*, *qarīban*, ...). Les unes indiquent l'antériorité, les autres la postériorité, ou encore la simultanéité dans le temps. Elles permettent au locuteur de bien situer les actions les unes par rapport aux autres, en même temps, elles fournissent à l'interlocuteur des éléments essentiels pour la compréhension de l'énoncé.

PH : 325 p.163 : Situer l'action par rapport à un autre temps.

Lam tasnaḥ qabla al-ssā'ati furṣatun li-tta'ārufi

N'a pas permis auparavant une occasion de se faire connaissance.

Nous n'avons pas eu auparavant l'occasion de nous connaître.

PH : 734. P.172 : situer une action par rapport à une autre action.

Wa qabla 'an tuḡādira -l-ḥuḡrata tawaqqafat qalīlan.

Et avant de quitter la chambre, elle s'est arrêtée un moment.

Nous remarquons dans les exemples précédents l'usage des circonstances (*qabla*) et (*ba'da*). La langue arabe comporte un nombre bien défini de ces circonstances permettant de situer l'action sur l'axe du temps (soit par rapport à une autre action, soit par rapport à un temps quelconque). Dans cette phrase, (*'inda*) situe l'action à un point bien déterminé étant minuit, par contre dans la (**PH : 734. p. 172**), l'adverbe de temps (*qabla 'an*) (avant de) précède un syntagme prédicatif et indique l'antériorité de l'action de s'arrêter à celle de quitter la chambre.

Dans certaines phrases, le complément circonstanciel de temps est un syntagme prépositionnel (préposition + nom au cas génitif):

PH : 596. P.125 : le C.C.T. est un syntagme prépositionnel :

Fī -l-yawmi al-ttālī mubāšaratan dahabat ‘Ā’iṣatu liziyyārati Al-Ssukkariyya.

(Dans) le jour suivant ‘Ā’iṣa est partie visiter Al-Ssukkariyya.

A travers cette séquence nous avons démontré que le complément circonstanciel de temps est largement employé. Il est de formes grammaticales variées (notion simple, syntagme prépositionnel ou syntagme nominal). Cette fonction complémentaire spécifie le verbe et détermine le cadre temporel des actions. Ainsi il existe les activités qui sont en rapport avec la journée et ceux qui sont en rapport avec la nuit. Le temps est tantôt déterminé tantôt abstrait. Dans un texte littéraire le temps est aussi important que l’espace. Il s’est avéré à l’examen de notre corpus que la fonction complémentaire circonstancielle « n’avait pas seulement comme rôle de situer les actions des personnages dans le temps (ou dans le lieu) mais remplissait aussi une fonction qui dépasse de loin celle qu’on a l’habitude de leur assigner. Cette fonction permet à la nuit, comme d’ailleurs au jour, d’être parfois les complices directs ou indirects de certains protagonistes, voir d’instigateurs dans l’accomplissement de leurs actions »⁴⁹⁷. Nous essayons dans la séquence suivante de mettre en évidence le rôle de la fonction complément circonstanciel de lieu dans la construction de l’énoncé et dans la détermination du sens du verbe.

III- 4 -2- Le complément circonstanciel de lieu (C.C.L) :

Rappelons que de point de vu circonstance spatiale, le cadre général des évènements est la ville du Caire. Maḥfūz ne cesse d’affirmer ses liens spécifiques avec les lieux et les espaces de cette ville. Il dit à juste propos : « Les vieux quartiers du Caire sont tout pour moi, comme une épouse unique (...) je ne me sens jamais aussi bien que lorsque j’écris sur ma ruelle. C’est devenu le symbole du monde tout entier... »⁴⁹⁸. Il ajoute : « Je suis né dans un vieux quartier du Caire que j’ai appris très tôt à aimer. Et je crois que c’est cet amour qui m’a amené à devenir écrivain, l’acte d’écriture impliquant un attachement infini aux lieux, aux gens et aux idéaux. Les vieux quartiers du Caire qui grouillent d’une vie intense, résume l’univers pour moi. Ne pouvant concevoir une vie possible hors de leurs limites, il était normal qu’ils deviennent ce théâtre où se déroulent les évènements de toutes mes œuvres »⁴⁹⁹.

⁴⁹⁷ Ibid. p. 207.

⁴⁹⁸ Le magazine Littéraire *Ecrivains Arabes d’aujourd’hui*, numéro 251, mars 1988.

⁴⁹⁹ *Arabes*, numéro 24, décembre 1988. p. 77.

Partant de cette importance accordée aux lieux, les débuts des chapitres sont marqués par des passages permettant l'encadrement dans l'espace. Le début du **chapitre 24** par exemple, représente une mise en scène dans laquelle les lieux sont bien identifiés, partant du plus général au plus restreint : (*Kānat Al-Ssukkariyya fī ša'nin 'aw bima'nān 'aṣahha hakaḍā kānat šuqqatu 'Abd-l-Rraḥīm šawkat fafī huḡrati -l-nnawmi 'iḡtama'at hawla al-firāši Na'īma wa Ḥaḍīḡa wa 'Ā'iša wa Zannūba wa -l-ḥakīma al-muwallida...*) « Al-Ssukkariyya attendait un grand évènement, ou plus exactement c'était le cas dans l'appartement de 'Abd-Rraḥīm Šawkat, car dans la chambre à coucher, autour du lit, se réunissaient Na'īma, Ḥaḍīḡa, 'Ā'iša, Zannūba et la sage femme... ». Nous remarquons dans ce passage l'intérêt accordé à déterminer le cadre spécial des actions. L'espace encadrant l'évènement de la mort est un endroit fermé, car il s'agit d'une mort due à un accouchement difficile. Cette action faisant partie de l'intimité de la femme se déroule à la maison, dans la chambre à coucher. La fonction complément circonstanciel de lieu. occupe ainsi une grande importance. Elle prend différentes formes : notion simple, syntagme prépositionnel ou syntagme nominal.

PH : 521. P. 102 : Le C.C.L. est notion simple (pronom démonstratif) :

Qaḍā hunālika 'arba'ata 'a'awāmin muḥaṣṣilan wa mustami'an.

Il passa là-bas quatre ans à chercher et à écouter.

En arabe (*hunālika*) « là-bas » est un pronom démonstratif qui désigne un lieu autre que celui où l'on est (à une distance assez grande) opposé à (*hunā*) ici. Ce genre de pronom démonstratif renvoi à un lieu déjà mentionné dans le discours, le locuteur ne fait que rappeler l'interlocuteur de ce lieu.

Dans **PH : 633.p. 137**, le syntagme prépositionnel (*fī ṣadri -l-makāni*) « en première position » est un complément circonstanciel de lieu du verbe (*ḡalasa*) « s'asseoir ». Il est mis en tête de phrase, cette antéposition ne change en rien le statut de ce composant dans la phrase. Celle-ci étant verbale, elle comporte un verbe, un sujet et un C.C.L. antéposé. Le verbe (*ḡalasa*) est intransitif, pour cette raison il ne demande pas de complément d'objet externe. Par contre il admet la mise en place de toute autre sorte de compléments. La transitivité du verbe donne à l'auteur la possibilité d'enrichir la phrase avec une multitude de fonction complémentaire. Il a la possibilité de s'arrêter au C.O.E. comme il peut

spécifier le verbe davantage par d'autres compléments (circonstancier de temps ou de lieu, d'objet interne, de but, de cause ou d'état).

PH: 633 .P. 137 : C.C.L. antéposé au verbe :

Wa fī ṣadri -l-makāni ḡalasa 'Abdu-l-Rraḥīmi.

En première position s'est installé 'Abd-l-Rraḥīmi.

PH : 406 p.226 : C.C.L : syntagme prépositionnel :

Fa-l-nuqim ṣurādiqa -l-tta'ziyati fī maydāni bayti -l-qādī

Célébrons le cortège funèbre dans la cour de bayt-l-qādī.

Dans cet exemple le verbe (*'aqāma*) est la forme augmentée du verbe trilitère (*qāma*)⁵⁰⁰. L'augmentation selon le schème (*'af'ala*), transforme le verbe trilitère intransitif en un verbe transitif. C'est ce qui explique la mise en place d'un complément d'objet externe (*ṣurādiqa -l-tta'ziyati*) le cortège funèbre, suivi d'un complément circonstancier de lieu. (*fī maydāni bayti -l-qādī*).

PH : 807. p. 205 : C.C. L. syntagme nominal (*muḍāf wa muḍāf 'ilayhi*)

Wa 'inda al-'atabati al-ḥaḍrā'i 'iftaraqā

Et au marchepied vert, ils se sont séparés.

(*'inda*) est un (*ẓarf muḍāf*), c'est une circonstance à double usage (le temps et le lieu), étant abstraite, sa signification dépend du nom auquel elle se rattache. Celui-ci l'affecte au sens de la circonstance temporelle ou spatiale. Dans cet exemple le syntagme bâti sur l'annexion indique le lieu bien précis où s'est déroulée la séparation entre les deux amis.

⁵⁰⁰ (*Qāma*) « se lever » est un verbe réfléchi (qui provient du sujet et revient à lui). Par contre (*'aqāma*) (dont le sens varie selon le contexte) renvoie à une action qui part du sujet vers un objet. L'augmentation du verbe en arabe engendre une augmentation dans le sens. Il s'agit là du sens de la transitivité.

D'après ce que nous venons d'étudier, Nous soulignons que la fonction complément circonstanciel de lieu est largement employée dans le texte de Maḥfūz. Elle sert à spécifier le verbe en situant les actions dans l'espace. Dans le texte romanesque les lieux ne sont pas moins importants que les personnages dans la présentation de l'univers de l'histoire. Les critiques littéraires affirment : « La description minutieuse des lieux, des bruits et des voix évoque un monde paisible où la soumission à Dieu et à l'époux , les contraintes acceptées, assurent une vie tranquille, végétative»⁵⁰¹. « Il y est des lieux qui revêtent un aspect particulier du fait qu'ils ne sont pas des endroits qu'on fréquente tous les jours et qu'ils sont difficiles d'accès, mais dès qu'on y est, on ne peut s'empêcher de se rappeler les événements qui ont marqué pour toujours ces espaces (...) Les différentes descriptions fournies par le narrateur à propos d'un certain nombre de situation relatives au jour, nous renseignent plus au moins sur une multitude de scènes, que l'on peut revivre dans les quartiers populaires du Caire »⁵⁰².

III-5 - Le complément d'état

Le terme (état), dans son sens le plus ordinaire, signifie manière d'être physique ou morale⁵⁰³. En grammaire arabe la fonction (ḥāl) fourni à l'interlocuteur une information sur l'état du sujet et / ou sur celle du complément d'objet au moment de l'accomplissement du verbe. Autrement dit, elle permet de décrire (l'état) dans lequel se déroulent les événements. Dans l'écriture romanesque qui, en principe, raconte des événements accomplis par des personnages ou survenus aux différents actants du roman, l'écrivain a besoin de la fonction complémentaire d'état pour donner des informations supplémentaires sur les événements. Nous avons remarqué d'après notre étude statistique que ce genre d'expansion est fort présent dans notre corpus. Nous avons relevé 165 C.E, soit 21,64 % du nombre total des compléments. En effet, Maḥfūz accorde une attention particulière à figurer l'état dans lequel l'action s'effectue. Il est rare qu'un verbe se présente dépourvu d'un mot ou d'un groupe de mots précisant l'état. Ce phénomène est très fréquent après les verbes : (qāla) dire (sa'ala) demander, ('ağāba) répondre. Cette fonction ne figure pas sous une forme unique. Elle est parfois (muštaqq) nom dérivé du verbe au cas accusatif. Parfois d'autres, syntagme prépositionnel (ġārr wa mağrūr) ou encore (ġumla ḥāliyya) phrase précédée par la particule (wāw -l-ḥāl). Dans tous les cas, le complément d'état

⁵⁰¹ Nada Tomiche (1981: p. 62).

⁵⁰² Hafidha Badre Hagil (2001 : p.328).

⁵⁰³ David Cohen (1989 : p. 56).

répond aux critères syntaxiques fixés par la grammaire classique. Des constructions comme (*qāla mubtasiman*) (il a dit en souriant) précèdent souvent le dialogue. Certaines phrases comportent plus qu'un seul complément d'état tel que dans la (PH : 973. p. 312). Nous avons compté à titre d'exemple un seul cas où le verbe dire est employé sans adjectif qui précise dans quel cas le discours est adressé :

PH : 973. p. 312.

Ḥaraḡa Ibrāhim Ṣawkat 'ilā -ṣṣāla muṭqala -l-rra'si bi-nnawmi mut'aban bi-l-kibari.

Ibrāhim Ṣawkat est sorti vers le salon, la tête lourde de sommeil, épuisé par la vieillesse.

Le complément d'état est employé sous trois formes grammaticales principales : la notion simple dérivée (*muṣtaqq*), le syntagme prépositionnel (*ḡārr wa maḡrūr*) et la phrase (*ḡumla ḥāliyya*) précédée par (*wāw -l-ḥāl*). Nous proposons les exemples suivants permettant de voir les différentes formes grammaticales du complément d'état dans notre corpus.

PH: 739. p. 174 : Le C.E. participe actif .

fabadat ḡāḍibiyyatuhā ṣāriḥatan.

Sa séduction est apparut flagrante (ACC).

PH: 495. p. 89: Le C.E. syntagme prépositionnel.

fa'ibtasama 'Aḥmadu fī 'irtibākin.

'Ahmed souri embrouillé (GEN).

Notons bien que lorsque le C.E. est un syntagme prépositionnel, la préposition n'est pas toujours la même. Nous avons parfois un nom précédé par (*fī*) tel que dans (*fī buṭ'in*) lentement, un nom précédé par (*'alā*) comme dans (*'alā mahalin*) doucement, ou finalement un nom précédé par (*bi*) tel que (*bisurūrin*) avec joie.

PH: 501. p. 94: Le C.E. Syntagme semi prädicatif.

faḡādara al-ḡurfata nādiman 'alā qawlihi.

Il quitta alors la chambre regrettant ses propos.

PH: 969. p. 310: Le C.E : proposition (*ḡumla ḥāliyya*).

laqad sirtu fī ḡanāzatiha wa 'anā lā 'adrī 'annahā 'uḥtuka.

J'ai suivi le cortège et je ne savais pas que c'était ta sœur.

L'importance de la fonction (*ḥāl*) prouve que Maḥfūz tient à « [...] fixer l'image de la société et (à) la définir dans ses espoirs et ses déceptions, au divers moments de son histoire contemporaine, extraordinairement sensible aux (états d'âmes) de l'opinion publique, il trouve, pour communiquer, la forme toujours renouvelée, vivante, adéquate qui fera de lui le chef de file du récit contemporain »⁵⁰⁴. Il l'a déjà dit dans l'un de ses interviews : « Je suis profondément concerné par les réalités de mon pays, par son présent comme par son avenir. M'intéressant vivement à ce qui se passe autour de moi, à ce que pense surtout l'homme de la rue, à sa façon d'agir et de réagir, je me trouve naturellement porté à témoigner de mon époque »⁵⁰⁵. En effet dans Al-Ssukkariyya les actants sont des gens vivants, qui aiment et qui détestent, qui sentent la tristesse et la joie, qui pleurent et qui rigolent. Le complément d'état exprime parfaitement ces différents sentiments humains.

III- 6 - Le complément de cause

De point de vue fréquence le complément de cause vient en cinquième position. Nous comptons **74** phrases où l'on fait usage du **C.C.** C'est à dire **9,71%** du nombre total de compléments dans notre corpus. De point de vue sens sémantique, ce genre d'expansion explique une (ou plusieurs) motivation qui pousse le sujet à mener l'action. Selon le contexte, il s'agit de la cause ou du but de cette action. Le C.C. dans notre corpus prend différentes formes grammaticales : notion simple, syntagme prépositionnel, syntagme nominal ou encore proposition subordonnée de but.

PH: 882. p. 256 : Le C.C. notion simple

'aḥfat waḡḥahā ḥayā'an.

Elle a caché son visage (par) pudeur (ACC).

⁵⁰⁴ Nadā Tomiche (1981 : p. 57).

⁵⁰⁵ Ce témoignage a été rapporté par Ferial Gokelaere-Nazir (2000 : p. 7)

La notion simple (*ḥayā'an*) a la même valeur que (*mina -l-ḥayā'i*). Ce nom d'action n'est pas dérivé de la même racine que celle du verbe mis en tête de phrase, et c'est ce qui le distingue du complément d'objet interne (absolu). De point de vue sémantique, l'action de cacher le visage est motivé par le sentiment de pudeur.

PH 487 p. 86. Le C.C. est un syntagme prépositionnel:

fa'irta'adat mina -l-ḥawfī.

Elle trembla de peur (*GEN*).

Il serait possible de remplacer (*mina -l- ḥawfī*) par le nom de l'action au cas accusatif (*ḥawfan*) sans que le sens de la phrase soit affecté. Il s'agit toujours de préciser la cause qui a poussé le sujet -représenté par le pronom personnel substitué (*hiya*)- à trembler.

PH. 485 p. 85 : Le C.C. Syntagme nominal bâti sur l'annexion:

Sa'uqābbiluki qublataṇ ṭāniyataṇ ḡazā'a sū'i ṣanniki bī.

Je te ferais un deuxième baiser parce que tu t'es doutée de moi.

Nous remarquons que la phrase est enrichie par deux expansions successives le (*maf'ūl muṭlaq*) et le (*maf'ūl li'aḡlih*). Le premier indique le nombre de fois (*qublataṇ*) et le second explique la raison pour laquelle le sujet accomplit l'action de donner un baiser à sa bien aimée (*ḡazā'a sū'i ṣanniki bī*)

PH. 730 p. 170: Le C.C. est une proposition subordonnée précédé par (*lam al-tta'līl*) « pour que ».

Wa 'a'adtu tafṣīla ṭiyābī litunāsiba mā tabaqqā min ḡasādī.

J'ai façonné mes vêtements pour qu'ils conviennent à ce qui reste de mon corps.

La préposition (*lam al-tta'līl*) exige la mise en place du cas accusatif à la finale du verbe. Elle introduit également le sens du subjonctif. D'une façon générale, le subjonctif

(en arabe) exprime une action à réaliser, subordonnée à une autre⁵⁰⁶. Dans la phrase précédente, l'action de (façonner) a été faite dans le but de convenir à un corps qui a subi des changements. La proposition subordonnée précédée par (*li*) est toujours verbale elle suit la principale. Il existe des cas où le narrateur fait recours à de multiples compléments de cause. se rattachant à un seul noyau prédicatif. Dans la page 24 du roman par exemple, nous relevons trois compléments de cause pour l'unique verbe (*ḥariṣat*), il s'agit des trois noms d'action (*ḥuṣū'an*) respect, (*ḥawfan*) crainte et (*iṣfāqan*) pitié.

PH. 196 p. 24 : multiplicité de C.C. En rapport avec un seul noyau prédicatif.

Bal ḥariṣat al-ḥirṣa kullahu 'alā al-ttaraffuqi bihā wa al-ttawaddudi 'ilayhā wa mulāṭafatihā ḥuṣū'an hayāla ta'āsatihā wa ḥawfan mina al-'aqdāri (...) wa iṣfāqan min 'an taḍa'a -l-mar'atu al-maḥzūnātu ḥaḍḍayhumā mawḍi'a al-muqāranati...

Au contraire, elle a prêté toute l'attention à lui accorder sa bienveillance, à lui témoigner son affection et à la flatter, par respect (ACC) à son malheur, par peur (ACC) du destin (...) et par crainte (ACC) que la femme triste ne fera de leur différents chances un sujet de comparaison.

Les exemples précédents démontrent que la fonction C.C. est d'une grande utilité pour le sens du verbe. Elle permet de préciser les raisons pour lesquelles les sujets entament les actions. Celles-ci varient entre le but et la cause. Le contexte permet à l'interlocuteur de comprendre s'il s'agit de l'une ou de l'autre. Le complément de cause est ainsi un déterminant sémantique du verbe. Ce déterminant n'est pas aussi indispensable que le complément d'objet externe, mais il n'est pas non plus sans valeur. Dans un texte romanesque il permet de se rapprocher des personnages et de dévoiler les instigateurs (*dawāfi'*) qui font avancer les événements de l'histoire.

III-7- Le spécificateur

Le spécificateur est un complément nominal au cas accusatif. Il est classé parmi les composants comparables aux compléments (*muṣabbah bi-l-maf'ūl*). Ce genre

⁵⁰⁶ Il ne correspond toujours pas au subjonctif français. Il est employé dans des propositions introduites par ('*an*) que, ou des locutions où entre cette particule comme (*qabla 'an*) avant que (*ba'da an*) après que, etc... Il est employé aussi après les prépositions (*li*) (*kay*) (*hatta*) « pour que ». La proposition subordonnée de but est toujours verbale. Elle suit la principale. Pour plus de détails, voir Regis Blachère (1946 : p. 24 et 150).

d'expansion sert à éclaircir une ambiguïté sémantique dans l'énoncé. Cette ambiguïté est due soit à l'usage des notions ambiguës tel que celles de poids et de mesure, soit à la nature de l'énoncé bâtie selon une structure admettant plusieurs possibilités de sens⁵⁰⁷. Dans notre corpus, le spécificateur est moins fréquent que toutes les autres formes d'expansion. Il ne représente que **21** cas du nombre total des compléments soit **2,76%**. Par contre, de point de vue sens, les exemples enregistrés sont très riches et englobent presque toutes les données de la grammaire arabe au sujet du (*tamyīz*).

En effet, Maḥfūz a employé les différentes sortes de spécificateur détaillées dans la partie théorique de cette recherche. Nous avons des cas où le spécificateur se rattache à une notion simple, des cas de spécificateurs d'attribution et finalement des cas où l'on spécifie (*kam*) l'interrogative ou l'informative. Dans l'unique classe du spécificateur des notions simples, nous regroupons le (*tamyīz*) du numéral, des mesures et des poids. Dans la classe du spécificateur d'attribution nous distinguons entre celui qui vient spécifier un nœud prédicatif et celui qui explique une expression d'exclamation.

PH: 524 p. 102: Spécificateur d'un nombre:

yadurru 'alayhi šahriyyan ḥamsīna ḡunayhan

Il lui rapporte cinquante ḡunayh (ACC) chaque mois.

Dans cette phrase, nous distinguons le numéral (*ḥamsīna*) dit (*mumayyaz*) nom spécifié (ou antécédent) et le nom au cas accusatif (*ḡunayhan*) dit (*tamyīz*). Celui-ci sert à éclaircir l'ambiguïté que comprend le nombre (*ḥamsīn*). Le locuteur peut dire aussi bien (*ḥamsīna ḡunayhan*) (cinquante ḡunayh) que (*ḥamsīna mina -l-ḡunayhāti*) (une cinquantaine de ḡunayh). Toutefois, l'usage d'un nom indéterminé est plus léger que l'emploi du syntagme prépositionnel⁵⁰⁸. Par contre dans (PH: 39. p. 7), le terme (*ḥasarātin*) est un (*tamyīz*) se référant au (*mumayyaz*) (*naḥs*). Il succède un nœud prédicatif (*tadhabu naḥsuhā*), ce nœud peut constituer, à lui seul, une phrase complète. Les grammairiens disent qu'il s'agit là de (*tamyīz al-nnisba*) le spécificateur mis en fin d'un énoncé complet, celui-ci se réfère soit au sujet soit à l'objet. Dans notre exemple le spécificateur se rattache au sujet (*naḥsuhā*) son âme. Il explique le sentiment qui affecte le

⁵⁰⁷ Nous avons détaillé ces sens dans la partie théorique de ce travail. Et nous avons discuté le point de vue des grammairiens classiques quant à la classification du spécificateur parmi les non compléments. Voir le troisième chapitre, (p.p.149-159).

⁵⁰⁸ Voir Ibn Ya'is (S.D : I, 70).

personnage principal face à une situation malheureuse vécu par sa fille: Ce terme précise qu'il s'agit bien d'un sentiment de regret et non pas d'un autre sentiment.

PH: 39. p. 7: Spécificateur d'un nœud prédicatif (dit d'attribution).

wa tarā wağhahā al-tta'īsa fataḍhabu nafsuhā ḥasarātin.

Elle regarde son visage malheureux, alors son âme se brise (en regrets)

PH: 93. p. 12: Spécificateur d'une forme exclamative :

mā 'amassa ḥāğatahu 'ilā al-ddu'ā'i al-ṣṣādiqi !

Qu'il est urgent (son besoin) à l'invocation sincère!

Qu'il a urgemment besoin d'invocation sincère!

Dans ce dernier exemple, le spécificateur est à l'origine sujet du verbe (*massa*) (a nécessité). Si l'on élimine le sens de l'exclamation produit par la forme (*'af'ala*), nous obtenons la phrase suivante: (*massat ḥāğatuhu li-l-ddu'ā'i al-ṣṣādiqi*) Son besoin à l'invocation sincère est urgent. En renvoyant l'énoncé au sens de base et en excluant la forme exclamative, le terme occupant la fonction spécificateur aura soit la fonction sujet, soit la fonction objet. Il existe des cas où le (*tamyīz*) spécifie un syntagme nominal bâti sur l'annexion comme dans l'exemple suivant :

PH : 789. p. 195 : Spécificateur d'un syntagme nominal :

Kānat Ummu Ḥanafī ḥayra-l-ğamī 'i ṣiḥḥatan.

Umm Ḥanafī la meilleure de tous santé (ACC).

Umm Ḥanafī était mieux dans sa santé que les autres.

Finalement, nous signalons certains usages de (*tamyīz kam*). Dans la phrase (37. p.7) le syntagme prépositionnel (*min marratin*) « combien de fois », explique (*kam*) mise en tête de phrase et ayant le sens de (plusieurs). Dans ce genre de construction, la suppression du spécificateur (*min marratin*) ne modifie pas le sens de l'énoncé, car le contexte le précise. Il est donc possible de dire (*kam ḥaddatathā 'ummuḥā fī ḥādā -l-šša'ni*).

PH. 37. p. 7 : Spécificateur de (*kam*) :

Kam min marratin ḥaddaṭathā 'ummuhā fī hāda -l-šša'ni.

Combien de fois (*GEN*) sa mère lui parla à ce sujet.

Dans cet exemple le spécificateur est un syntagme prépositionnel (préposition + nom au cas génitif). La langue arabe offre la possibilité d'utiliser une notion simple dépourvue de la préposition, sans pour autant affecter le sens, ou changer la fonction grammaticale de ce composant. Il est dit (*kam marratin*) ayant la même valeur de (*kam min marratin*)⁵⁰⁹. Il s'agit d'une interprétation quantitative : la mère a parlé à sa fille plusieurs fois à propos de ce sujet.

Outre les remarques précédentes, nous signalons que l'auteur emploie parfois plus qu'un seul spécificateur dans une même phrase. Ils sont coordonnés par la particule (*wa*). Nous avons relevé trois exemples dans lesquels la phrase est enrichie par deux termes appartenant au même champ sémantique et ayant la fonction (*tamyīz*). Cela s'est produit dans deux passages narratifs qui parlent de la relation amoureuse et de son effet sur les individus (personnages). Citons les exemples suivants:

PH : 697. p. 160 :

Mala'at 'alayhi ḡawāniba nafsīhi 'i'ḡāban wa 'inḡidāban

Elle combla son âme d'admiration (*ACC*) et d'attirance (*ACC*).

PH : 870. P. 252 :

Kānat mulāmasatuhu lahā tazīduhu našwatan wa 'iḡrāqan.

Le fait de la toucher augmentait (ses sentiments) de plaisir (*ACC*) et d'émotion (*ACC*).

Il paraît que le locuteur (ici le narrateur) donne une grande importance à ce sentiment humain entre l'homme et la femme. Il est soucieux de figurer le bonheur engendré par cette relation amoureuse. Nous avons l'impression qu'un seul spécificateur ne suffit pas à

⁵⁰⁹ En arabe classique l'insertion de la particule (*min*) entre l'élément comparable et (*kam*) n'est valable que dans une phrase exclamative. Pour plus d'informations, voir El-Fattouhi Rabia(1992: p. 38).

figurer la grandeur de ce bonheur, le narrateur fait donc recours à la multiplicité de spécificateurs mise au service du sens recherché.

Cette séquence réservée à l'étude du spécificateur a démontré que, de point de vue syntaxique, l'usage du spécificateur chez Maḥfūz est encadré par les règles de la grammaire classique. Les données que nous avons présentées dans la partie théorique semblent être généralement respectées. Le spécificateur est généralement notion simple au cas accusatif. Il tient toujours sa position juste après le noyau prédicatif. Par conséquent de point de vue sémantique ce genre d'expansion n'est pas moins utile que les autres compléments. Grâce à la fonction (*tamyīz*) le locuteur peut choisir une seule possibilité parmi plusieurs. Il pourra ainsi lever toute ambiguïté liée à l'usage des notions générales de nombre, de poids, de mesure ou d'espace.

IV- L'ORDRE DES COMPLEMENTS CHEZ MAḤFŪZ.

Si l'on croit la thèse de Régis Blachère, l'ordre des constituants en arabe est libre⁵¹⁰, ou du moins c'est ce que l'on déduit de la citation accordée à Ibn Ğinnī: (*laka 'an tuqaddima wa tu'ahhira kamā šī'ta*)⁵¹¹ « Tu peux antéposer et postposer (les composants de la phrase) comme tu veux ». Quand il s'agit de l'écriture littéraire, la question de l'ordre révèle plutôt de ce qui se rattache à la phraséologie⁵¹² (ou le style) d'un écrivain. Centré généralement sur la construction (*tarkīb*), la question de l'ordre détient son importance du caractère spécifique dont dispose chaque langue pour ordonner les mots au sein de la phrase. Cet ordre répond à des besoins énonciatifs chez l'auteur. Notre écrivain s'est vu tout au long du corpus soumis aux règles fixées par la T.G.A. En effet, d'une manière générale, l'auteur met au début de la phrase le mot sur lequel il veut attirer l'attention, et il termine sur le mot le plus long ou le plus riche de sonorité. Les opérations d'inversion ont permis à Maḥfūz de varier dans le discours. Toutefois les critiques arabes ont souvent affirmé que l'écriture littéraire doit échapper et s'éloigner du modèle tracé par la grammaire

Le complément circonstanciel de temps ou de lieu sous forme de syntagme prépositionnel ou de syntagme nominal est placé parfois en tête de phrase. Il accomplit une fonction de commentaire (*iḥbār*). Selon la grammaire classique, le privilège dont nous avons parlé est justifié par des arguments à la fois syntaxiques et sémantiques. Le sens du

⁵¹⁰Nous avons discuté ce qui se rapporte à l'ordre dans la partie théorique de notre recherche (p. p.104-112).

⁵¹¹ Ibn Ğinnī (S.D: I; p. 35).

⁵¹² Nous avons empreinté cette terminologie à D.E. Kouloughli (1994 : p. 248).

verbe dépend toujours de l'objet et du temps ou selon l'expression de Al-'Astarabādī (*min ɖarūrāt al-fi'l*). Nous avons compté **26 cas** où le complément circonstanciel est dans une position avancée par rapport au sujet, au complément d'objet externe ou par rapport à d'autres sortes de compléments. Nous citons les exemples suivants :

PH. 789. p. 196 :

'inda muntaṣafi -l-layli istayqaḍat 'ummuhu 'alā ṣawti bukā'in.

A minuit sa mère s'est réveillée sur (le bruit) des pleurs.

PH: 194 p. 61:

qabla 'an yaliḡa -l-ḡrāta yatarāma 'ilayhi ṣaḡīruhā.

Avant d'entrer dans la chambre, le renflement (de sa femme) lui parvient.

Nous l'avons déjà dit, Maḡfūz accorde une attention particulière à déterminer les cadres spatiaux et temporels dans lesquels se déroule l'action, Dans les exemples indiqués ci dessus, le locuteur insiste sur les données de temps en mettant le complément circonstanciel en tête de phrase. Cette remarque est valable aussi pour le complément d'état qui représente une fonction syntaxique importante dans notre texte. Ce genre de constituant est souvent sujet de réarrangement au sein de la phrase. L'antéposition ou la postposition du (*ḡāl*) dépend du texte. Le locuteur suit les sujets en rapportant des détails concernant leurs états physiques et psychologiques. Ces détails sont importants pour l'interlocuteur, ils lui dévoilent les changements que subissent les personnages dans un texte du genre littéraire. Dans ce cadre, le complément d'état précède parfois même le verbe, le sujet et l'objet tel que dans:

PH 107. p. 45 :

Binaḡsi -l-waqāri in 'aṡafa 'ilā -l-bayti

Dans le même état de dignité, il s'est viré vers la maison.

Nous avons enregistré des cas où le (*ḡāl*) précède le complément de cause. Dans ce genre d'usage l'auteur se conforme à la thèse traditionnelle. Celle-ci affirme que l'action se passe nécessairement sur un état précis, alors qu'elle peut être accomplie sans qu'il y ait une cause précise.

PH 127. p. 50 :

ibtasama 'Ismā'il fīmā yušbihu -l-zzahwa 'i'tizāzan binafsihi

Isma'il a sourie avec une certaine vanité par fierté de son passé.

En revanche, nous soulignons certains cas où l'inversion paraît chez le locuteur comme moyen de variation dans la structure énonciative sans nécessité quelconque, c'est ce que la grammaire traditionnelle appelle (*tawassu' fī-lluga*). Dans la **PH: 1180. p. 59** le complément de cause (*ṭaraban*) « par réjouissance » est placé entre le C.O.E. et le sujet, et même s'il est plus bref que ce sujet l'ordre initial est le plus adopté dans l'usage classique, nous assistons là, à l'un des aspects de l'évolution dans l'organisation de la phrase chez Maḥfūz.

PH: 180. p. 59:

Sawfa yahtazzu lahā ṭaraban ra'sī.

Ma tête chancellera (par) réjouissance (ACC) d'elle.

Le complément interne, nous l'avons vu, n'est pas aussi fréquent que les autres expansions dans notre corpus, cependant dans tous les cas enregistrés, il figure juste après le sujet. En effet, c'est le seul composant qui mérite d'être qualifié par « le vraie complément » selon la théorie grammaticale, il est de ce fait le composant le plus approprié au verbe. Pour cela il sera mis en première position juste après le sujet (**PH. 292 p. 138**). Quand il est accompagné d'un autre complément, à ce moment là, il est déplacé loin du verbe, tel est le cas dans :

PH : 292 p. 138.

Laqad ḥasira Al-Nnaḥḥās ḥasāratān la tu'awwaḍu.

Al-Nnaḥḥās a perdu (une perte) irrécupérable.

PH : 296 p. 138.

ustuqbila Al-Nnaqrāši fī maḥaṭṭat Sīdī Ġābir istiqbālan ša'biyyan.

Naqrāši a été accueilli à la station Sīdī Ġābir un accueil populaire.

Dans tous les exemples évoqués ci-dessus, l'antéposition ne change pas le statut syntaxique de l'élément antéposé, sensé avoir le même statut qu'il avait dans la

postposition (au verbe par exemple) et la même marque casuelle. Le brouillage s'effectue généralement à l'intérieur de la phrase. Mais il paraît difficile de déterminer le principe qui domine ces opérations. En effet, Maḥfūz a éprouvé une certaine liberté dans l'organisation de sa phrase. Une liberté qui peut être interprétée de deux manières: D'une part, le style propre à l'auteur explique dans certains cas l'enchaînement des composants d'une manière ou de l'autre. Il s'agit pour le locuteur de donner un certain équilibre entre les éléments. D'autre part le concept de « l'expressivité » ou de la « la mise en valeur » explique certains phénomènes. Rappelons ce qu'a dit Sibawayhi à ce sujet : (*ka'annahum innama yuqaddimūna al-laḍī bayānuhu 'ahammu wa hum bihi 'a'nā*)⁵¹³. « Comme s'ils (les locuteurs) avancent ce qui est plus important et ce qui les intéresse le plus ». Dans ce cas les raisons du déplacement du complément ne sont pas d'ordre rythmique, mais ils révèlent de l'intention du locuteur qui insiste sur tel ou tel élément de la phrase

V- LE LEXIQUE CHEZ MAḤFŪZ

D'après l'étude de la structure de la phrase chez Maḥfūz, nous avons conclu que cette phrase ne tend pas à la complexité. Le nombre important de phrases simples en fait preuve. Finalement, nous ne pouvons guère achever ce travail sans avancer quelques remarques sur le lexique⁵¹⁴ dans Al-Ssukkariyya. Il s'agit de l'ensemble des mots employés par notre auteur dans son ouvrage. Ces remarques pourrons, peut être, ouvrir le chemin à des études spécialisées dans ce domaine. En effet, une lecture minutieuse dans ce lexique nous permet de tracer les remarques suivantes :

L'auteur paraît très influencé par le style coranique. Il empreinte à la fois la forme de la phrase et les terminologies. Dans **PH. 307. p. 40**. Le verbe (*iṣṭa'ala*) est employé dans le sens (d'être couvert). Il s'associe au spécificateur pour dire que les têtes des personnages ont été couvertes de cheveux blancs. Par contre dans **PH. 950. p. 303**. Maḥfūz reprend un verset coranique et procède à un changement dans l'ordre des mots. L'énoncé déclaratif (*ḡumla taqrīriyya*) se transforme ainsi en un énoncé informatif (*ḡumla iḥbāriyya*). L'auteur est influencé également par le style du (*ḥadīṭ*) « parole du prophète ». Il en fait usage surtout dans des contextes ironiques. Citons l'exemple de: **PH. 928. p. 286**. Dans lequel l'auteur se moque des alcooliques et de la relation qui les unies :

⁵¹³ Sibawayhi (S.D. I, p. 34).

⁵¹⁴ Le mot lexique est un nom masculin qui désigne : « Recueil des mots employés par un auteur dans un œuvre littéraire. L'étude du lexique relève de la lexicographie. » Le Petit Robert. p. 987, terme lexique.

PH. 307. P. 40 :

*Wa iṣṭa 'alat ru 'ūsū al- 'āḥarīna ṣayban*⁵¹⁵.

Et les têtes des autres se sont brûlées de cheveux blancs (ACC).

PH. 950. p. 303.

Allāhu lā yukallifu nafsan 'illā wus 'ahā.

Allah ne charge une personne que de ce dont elle est capable (d'assumer).

PH. 928. P. 286 :

Wa -l-ḥammāru li-l-ḥammāri ka-l-bunyāni yašuddu ba 'ḍuhu ba 'ḍan.

Un alcoolique pour un alcoolique est comme les murs qui se détiennent les uns les autres.

Outre l'influence du style coranique et du (*ḥadīṭ*), nous signalons (*al-ttaḍmīn*) l'insertion de nombreux vers de la poésie classique. Dans les pages **301- 302** du roman nous lisons trois vers de cette poésie. Nous citons l'exemple suivant :

*'urrītu mina-l-ššabābi wa kāna ḡaḍḍan *** kamā yu 'arrā mina -l-waraqī al-qaḍību.*

Toutefois, le style classique dans notre texte ne cache pas le style contemporain. Nous signalons essentiellement l'usage fréquent du dialecte égyptien⁵¹⁶ tel que dans (*yanāyir ḥaḍa-l- 'ām, šāyif kīf*) (janvier cette année ! tu vois comment il est froid ?). Il existe également un usage fréquent des mots empruntés à d'autres langues étrangères (*daḥīl*) (le Türk, l'anglais, le français). Nous avons repéré un nombre important de ces mots. Citons **PH. 308. p. 41**, où l'on utilise les termes (whisky) et (soda) ou encore **PH. 86. p. 11.** où l'on trouve le mot (radio). Ces mots ont pour la plus part d'entre eux un équivalent en arabe.

PH. 308. P. 41 :

⁵¹⁵ Selon Al-Ğurğānī, ce genre d'usage dans le texte coranique représente le plus haut degré d'éloquence. Le verset empreinte le terme (*'iṣṭa 'ala*) spécifique pour le feu, pour exprimer que (*al-ššayb*) est généralisé sur la tête. Voir *Le Dalā'il al- 'i'ḡā* (p. p. 63-71).

⁵¹⁶ Par le terme dialecte nous désignons en général une variété régionale d'une langue. Dans notre contexte, il s'agit de l'arabe de tous les jours parlé par les égyptiens. L'auteur a éprouvé une grande tolérance quant à l'usage du dialecte égyptien. De la même façon qu'il a procédé à des empreints sans limites et sans se référer à aucune autorité linguistique suprême. Nous estimons qu'il a négligé l'effort de trouver un équivalent arabe à ces mots.

tumma ḡā'a noubī biṣīniyyatin 'alayhā talāṭa'aqdāhi šāyin wa ka'sa wīskī bi-l-ssūdā.

Ensuite un serveur est venu portant un plateau avec trois verres de thé et un verre de whisky et de soda

PH.86. p. 11:

utrukī al-rrādyū maftūḥan ḥattā law nimtu !

Laisse la radio ouverte même si je dors !

L'auteur fait parfois recours à des dérivations étranges qui ne répondent à aucun principe analogique tel que le terme ('arbaḡi) pour désigner le conducteur d'une charrette au lieu de (sā'iq 'araba) qui rend bien le sens voulu. Dans ce genre d'usage Maḥfūz paraît fortement influencé par le dialecte égyptien comme nous l'avons déjà remarqué.

PH : 330. p. 47 :

tumma waqa'at al-maḡnūnātu fī ḥubbi 'arbaḡī kārū

Au lieu de :

tumma waqa'at al-maḡnūnātu fī ḥubbi sā'iqi 'arabatin

Ensuite la folle est tombée amoureuse d'un conducteur de charrette.

Maḥfūz a éprouvé donc, une grande tolérance quant à l'usage du dialecte égyptien. De la même façon qu'il a empreinté à d'autres langues étrangères sans limites et sans que ces mots soient adoptés par une autorité linguistique suprême. Il a négligé parfois même l'effort de trouver à ces mots un équivalent en arabe. Cette remarque nous invite à nous poser la question suivante : Est-ce qu'il sagissait d'une nécessité auquel l'auteur n'a pas pu échapper, ou au contraire révèle – elle d'un choix conscient de la part de l'auteur. Il s'agit là d'un débat que nous ouvrons aux chercheurs auquel ils pourront peut être contribuer dans le futur. En dépit de ces remarques faites sur le lexique dans *Al-Sskariyya*, la langue de Maḥfūz paraît une langue solide (*matīna*) au niveau du vocabulaire (*mu'ḡam*) et au niveau de la syntaxe (*tarkīb*) : La structure de la phrase, les éléments syntaxiques employés et la façon de distribuer les composants.

CONCLUSION

Notre travail avait pour objectif de montrer comment Naǧīb Maḥfūz s'est servi des différentes fonctions complémentaires pour rendre le sens sémantique du verbe plus explicite. Ainsi, nous avons commencé par l'étude de la structure de la phrase chez lui. Nous avons étudié les différentes sortes de compléments dans leur relation avec les autres composants de la phrase, essentiellement le verbe. Nous avons démontré que l'auteur a soulevé des questions nouvelles à travers une langue qui se veut classique, il a emprunté à la littérature arabe ancienne une multitude de procédés pour bâtir son texte littéraire, parvenant ainsi à traiter les problématiques de la société égyptienne.

L'analyse de la structure de la phrase chez Maḥfūz a permis de montrer le rôle assigné à la phrase nominale simple considérée comme le moyen idéal pour la description des lieux et des personnages et pour exprimer les idées philosophiques et sociales du narrateur. Contrairement à la phrase verbale qui rapporte des actions, décrit des événements et permet l'avancement de la narration. Quant à la phrase complexe (nominale ou verbale), elle sert à traiter des sujets d'ordre social, politique et parfois même idéologique complexes et à rapporter des scènes difficiles de la vie des actants dans le roman. Elle est identique à celle que nous connaissons dans l'arabe classique étant basée sur la conformité grammaticale et sémantique.

Nous avons remarqué également une grande influence par le style coranique, une imitation aux paroles du prophète. La phrase est ainsi soumise aux données de la grammaire arabe sur le plan de la syntaxe, de la morphologie et de la phonologie.

Néanmoins, certain nombre de phrases paraissent plus proches au phénomène de la langue arabe moderne⁵¹⁷ qu'aux normes des textes littéraires classiques. Ainsi, nous avons remarqué nombreux aspects d'évolution dans la langue de l'auteur ; c'est une langue qui se veut à la fois moderne et fidèle aux normes de la langue classique. Et bien qu'il soit attaché au lexique arabe standard, l'auteur paraît influencé par les nouveautés parvenues sur la langue. Nous avons signalé, à titre d'exemple, le fait de commencer par le nom dans des phrases contenant des verbes, le changement dans l'ordre des composants de base et l'ordre des expansions.

⁵¹⁷ L'arabe moderne est une qualification spatio-temporelle. La langue en général évolue par rapport à l'espace temps. Par arabe moderne les chercheurs désignent la langue arabe de l'époque contemporaine enseignée dans les écoles et les universités, employée dans les discours politiques et les ouvrages littéraires. Pour plus de détails, voir : Bellaguili Fatna, dans son mémoire de D.E.A. (1984).

L'étude des différentes sortes de compléments a démontré un usage important de la fonction complémentaire dans ses différents sens (l'objet, le temps, le lieu, la cause, l'accompagnement, l'état...), indispensables pour préciser les paramètres suivants: l'endroit, le moment, la manière, le moyen, la raison et l'intention qui encadrent les actions exprimées. La construction grammaticale a été mise au service du texte littéraire et a permis à l'auteur de refléter l'image de la société égyptienne. Elle lui a donné également le moyen de construire l'univers du roman par un recours fréquent aux passages descriptifs et à soulever des débats sur des sujets d'ordre social et philosophique.

Dans le texte de Maḥfūz, les expansions sont souvent un outil au service du sens. Le complément d'état, par exemple, a permis à l'auteur de tracer les changements physiques et moraux survenus aux personnages à travers le temps et de décrire leurs comportements et les détails de leurs états d'âme. L'usage renforcé de ce genre de compléments donne l'impression d'être face à de véritables personnages qui vivent, qui aiment et qui détestent, qui souffrent et se soulagent. Quant aux compléments circonstanciels de temps et de lieu, ils ont aidé l'auteur à situer les événements du texte littéraire dans un cadre spatio-temporel bien défini. Tous les sens de la complémentation en arabe se joignaient, donc, pour tracer les caractéristiques de l'écriture littéraire chez Maḥfūz. Une écriture qui se veut réaliste dans le sens où elle fait croire que l'histoire est réelle, alors qu'il ne s'agit que d'une fiction.

Maḥfūz a accompli cette tâche avec beaucoup de succès. Néanmoins, elle n'était pas sans peine, car il a choisi de traiter les problèmes de la société égyptienne des années cinquante dans un genre littéraire nouveau (le roman) et dans une langue (*fasīḥa*) des premiers siècles de la civilisation arabe. En effet, l'auteur s'est confronté à certaines difficultés dues à la nature de l'écriture réaliste qui ne manque pas d'exigences. Le dialogue, par exemple, n'a pas été toujours classique (*fasīḥ*), notamment, lorsqu'il s'agit de rapporter des discussions qui se déroulent dans des circonstances contemporaines (tel que le café) où l'auteur utilise des phrases construites selon le dialecte égyptien (voir, par exemple, le dialogue page 60 du roman).

Quoiqu'il en soit, Naḡīb Maḥfūz a pris conscience du rôle capital de la langue au sein des sociétés arabes, pour lui, elle doit parvenir à assimiler les changements socioculturels et c'est ce qu'il a essayé de démontrer à travers ses œuvres. Et quoiqu'il ait exprimé cette révolte contre les traditions d'une société, encore profondément rurale, il n'a pas éprouvé cette même tendance révolutionnaire à l'égard de l'arabe classique auquel il a demeuré fidèle.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le but premier fixé pour ce travail était d'étudier les compléments en langue arabe et leur fonctionnement en tant que déterminants sémantiques du verbe. Cette entreprise exigeait, bien entendu, de définir les différentes sortes de compléments arabes, de les classer et de tracer leurs caractéristiques syntaxiques et sémantiques. Etant donné que ce genre de composant ne peut exister qu'au sein de la phrase, nous avons jugé utile de faire un rappel sur la théorie de la phrase arabe. Nous avons présenté ses différentes sortes et nous avons insisté sur les composants de la phrase verbale puisqu'elle est la plus concernée par le phénomène de la complémentation.

Nous nous sommes appuyés sur les théories de la prédication, de la flexion, des composants de base (*'umda*) et des expansions (*faḍla*), qui sont fondamentales dans la réflexion grammaticale sur la phrase arabe, pour résumer les aspects syntaxiques et sémantiques de chaque composant de la phrase. Nous avons détaillé les rapports qui existent entre le verbe et le sujet et entre le verbe et les compléments.

La conception des compléments chez les grammairiens est bien différente de celle développée par les rhétoriciens. Nous l'avons vu, les premiers parlent des (*maḥ'ūlāt*) ou encore des (*maṣūbāt*), ils insistent surtout, sur le fait que les compléments sont une classe flexionnelle et fonctionnelle distincte des autres. Pour les seconds, les compléments sont des contraintes (*qayūd*), qui s'exercent sur les verbes pour donner plus de précisions sémantiques. Les deux approches sont différentes mais, à notre avis, ne sont pas contradictoires au contraire elles se complètent.

Présenter les définitions et les aspects syntaxiques et sémantiques des compléments était une démarche nécessaire pour l'étude de l'ordre, raison pour laquelle nous lui avons consacré une bonne partie de notre travail. Ces définitions ont parfois posé certaines problématiques dues à la nature de l'approche interprétative sur laquelle s'appuie la théorisation grammaticale. Nous avons remarqué, à titre d'exemple, que la classification des compléments d'état parmi la liste des (*maḥ'āl*) n'a pas eu l'unanimité des grammairiens, en discutant les arguments avancés par les diverses tendances, nous avons démontré que (*al-ḥāl*) comprend toutes les caractéristiques des compléments et nous l'avons inséré et examiné au sein même de cette catégorie fonctionnelle.

L'analyse a prouvé que la langue arabe comporte une liste de fonctions complémentaires variées et de grande utilité pour le locuteur. Elle englobe les sens de l'objet, du temps, du lieu, de manière, d'état, de cause et d'accompagnement. Cette variété de sens est l'un des aspects de la richesse de la langue, une richesse confirmée par la susceptibilité de la phrase arabe à comporter plus qu'une seule fonction complémentaire. Dans ce cadre général, nous avons procédé à l'étude de cette problématique pour avoir une idée globale sur la structure de la phrase arabe à travers la façon de distribuer les composants de base et les compléments.

En ce qui se rapporte à l'ordre, l'ordre typique des composants de base a reçu l'unanimité des grammairiens arabes qui ont retenu l'ordre basique (verbe - sujet) pour la phrase verbale et (thème - prédicat) pour la nominale. Quand à l'ordre des compléments les uns par rapport aux autres, la T.G.A. a bien parlé de l'inversion, seulement, elle s'est préoccupée essentiellement par le (comment) tandis qu'elle a négligé le (pourquoi) de ce phénomène.

Toutefois, ce qui est frappant chez les grammairiens classiques, est que lorsqu'ils parlent de la relation (verbe / complément), ils la traitent selon une vision préférentielle. Ils ont tendance à dire qu'un complément est plus approprié au verbe que l'autre ou que l'un est plus important que l'autre. Il était donc inévitable pour nous, de critiquer cette perspective pour montrer que tous les compléments doivent être étudiés au même titre, car l'importance de l'un ou de l'autre dépend des besoins des locuteurs, de l'univers du discours » et de ce que l'on appelle en linguistique moderne "la situation de l'énonciation" ». Nous convenons donc avec les chercheurs contemporains, qu'il faut abandonner ces distinctions entre compléments essentiels et compléments non essentiels, car c'est le sens du verbe qui décide du complément à sélectionner.

Pour mettre le passé de la langue en relation avec son présent et afin de tracer les aspects de son évolution, nous avons lié entre la recherche linguistique et la réalité de la pratique actuelle de cette langue. Nous avons appliqué les données précédentes sur l'écriture arabe contemporaine représentée par son leader Nağīb Maḥfūz. Nous avons essayé de comprendre l'usage qu'il fait des compléments.

La phrase verbale comportant un, ou plusieurs compléments, était la base de notre recherche et le domaine de notre analyse. Nous avons démontré que sa structure est comparable à celle de la phrase classique car fondée sur le même principe de conformité (*istiḳāma*) syntaxique et sémantique. Maḥfūz s'est servi des différents constituants selon

des règles grammaticales précises. La capacité langagière de notre auteur s'est manifestée dans la manière de produire les relations et les sens dans le texte. Et bien qu'il traite des phénomènes sociopolitiques contemporains, il a toujours respecté les règles grammaticales aussi bien sur le plan morphosyntaxique que sémantique. Le plus important dans son texte, est qu'il a pu engager un contenu contemporain dans des structures énonciatives classiques (*'abniya talaffuẓiyya qadīma*).

Nous avons relevé, par ailleurs, des aspects d'évolution dans l'organisation des éléments de la phrase chez Maḥfūẓ, ce qui permet de juger la langue de son roman comme proche de l'arabe standard moderne. Le changement dans les structures linguistiques reflète les besoins des usagers et explique en même temps que la langue n'est qu'un phénomène social qui évolue à travers le temps. Nous estimons que cette évolution est nécessaire pour la vie de la langue et « qu'il n'y a pas de contradiction, *comme le note Martinet*, entre le fonctionnement d'une langue et son évolution »⁵¹⁸. Elle doit cependant, obéir à des règles qui l'encadrent et la protègent contre le désordre et la disparition.

Notre travail a connu, malgré tout, quelques difficultés, en théorie comme en pratique. Sur le plan théorique, nous citons essentiellement la manière de concevoir la notion clé de la phrase dans la tradition grammaticale. Cette notion paraît loin d'être mûrie dans la conception des grammairiens classiques, par conséquent les données relatives à la théorie de la phrase sont présentées parfois homogènes voir confuses et ambiguës⁵¹⁹. Nous citons également, la théorie de la considération d'un élément sous-jacent dans l'énoncé (*al-ttaqdīr*). Celle-ci demeure présente dans tous les sujets de la grammaire arabe et tend à expliquer tout phénomène s'avérant difficile à expliquer. Sur le plan pratique, la plus grande difficulté, étaient d'extraire manuellement les données linguistiques du texte littéraire, et de les classer dans des catégories grammaticales. La difficulté provenait aussi du fait qu'il fallait analyser les phrases en dehors de leur contexte textuel.

Notons finalement que nos résultats ne sont valables que pour les seuls aspects linguistiques couverts par notre étude. Celle-ci ne prétend pas apporter des réponses définitives à toutes les questions évoquées ni recouvrir tout le champ de la pratique langagière de Maḥfūẓ. Il existe, certainement, d'autres dimensions pour cette pratique qui peuvent dévoiler d'autres données importantes pour former des jugements propres à la langue de notre auteur dans ses ouvrages littéraires.

⁵¹⁸ André Martinet : *Evolution des langues et reconstruction* ; Ed. PUF. Paris 1975. P. 12.

⁵¹⁹ Citons à titre d'exemples les phrases commençant par un verbe incomplet qui occupent une situation intermédiaire entre la nominale et la verbale. D'une part, elles commencent par un verbe, d'autre part, elles comportent un thème et un prédicat (*mubtada' wa ḥabar*).

Index des termes techniques

- accompli, 30, 84, 232
- accusatif, 11
- actant, 44
- action, 28, 115
- adjectif, 134, 210, 264
- adverbe, 31
- adverbes de lieu, 31
- agent, 43, 66
- ambiguïté, 268
- ambiguïté, 56
- analogie, 123
- annexé, 26
- annexion, 13, 45, 59, 154, 208
- antécédent, 134, 214
- antéposition, 25, 102, 110, 249, 272
- approche rhétorique, 70
- arabe classique, 218, 277
- arabe moderne, 219
- aspect, 28, 84, 237
- augmentation, 200
- base verbale, 63
- brièveté, 65
- cas accusatif, 40
- cas génitif, 32, 166
- cas nominatif, 36, 155
- catégorie fonctionnelle, 215
- chaîne parlée, 15
- choix stylistique, 247
- circonstance, 127, 203
- clarté, 61, 107
- cohérence interne, 54
- cohésion contextuelle, 30
- cohésion textuelle, 61
- commentaire, 223
- communication, 63
- compatibilité, 61
- complément, 112, 113
- complément circonstanciel, 64, 98, 113
- complément circonstanciel de lieu, 131, 202
- complément d'accompagnement, 204
- complément d'état, 110, 132
- complément d'objet externe, 65, 99, 113
- complément d'objet interne, 99
- complément de cause, 141, 203
- complément interne, 114
- complémentation, 23, 69, 219, 223
- compléments d'objets premier et second, 257
- compléments interne, 113
- composant de base, 36
- composants de base, 55
- composants facultatifs, 55
- concomitance, 246
- concordance, 51
- conformité, 277, 280
- confusion, 30, 41, 52, 68, 83, 106
- constituant, 272
- construction, 23, 51, 190, 271
- contenu sémantique, 249, 252
- contenu utile, 21, 55
- contexte, 21, 29, 38, 109, 120, 216, 246
- contrainte, 62
- contrat prédicatif, 57, 223
- convention, 19
- coordination, 167, 172
- corpus, 222
- corroboratif, 118
- dérivation, 88, 108
- dérivés, 47
- déroulement, 79
- désinence, 40, 78
- détermination, 208
- déterminé, 68
- dialectal, 218
- dialecte, 275
- discours, 16, 18, 218, 264
- discours utile, 34
- duel, 48
- durée temporelle, 185
- élément recteur, 99, 223
- élément sous jaçent, 54
- éloquence, 62
- énoncé, 17, 20, 35
- énoncé déclaratif, 274
- énoncé informatif, 274
- énonciation, 25
- état, 79
- excepté, 144, 157
- exceptif, 111
- exception, 144, 156, 157
- expansion, 58

- expansion, 111, 204
- expressivité, 30
- fiction, 241
- fléchi, 38
- flexibles, 130
- flexion, 11, 36
- fonction, 21, 39
- fonction communicative, 89, 206
- fonction informative, 88
- fonction obligatoire, 35
- forme, 60, 62
- forme active, 63
- forme augmentée, 89
- forme passive, 64
- forme rhétorique, 125
- formes dérivées, 77
- futur, 75, 78
- génitif, 45
- genre, 52
- grammaire, 12, 30, 221
- inaccompli, 30, 84, 232
- inchoation, 94
- inflexible, 134
- intention énonciative, 223
- interlocuteur, 20
- interpellatif, 111
- interrogation, 162
- intransitif, 64
- intransitivité, 74
- intrigue romanesque, 242
- inversion, 25, 51, 108, 246, 273
- l'usage conventionnel, 169
- langue, 15, 40
- lexique, 221, 274
- linguistique, 13, 221
- localisateur, 32
- localisé, 32
- locuteur, 17, 236
- marquage casuel, 245
- marquage virtuel, 49, 154, 217
- marque casuelle, 32
- marques casuelles, 44
- métaphore, 107, 211
- morphologie, 109
- morphologique, 21
- impératif, 242
- narrataire, 236
- narrateur, 236
- négation, 159
- nœud prédicatif, 136
- nœud verbal, 28
- nom, 19, 114
- nom d'action, 115
- nom inchoatif, 56
- nom spécifié, 146
- nombre, 52
- notion simple, 18
- noyau, 56, 73
- objectivité, 59, 99, 214
- ordre, 51, 100, 108, 271
- ordre de base, 101, 108
- organisation, 61
- organisation de discours, 106
- participe actif, 209
- participe passif, 123
- particule, 19
- particule de corroboration, 224
- partie du discours, 167
- partition, 176
- passé, 75, 78
- patient, 43
- phonèmes, 45
- phonique, 122
- phrase, 12, 15
- phrase complexe, 33, 224
- phrase conditionnelle, 27, 34
- phrase interrogative, 52
- phrase locative, 26
- phrase nominale, 24, 125, 223
- phrase significative, 96
- phrase simple, 223
- Phrase simple, 33
- phrase verbale, 23
- pluriel, 48
- postposition, 48, 110, 272
- prédicande, 55, 168
- prédicat, 24, 229
- prédication, 12, 22, 55
- préposition, 13, 24, 46
- présent, 75, 78
- prime actant, 49, 236
- principe analogique, 117
- procès, 28, 42, 79
- profération, 19
- pronom, 102
- pronom isolé, 244
- pronom personnel, 43, 49
- proposition, 16, 228
- proposition subordonnée, 267
- racine, 77, 120

- radical, 78
- récepteur, 64
- recteur, 11
- rection, 12, 44
- régi, 11
- relation abstraite, 227
- relation prédicative, 17, 55, 87
- restriction, 157
- rhétoriciens, 111
- rhétorique, 60
- schème, 89, 116, 236
- schèmes, 11
- sémantique, 11, 21, 111
- sémantique grammaticale, 62
- sens, 16, 37
- sens complet, 34
- sens fonctionnel, 20, 51
- sens lexical, 88
- sens syntaxique, 88
- signification technique, 83
- singulier, 48
- situation de l'énonciation, 280
- spécificateur, 111, 144, 268
- structure, 13, 15, 78, 276
- structure de base, 28
- structure morphologique, 134
- structure profonde, 29, 55, 248
- style, 271
- style contemporain, 275
- stylistique, 65
- subjectivité, 59, 124, 214
- substantif, 74
- substitution, 52
- sujet, 24
- sujet grammatical, 36, 245
- sujet logique, 36
- sujet notionnel, 244
- suppression, 200
- syntagme, 25, 49
- syntagme prépositionnel, 31
- syntagme nominal, 213
- syntagme prépositionnel, 166
- syntagme verbal, 28
- syntaxe, 15, 111
- syntactique, 11
- systematisation, 54
- talāzum, 134
- thème, 25, 45, 56, 104, 223
- théorie grammaticale, 73
- transitif direct, 190
- transitivité, 74, 235
- univers du discours, 280
- usage, 19, 173
- valeur sémantique, 61, 250
- valeur syntaxique, 235
- valeur temporelle, 177
- verbe, 11
- verbe actif, 90
- verbe d'approche, 233
- verbe de commencement, 233
- verbe de perception, 126, 256
- verbe de transformation, 256
- verbes d'action, 42
- verbes de doute, 125
- verbes de transformation, 125
- voix passive, 101

Index des noms propres

‘Abbās Ḥasan, 199, 203
 Al-’Anbārī, 14, 121
 Al-’Andalusī, 49
 Al-’Astarabādi, 14, 41
 Albert Abiaad, 112
 Al-Ġurġānī, 53, 38
 Al-Ḥawārizmī, 116, 212
 Al-Kisā’ī, 83
 Al-Mubarrad, 38, 154, 160
 Al-Munsif ‘Ašūr, 56, 217
 Al-Qazwīnī, 14, 64
 Al-Ssakākī, 54
 Al-Ssayūfī, 65, 193
 Al- Ssīrāfī, 160, 166
 Al-‘Ukbarī, 14, 66, 256
 Al-Zzaġāġī, 14, 39, 48, 219
 André Martinet, 44
 Antoine Meillet, 82
 Ben Gharbia Abdel-Jabbar, 37, 61
 Christian Touratier, 82
 D.E. Kouloughli, , 34, 234, 56
 David Cohen, 82
 Georges Bohas, 52
 Georges Mounin, 17
 Georgine Ayoub, 236
 Ibn ‘Aqīl, 14, 70, 177
 Ibn Al- Ssarrāġ, 142, 43, 100
 Ibn Ġinnī, 85, 206
 Ibn Hišām, 33, 104, 219
 Ibn Kaysān, 83
 Ibn Mālīk, 14, 70
 Ibn-l-Hāġīb, 45
 Ibrāhīm Anīs, 42
 Ibn ‘Uṣfūr, 83
 Ibn Ya‘īš, 88, 142
 J.P. Guillaume, 56
 Lucien Tesnière, 45
 Mahdī Al-Maḥzūmī, 168
 Naġīb Maḥfūz, 225, 289
 Pierre Larcher, 87, 243
 Qutrub, 42
 Régis Blachère, 178, 278
 Salāma Mūsā, 225
 Sibawayhi, 43
 Vollers, 42
 Zamaḥṣarī, 48

Erreur ! Signet non défini.

BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages de grammaire arabe classiques

- Al-'Anbārī 'Abū -l-Barakāt 'Abd-Rraḥman Ibn Moḥammad: *'Asrāru -l-'arabiyya*, Edité par le conseil scientifique arabe de Damas, Maṭba'at Al-ttaraqqī, Damas 1957.
- Al-'Astarabādī Raḍiyy-Eddine : *Šarḥ -l-kāfiya fī -l-nnaḥw*, Ed. Dār al-kutub al-'ilmiyya, Beyrouth 1982.
- Al-'Andalusī : *Šarḥ al-'alfiyya*, Ed. al-maktaba Al-'Azhariyya li-tturāt, Le Caire 2000.
- Al-Ġurġānī 'Abd -l-Qāhir: *'Asrār al-balāġa*, Ed. Ministère des de l'instruction publique, Istanbūl 1954.
- Al-Ġurġānī 'Abd -l-Qāhir: *Dalā'il -l-'i'ğāz fī 'ilm -l-ma'ānī*, Ed. Dār Al-ma'rifa, Beyrouth 1982.
- Al-Ġurġānī 'Abd -l-Qāhir: *Kitāb Al-Muqtaṣid fī šarḥ al-īdāḥ*, 2 volumes, Ed. Le Caire S.D.
- Al-Ḥawārizī Al-Qāsim Ibn -l-Ḥusayn: *Šarḥ-l-Mufaṣṣal fī san'at al-'i'rāb al-mawsūm bi-ttaḥmīr*, Ed. Dār Al-ġarb al-'islāmī, Beyrouth 1990.
- Al-Milyānī al-'Aḥmadī Mūsā Bin Milyān: *Mu'ğam al-'af'āl al-muta'addiya biḥarfīn*, Ed. Dār 'al-'ilm li-l-malāyīn, Beyrouth 1979.
- Al-Mubarrad Abū -l-'Abbās Muḥammad Ibn Yazīd : *Kitāb Al-Muqtaḍib*, 4 volumes, Ed. Maṭābi' al-Ahrām al-ttiġāriyya, Egypte 1994.
- Al-Qazwīnī Ġalāl al-Ddīn Muḥammad Ibn 'Abd-l-Rraḥmān: *Al-īdāḥ fī 'ulūmi -l-balāġa*, Ed. Dār-l-kitāb al-lubnānī, Beyrouth 1985.
- Al-Ssakākī 'Abū Ya'qūb Yūsuf Ibn 'Abī Bakr: *Miftāḥ -l-'ulūm*, Ed. Dār -l-kutub al-'ilmiyya, Beyrouth 1987.
- Al-Ssayūṭī Ġalāl al-Ddīn: *Al-ašbāḥ wa -nnaẓā'ir fī -l-nnaḥw*, 4 volumes, Ed. Dār -l-kitāb al-'arabī, Beyrouth 1984.
- Al-Ssayūṭī Ġalāl al-Ddīn: *Al-Muzhir fī 'ulūmi -l-luġa wa anwā'ihā*, Ed. Dar al-ġīl. Beyrouth S.D.
- Al-'Ukbarī Abū -l- Baqā' 'Abd- Allah Ibn -l-Ḥusayn: *Al-lubāb fī 'ilal al-binā'i wa -l-i'rābi*, 2 volumes, Ed. Dār -l-fikr, Dams 1995.

- Al-Zzağāğī ‘Abd -l-Rrahmān Ibn ‘Ishāq: *Kitāb Hurūf -l-ma‘ānī*, Ed. Mu’assasat al-risāla, Beyrouth 1986.
- Al-Zzağāğī ‘Abd -l-Rrahmān Ibn Ishāq: *Al-Ğumal fī -l-nnaḥw*, Ed. Mu’assast al-risāla. Beyrouth 1984.
- Al-Zzağāğī ‘Abd -l-Rrahmān Ibn Ishāq: *Al-īdāḥ fī ‘ilal i-l-nnaḥw*, Ed. Dār al-nnafā’is, Beyrouth 1969.
- Al-Zzamaḥṣarī ‘Abū-l-Qāsim Maḥmūd Ibn ‘Umar: *Al-Mufaṣṣal fī ‘ilmi -l-‘arabiyya*, 4 volumes, Ed. Dār al-ğīl, Beyrouth S.D.
- Ibn ‘Aqīl Bahā’ al-Ddīn ‘Abd- Allah: *Šarḥ -l-alfiyya*, 2 volumes, Ed. Dār al-luğāt, Beyrouth 1964.
- Ibn Al-Qaṭṭā’ Abū -l-Qāsim ‘Alī Ibn Ğa’far Al-Ssa’dī: *Kitābu -l-‘af‘āli*, 3 volumes, Ed. Dār ‘ālam al- kutub, Beyrouth 1983.
- Ibn Fāris Abū -l-Ḥasan ‘Aḥmad Ibn Zakariyyā Al-Rrāzī: *Al-šṣaḥibī fī fiqh -l-luğa al-‘arabiyya wa masā’ilihā wa sunani -l-‘arabi fī kalāmihā*. Ed. Maktabat -l-Ma‘ārif, Beyrouth 1993.
- Ibn Ğinnī ‘Abū -l-faṭḥ ‘Uṭmān: *Al-luma’ fī -l-‘arabiyya*, Ed. Maktabat al-nnaḥḍa al-‘arabiyya, Beyrouth. 1985.
- Ibn Ğinnī ‘Abū -l-faṭḥ ‘Uṭmān: *sirr šinā ‘at al-i‘rāb*, 2 volumes, Ed. Dār-l-Qalam, Damas 1993.
- Ibn Ğinnī ‘Abū -l-faṭḥ ‘Uṭmān: *Al-Ḥaṣā’iṣ*, 3 volumes, Ed. Dār -l-Hudā, Beyrouth. S.D.
- Ibn Hišām Al-Anṣārī Ğmāl al-Ddīn: *Qaṭru -l-nnadā wa ballu -l-šṣadā*, Ed. Maṭba‘at al- ssa‘āda, Egypte 1963.
- Ibn Hišām Al-Anṣārī Ğmāl al-Ddīn : *‘Awḍaḥ -l-masālik ‘ilā ‘alfiyyat Ibn Mālik*, 4 volumes, Ed. Dār ‘iḥyā’ -l-‘ulūm, Beyrouth 1981.
- Ibn Hišām Al-Anṣārī Ğmāl al-Ddīn: *Muğnī al-labīb*, Ed. Dār -l-fikr, Beyrouth 1988.
- Ibn -l-Ssarrāğ ‘Abū Bakr Moḥammad Ibn Sahl: *Al-‘Uṣūl fī-l-nnaḥw*, 3 volumes, Ed. Mu’assasat al-Rrisāla, Beyrouth 1988.
- Ibn ‘Uṣfūr Al-Išbīlī: *Šarḥ ğumal Al-Zzağāğī*, 2 volumes, le Caire 1971.
- Ibn Ya‘īš Muwaffaq al-Ddin Ya‘īš Ibn ‘Alī: *Šarḥ-l-Mufaṣṣal*, 10 volumes, Ed. Idārat al-ṭṭibā’a al-Munīriyya, Egypte S.D.

II- Les ouvrages en langue arabe

- Al-'Afgānī Sa'īd: *Mudakkarāt fī qawā'id al-luġa -l-'arabiyya*, Ed. Maṭba'at al-ġāmi'a al-ssūriyya, Damas 1955.
- 'Abbās Ḥasan: *al-nnaḥw -l-wāfī*, 4 volumes, Ed. Dār al-ma'rifa, Le Caire 1976.
- 'Āšūr Al-Muncif: *zāhirat al-ism fī -l-ttafkīr -l-nnaḥwī*, Ed. La Faculté de Lettres Mannouba de Tunis 1999.
- Āšūr Al-Muncif: *bunyat al-ġumla -l-'rabiyya bayna al-nnaẓariyya wa-l-ttaṭbīq*, Ed. Faculté de Lettres de Tunis 1991.
- Al-Ssamarrā'ī Ibrāhīm: *Al-ttaṭawwuru -l-luġawī al-ttārīḥī*, Ed. Dār al-Andalus, Beyrouth 1983.
- Al-Zza'balāwī Ṣalāḥ: *ma'a -l-nnuḥāt*, Ed. Union des Ecrivains Arabes 1992.
- Ni'ma Fu'ād: *mulaḥḥaṣ qawā'id al-luġa*, Ed. Maktabat -l-anġlū- miṣriyya, le Caire 1985.
- Rāḍī 'Abd Al-Ḥakīm : *naẓariyyat al-lluġa fī al-nnaqd -l-'arabī*, Ed. Librairie Al-Ḥānġī Egypte 1980.
- Kāḍīm Jihād Ḥassān : *Le roman arabe (1834-2004) Bilan critique*, Ed. Sindbad ACTES SUD.2006.
- Al-Maḥzūmī Mahdī : *fī al-nnaḥw al-'arabī : naqḍun wa tawġīhun*, Ed. Dār al-rra'id al-'arabī, Beyrouth 1986.
- Al-Maḥzūmī Mahdī : *Fī -l-nnaḥw al-'arabī, qawā'id wa taṭbīq* ; 2^{ème} édition. Dār al-rra'id al-'arabī, Beyrouth 1986.
- Al-Ġīṭānī Ġamāl: *Naġīb Maḥfūẓ...yataḍakkar* « Maḥfūẓ...se souvient ». Ed. Dār Al-masīra, Beyrouth 1980.
- Ilyās Mouna: *Al-qiyās fī-l-nnaḥw*, Ed. Dār -l-fikr, Damas 1985.
- Maḥfūẓ Naġīb: *Bayna -l-qaṣrayn* : Ed. Dār Miṣr li-l-ṭṭibā'a wa-l-nnaṣr, Le Caire 1983.
- Maḥfūẓ Naġīb: *Al-Ssukkariyya*: Ed. Maktabat Miṣr, Le Caire. S.D.
- Isām Nūr-Eddine: *al-fī'l wa-l-zzamān*, Ed. Etablissement Universitaires des Etudes et des Editions. Beyrouth 1984.
- Daḥmān'Aḥmad 'Alī: *al-ṣṣūratu al-balāġiyyatu 'inda 'Abd -l-Qāhir Al-Ġurġānī manḥaġan wa taṭbīqan*, 2 volumes, Ed. Maison Talas pour les études, la traduction et l'édition, Damas 1986.
- Al-Huḍaylī Yaḥyā : *dawru al-fī'li fī bunyati -l-ġumla*, Recherches de La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan, Ed. Dār Saḥar, Tunis. S. D.

- Al-Ġārim 'Alī et 'Amīn Muṣṭafā : *al-nnaḥw l-wāḍiḥ fī qawā'id -l-luġa*, volume I, Ed. Dār -l-wafā, Beyrouth 1983.
- Al-Ssamarrā'ī Ibrāhim : *al-fi'lu : zamānuhu wa 'abniyatuhu* Ed. Mu'assasat al-rrisāla, Beyrouth 1983.

III- Les ouvrages en langue française

- Abiaad Albert: *Le système verbal de l'arabe comparé au français*, Ed. Maisonneuve et Larose Paris ; 2001.
- André Martinet : *Linguistique Synchronique*, Etude et recherche. Collection SUP ; Ed. Presses Universitaires de France. Paris, 1968.
- Martinet André : *Eléments de linguistique générale*; Ed. Armand Colin, Paris 1996.
- Martinet André : *Evolution des langues et construction*, Ed. PUF, Paris 1975.
- Martinet André : *Syntaxe Générale*, collection U. Ed. Armand Colin, Paris 1985.
- Meillet Antoine : *Linguistique historique et linguistique générale*, Ed. Librairie Honoré Champion, Paris 1958.
- Neyreneuf Michel et Al-Hakkak Ghalib : *Grammaire active de l'arabe littéral*, Ed. Librairie Générale Française, Paris 1996.
- Ammar Sam et Dichy: Joseph *Les verbes arabes*. Collection Bescherelle Ed. HATIER. Paris 1999.
- Auroux Sylvain : *Etre et avoir : Syntaxe, sémantique, typologie*. Ed. Presse Universitaire de Vincennes, Saint Denis 1998.
- Auroux Sylvain: *Histoire des idées linguistiques*, 2 volumes, Ed. Mardaga- Liège 1992.
- Badre Hagil Hafida: *Naguib Mahfouz : Récits et codes culturels*, Ed L'Harmattan, Paris 2001.
- Benveniste Emile : *Problèmes de Linguistique Générale*, Ed. Guallimard, Paris 1974.
- Blachère Régis : *Eléments de l'arabe classique*. Ed. G.P. Maisonneuve et Larose, Paris 1946
- Chaouch Mohamed : *Remarques sur l'étude de la construction de la phrase en arabe*, Ed. Centre de recherche économique et sociale, Tunis 1983.
- Chevalier Jean Claude: *Histoire de la syntaxe : Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Ed. Librairie Droz. Genève 1968.
- Cohen David : *l'aspect verbal*, Collection PUF, Ed. Presses Universitaires, Paris 1989.

- Ducrot Oswald : *Dire et ne pas dire : Principe de sémantique linguistique*, Ed. Herman, Paris 1980.
- Eluird Roland : *Pour aborder la linguistique : initiation-recyclage*, volume I. Ed. ESF éditeur, Paris 1991.
- Flaux Nelly : *La grammaire*, collection « Que sais-je » Ed. Presse Universitaire de France, Paris 1993.
- François Frédéric: *Le langage* : Encyclopédie de la pléiade, volume 25, sous la direction d' André Martinet.
- Gaudefroy - Demombynes Maurice et Blachère Régis : *Grammaire de l'arabe classique morphologie et syntaxe*, Ed. Maisonneuve et La rose, Paris 1975.
- Gloton Maurice : *Une approche du Coran par la grammaire et le lexique*. Ed. Maison El-Bourāq, Beyrouth 2002.
- Gokelaere-Nazir Férial : *Nağīb Mahfouz et la société du Caire (romans et nouvelles 1938 - 1980)* Ed. Publisud, Paris 2000.
- Guimier Claude et Larcher Pierre : *Les (maf'ūl muṭlaq) à incidence énonciative* : Travaux linguistiques du CERLICO 4, Rennes 1991.
- Jouve Vincent : *La poétique du roman*, Ed. Armand Colin. Paris 2001.
- Kouloughli D. E. : *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui*, Ed. POCKET, collection Langues pour tous, Paris 1994.
- Larcher Pierre : *Le système verbal de l'arabe classique*; Collection Didacti-langue, publication de l'Université de Provence 2003.
- LE COMPTE Gérard : *Grammaire de l'arabe*, collection « Que sais-je » Ed. Presse Universitaire de France 1968.
- Mahmoudian M : *Pour enseigner le Français* ; Ed. PUF ; Paris 1976
- Merle Jean-Marie : *Le sujet* : Articles du colloque « le sujet » organisé à l'Université de Provence, le 27 et 28 septembre 2001. Collection Bibliothèque de faits de langues, Ed. Ophrys 2003.
- Petiot Geneviève : *Grammaire et linguistique*, Ed. Armand Colin, Paris. 2000.
- Reuter Yves: *Introduction à l'analyse du roman*, Ed. Armand Colin, Paris 2005.
- Tesnière Lucien : *Elément de syntaxe structurale*. Ed. Klincksieck, Paris 1988.
- Tomiche Nada: *Histoire de la littérature romanesque de l'Egypte moderne*, Ed. Maisonneuve et Larose, Paris 1981.

III- Thèses

- Abiaad Albert : *Le système verbal de l'arabe comparé au français*, Ed. Maisonneuve et La Rose, Paris 2R001.
- Ayoub Georgine : *La question de la phrase nominale en arabe littéraire. Prédicat, figures, catégories*. Thèse de Doctorat d'état sous la direction de J.C. Milner ; 2 volumes, Ed. Septentrion, Presses Universitaires. Juin 1996
- Belaguili Fatma : *La transitivité et l'intransitivité en arabe moderne*. Mémoire de D.E. A. sous la direction de David Cohen, Université Paris III 1984.
- Ben Garbia Abdel-Jabbar : *La sémantique de la coordination*, Thèse Doctorat, Université Blaise Pascal de Clermont II, sous la direction de Chambeuil Michel. Année Universitaire 1996-1997, Ed. Presses Universitaires, juin 1999.
- Bohas Georges : *Contribution à l'étude de la méthode des grammairiens arabe en morphologie et en phonologie (d'après des grammairiens arabes tardifs)*. Thèse Doctorat à l'Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III 1979, deux volumes. Ed. Atelier National de la production des thèses, Université de Lille III. 1982.
- Chaouch Mohamed : *Remarques sur l'étude de la construction de la phrase en arabe*. Ed. Centre de la recherche économique et sociale. Tunis 1983.
- El-Fattouhi Rabia : *L'exclamation en arabe (Etude comparative)* : Mémoire de Maîtrise sous la Direction de Mme Georgine Ayoub ; Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III. 1992.
- Fessi Fehri : *Complémentation et anaphore en arabe moderne : une approche lexicale fonctionnelle*, Thèse Doctorat d'état, La Sorbonne Nouvelle Paris III 1981.
- Gloton Maurice : *Une approche du Coran par la grammaire et le lexique*. Ed. Maison Al-Borāq Beyrouth, Liban 2002.
- Khalil Ahmed : *L'inaccompli : Dérivation et temps*, Thèse Doctorat, Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III 1981.
- Lassouad Amor : *Etude syntaxique et sémantique du maṣdar dans le Coran* : Thèse Doctorat 3^{ème} cycle sous la direction de David Cohen, La Sorbonne Nouvelle Paris III 1979-1980.

Revues

- *Al-'Abḥāt* : Article de Dāwūd 'Abduh: « *Structure interne de la phrase arabe* », année 31, Beyrouth 1983.
- *Arabica* : Revue d'études arabes et islamiques, article de Georges Bohas : « *Le rasoir d'Occam et la Tradition Grammaticale Arabe* », Ed. Brill Leiden- Netherland, janvier 2001.
- *Bulletin d'études orientales* : Tome X LVI, année 1994. Ed. Institut Français de Damas 1994.
- *Histoire, épistémologie, langage*, (hors série, numéro 3 année 2000).
- *Le Langage* : Article : *Les langues chamito-sémitiques*, Encyclopédie de la Pléiade, Gallimard 1968.
- *Langage* N° 92, 1988.
- Magazine Littéraire : *Ecrivains Arabes d'aujourd'hui*, numéro 251 mars 1988.
- Série d'études littéraires N° 2 : *Problèmes de littérature arabe*. Ed. Centre d'études et de recherches économiques et sociales. Sous la Direction de Abdel-waheb Bouhdiba, Université de Tunis 1978.

Dictionnaires

- Bescherelle: *Les verbes arabes* (al-šāmil fī al-ttaṣrīf). Ed. Hatier, Paris 2006.
- Bescherelle: *La conjugaison pour tous*. Dictionnaire de 12000 verbes. Sous la responsabilité scientifique d'Arrivé Michel. Ed. Hatier 1997.
- Encyclopédie de l'Islam : Volumes I, III, XI, XII, Ed. Leiden Brill, Paris 2007.
- Dā'irat al-ma'ārif al-islāmiyya : Volume II, Ed. Dār al-Ma'rifa, Beyrouth S.D
- Dictionnaire Universel de la Grammaire Arabe : Antoine El-Daḥdāḥ, Ed. Librairie du Liban 1990.
- Dictionnaire HACHETTE Encyclopédique. Ed. 2000.
- Dictionnaire de Linguistique : Larousse 2002.
- Dictionnaire des orientalistes de langue française : François Pouillon ; Ed. IISMM et KHARTHALA. Paris 2008.
- *Lisān Al-'arab* de Ibn Manẓūr, volumes 9 et 11, Ed. Dār Ṣādir, Beyrouth 1956.
- Le PETIT LAROUSSE : Dictionnaire Encyclopédique. Ed. LAROUSSE 1995.
- *Mu'ğam 'Abd-l-nnūr* : Dictionnaire arabe- Français, Ed. Dār al-'ilm li-l-malāyīn, Beyrouth 1986.

- Dictionnaire Encyclopédique de Quillet, Ed. Aristide Quillet, Paris 1977.
- Nouveau Dictionnaire Encyclopédique des sciences du langage : par Oswald Ducrot-Jean Marie Shaeffe, Ed. Seuil. Paris 1995.

LES COMPLÉMENTS COMME DÉTERMINANTS SÉMANTIQUES DU VERBE

Mots-clés : 1. Verbe 2. Complément 3. Composant de base 4. Expansion

5. Syntaxe 6. Phrase 7. Sémantique 8. Arabe moderne.

Résumé en français

Les sens complémentaires en arabe sont multiples et variés. Outre les aspects syntaxiques, nous relevons des aspects sémantiques propres à chaque complément. L'introduction de l'un de ces sens dans la phrase l'enrichit et entraîne des précisions qui se rattache au verbe. Les grammairiens classiques parlent des (*maf'ūlāt*) ou encore des (*man□ūbāt*) noms au cas accusatif, ils s'intéressent ainsi aux traits formels des compléments. Les rhétoriciens soulignent les traits sémantiques. Ils insistent sur le sens de la restriction déterminative qu'exerce le complément sur le verbe. Une approche critique démontre que les compléments en arabe jouent un rôle important dans l'éclaircissement du sens de l'action. C'est donc le verbe qui sélectionne le sens complémentaire convenable. En arabe moderne (dans les écritures contemporaines) l'usage des compléments ne s'écarte pas loin de l'usage classique. Les auteurs sont soumis aux règles de la théorie grammaticale des premiers siècles. Toutefois, il existe certains aspects d'évolution qui reviennent, soit au choix libre de l'écrivain, soit à l'évolution interne de la langue elle-même.

COMPLEMENTS AS SEMANTIC DETERMINANTS OF THE VERB

Keywords: 1. Verb 2. Complement 3. basic composing 4. Expansion

5. Sentence 6. Semantic 7. Syntax 8. Modern arabic.

Abstract in English

The complements in arabic are multiple and various. Besides syntactic aspects, we put a spot light on the semantic aspects of each complement. The insertion of such complement to the sentence enriches the meaning by adding precisions related to the verb. The classical grammarians talk about (*maf'ūlāt*) or (*man□ūbāt*) nouns that finish by the short vowel (a). They are also interested by the formal character of these complements. The rhetoricians highlight the semantic character. They emphasize on the meaning of the deeming restriction that the complement exerts on the verb. A critical approach shows/proves that the complements in arabic have an important role in the understanding of the action meaning. Consequently, it is the verb that selects the adequate complementary meaning. In modern arabic, like in contemporary writings, the usage of complement does not differ from the traditional and classical usage. The authors are subject to the rules of grammatical theory of the early centuries. However, there are some aspects of evolution that are back either at the discretion of the writer, or at the internal evolution of the language itself.

Université La Sorbonne Nouvelle Paris 3.

E.D. 268 : Langage et Langue.

Discipline : Langue, civilisation et sociétés orientales.